

CANADA

Pébats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 116 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL (HANSARD)

Le mercredi 15 juin 2005 Partie A

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 15 juin 2005

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

● (1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par le député d'Elgin—Middlesex—London.

[Les députés chantent l'hymne national.]

RECOURS AU RÈGLEMENT

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, hier, je me suis engagé à déposer des copies, dans les deux langues officielles, d'une lettre citée durant la période des questions. Je voudrais maintenant déposer ces copies.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES CENTRES DE RESSOURCES HUMAINES

L'hon. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Monsieur le Président, les Centres de ressources humaines du Canada pour étudiants de Brampton et de Malton ont récemment ouvert leurs portes pour l'été. Ces centres aident les étudiants à trouver du travail et donnent aux employeurs la possibilité de trouver des employés qualifiés parmi les étudiants.

Ces centres offrent des services de soutien importants aux chercheurs d'emploi. On y retrouve des télécopieurs, des photocopieuses, des postes de travail munis d'ordinateurs connectés à Internet, ainsi qu'un large éventail de documents écrits, de vidéos et de ressources informatiques. Les étudiants peuvent trouver de l'information sur des débouchés dans certaines industries et sur les techniques de recherche d'emploi.

En tant que député de Bramalea—Gore—Malton, je rencontre les employeurs tous les ans pour les encourager à engager des étudiants. L'argent que ces derniers gagnent grâce à un emploi d'été les aide à payer leurs droits de scolarité.

J'invite donc tous les employeurs et les propriétaires de maison de ma circonscription et de tout le Canada à passer une commande à un centre local d'emploi pour étudiants cette saison.

LA MÉTAMPHÉTAMINE

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, la métamphétamine détruit des personnes, des familles et des collectivités à Yellowhead et dans tout le pays. Heureusement, les gouvernements commencent à être sensibilisés à cette menace sociale croissante.

La semaine dernière, des ministres des provinces de l'Ouest et des territoires ont organisé un sommet pour s'attaquer à ce problème. Ils prennent des mesures et exhortent le gouvernement fédéral à faire sa part.

J'ai essayé de faire avancer les choses avec mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-349, qui permettrait à la GRC de porter des accusations pour possession de précurseurs de métamphétamine. Cette persévérance a porté fruit lorsque le gouvernement a annoncé, vendredi, les modifications proposées à la réglementation fédérale sur les drogues.

Il reste à savoir combien il faudra de temps avant que la GRC ait ces outils à sa disposition?

Il faut également prévoir des peines plus sévères pour la possession et le trafic de méthamphétamine, et des peines minimales, pour que ceux qui détruisent des vies purgent vraiment une peine d'emprisonnement.

Il faut des lois plus sévères appliquées avec plus de rigueur. Des milliers de vies sont en jeu.

LA ROCHE D'HONNEUR

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, en août 1945, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Canada a accueilli avec fierté et gratitude les membres des forces armées qui rentraient au pays triomphants.

À Wallaceburg, Walpole Island, Mitchell's Bay et dans les environs, ces anciens combattants sont devenus chefs de file en affaires, dans l'industrie, en éducation, en agriculture et dans d'autres secteurs propres au mode de vie canadien. Ils ont été des bénévoles, des leaders, des entraîneurs et des mentors. Ces hommes et ces femmes ont contribué au développement de leur pays et de leurs collectivités et ont amélioré la qualité de vie au Canada.

À l'automne 2000, Gert McClure a eu l'idée de rendre hommage aux anciens combattants locaux en immortalisant leur service et leurs sacrifices au moyen d'un monument, la roche d'honneur.

Article 31 du Règlement

Le 12 juin, j'ai eu le privilège d'assister, à Wallaceburg, à la cérémonie de reconnaissance entourant la roche d'honneur. Les noms de 1 831 anciens combattants de la région qui ont participé à la Seconde Guerre mondiale sont maintenant gravés dans le granite.

La roche d'honneur rappellera aux résidants de ces localités le service et les sacrifices des anciens combattants et elle les inspirera à construire une collectivité et un pays dont les anciens combattants seraient fiers.

Je félicite le comité organisateur et tous les bénévoles qui ont fait de la roche d'honneur une réalité.

* * *

(1405)

[Français]

HUGH THOMSON

Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais vous faire connaître un jeune homme de 75 ans de ma circonscription, Compton—Stanstead.

Il s'agit de M. Hugh Thomson qui vient de compléter sa 20° année d'implication bénévole en coopération internationale un peu partout dans le monde, sous l'égide du SACO.

M. Thomson a apporté son expertise dans le domaine de la gestion d'entreprise et de la mise en marché de produits, surtout associés à l'acier et l'aluminium, dans des pays aussi variés que la Russie, la Slovaquie ainsi que dans plusieurs pays de l'Amérique centrale. Sa dernière affectation fut en Chine, à la demande d'une entreprise de fusion d'aluminium qui devait passer du secteur public au secteur privé.

Le Bloc québécois transmet ses chaleureuses salutations et félicitations à M. Thomson pour le dévouement dont il a fait preuve au cours des 20 dernières années.

* * *

LE FESTIVAL DE LA TRUITE DE BALMORAL

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec une grande joie que j'ai pris part, le 5 juin dernier, à un déjeuner offert par le conseil municipal de Balmoral lors du Festival de la truite qui se déroulait dans cette localité de ma circonscription, du 2 au 5 juin.

Le Festival de la truite de Balmoral fut organisé cette année, et ce, après qu'un groupe de bénévoles eut décidé que l'événement devait renaître après une dizaine d'années d'absence. Le festival fut organisé pour venir en aide financièrement au Centre communautaire de Balmoral.

Cette renaissance du festival a remporté un immense succès, et je tiens à féliciter les coprésidentes de l'événement, soit Jenny Chouinard et Manon Pelletier, ainsi que tous les bénévoles qui ont contribué de près ou de loin à l'organisation de l'événement. Je suis également heureux que le comité organisateur ait annoncé la tenue d'une autre édition pour l'année 2006.

Finalement, je remercie conseil municipal de Balmoral qui m'a invité à prendre part au déjeuner auquel j'ai participé.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, que l'on habite l'Ontario, la vallée du Fraser, Montréal ou n'importe quelle de

nos grandes villes, le message est le même. La qualité de l'air se détériore et les gens tombent malades ou développent des maladies chroniques à cause de cette détérioration.

Cette année, Toronto a déjà eu droit à 20 jours de smog, un record. La qualité de l'air n'a jamais été aussi mauvaise. L'OCDE a classé le Canada presque au dernier rang pour ce qui est de l'intégrité environnementale. Que fait le ministre de l'Environnement? La semaine dernière, à l'occasion de la Journée de l'air pur, il a annoncé la création d'un site web. Nous pouvons maintenant rester à l'intérieur et nous renseigner sur la piètre qualité de l'air. Le ministre de l'Environnement n'a pas la volonté de régler le problème.

Quand le gouvernement comprendra-t-il que les Canadiens veulent des mesures immédiates et concrètes, plutôt que des belles paroles?

Je demande à tous les députés et à tous les Canadiens d'appuyer le plan efficace des conservateurs pour assainir l'air et préserver la santé des générations à venir.

* * *

BRUCE ERSKINE

L'hon. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à Bruce Erskine, citoyen respecté de la collectivité de St. Catherines qui est décédé le 4 juin 2005.

Bruce Erskine a consacré sa vie au sport de l'aviron. Aujourd'hui, il y a littéralement des milliers d'athlètes et d'officiels qui sont actifs dans le sport amateur grâce à son influence. Bruce était motivé par l'expérience positive qu'il avait connue lorsqu'il était un jeune rameur, et il voulait faire vivre cette expérience à tous les jeunes. Sa philosophie d'entraîneur n'était pas axée sur la performance, mais sur l'effort.

Bruce et Sue Erskine se sont rencontrés lorsqu'ils étaient de jeunes adolescents. Ils se sont mariés et ont eu quatre enfants. Bruce a été surveillant chez General Motors et il était à la retraite depuis 1992. Il appuyait les jeunes athlètes de la même façon qu'il appuyait la carrière politique de Sue. Il a pleinement soutenu celle-ci lorsqu'elle a été élue conseillère municipale, puis adjointe au maire de St. Catherines.

Cet homme bon et sans prétention a marqué tous ceux qui l'ont connu. Bruce n'était pas seulement un entraîneur dans le sport de l'aviron, il était aussi un formateur à l'école de la vie. Sa patience et son leadership resteront gravés dans nos mémoires.

J'ai eu le privilège de connaître Bruce Erskine et de l'avoir comme ami. J'offre mes sincères condoléances à Sue et à ses enfants, Susan, Kathy, Harry et Jenny, ainsi qu'à ses petits-enfants.

. . .

(1410)

[Français]

LA GESTION DE L'EAU POTABLE

M. Roger Clavet (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, c'est avec fierté que je souligne en cette Chambre la création d'une chaire d'études en eau potable à l'Université Laval.

Grâce à une entente de financement conclue avec la ville de Québec, cette chaire pourra mener des travaux de recherches sur l'approvisionnement, le traitement et la distribution de l'eau, en plus de développer de nouveaux outils pour améliorer la gestion de cette ressource importante.

Je salue cette entente qui dotera la ville de Québec d'expertises de haut niveau sur son territoire, ce qui lui permettra de rester à l'avantgarde de la technologie et des connaissances dans tous les aspect reliés à l'eau potable.

Le Bloc québécois félicite la ville de Québec et l'Université Laval pour la création de cette chaire d'études qui contribuera encore une fois à faire du Québec un des leaders mondiaux dans la gestion de l'eau potable.

CAROLINE FAUCHER

L'hon. Claude Drouin (Beauce, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec fierté que je profite de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui afin de rendre hommage à une jeune Beauceronne de 19 ans, Mme Caroline Faucher.

Elle s'est distinguée au Mondial des métiers en Finlande, en mai dernier, où elle a été couronnée première au monde en infographie. Le Mondial des métiers regroupait 800 finalistes provenant de 42 pays dans 39 métiers.

Cette performance est tout à son honneur et mérite toute notre reconnaissance. Une telle distinction nous démontre le talent de Mme Faucher grâce auquel elle a relevé ce défi avec brio. Elle est une fierté pour toute la Beauce et pour le Canada.

Félicitations à Mme Caroline Faucher ainsi qu'à tout le personnel du Centre d'imprimerie de la Chaudière à Beauceville, où elle a fait ses études, pour l'excellence des services qui y sont offerts.

Sous l'égide de la commission scolaire de la Beauce-Etchemin, ces derniers effectuent un travail exceptionnel afin de doter notre jeunesse beauceronne d'outils indispensables pour performer dans leurs champs de compétence.

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais faire aujourd'hui un bref historique à l'intention des Canadiens et du gouvernement.

Le 20 mai 2003, une vache d'élevage de boucherie albertaine s'est révélée porteuse de l'ESB, ce qui a conduit à la fermeture de la frontière américaine au boeuf canadien d'exportation. Des producteurs ont fait faillite.

Cédant aux vigoureuses pressions des partis d'opposition, le gouvernement a fini par faire un maigre effort pour venir en aide aux producteurs à court d'argent en leur envoyant, par chèque, un soi-disant paiement anticipé. Le gouvernement a annoncé qu'il s'agissait d'une avance au titre du programme d'aide relatif à l'ESB, ce qui a nettement donné à penser aux producteurs que l'aide ne s'arrêterait pas là.

Un peu plus d'argent a effectivement été versé en 2004. Toutefois, les producteurs ontariens ont été avisés au cours des dernières semaines que ce montant serait recouvré, défalqué de toute aide à laquelle ils pourraient avoir droit dans l'avenir. Nombre d'entre eux se voient d'ailleurs réclamer le montant immédiatement.

Article 31 du Règlement

Force est de se demander si le gouvernement se sert de pareille mesure de récupération pour financer la restitution du dépôt de garantie dans le cadre du PCSRA. Si c'était un film, ce serait un navet intitulé « La grande supercherie ».

LA VILLE DE KINGSTON

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, le patrimoine canadien est bien vivant dans la belle ville de Kingston, en Ontario.

Aujourd'hui, le lieutenant-gouverneur de l'Ontario, James Bartleman, se joindra aux Kingstoniens à l'occasion d'un carrousel militaire spécial marquant la Journée de la première capitale.

Le 15 juin 1841, le gouverneur général lord Sydenham, accompagné du public et d'un jeune avocat du nom de John A. Macdonald, inaugurait, à Kingston, la première assemblée législative des provinces unies du Canada.

Cent soixante ans plus tard, le gouvernement fédéral et la province reconnaissent tous deux Kingston comme la première capitale du Canada. Grâce aux efforts soutenus de M. Ian Milne et de Mme Margaret Angus, les instigateurs de la Journée de la première capitale, depuis sept ans maintenant, l'événement est marqué par de grandes célébrations.

Au nom du député de Kingston et les Îles, je profite de l'occasion pour féliciter la ville de Kingston de cette magnifique célébration en l'honneur du patrimoine national.

LE LOGEMENT

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, dans son édition de cette semaine, le magazine *Time* a désigné Raven Thundersky comme l'une des héroïnes du Canada et comme l'une de ses plus remarquables citoyennes.

Raven est originaire de la première nation de la rivière Poplar. Sa famille ne possédait pas grand chose, mais son grenier était isolé au zonolite. La mère de Raven et ses deux soeurs sont mortes d'un cancer causé par cet isolant. Depuis dix ans, Raven déploie des efforts infatigables pour attirer l'attention des Canadiens sur cette question.

Au cours des années 1970 et 1980, des milliers de maisons canadiennes ont été isolées avec du zonolite. Le gouvernement fédéral en favorisait l'utilisation dans le cadre du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes ou PITRC. Les libéraux ont dit qu'ils enlèveraient l'amiante dans les maisons des bases militaires, mais pas dans les maisons des réserves et dans les centaines de milliers d'autres maisons un peu partout au Canada.

Les efforts de Raven Thundersky pour aider ses concitoyens à détecter la présence de zonolite dans leur maison et à porter la situation à l'attention du public ont sans aucun doute sauvé de nombreuses vies. On ne peut pas en dire autant des libéraux qui continuent de nier le problème.

Raven Thundersky est à juste titre considérée comme une héroïne, mais le gouvernement libéral devrait quant à lui être considéré comme le vilain puisqu'il est prêt à mettre en péril la vie de nombreux Canadiens en ignorant le danger.

Questions orales

● (1415)

LA CHINE

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, plus tôt cette année, des sources du SCRS ont révélé aux médias que le gouvernement de la Chine dirigeait un vaste réseau d'espionnage au Canada, afin de surveiller les intérêts canadiens sur le plan de la sécurité, de l'économie et de la politique.

J'avais à l'époque demandé au premier ministre d'aborder ce sujet très sérieux directement avec les dirigeants chinois pendant sa visite à Beijing, en janvier. Fidèle à lui-même, il n'a pas défendu la souveraineté du Canada et n'a jamais abordé la question pendant le sommet de Beijing.

Pourquoi? Peut-être parce que la famille du premier ministre utilise des chantiers navals subventionnés par le gouvernement chinois pour construire ses navires à l'étranger, au lieu de les faire construire ici, au Canada.

Un transfuge chinois haut placé a maintenant confirmé que la République populaire de Chine exploite un réseau d'environ 1 000 espions au Canada, faisant ainsi peser une menace extrêmement grave sur notre souveraineté et notre sécurité nationale.

Le premier ministre réagira-t-il en s'opposant officiellement à cette violation de nos intérêts nationaux? Dira-t-il au gouvernement chinois de rapatrier ses espions ou fera-t-il encore une fois passer les intérêts de sa famille avant la souveraineté de notre pays?

* * *

[Français]

L'INITIATIVE DE PARTENARIATS EN ACTION COMMUNAUTAIRE

M. Christian Simard (Beauport—Limoilou, BQ): Monsieur le Président, c'est au nom de 135 organismes de toutes les régions du Québec qui oeuvrent auprès des personnes en situation d'itinérance que je m'adresse au premier ministre, puisque son ministre du Logement ne semble pas écouter leurs demandes ni comprendre l'urgence d'agir.

Il est impératif, dès maintenant, aujourd'hui même, que ce gouvernement procède à l'annonce officielle du renouvellement du programme d'Initiative de partenariats en action communautaire, mieux connue sous le nom d'IPAC.

Si rien n'est fait maintenant, des centres d'hébergement, des cuisines collectives, des centres de jour, des soupes populaires, des services de prévention en itinérance fermeront leurs portes. C'est la population la plus pauvre parmi les plus pauvres qui s'enfoncera davantage dans la misère.

Je demande à ce gouvernement de reconduire et de bonifier immédiatement le programme IPAC, et ce, en attendant le transfert de l'entière responsabilité du secteur de l'habitation vers le gouvernement du Québec, avec les enveloppes budgétaires correspondantes.

. . .

[Traduction]

LA JUSTICE

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, l'injustice peut revêtir plusieurs formes, notamment celle de l'esclavage moderne que constitue le trafic des personnes. L'ONU estime que quatre millions de personnes par année font l'objet d'un trafic, sous la menace de la violence, et ce nombre augmente.

Le Canada est loin d'être à l'abri. La GRC signale que, chaque année, quelque 800 personnes sont introduites illégalement au Canada et que notre pays est une importante porte d'entrée vers les États-Unis. Le solliciteur général du Canada estime qu'entre 8 000 et 16 000 immigrants illégaux sont forcés de travailler dans l'industrie du sexe.

Impossible de quantifier le caractère cruel et inhumain du trafic des personnes. Des femmes et des enfants sans méfiance, provenant des quatre coins du globe, se laissent attirer par la promesse d'une vie meilleure.

La réaction du Canada à ce fléau grandissant a été plutôt timide. Il y a quelques mois à peine, les premières plaintes ont été déposées en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, loi qui date de trois ans. Même si le gouvernement a promis il y a plus d'un an de présenter une loi pour lutter contre le trafic des personnes, il ne l'a fait que tout récemment. Il est grand temps que le gouvernement fournisse les ressources nécessaires pour veiller à ce que cette loi soit appliquée rigoureusement.

L'IMMIGRATION

Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.): Monsieur le Président, cette année marque le 50^e anniversaire de la signature de l'entente relative au marché du travail entre le gouvernement du Canada et la Jamaïque. À l'époque, en 1955, nos politiques d'immigration empêchaient l'immigration de personnes qui n'étaient pas de race blanche.

Cent femmes sont entrées au Canada comme domestiques, même si nombre d'entre elles étaient infirmières ou enseignantes dans leur pays: 75 venaient de la Jamaïque et 25 de la Barbade.

Je salue deux de ces pionnières, Thelma Johnson, infirmière et femme d'affaires, fondatrice des Caribbean Pioneer Women of Canada et Sealen Chang, ancienne membre de l'Aviation royale du Canada et enseignante à la retraite. Ces femmes, ainsi que bien d'autres, ont contribué en dépit de bien des difficultés à faire du Canada un endroit plus accueillant et inclusif.

Au nom de tous les enfants dont elles ont favorisé l'épanouissement et avec lesquels elles ont partagé leurs valeurs et leurs croyances, je leur souhaite tout ce qu'il y a de meilleur, et j'en souhaite autant à tous les résidants de Laval—Les Îles.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le juge Gomery a écrit au gouvernement pour lui demander d'annuler son entente avec Jean Chrétien. Par l'entremise de son avocat, le juge Gomery a souligné que cette entente ne servait pas l'intérêt public. En fait, son avocat a précisé que la capacité du juge Gomery à terminer son travail serait compromise. Il a demandé au gouvernement, directement, d'accélérer le processus relatif aux accusations de partialité de M. Chrétien ou de voir à ce que celles-ci soient retirées.

Le gouvernement annulera-t-il l'entente avec M. Chrétien comme le demande le juge Gomery, oui ou non?

• (1420)

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas d'entente. Notre position est très claire. Il n'y a pas lieu de contester l'impartialité du juge Gomery, ni maintenant, ni plus tard. S'il y a une telle contestation, nous nous y opposerons.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, ce n'est pas là l'entente que le gouvernement a conclue. [Français]

Pendant que le premier ministre donne à haute voix son appui au juge, il trafique en secret un arrangement contraire avec M. Chrétien. Le juge vient de demander au gouvernement de faire une des deux choses suivantes: faire face à la demande de M. Chrétien immédiatement, ou la faire retirer pour que le juge puisse faire son travail en paix.

Est-ce que le premier ministre va faire ce que le juge Gomery demande, oui ou non?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, cette fois-ci, je le répète en français, il n'y a pas d'entente. D'abord, notre position est claire. Il ne devrait pas y avoir de contestation à l'égard de l'impartialité du juge Gomery. Il ne devrait pas y en avoir ni maintenant, ni plus tard. S'il y en a, nous nous y opposerons.

[Traduction]

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, ces réponses du premier ministre ne reflètent tout simplement pas la réalité. Voici ce qu'a fait le premier ministre. Il a eu un échange de lettres, ou peu importe qu'on veuille appeler cela autrement, à l'insu du juge Gomery. Ce dernier n'en a même pas été informé. C'était tout à fait contraire à l'engagement pris par le procureur général.

Le juge Gomery a demandé, dans sa lettre du 6 juin, que le gouvernement prenne des mesures très précises. Le gouvernement est-il prêt à prendre ces mesures ou continuera-t-il de travailler de concert avec les avocats de M. Chrétien?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu deux fois aux questions du député, mais il y a un autre point que j'aimerais soulever. Le chef adjoint du Parti conservateur a dit que le chef de l'opposition allait passer l'été à faire la tournée des barbecues. Je comprends à quel point cela peut être dangereux et c'est pourquoi j'aimerais déposer ce document pour aider le chef de l'opposition cet été. Il s'agit d'un document intitulé Le régime Miami.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, je ne crois pas...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous devons poursuivre la période des questions. Le député de Provencher a la parole. Nous avons besoin d'un peu de silence.

M. Vic Toews: Monsieur le Président, je ne pense pas que les Canadiens soient très impressionnés par de telles réponses.

Les avocats qui représentent le juge Gomery ont demandé au gouvernement libéral de prendre toutes les mesures nécessaires pour que Jean Chrétien retire une fois pour toutes ses allégations de partialité contre le juge ou pour que ces allégations soient immédiatement portées devant un tribunal.

Ma question s'adresse au procureur général du Canada. Pourquoi n'a-t-il pas donné suite à la demande du juge Gomery? Il ne s'agit pas

Questions orales

de savoir quelle est la nature de l'entente. Pourquoi n'a-t-on pas donné suite à la demande du juge Gomery?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je crois qu'il me faut rappeler au député un passage des lettres échangées:

Il est clair, d'après le mémoire exposant les faits et le droit déposé au nom du procureur général en réponse à la demande d'examen judiciaire de M. Chrétien, que le gouvernement s'est vigoureusement opposé à la requête de celui-ci. L'argument principal exposé par le procureur général dans le mémoire était que l'allégation de partialité faite par M. Chrétien n'avait aucun fondement et que le droit de M. Chrétien à l'équité de la procédure avait été respecté en tout temps.

Cela demeure notre position.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Pourtant, monsieur le Président, les libéraux ont refusé de donner suite à la demande du juge Gomery. Tout est là. En dépit des affirmations des libéraux, qui prétendent coopérer avec le juge Gomery, la vérité c'est qu'en refusant d'agir, le gouvernement travaille de concert avec M. Chrétien pour faire dérailler la Commission Gomery.

Pourquoi, quand l'intérêt public exige une entière collaboration avec le juge Gomery, le gouvernement ne se préoccupe-t-il que des intérêts politiques du Parti libéral? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait ce que demandait le juge Gomery?

(1425)

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député a raison sur un point: l'intérêt public exige la pleine collaboration avec la Commission Gomery et je rappelle une fois de plus que c'est nous qui avons créé cette commission d'enquête. Nous collaborons avec le juge Gomery mais, en plus, nous l'avons toujours soutenu et nous continuerons de le soutenir contre toute allégation de partialité. Nous continuerons de nous opposer à toute tentative de retarder les travaux de la Commission. Notre position, c'est que nous soutenons entièrement le juge Gomery.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, dans la guérilla judiciaire qui oppose Jean Chrétien et le juge Gomery, le gouvernement a beau dire qu'il appuie le juge Gomery de toutes les façons possibles, mais admettra-t-il que l'échange de lettres qu'il y a eu jusqu'à maintenant a eu un seul effet, c'est-à-dire déstabiliser et inquiéter le juge Gomery et rassurer le clan Chrétien? Tel est le résultat du travail.

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je répète que nous avons appuyé le juge Gomery par le passé, lorsqu'on a fait à son endroit des allégations de partialité, et nous allons continuer de l'appuyer dans l'avenir. Nous nous sommes opposés aux tentatives visant à retarder la Commission Gomery et, dans l'avenir, nous ferons la même chose.

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, si le ministre de la Justice dit vrai, il devrait admettre que le gouvernement a tellement mal travaillé, qu'actuellement, il a atteint l'effet contraire. C'est exactement le contraire de ce qu'il nous dit.

Dans une lettre datée du 9 juin, l'avocat du gouvernement soutient qu'il n'appuie pas la démarche du juge Gomery, qui veut vider la question de son impartialité avant de commencer la rédaction de son rapport.

Le gouvernement, qui dit appuyer le juge Gomery, demandera-t-il à ses avocats de l'appuyer réellement, contrairement à ce que ceux-ci affirment dans la lettre du 9 juin?

Questions orales

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je vais citer cette même lettre du 9 juin: « Le mémoire des faits et du droit déposé au nom du procureur général du Canada en réponse à la demande de contrôle judiciaire faite par M. Chrétien montre clairement que le gouvernement s'opposait vigoureusement à la demande de M. Chrétien. La position principale avancée par le procureur général dans ce mémoire veut que les allégations de partialité formulées par M. Chrétien sont sans fondement et que le droit de M. Chrétien à l'équité des procédures a toujours été respecté. »

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, hier, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a affirmé que le juge Gomery avait l'appui du gouvernement, mais il s'est bien gardé de nous dire qu'il y avait une lettre du procureur du gouvernement datée du 9 juin qui dit exactement le contraire, affirmant que celui-ci ne peut pas soutenir le juge Gomery dans sa démarche devant la Cour fédérale.

Comment le gouvernement veut-il qu'on le croit quand sa version change tous les jours? D'un côté, ses propres avocats disent qu'ils ne peuvent pas appuyer le juge Gomery dans sa démarche; de l'autre, le gouvernement affirme en Chambre qu'il appuie totalement le juge Gomery.

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le député parle de la lettre du 9 juin. En fait, le premier ministre a fait allusion à cette lettre hier et elle a été déposée à la Commission Gomery hier. Dans cette lettre, je le répète à nouveau, il est clairement dit que la position principale du procureur général exposée dans le mémoire est que l'allégation de partialité faite par M. Chrétien n'a aucun fondement et que le droit de M. Chrétien à l'équité de la procédure a été respecté en tout temps.

Nous appuyons le travail du juge Gomery et nous appuyons sa volonté d'avoir la qualité d'agir pour s'acquitter de son mandat. Nous appuyons sa position.

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre, dans ses rares réponses en Chambre, dit qu'il veut appuyer le juge Gomery et qu'il veut tout faire pour l'aider.

Alors, quel besoin avait-il de donner instruction à ses avocats d'écrire à Jean Chrétien, ce qui a eu pour effet de le conforter dans sa démarche et de déstabiliser le juge Gomery?

• (1430)

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je pense qu'il y a une confusion entre des questions de contenu et des questions de procédure.

En matière de contenu, de substance, nous avons appuyé et nous continuerons à appuyer le juge Gomery contre toutes les accusations de partialité. En matière de procédure, nous appuyons aussi le juge Gomery quant à la tenue de son audition devant la cour.

.. ..

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Depuis sept jours consécutifs, les résidants de l'Ontario et du Québec sont étouffés par le smog, non seulement dans le sud de l'Ontario, mais aussi dans le nord de cette province.

Des experts en santé, 11 organisations environnementales et même le *Globe and Mail* déclarent que le plan de Kyoto du gouvernement n'est pas à la hauteur. Le premier ministre va-t-il admettre que les résultats se font encore attendre après 12 ans? Quand va-t-il proposer un meilleur plan?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, si le député se donne la peine d'examiner le plan du gouvernement en matière de changements climatiques ou l'orientation générale du gouvernement en matière d'environnement, il verra que ce plan est l'un des meilleurs parmi ceux des grands pays.

Il constatera également que les environnementalistes ont qualifié le budget le plus récent comme étant vraisemblablement le plus écologique à ce jour. La raison en est que nous somme très conscients des problèmes que causent le smog ainsi que l'insalubrité de l'eau et de l'air. En fait, le gouvernement a la ferme intention de régler ces problèmes.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, on aurait pu penser qu'après avoir prétendu pendant 12 ans qu'il avait la situation bien en main, le gouvernement aurait finalement admis qu'il n'en est rien et reconnu sa part de responsabilité, mais de toute évidence, ce n'est pas ce qui va se produire.

Prenons l'exemple du lac Devils. Un désastre environnemental est sur le point de se produire dans notre pays. Les eaux du Manitoba sont sur le point d'être polluées. On n'a vu aucune initiative pour empêcher cela. Des mesures vont-elles finalement être adoptées par rapport au lac Devils? Ou allons-nous simplement avoir droit à d'autres discours sur l'importance de cette question, mais sans aucun résultat?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, j'aurais espéré que le chef du NPD prenne aujourd'hui la parole pour se dissocier complètement des propos d'un de ses députés, car ce n'est pas le moment d'insulter nos amis américains. C'est le temps de travailler avec eux pour éviter que des mesures regrettables ne soient prises et que l'eau de ce lac ne soit déversée avant la réalisation d'évaluations environnementales satisfaisantes.

Nous avons un traité à respecter. Nous travaillons très fort et nous obtiendrons des résultats, mais sans insulter qui que ce soit.

CHINE

LA CHINE

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, selon Hao Fengjun, un ancien policier chinois qui a fait défection, il y aurait plus de 1 000 espions chinois au Canada.

Au mois de décembre dernier, le SCRS a déclaré que des gouvernements étrangers recouraient à l'espionnage économique contre le Canada et que la Chine était l'un des pays les plus actifs dans les activités d'espionnage touchant des industries importantes, comme les secteurs énergétique et technologique. Sidewinter est un autre exemple.

Le premier ministre a dû répondre à des questions là-dessus au mois de février. Comme d'habitude, il a refusé d'agir. Peut-il dire maintenant à la Chambre combien d'espions chinois ont été arrêtés ou expulsés? Que fera-t-il pour protéger la souveraineté et la sécurité du Canada?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait fort bien, nous n'allons pas discuter de détails opérationnels de notre service de renseignement de sécurité, le SCRS, ni à la Chambre ni ailleurs.

Je voudrais toutefois donner au député et à tous les Canadiens l'assurance que le SCRS, la GRC et les autres organismes chargés d'appliquer la loi et de rechercher des renseignements sont tout à fait conscients des activités de divers pays étrangers au Canada. Nous prenons toutes les mesures raisonnables et nécessaires pour protéger non seulement la sécurité des Canadiens, mais encore la sécurité économique de nos entreprises.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): En fait, monsieur le Président, cela n'est guère rassurant puisque le gouvernement connaît le problème, mais ne fait rien.

M. Hao a dit qu'en plus de faire de l'espionnage, la Chine mène une campagne d'intimidation et de harcèlement contre des membres du Falun Gong, à Toronto et à Vancouver principalement. Cela est d'ailleurs confirmé par un rapport du SCRS selon lequel les services de renseignement de sécurité d'autres pays manipulent, menacent et exploitent des expatriés vivant au Canada. M. Hao affirme avoir remis aux autorités australiennes un rapport du service de renseignement de la Chine sur un adepte du Falun Gong vivant au Canada

Le gouvernement du Canada demandera-t-il une copie de ce rapport aux autorités australiennes et demandera-t-il officiellement au gouvernement chinois de cesser de harceler des citoyens canadiens?

● (1435)

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes tout à fait conscients de la présence de membres du Falun Gong au Canada ainsi que des allégations et des affirmations qui sont faites relativement à leur droit d'exprimer pacifiquement leur point de vue, de s'associer et de manifester pacifiquement dans notre pays.

Cependant, comme je l'ai dit plus tôt en répondant à la première partie de la question du député, nous ne parlons pas de détails opérationnels à la Chambre. Je demande au député de reconnaître le fait que les organismes comme le SCRS ne pourraient pas exercer leur activité au nom des Canadiens si nous discutions de détails opérationnels.

[Français]

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, voilà quelques mois, lorsque nous avons évoqué la possibilité d'espionnage chinois au Canada, le gouvernement n'a semblé aucunement préoccupé. Maintenant, voilà qu'un second transfuge chinois affirme qu'il y aurait un réseau opérationnel en sol canadien

Est-ce que le gouvernement a convoqué les officiels chinois, ici, au Canada, pour obtenir des explications complètes, oui ou non? [*Traduction*]

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes toujours en contact avec

Questions orales

les responsables chinois dans notre capitale. Nous discutons avec eux d'un certain nombre de questions relatives au respect des droits de la personne et au droit des citoyens canadiens d'exprimer librement leur opinion. Le Canada est un pays libre. Nous insisterons toujours sur le fait que les Canadiens jouissent de cette liberté dans notre pays. C'est ce que nous avons dit aux responsables chinois.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Cela n'est pas une réponse, monsieur le Président.

Nous n'avons rien demandé au sujet des activités du SCRS. Si ces allégations s'avèrent, elles auront de toute évidence des incidences sur notre sécurité et notre souveraineté. Dans le cas contraire, elles auront des répercussions sur nos relations avec la Chine.

Pendant qu'il était en Chine en janvier et que ces allégations ont été faites, le premier ministre a-t-il, dans l'intérêt de la souveraineté du Canada, mentionné ces questions aux responsables? Il ne s'agit pas du SCRS. Le premier ministre a-t-il soulevé ces questions aux niveaux diplomatique et politique?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous saisissons toutes les occasions possibles de dialoguer avec les responsables chinois au Canada. Nous prendrons toujours les moyens nécessaires pour faire respecter le droit d'expression des citoyens, sous quelque forme que ce soit, au Canada.

[Français]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, en réponse à ma question d'hier, concernant les essais de l'agent orange effectués à Gagetown au Nouveau-Brunswick, dans les années 1960, le ministre de la Défense nationale affirmait, et je le cite: « Nous essayons aujourd'hui de reconstruire les faits. Nous allons trouver les liens de causalité et nous allons offrir une compensation à ceux et celles qui ont été touchés par cela. »

Comment le ministre peut-il expliquer que le gouvernement en soit encore à rechercher des faits, alors qu'il y a eu des demandes d'indemnisation depuis 15 ans, et que suite à son usage au Vietnam, les effets hautement nocifs de l'agent orange sont bien connus et documentés dans plusieurs études?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué hier devant la Chambre, ce sont des événements et des produits qui ont été utilisés il y a 45 ans. Nous essayons de reconstituer les faits et les conséquences. Nous allons contacter toutes les personnes affectées pour savoir comment nous pouvons assurer que la justice et l'équité seront assurées dans ce dossier, comme nous l'avons fait dans maints autres dossiers semblables. Cependant, donnez-nous le temps de le faire de façon scientifique et correcte.

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, dès lors que le gouvernement connaissait les dangers reliés à l'usage de l'agent orange, est-ce qu'il n'aurait pas dû prévenir la population des dangers qu'elle courait plutôt que d'essayer de gagner du temps, comme le ministre essaye encore de le faire, sachant fort bien — et c'est toujours le cas dans ce type de dossier — que le temps joue toujours contre les victimes?

Questions orales

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons jamais essayé de couvrir ce qui s'est passé. Nous essayons de trouver exactement ce qui s'est passé. Comme vous le savez et comme je l'ai dit en Chambre hier, les conservateurs ont été au pouvoir pendant neuf ans alors que les mêmes faits existaient, avec les mêmes conséquences dus aux mêmes produits utilisés auparavant. Nous essayons très honnêtement, en ce moment, de trouver des solutions à un vieux problème, qui est très important pour nos forces armées et pour nos citoyens. Nous le ferons de façon scientifique et correcte.

* * *

● (1440)

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale évite de répondre à la question et répète toujours le même discours quand on l'interroge sur la contamination de l'eau à Shannon. Il fait valoir que l'eau potable est maintenant accessible, qu'il faut établir les faits, constater les responsabilités. Cependant, ce que la population réclame, c'est d'avoir accès au rapport que le gouvernement garde secret.

Le ministre arrêtera-t-il de se défiler et se rendra-t-il au souhait de la population qui veut avoir accès au rapport gardé secret? Entend-il le rendre public sans délai?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné hier, nous avons agi en ce qui concerne Shannon. En effet, nous avons donné plus de 34 millions de dollars à la communauté. Nous avons raccordé beaucoup de maisons directement à des sources d'eau potable. Nous continuons nos efforts et travaillons en collaboration avec la communauté afin de déterminer, d'une part, d'où vient la contamination et, d'autre part, qui en est responsable.

Le député sait très bien qu'il existe plusieurs sources. Il faut que nous agissions de la bonne manière et que nous le fassions de façon correcte et scientifique.

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, on connaît le comportement du gouvernement quand il est lui-même responsable de ce genre de situation: il essaie d'enterrer l'affaire. On ne veut pas d'un autre Gagetown.

Le ministre peut-il comprendre que la population de Shannon veut avoir accès au rapport maintenant, parce qu'elle ne veut pas que, dans 20 ans, on vienne lui dire que l'on ne savait pas?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comment le député peut-il affirmer que nous essayons d'enterrer l'affaire, alors que nous avons raccordé 161 maisons à des sources d'eau?

De plus, nous avons octroyé plus de 34 millions de dollars à la communauté. Aussi, nous travaillons en collaboration avec celle-ci et examinons tous les facteurs afin de connaître les faits et de trouver une solution correcte et équitable pour toute cette communauté.

* * *

[Traduction]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, il y a deux semaines, le gouvernement a induit la Chambre en erreur en niant l'existence d'une entente secrète avec Jean Chrétien.

Hier, le premier ministre a induit la Chambre en erreur au sujet de la teneur de cette entente. À tort, il a dit que la lettre contenait le passage suivant: [...] nous nous opposons farouchement à tout ce qui pourrait retarder le rapport. » Cette affirmation ne figure pas dans la lettre envoyée aux avocats de M. Chrétien.

Pourquoi le premier ministre continue-t-il à induire la Chambre en erreur?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, la lettre du 9 juin dit exactement ceci: « L'argument principal exposé par le procureur général dans le mémoire était que l'allégation de partialité faite par M. Chrétien n'avait aucun fondement et que le droit de M. Chrétien à l'équité de la procédure avait été respecté en tout temps. »

Voici ce que dit l'*Ottawa Citizen* d'aujourd'hui au sujet de la position du Parti conservateur:

L'idée, répandue par [le chef de l'opposition] selon laquelle cette correspondance révèle un complot entre [le premier ministre] et son prédécesseur visant à retarder le rapport Gomery et, de ce fait, la date des prochaines élections, est plus qu'absurde.

M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, ce qui est absurde, c'est cette réponse.

Hier, le premier ministre a induit la Chambre en erreur au sujet de la teneur d'une lettre établissant une entente secrète entre M. Chrétien et le gouvernement libéral. Le premier ministre a affirmé avoir défendu le juge Gomery. Tel n'est pas le cas.

Pourquoi la lettre du gouvernement, dans les faits, autorise-t-elle M. Chrétien à empêcher le juge Gomery de consigner ses conclusions dans un rapport?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a lu un extrait d'une lettre du 9 juin qui a été déposée hier à la Commission Gomery, puis à la Chambre. Cette lettre disait, et je vais le dire très lentement afin que le député comprenne: « L'argument principal exposé par le procureur général dans le mémoire était que l'allégation de partialité faite par M. Chrétien n'avait aucun fondement et que le droit de M. Chrétien à l'équité de la procédure avait été respecté en tout temps. »

J'espère qu'il a compris, maintenant, parce que tous les Canadiens, eux, ont compris. Ils savent que le premier ministre et le gouvernement soutiennent le travail du juge Gomery.

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Monsieur le Président, jour après jour, le ministre des Travaux publics prétend défendre le juge Gomery.

Nous savons maintenant que la directrice des communications du ministre, Mme Susan Murray, a fait savoir aux médias que la Commission Gomery coûtait plus de 70 millions de dollars, ce qui est faux. Nous savons qu'elle a répandu ces allégations le jour même où Jean Chrétien a présenté sa motion tendant à faire destituer le juge Gomery. Il est clair que le gouvernement et Jean Chrétien se concertent pour discréditer le juge Gomery.

Pourquoi le gouvernement fait-il tout en son pouvoir pour discréditer le juge Gomery, et pourquoi ne veut-il pas trouver la vérité?

● (1445)

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, il est vrai que les coûts de la Commission Gomery sont de l'ordre de 69 à 70 millions de dollars. Cela comprend non seulement les coûts directs de la commission, mais aussi ceux des ministères qui coopèrent pleinement avec le juge Gomery et, par exemple, les coûts de coordination de la production de 20 millions de pages de documents fournies à la commission.

Nous tenons absolument à coopérer avec le juge Gomery. Nous voulons que l'enquête aboutisse. C'est l'une des raisons qui incitent les Canadiens à appuyer les libéraux plutôt que les conservateurs. Ils veulent que le juge Gomery réussisse à mener son travail à bien et ils font confiance au gouvernement et au premier ministre pour l'y aider.

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Monsieur le Président, je suis absolument étonné que le ministre reste imperturbable en donnant cette réponse. Le juge Gomery luimême a confirmé que l'enquête coûtera seulement 30 millions de dollars ou un montant de cet ordre. Le reste de l'argent, le gouvernement l'a consacré à son centre de crise.

Le ministre confirmera-t-il que sa directrice des communications a appelé des journalistes pour leur dire que la Commission Gomery coûterait 70 millions de dollars? Confirmera-t-il également qu'elle a fait ces appels le jour même où M. Chrétien a présenté sa motion visant à faire destituer le juge Gomery? La réponse du ministre intéressera beaucoup les journalistes qui ont reçu ces appels.

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, j'espère que tous les Canadiens sont toujours intéressés par la réponse de n'importe quel ministre, car ils savent que, lorsque les ministres donnent des réponses aux Communes, ils le font sérieusement, dans l'intérêt des Canadiens, et s'appuient sur des faits, contrairement à l'opposition.

Le coûts directs de la commission et les coûts subis par les ministères qui coopèrent pleinement avec le juge Gomery et qui ont coordonné la production de plus de 20 millions de pages de documents, dont des documents du Cabinet qui remontent à 1994, totaliseront environ 70 millions de dollars. Et cela en vaut la peine. Ce n'est pas trop cher payer pour changer la culture du gouvernement pour des générations.

[Français]

LE PROJET DE LOI C-48

Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, lundi dernier, le Bloc québécois s'est allié au Parti conservateur pour que soient supprimées toutes les dispositions du projet de loi C-48. En votant contre le projet de loi C-48, de concert avec les conservateurs, les bloquistes ont voté contre l'octroi de crédits supplémentaires au Québec dans des secteurs qui sont très importants aux yeux de bon nombre de Québécoises et de Québécois.

La ministre des Affaires intergouvernementales peut-elle expliquer à la Chambre dans quelle mesure l'adoption du projet de loi C-48 serait bénéfique pour le Québec?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, la position du Bloc québécois concernant le projet de loi C-48 est non seulement

Questions orales

incompréhensible, mais indéfendable, car elle privera des individus et des institutions du Québec de recevoir l'appui dont ils ont besoin.

Comment expliquer aux étudiants qu'ils ne peuvent pas recevoir d'aide supplémentaire pour l'accès à l'éducation postsecondaire? Comment expliquer au FRAPRU qu'il ne recevra pas d'aide supplémentaire pour le logement à prix abordable? Comment expliquer à Transport 2000 qu'il ne recevra pas d'aide supplémentaire?

Le gouvernement libéral du Canada aidera les...

Le Président: L'honorable député de Timmins—Baie James a la parole.

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au ministre de la Défense nationale l'obligation qu'il a envers les gens vivant sur les rives de la baie James. Les Cris de Mushkegowuk attendent depuis longtemps, c'està-dire 40 ans, que le gouvernement revienne nettoyer les sites contaminés par les stations radars. J'ai rencontré des familles de làbas dont les territoires de chasse ont été gravement contaminés. Personne ne les a prévenues du danger et personne n'a pris de mesures pour décontaminer les sites. Les leaders cris exigent qu'on agisse.

Le gouvernement provincial est disposé à payer 50 p. 100 des coûts nécessaires pour réparer le gâchis du gouvernement fédéral. Il attend un signe du ministre. Va-t-il montrer...

Le Président: Le ministre de la Défense nationale a la parole.

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le député parle de terres qui ont été cédées à l'Ontario en 1965 et qui sont gérées, depuis, par cette province; non pas par le gouvernement fédéral et le ministère que je dirige, mais bien par la province de l'Ontario.

À la demande de la province, nous travaillons avec cette dernière à la recherche d'une solution concernant les activités de décontamination de ces sites. Nous discutons avec elle des façons de résoudre le problème, mais il est parfaitement erroné de laisser entendre à la Chambre que nous ne travaillons pas sur ce dossier. Il convient de rappeler à la Chambre que la responsabilité de ces terres a été transférée à la province en 1965.

* * *

● (1450)

LA FRONTIÈRE CANADO-AMÉRICAINE

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, un comité sénatorial vient de déposer un rapport dans lequel le gouvernement est une fois de plus montré du doigt pour son inaction à la frontière. Le rapport signale notamment les nombreux problèmes dans le corridor Windsor-Detroit et le fait que les tergiversations du gouvernement compromettent la sécurité nationale et la prospérité économique.

Questions orales

Cette année seulement, le pont Ambassador bénéficiera d'une subvention de 13 millions de dollars, qui sera affectée à la rémunération des agents des douanes et à la dotation. À un kilomètre de là se trouve un service de traversier à la frontière, une petite organisation dont la taille est semblable à celle de l'organisme responsable du pont. Le gouvernement refuse de lui offrir une aide équivalente. Il prive aussi la collectivité d'une solution à un grand nombre de ses problèmes.

L'affaire est devant les tribunaux depuis cinq ans. La vice-première ministre va-t-elle...

Le Président: La vice-première ministre a la parole.

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, visiblement, le député sait que les tribunaux ont été saisis de l'affaire à laquelle il fait référence. Les parties sont en train d'en discuter, et il ne convient pas que j'en parle davantage.

En ce qui concerne le corridor Windsor-Détroit, du côté tant américain que canadien, nous sommes conscients de l'importance capitale de ce passage, qui est au coeur de l'économie de notre pays. C'est pourquoi mon homologue, le secrétaire à la Sécurité intérieure, et moi-même, de concert avec des représentants de l'État du Michigan et de la province d'Ontario, et mon collègue, le ministre des Transports, veillons à...

Le Président: La députée de Simcoe—Grey a la parole.

LA CHINE

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai demandé au gouvernement pourquoi il accordait une aide à la Chine, étant donné que ce pays exploite un réseau d'espionnage au Canada, mais je n'ai reçu aucune réponse claire.

Le Canada n'a aucune raison d'aider la Chine. D'abord, son bilan en matière de respect des droits de la personne est épouvantable et, ensuite, elle n'a pas besoin d'argent. Elle achète des sociétés canadiennes. Aujourd'hui, il a été confirmé que la Chine a un millier d'espions qui exercent leurs activités au Canada.

Quand le gouvernement cessera-t-il d'aider la Chine communiste?

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, et je le répète, le gouvernement du Canada ne donne pas d'argent directement au gouvernement chinois.

Nous sommes plutôt en contact avec la Chine pour l'aider à constituer sa loi sur les droits de la personne et à accroître ses ressources dans ce secteur. À cet égard, nous collaborons avec l'Université Simon Fraser, l'Alberta Research Council et l'Association du Barreau canadien afin de mettre sur pied des cliniques d'aide juridique à l'intention des femmes qui vivent dans les régions les plus pauvres.

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, l'article paru dans la livraison d'aujourd'hui du *Globe and Mail* fait état de recours systématique à la torture. J'estime donc que votre plan est inefficace.

Le Président: La députée de Simcoe—Grey sait qu'il ne s'agit pas de mon plan. Elle voudra sûrement reformuler sa question de façon à s'adresser à la présidence, et non à la ministre.

Mme Helena Guergis: Merci, monsieur le Président, mais je dis au gouvernement que son plan est inefficace.

Je vais éclairer la ministre en lui exposant d'autres faits qu'on trouve sur son site Web. Le site Web de l'ACDI mentionne un projet intitulé Centre chinois de l'industrie de l'alimentation animale. Selon son propre site Web, l'ACDI donne de l'argent au ministère de l'Agriculture du gouvernement chinois.

Pourquoi les libéraux donnent-ils de l'argent des contribuables au gouvernement chinois, qui viole la souveraineté et la sécurité du Canada en exploitant un vaste réseau d'espionnage dans notre pays?

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, pendant la période des questions, la députée, la nouvelle porte-parole, a déposé un rapport statistique sur l'aide publique au développement qui provenait de mon agence.

Elle était animée de bonnes intentions, mais elle s'est trompée lorsqu'elle a dit qu'environ 38 millions de dollars étaient envoyés directement au gouvernement de la Chine. Ce montant représente la somme totale affectée à tous les programmes de développement en vigueur en Chine, mais ils sont menés par des organismes comme l'Université Simon Fraser et l'Association du Barreau canadien.

Il s'agit du montant total de l'aide bilatérale, qui, contrairement à l'aide multilatérale, signifie une aide entre deux pays.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, le 23 mai, le juge Gomery a déclaré que des fonctionnaires du gouvernement fédéral avaient « coulé » des informations trompeuses à propos du coût de sa commission. Il a affirmé:

[...]c'est une exagération et cela déforme la réalité.

Il a ajouté:

Ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils [...] ont regroupé les honoraires de toute personne au ministère de la Justice qui a travaillé sur ce dossier, les coûts des photocopies [...] et Dieu sait quelles autres dépenses qui échappaient totalement au contrôle de la commission.

Le ministre des Travaux publics va-t-il confirmer que c'est son directeur des communications qui a téléphoné aux médias pour leur communiquer ces informations trompeuses visant à discréditer le juge Gomery?

• (1455)

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, au contraire. J'ai répondu à cette question à la Chambre par le passé et j'ai expliqué qu'une partie des coûts est directement imputable aux travaux directs du juge Gomery. Le reste des coûts concerne un large éventail de ministères gouvernementaux qui coopèrent pleinement avec le juge Gomery et qui fournissent les informations exhaustives et la coopération qui sont nécessaires.

De plus, certains de ces coûts sont liés à la représentation juridique de parties devant la Commission Gomery, dont le Parti conservateur du Canada et le Bloc, parce que nous voulons faire preuve d'équité et montrer qu'on dit la vérité aux Canadiens. Nous soutenons le travail du juge Gomery.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, quelle belle façon de le soutenir! Selon le juge lui-même, la version que vient de donner le ministre « est une exagération et cela déforme la réalité. »

Ce que j'aimerais savoir, c'est pourquoi le ministre a envoyé son directeur des communications propager des éléments d'information qui, selon le commissaire, sont trompeurs et faux au sujet du coût de sa commission. Pourquoi s'est-il servi de son directeur des communications pour saper l'autorité du commissaire et pourquoi le commissaire est-il à ce point furieux que le gouvernement ait fait ce qu'il a fait?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le seul exercice cardiovasculaire que le député accomplit, c'est qu'il s'époumonne à la Chambre des Communes, ce qui ne présente aucun avantage pour les Canadiens.

Ces chiffres ont été présentés de manière exhaustive dans le budget des dépenses du gouvernement. Tout le monde peut les voir. Au-delà de cela, il est clair que nous soutenons le travail du juge Gomery. Il importe que nous lui fournissions les ressources financières dont il a besoin pour accomplir son travail et nous veillons à ce qu'il ait ces ressources, cette coopération totale et ce soutien, de sorte que les Canadiens puissent connaître la vérité.

Nous appuyons le juge Gomery. Les conservateurs tentent de dénaturer les déclarations du juge Gomery.

[Français]

L'AIDE INTERNATIONALE

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a présenté son rapport à la Chambre lundi. Une des recommandations du rapport, adopté unanimement, rappelle l'objectif de l'ONU et demande au Canada d'accroître immédiatement, au moyen d'un plan, son budget de l'aide à l'étranger de 12 à 15 p. 100 par année pour atteindre l'objectif de 0,5 p. 100 du PIB d'ici 2010, et de 0,7 p. 100 d'ici 2015.

Est-ce que le gouvernement peut nous dire s'il entend suivre les recommandations du comité et est-ce qu'il compte présenter un plan en ce sens?

[Traduction]

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada s'est engagé à augmenter d'au moins 8 p. 100 par année son budget consacré à l'aide étrangère, et nous comptons continuer de le faire longtemps après 2010. D'ailleurs, l'augmentation a été de 30 p. 100 l'an dernier, preuve de l'engagement du gouvernement à veiller à ce que le pourcentage d'augmentation au titre de l'aide au développement soit supérieur à tous les autres.

Nous sommes soucieux de notre réputation internationale de pays qui respecte toujours ses engagements, mais nous ne prendrons pas d'engagements que nous ne pouvons pas tenir.

[Français]

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, ce n'est pas l'objet de ma question. Même avec les 500 millions de dollars prévus dans le projet de loi C-48, le Canada n'atteindra, au mieux, l'objectif de 0,7 p. 100 du PIB qu'en 2028, si cette somme est récurrente. À défaut de cela, l'objectif ne sera atteint qu'en 2035.

Est-ce que le gouvernement comprend que s'il veut atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 dans des délais réalistes, soit en 2015, il doit mettre en oeuvre les recommandations du comité?

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

Mme Diane Bourgeois: Je suis capable de crier plus fort qu'eux.

[Traduction]

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je suis complètement interloquée, car ce parti, cette porte-parole et cette députée ont fait front commun pour empêcher les 500 000 \$ prévus dans le projet de loi C-48 d'être versés à mon ministère. Si c'est là leur position de départ, je ne peux vraiment pas faire grand-chose.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, d'après l'Ontario Medical Association, 6 000 personnes mourront prématurément en Ontario cette année à cause du smog, et le gouvernement ne fait rien à cet égard. À l'occasion de la Journée de l'air pur, le ministre de l'Environnement n'a trouvé rien de mieux à annoncer que la création d'un nouveau site web.

Imaginez combien les habitants de Toronto étaient déçus d'apprendre que le gouvernement faisait si peu. Que compte faire le ministre pour assainir notre air pollué?

● (1500)

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, nous avons présenté le projet de loi C-49, auquel le parti d'en face s'oppose parce qu'il n'a jamais demandé qu'un seul sou soit accordé à l'environnement depuis le début du processus budgétaire.

Le Canada est en train de fixer des objectifs d'assainissement de l'air des plus ambitieux afin de réduire le smog. Les émissions qui causent le smog chutent de 90 p. 100 grâce à notre programme de 10 ans sur l'assainissement de l'air. Ce dernier est à moitié complété, et nous continuerons sur la même voie. Le Parti conservateur, qui n'a aucun égard pour l'environnement, doit cesser d'agir de la sorte.

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, le ministre ne sait même pas le numéro du projet de loi. Le projet de loi C-49 n'existe pas. Cela montre combien il se préoccupe de l'environnement. Demandez aux parents qui viennent d'apprendre que leur enfant est atteint d'asthme chronique ce qu'ils pensent de sa réponse.

Les émissions de gaz à effet de serre augmentent tous les ans. D'après l'OCDE, nous sommes avant-derniers sur une liste de 29 pays en ce qui concerne l'intégrité environnementale. Voilà à quoi sert le site web du ministre.

Le ministre se décidera-t-il à cesser de radoter et à s'occuper de la santé des Canadiens?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, 30 groupes environnementaux ont écrit à tous les chefs de parti pour leur demander d'oublier leurs différences et de veiller à ce que les mesures essentielles à la mise en oeuvre du protocole de Kyoto qui figurent dans le budget de février soient adoptées dans les meilleurs délais. Si ces députés ont le moindre sens des responsabilités, ils voteront en faveur du projet de loi C-49.

Recours au Règlement

LA SANTÉ

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens s'inquiètent de plus en plus lorsque vient le temps pour eux de prendre des décisions en toute connaissance de cause à propos de leur santé, en particulier lorsqu'ils doivent prendre des médicaments pour traiter une maladie.

Les Canadiens doivent avoir l'assurance que les médicaments qu'ils prennent ont été approuvés après avoir fait l'objet d'essais cliniques rigoureux.

Le ministre de la Santé pourrait-il indiquer à la Chambre quelles sont les mesures prises par le gouvernement concernant l'enregistrement et la divulgation d'information sur les essais cliniques?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le 8 juin, j'ai annoncé une première série de consultations à propos de l'enregistrement et de la divulgation d'information sur les essais cliniques. Cette démarche fait partie des efforts de mon ministère pour accroître la transparence et pour responsabiliser les intervenants. Elle donne suite à l'engagement que j'ai pris lorsque j'ai été nommé ministre de la Santé. Le premier atelier public a lieu justement aujourd'hui à Ottawa. D'autres ateliers se tiendront la semaine prochaine à Halifax et Vancouver.

Nous avons adopté cette orientation tout en cherchant à préserver les secrets commerciaux ainsi que la confidentialité des renseignements personnels.

* * *

LE PROJET DE LOI SUR LES DÉNONCIATEURS

M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement se traîne les pieds depuis deux ans en ne reconnaissant pas le besoin de protéger les fonctionnaires qui dénoncent la corruption.

Le projet de loi C-11 est dans une impasse au comité, parce que le gouvernement ignore les recommandations des experts et des intervenants. Ceux-ci sont tous d'avis que la création d'un poste de commissaire indépendant est un aspect essentiel d'une mesure législative efficace sur la protection des dénonciateurs.

Le ministre va-t-il s'engager ici et maintenant à créer un poste de commissaire indépendant véritablement chargé de faire enquête sur les dénonciations de corruption?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, si le député avait consacré autant de temps à examiner le contenu du projet de loi qu'il n'en consacre à ses beaux discours, nous serions plus avancés.

Comme le député le sait, j'aborderai précisément cette question devant le comité demain. Toutefois, étant donné que le projet de loi n'en est qu'à l'étape de la première lecture, le député a eu amplement l'occasion d'obtenir des réponses à ses préoccupations. Pourtant, il a laissé passer l'occasion.

[Français]

M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Monsieur le Président, l'organisme chargé d'enquêter sur les dénonciations de corruption doit être entièrement indépendant du gouvernement. Si le ministre continue à refuser de s'engager à créer un organisme indépendant, c'est qu'il n'est pas résolu à protéger les dénonciateurs.

Pourquoi le ministre ne veut-il pas créer un organisme indépendant chargé d'enquêter sur les dénonciations de corruption?

[Traduction]

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, nous pourrions tenir cette discussion si le député acceptait de se pencher sur le contenu du projet de loi devant le comité. La période des questions ne constitue pas un moment propice pour tenter des négociations autour d'une mesure législative.

D'emblée, le premier ministre a établi sa position sur ce sujet. Il a dit que nous aurions la loi sur la protection des dénonciateurs la plus sévère qui soit sur la planète.

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Tom Rideout, ministre des Transports et des Travaux publics et ministre responsable des Affaires autochtones de Terre-Neuve-et-Labrador.

Des voix: Bravo!

Le Président: Je voudrais aussi signaler aux députés la présence, à la tribune du corps diplomatique, de Mme Thelma Johnson, fondatrice de la Caribbean Pioneer Women of Canada, et de Mme Sealen Chang, qui ont été parmi les premières femmes à venir au Canada en 1955 en vertu de l'accord sur la main-d'oeuvre entre le Canada et la Jamaïque conclu à l'époque.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1505)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais corriger ma réponse à la porte-parole du Bloc. J'ai lui ai donné un nombre inexact.

En fait, comme le Bloc n'appuie pas le gouvernement et refuse de voter pour le projet de loi C-48, c'est une somme de 500 millions de dollars, c'est-à-dire un demi-milliard de dollars, qui ne pourra être affectée au budget de l'aide du Canada. J'ai dit que cette somme était de 500 000 \$, j'en suis désolée.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, dans un autre ordre d'idée, vous vous rappelez peut-être qu'hier, à la suite de la période des questions orales, j'ai demandé au premier ministre s'il allait déposer un document dont il avait cité un extrait. Il ne l'a pas fait.

Le leader du gouvernement a indiqué qu'il fallait du temps pour traduire le document. Or, 24 heures plus tard, j'aimerais savoir si la traduction est terminée et si le document dont le premier ministre a cité un extrait hier peut être déposé.

Le Président: Le député de Calgary-Sud-Est sera heureux d'apprendre que, selon moi, le document en question a été déposé à deux heures aujourd'hui, lorsque les travaux de la Chambre ont commencé.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES BANQUES RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT

L'hon. Paddy Torsney (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport sur la participation du Canada aux banques régionales de développement pour les années 2002 à 2003.

[Traduction]

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): demande à présenter le projet de loi C-406, Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Cambridge.

—Monsieur le Président, je suis très honoré de pouvoir présenter le projet de loi d'initiative parlementaire visant à modifier le nom de ma circonscription, qui s'appelle actuellement Cambridge et que l'on voudrait renommer Cambridge—North Dumfries pour représenter plus fidèlement l'appartenance géographique de mes électeurs.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

[Français]

LE CODE CRIMINEL

Mme Francine Lalonde (La Pointe-de-l'Île, BQ): demande à présenter le projet de loi C-407, Loi modifiant le Code criminel (droit de mourir dignement).

— Monsieur le Président, je suis émue de déposer aujourd'hui, à la Chambre des communes, mon projet de loi d'initiative parlementaire sur le droit de mourir dignement.

Ce projet de loi vise à préciser les conditions qui permettraient d'aider une personne en fin de vie ou atteinte d'une maladie débilitante à mourir dignement quand elle en a exprimé clairement le désir, de façon libre et éclairée.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

● (1510)

[Traduction]

PÉTITIONS

LA CITOYENNETÉ

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, la première pétition que j'ai l'honneur de déposer est signée par des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard.

Les pétitionnaires prient le gouvernement de rétablir sa politique antérieure qui permettait de distribuer des livres sacrés aux nouveaux citoyens à l'occasion des cérémonies de citoyenneté, un peu partout au pays. Les pétitionnaires font remarquer qu'un commissaire à la citoyenneté a mis fin à cette politique en alléguant qu'elle était discriminatoire à l'égard des immigrants non religieux.

Jusqu'à l'année dernière, les livres sacrés étaient simplement disposés sur des tables à l'arrière de la salle ou du gymnase, où les

Affaires courantes

citoyens pouvaient les prendre s'ils le désiraient. On ne leur tendait pas ces livres et on ne les obligeait pas à les prendre. Le commissaire n'a fourni aucune preuve pour justifier sa décision inappropriée d'interdire que les livres sacrés soient mis à la disposition des nouveaux citoyens.

Les pétitionnaires demandent à la Commission de la citoyenneté de rétablir l'ancienne politique qui a si bien servi notre nation multiculturelle au fil des ans.

LE MARIAGE

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, je souhaite présenter ma deuxième série de pétitions. Il y a déjà eu de nombreuses pétitions sur ce sujet.

Les pétitionnaires veulent que le Parlement ait recours à toutes les mesures législatives et administratives possibles, y compris la disposition de dérogation au besoin, pour préserver la définition actuelle du mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme. J'ai quelques centaines de ces pétitions à déposer aujourd'hui.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de nombreux Canadiens, dont des électeurs de Mississauga-Sud, ma circonscription, sur la question du mariage.

Les pétitionnaires souhaitent signaler à la Chambre que les décisions relatives aux aspects fondamentaux de la politique sociale devraient être prises par les élus du Parlement, et non par une magistrature non élue. Ils nous rappellent que le Parlement a le devoir de définir le mariage.

Les pétitionnaires demandent donc instamment au Parlement d'avoir recours à toutes les mesures législatives et administratives possibles, y compris l'article 33 de la Charte, qu'on appelle la disposition de dérogation, pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage comme étant exclusivement l'union légale d'un homme et d'une femme.

LE SOUDAN

M. Dave MacKenzie (Oxford, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter un certain nombre de pétitions au nom d'Églises de ma circonscription, et plus particulièrement de fidèles de l'Église unie. Ces pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'intervenir de toute urgence pour que les milices soutenues par le gouvernement soudanais cessent de violer et de tuer des innocents et de détruire leurs villages et pour que l'aide humanitaire puisse parvenir à ceux qui en ont besoin.

LE MARIAGE

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui deux pétitions signées par des centaines de personnes, surtout des résidants de ma circonscription d'Essex, qui appuient la définition traditionnelle du mariage.

Ces pétitionnaires signalent à la Chambre que le mariage est à l'origine de la famille. Ils ajoutent que le mariage est une institution naturelle dont l'existence est antérieure à tous les systèmes sociaux, juridiques et religieux et dont les buts fondamentaux sont la procréation et l'éducation des enfants.

Les pétitionnaires prient la Chambre de reconnaître et de protéger le rôle traditionnel de la famille. Ils insistent en outre sur l'importance de veiller à ce que le mariage continue d'être l'union d'un homme et d'une femme.

Affaires courantes

L'ASSURANCE-EMPLOI

L'hon. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Monsieur le Président, je présente une pétition sur l'assurance-emploi. Les pétitionnaires prient le Parlement d'améliorer le système d'assurance-emploi et de le rendre plus équitable en adoptant les recommandations que le comité a présentées le 15 février 2005.

LE MARIAGE

- M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de présenter, au nom de nombreux Albertains, une pétition sur le mariage. Ces pétitionnaires soutiennent que la législation en matière de mariage devrait être du ressort des élus, et non d'une magistrature non élue. Ils prient les parlementaires de réaffirmer la définition du mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.
- M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, je présente aussi deux pétitions sur le mariage. Les pétitionnaires prient le Parlement d'adopter une mesure législative pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant exclusivement l'union permanente d'un homme et d'une femme

* * *

• (1515)

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les autres questions restent au Feuilleton.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, l'avis de motion n° P-7 portant production de documents, inscrit au nom du député de Nepean—Carleton, est jugé recevable par le gouvernement, sous réserve des conditions habituelles concernant l'information confidentielle, et les documents sont déposés immédiatement.

Motion no P-7

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre la lettre datée du 14 juillet 2004 envoyée par M. David Marshall au sous-ministre de la Défense nationale.

Le Président: Sous réserve des conditions mentionnées par le secrétaire parlementaire, plaît-il à la Chambre d'adopter la motion n° P-7?

Des voix: D'accord. (La motion est adoptée.)

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le Président: La Chambre est-elle d'accord pour que toutes les motions portant production de documents soient reportées?

Des voix: D'accord.

M. John Cummins (Delta—Richmond-Est, PCC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai peut-être manqué les

questions inscrites au *Feuilleton* pendant un moment de distraction passagère. Je n'ai obtenu aucune réponse à trois des questions que j'ai posées. L'une d'elles remonte au 8 février. La question n° 138 a été posée le 13 avril et la question n° 151 a été posée le 17 mai. La rumeur veut, même si on ne doit jamais se fier aux rumeurs, que la Chambre ne siège plus pour très longtemps. Je me demande quand je peux m'attendre à recevoir une réponse à ces questions. L'une en particulier a déjà trop tardé et les autres seront bientôt en retard.

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le député de Delta—Richmond-Est a trois questions, comme il l'a dit lui-même. Il en a peut-être d'autres, d'après ses propos. Certaines de ses questions concernent de nombreux ministères et organismes gouvernementaux. Nous faisons évidemment de notre mieux pour réunir l'information voulue, et pour respecter les délais prévus.

Certaines des questions ne sont pas assorties d'un délai, contrairement à d'autres. Comme toujours, le gouvernement respectera les délais prévus au Règlement.

Le député ne devrait pas croire toutes les rumeurs. La seule rumeur fondée est que nous déployons beaucoup d'efforts pour répondre rapidement à toutes les questions.

M. John Cummins: Monsieur le Président, à mon avis, la question n° 78 posée le 8 février de cette année aurait déjà dû faire l'objet d'une réponse, d'après les dispositions du Règlement, et tel n'a pas été le cas.

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, cette question met en cause tous les ministères, tous les organismes gouvernementaux et toutes les sociétés d'État. Elle est très complexe. Le député n'a pas demandé une réponse dans un délai particulier.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le Règlement comporte une procédure qui obligerait le gouvernement à répondre dans un certain délai. En l'occurrence, nous prenons le temps qu'il faut pour fournir au député de Delta—Richmond-Est une réponse précise et complète, comme il s'y attend.

Le Président: Un rappel au Règlement ne peut pas faire l'objet d'un débat. Le député de Delta—Richmond-Est a la parole.

- **M. John Cummins:** Monsieur le Président, je n'ai pas à fixer un délai. Celui-ci est prévu au Règlement. Selon moi, on aurait dû avoir déjà répondu à une question posée le 8 février, peu importe le nombre de ministères appelés à répondre. C'est la règle.
- Le Président: À moins que le Règlement n'exige qu'une réponse soit donnée dans un délai précis et je ne crois pas que ce soit le cas, sauf, si je me souviens bien, lorsque le député précise qu'il souhaite obtenir une réponse dans les 45 jours le gouvernement n'est pas tenu de le faire.

Je sais qu'il y a des questions, des réponses en suspens. J'imagine que nous allons tout simplement devoir attendre celle-ci et voir ce qui va se passer en temps utile.

Je sais que le député de Delta—Richmond-Est est reconnu pour sa patience.

● (1520)

DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE

Le Président: Une demande de débat d'urgence a été présentée par le député d'Oshawa. Je vais maintenant l'entendre.

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, l'industrie canadienne de l'automobile est le plus important secteur de fabrication au pays et le principal employeur dans ma ville, Oshawa. Ce secteur fournit plus de 500 000 emplois directs et indirects à des Canadiens. Il joue un rôle crucial pour le bien-être économique de notre pays.

Le gouvernement libéral promet depuis longtemps une stratégie pour le secteur de l'automobile, mais rien n'a encore été fait.

La semaine dernière, General Motors a annoncé 25 000 mises à pied aux États-Unis. Selon les Travailleurs canadiens de l'automobile, cette décision aura incontestablement des répercussions au Canada.

Le gouvernement libéral semble résigné à accepter les pertes d'emplois comme une chose inévitable. À défaut d'une stratégie claire, concrète, publique et transparente dans le secteur de l'automobile, celui-ci pourrait bien avoir raison.

Les constructeurs ont besoin de savoir ce qu'ils vont obtenir lorsqu'ils investissent au Canada. Une stratégie pour le secteur de l'automobile doit inclure un nouveau point de passage entre Windsor et Detroit. Le gouvernement se contente d'attendre depuis 10 ans, ce qui est inacceptable. Une telle stratégie doit aussi inclure une harmonisation de notre réglementation, une infrastructure et une alimentation en énergie stables, des ressources humaines et d'autres services importants.

Le gouvernement n'a pas fait ce qu'il aurait dû faire, et ceci aura pour effet d'affecter la construction d'usines, les nouveaux investissements et la création d'emplois.

C'est la raison pour laquelle je demande la tenue d'un débat d'urgence sur une stratégie pour le secteur de l'automobile, avant que les tergiversations du gouvernement ne fassent fuir ce secteur.

Le Président: La présidence a étudié la demande du député d'Oshawa et elle a écouté ses arguments pertinents.

Cela dit, la présidence est d'avis que la demande de débat d'urgence ne respecte pas les exigences du Règlement à ce moment-ci.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR L'ACCORD SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES INUIT DU LABRADOR

L'hon. Anne McLellan (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits) propose que le projet de loi C-56, Loi portant mise en vigueur de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador et de l'Accord sur le traitement fiscal des Inuit du Labrador, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur

Initiatives ministérielles

le Président, il y a eu des consultations entre les partis et vous constaterez que la Chambre donnerait son consentement unanime pour adopter dès maintenant le projet de loi C-56, Loi sur l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador, de la manière suivante:

Que, la Chambre procède à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-56, Loi portant mise en vigueur de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador et de l'Accord sur le traitement fiscal des Inuit du Labrador et que, après qu'un porte-parole de chaque parti ait parlé pour au plus 20 minutes, le projet de loi soit réputé lu une deuxième fois, renvoyé à un comité plénier, avoir fait l'objet d'un rapport sans amendement, agréé à l'étape du rapport et lu une troisième fois et adopté.

Le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-56, Loi portant mise en vigueur de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador, et pour encourager mes collègues à faire comme moi pour que cette importante mesure législative soit adoptée.

Je suis également heureuse de partager mon temps de parole avec le député de Labrador.

L'adoption du projet de loi C-56 et l'accord tripartite sur les revendications territoriales que cette loi met en vigueur non seulement stimuleront le développement économique et social des collectivités inuites du Labrador, mais aussi permettront au Canada de continuer de faire d'importants progrès pour résoudre les questions autochtones.

Les Inuits du Labrador participent à des douzaines de coentreprises dans une diversité de secteurs économiques. Ils jouent un rôle de premier plan dans leurs écoles communautaires et fournissent des services sociaux par le biais d'une entente conclue avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Ils ont négocié un accord sur les répercussions et les avantages avec la Voisey's Bay Nickel Company.

L'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador qui entrera en vigueur au moyen du projet de loi C-56 confère aux Inuits du Labrador toute une gamme de droits et d'avantages relativement aux terres, aux ressources et à l'autonomie gouvernementale. Il s'agit d'un accord tripartite conclu avec le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve.

Les contributions du Canada comprennent un transfert de capitaux de 140 millions de dollars et un fonds de mise en oeuvre de 156 millions de dollars. Les Inuits auront également accès à un pourcentage des nouveaux permis de pêche commerciale qui pourront être attribués dans la zone maritime adjacente aux lieux où les Inuits du Labrador sont installés, si bien qu'ils seront en mesure d'augmenter leurs activités déjà fort rentables dans le secteur de la pêche commerciale.

Fait plus important encore, on ne peut quantifier de façon monétaire la fierté et la joie que ressentent des gens qui ont enfin la possibilité de se prendre en main et de redonner aux leurs la dignité qu'ils méritent et l'espoir d'un avenir meilleur et de s'épanouir pleinement, comme je sais qu'ils le peuvent.

Aux termes de l'accord, les Inuits seront propriétaires d'environ 15 000 kilomètres carrés de terres et seront également propriétaires à 25 p. 100 du sous-sol avec participation financière correspondante. Sur ces terres, les Inuits auront le pouvoir d'adopter des lois dans une diversité de domaines, notamment l'éducation, les activités d'exploitation par les Inuits, la gestion foncière, l'évaluation de l'environnement et les zones protégées. L'accord énonce clairement les règles établissant la priorité des lois inuites par rapport aux lois fédérales et provinciales.

Dans la zone désignée pour les Inuits du Labrador, une région de plus de 72 000 kilomètres carrés de terre et de 49 kilomètres carrés d'océan, les Inuits auront aussi un large éventail de droits et de bénéfices liés à la récolte, la cogestion, l'évaluation environnementale, l'aménagement des terres, l'archéologie, l'usage des eaux et la gestion, pour n'en nommer que quelques-uns. Les Inuits auront leur mot à dire au sujet des développements qui auront lieu dans cette région et ils auront droit à des ententes sur les répercussions et les avantages pour les grands projets d'aménagement.

Grâce à une modification corrélative à la Loi sur les parcs nationaux du Canada, le projet de loi C-56 créera la réserve du parc national des Monts Torngat dans le nord du Labrador. Cette région dont la beauté est intacte comprend des fjords qui comptent parmi les plus spectaculaires au Canada, des montagnes et des aires de nature sauvage. On y trouve des caribous, des ours polaires et un grand nombre d'espèces d'oiseaux en plus des humains qui y habitent.

La création d'un parc national dans son cher Labrador était le rêve de notre collègue, le regretté Lawrence O'Brien. Monsieur O'Brien était un infatigable défenseur du Labrador. Je n'ai aucun doute qu'il aurait été très heureux de voir son rêve devenir réalité, car il a été toujours très fier d'être Labradorien.

L'accord sur des revendications territoriales est accompagné d'accords additionnels. Un accord de financement budgétaire établit le système de financement pour appuyer la prestation de programmes et de services aux Inuits dans les domaines de la santé, des études postsecondaires, des services municipaux et du développement économique.

Reconnaissant qu'une véritable autonomie gouvernementale exige une contribution financière, les Inuits contribueront, avec le temps, au financement de leur administration gouvernementale.

Un plan de mise en oeuvre détaillé définit les obligations de chaque partie en ce qui concerne la mise en oeuvre de l'accord. Toutes les parties assumeront leurs propres coûts de mise en oeuvre de l'accord. Les Inuits du Labrador rembourseront des prêts de négociations d'environ 50 millions de dollars sur une période de 15 années.

• (1525)

En plus de l'accord des revendications territoriales, le projet de loi C-56 met aussi en vigueur l'accord sur le traitement fiscal à l'égard des Inuits du Labrador. Cet accord tripartite prévoit le traitement fiscal du gouvernement du Nunatsiavut. Ce qui est peut-être plus important encore, c'est que le projet de loi que nous avons devant nous aujourd'hui permettra aux Inuits du Labrador d'établir une autonomie gouvernementale qui reflétera les réalités propres au nord du Labrador.

Le gouvernement régional du Nunatsiavut, élu par des Inuits, aura juridiction sur les Inuits et leurs terres au Labrador ainsi que dans des domaines tels que les terres, les ressources et les questions culturelles et sociales. Tous les résidents, qu'ils soient Inuits ou non, auront le droit d'élire des représentants pour ces gouvernements de type municipal.

Le projet de loi C-56 assurera une certaine sécurité au niveau des terres et des ressources du nord et du centre du Labrador. Les lois fédérales et provinciales continueront de s'appliquer aux Inuits. Ces derniers pourront toujours se prévaloir des protections prévues dans la Charte canadienne des droits et libertés. Le Canada conservera son pouvoir d'agir sur la scène internationale, tout en reconnaissant aussi qu'il pourrait y avoir des cas où les Inuits devraient être consultés au sujet des conséquences éventuelles sur des droits aux termes de l'accord.

L'autonomie gouvernementale des Inuits favorise l'ouverture, la transparence et la responsabilité. Elle attire les investisseurs et stimule la croissance économique. Elle encourage l'autodéveloppement et aide à améliorer le logement, l'emploi et la qualité de vie. Elle renforce les capacités et assure une économie viable et stable. Elle permet aux collectivités inuites de participer plus pleinement à l'économie nationale.

Les Inuits du Labrador ont travaillé diligemment pour se préparer aux responsabilités supplémentaires qu'ils acquerront aux termes du projet de loi C-56. Ils ont rédigé et ratifié une constitution qui définit les rôles et les responsabilités des deux nouveaux niveaux de gouvernement et protège les droits et libertés démocratiques de tous les habitants des terres inuites et des collectivités inuites du Labrador. La constitution inuite aidera le gouvernement nunatsiavut à s'acquitter de ses responsabilités politiques et financières à l'égard de ses habitants, et je suis convaincue qu'il possède les capacités nécessaires.

Le 26 mai 2004, 86,5 p. 100 des Inuits ayant droit de vote se sont présentés aux urnes. Par une majorité écrasante de 76,5 p. 100, ils ont indiqué qu'ils étaient pour l'accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador. Le 6 décembre 2004, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a déposé, adopté et proclamé, avec l'appui de tous les partis, la loi sur l'accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador.

Les aspirations des Inuits du Labrador sont maintenant entre nos mains. J'encourage les députés à suivre l'exemple des Inuits du Labrador et aussi de leurs homologues de l'Assemblée législative provinciale et à appuyer cette mesure afin que soit proclamé le premier accord à combiner les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale dans le Canada atlantique. Je vous exhorte à reconnaître les grands progrès déjà accomplis par les Inuits du Labrador et à leur accorder les pouvoirs qui leur permettront de poursuivre ces progrès pour le bienfait de tous les habitants du Labrador et, en réalité, de tous les Canadiens.

Étant moi-même Inuk, je suis très fière d'être devant vous aujourd'hui pour appuyer ce dernier accord sur les revendications territoriales des Inuits au Canada. Je tiens à féliciter le président de la Labrador Inuit Association, William Anderson, qui est ici aujourd'hui accompagné d'une importante délégation du Labrador.

[Le député parle en inuktitut]

[Traduction]

En appuyant le projet de loi C-56, nous pouvons envoyer un message clair à tous les peuples autochtones de notre pays leur montrant que toute la population tient sérieusement à travailler avec eux pour réaliser leur vision d'un monde meilleur pour leurs familles et leurs communautés et que nous voulons absolument établir avec eux une nouvelle relation fondée sur le respect et la reconnaissance mutuels.

• (1530)

M. Todd Norman Russell (Labrador, Lib.): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour exprimer mon soutien au projet de loi C-56, à titre d'habitant du Labrador, de Métis et de Canadien.

Je profite de ce premier discours à la Chambre pour remercier mes concitoyens du Labrador de l'appui extraordinaire qu'ils m'ont accordé au cours des dernières semaines et des dernières mois. C'est grâce à cet appui que j'ai aujourd'hui le privilège et l'honneur de siéger dans cette Chambre et d'intervenir dans ce débat sur le projet de loi C-56, la Loi sur l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador.

D'entrée de jeu, je félicite et je remercie les négociateurs de toutes les parties pour leurs efforts dévoués. En particulier, je tiens à souligner la détermination inébranlable, la patience et la persévérance des Inuits du Labrador. Ces qualités transparaissent de façon évidente dans l'accord dont nous sommes maintenant saisis.

Le 22 janvier 2005, la signature de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador marquait une nouvelle page d'histoire. Cet accord tripartite entre la Labrador Inuit Association, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et le gouvernement du Canada constitue une étape importante. Il s'agit du premier accord entre les Inuits du Labrador et l'État et du premier traité au Canada atlantique portant sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. J'ose espérer que ce ne sera pas le dernier et qu'il ouvrira la voie à d'autres traités similaires au Canada atlantique, particulièrement au Labrador, pour les Innus et les Métis.

Lors de la cérémonie de signature, William Anderson III, président de la Labrador Inuit Association, a décrit ainsi l'importance de l'accord:

L'accord [...] confère une stabilité, accorde des droits et permet de voir plus clairement l'avenir. Il nous permettra de consolider nos partenariats actuels et de travailler dans l'intérêt du développement durable, de la croissance économique et de la justice sociale.

Je pense que les propos simples et directs de M. Andersen résument parfaitement l'esprit et le contenu de cet accord historique.

J'aimerais profiter de mon discours en faveur de ce projet de loi pour parler de Lawrence O'Brien, ancien collègue, ami et député de la Chambre.

Monsieur O'Brien, le premier Autochtone du Labrador à être élu au Parlement, n'a pas ménagé ses efforts pour réaliser la vision qu'il avait de sa terre natale. Il savait que cet accord, et tout ce qu'il représente, allait constituer une étape importante dans la réalisation de sa vision et serait extrêmement profitable pour les Inuits et pour tout le Labrador. Il a dit:

Le Labrador est immense; il a un énorme potentiel et un rôle majeur à jouer au sein de notre pays.

Monsieur O'Brien avait une confiance inébranlable en l'immense potentiel du Labrador et il était déterminé à l'exploiter. Sa mort nous emplit de tristesse, mais bon nombre de mes collègues et moi lui sommes extrêmement reconnaissants pour tout ce qu'il a fait pour le Labrador et le Canada.

Monsieur O'Brien s'intéressait tout particulièrement à la création d'un parc national dans les monts Torngat au nord du Labrador. J'ai le plaisir de dire que l'accord dont nous sommes saisis aujourd'hui joue un rôle important dans la réalisation de ce rêve.

L'accord et le projet de loi prévoient la création de la réserve du parc national des monts Torngat. Cette réserve compte 9 600 kilomètres carrés de splendeurs naturelles dont des générations à venir pourront profiter. Elle permettra de protéger une aire naturelle

Initiatives ministérielles

sauvage arctique parsemée de montagnes, de fjords, de vallées fluviales et de côtes accidentées. Elle abrite une faune particulièrement variée, dont le troupeau de caribous le plus important au monde et d'autres troupeaux plus petits.

Monsieur O'Brien serait fier d'apprendre que son rêve, qu'il partageait avec tant d'autres Labradoriens, allait être réalisé de façon si historique.

● (1535)

Les droits dont jouiront les Inuits du Labrador en matière de territoire et de ressources leur permettront d'exercer un plus grand contrôle de leur avenir et de gérer directement leur développement social et économique. Les dispositions du projet de loi C-56 aideront les Inuits du Labrador à surmonter les effets à long terme des injustices du passé.

Le projet de loi C-56 ne pourrait arriver à un meilleur moment, car les Inuits du Labrador sont prêts à assumer de bonne foi et efficacement les responsabilités qui découlent de l'autonomie gouvernementale. Les Inuits du Labrador gèrent une corporation de développement rentable et une commission des services de santé une association d'habitation qui obtient beaucoup de succès, de même que divers programmes culturels et d'éducation.

Les Inuits du Labrador ont rédigé et approuvé une constitution qui définit les rôles et les responsabilités du gouvernement du Nunatsiavut. Grâce à cette constitution, le gouvernement du Nunatsiavut et les gouvernements de communautés Inuits seront rendus responsables, politiquement et financièrement, envers leurs électeurs.

L'année dernière, l'entente qui est au coeur du projet de loi C-56 s'est acquis l'appui écrasant des électeurs inuits du Labrador, ce qui a été une autre étape importante sur la voie de l'autonomie gouvernementale. Les avantages des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale sont nombreux. Le temps est venu pour les Inuits du Labrador d'en profiter.

Le projet de loi C-56, en clarifiant les questions relatives à la propriété et à la gestion du territoire et des ressources naturelles, permettra de créer l'environnement stable que recherchent les investisseurs. Le projet de loi préservera l'économie traditionnelle basée sur les ressources terrestres et marines dont les Inuits dépendent depuis des millénaires. En ce qui concerne le respect du territoire et de la culture, inhérent à toutes les décisions relatives aux investissements, une nouvelle ère de développement économique et social peut commencer.

J'ai lu et entendu de première main les histoires incroyables et captivantes des habitants du Labrador septentrional. J'ai entendu les mots « l'union fait la force », un puissant dicton qui nous dit que le tout est plus fort que la somme de ses parties.

Le projet de loi C-56 réunit le gouvernement du Nunatsiavut, celui de Terre-Neuve-et-Labrador et celui du Canada, mais j'ai aussi la conviction personnelle qu'il suscitera l'union des nombreux habitants du Labrador. Le dicton « l'union fait la force » s'applique non seulement au projet de loi C-56, mais encore à tous les habitants du Labrador, car, ensemble, nous pouvons réaliser l'énorme potentiel du Labrador et nous aider les uns les autres. Et ces mots viennent du coeur, et non pas seulement de l'esprit.

J'exhorte donc la Chambre à appuyer ce projet de loi historique, l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador et les moyens qu'il accorde à ces derniers pour leur permettre de se gouverner et de gérer leurs terres. Saisissons l'extraordinaire occasion qui s'offre à nous de travailler ensemble au développement du Labrador en tablant sur nos succès du passé pour assurer notre avenir.

Je remercie les députés de tous les partis de leur collaboration à l'adoption de ce projet de loi dans l'intérêt de ceux qu'il touche le plus, les Inuits du Labrador.

• (1540)

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Madame la Présidente, je vais partager mon temps de parole avec le député de St. John's-Sud—Mount Pearl.

Je suis très heureux de dire au départ que j'ai rarement été aussi fier d'être Canadien qu'aujourd'hui, au moment où j'interviens dans cette enceinte pour parler de ce projet de loi.

De plus, je suis heureux de suivre la députée de Nunavut, qui est une Inuite et qui est, j'en suis sûr, très fière aujourd'hui. Elle et moi avons eu des différends, mais je suis fier qu'elle soit une de mes collègues.

Je voudrais également féliciter mon collègue, le député de Labrador, qui vient de prononcer son premier discours dans cette enceinte. Je le félicite d'avoir trouvé le moyen de parler avec son coeur et son esprit, comme il l'a dit, pour appuyer cette revendication aujourd'hui.

[Français]

J'apprécie également les efforts du député de Louis-Saint-Laurent. [*Traduction*]

Au départ, je voudrais exprimer un certain nombre de remerciements. Tout d'abord, en ce qui concerne notre parti, le Parti conservateur, nous sommes fiers aujourd'hui d'appuyer cette revendication particulière. Je voudrais remercier les députés de St. John's-Sud—Mount Pearl, de St. John's-Est, de Saskatoon-Rosetown-Biggar et de Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill. Tous ces députés ont travaillé sans relâche sur cette mesure législative. Ils ont participé avec notre caucus à l'examen de ce projet de loi et ils ont longuement rencontré des membres de la communauté inuite et des gouvernements concernés. Je les remercie.

Je vais adresser des remerciements spéciaux à un certain nombre de personnes aujourd'hui, au moment où cette revendication aboutit. Je veux parler de M. Rideout, le ministre responsable des Affaires autochtones dans le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et de M. Wally Anderson, député de la Chambre d'assemblée de la province, qui ont tous deux déployé d'énormes efforts au sujet de cette revendication.

Je pense que l'une des grandes réussites de cette revendication, c'est la mesure dans laquelle le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a souscrit au processus de règlement des revendications et a donné la possibilité aux Autochtones et non-Autochtones de faire avancer les choses. Il mérite notre appui, nos remerciements en tant que Canadiens et nos félicitations.

De plus, je sais que nous avons de nombreux membres de la communauté inuite ici. Je vais parler simplement du président de l'Association des Inuits du Labrador, William Andersen III, qui a joué un rôle important, à l'instar de son prédécesseur, M. Barbour, ainsi que de nombreux membres de leur équipe de négociation dans leur collectivité, qui ont travaillé pendant plus de 23 ans pour que cette revendication aboutisse.

Je le répète, permettez-moi de dire que nous sommes fiers qu'ils soient des Canadiens. Nous sommes fiers d'être leurs concitoyens canadiens. Ils ont travaillé tellement fort et pendant si longtemps pour parvenir à cette réussite en partenariat avec nous tous et nous les remercions aujourd'hui du fond du coeur.

Nous sommes fiers d'appuyer cette revendication. Permettez-moi de dire, pour que les choses soient soit bien claires, que le Parti conservateur est d'avis qu'il faut chercher à régler les revendications globales en suspens en nous basant sur un cadre clair qui établit un équilibre entre les droits des autochtones canadiens, soit des Inuits dans le cas présent, et les intérêts du Canada.

Plus particulièrement, notre parti a pour politique que les règlements négociés doivent réaliser un équilibre entre les besoins économiques et sociaux des autochtones canadiens et notre désir commun, en tant que Canadiens, de procéder d'une manière qui respecte la Charte, qui est conforme à notre Constitution et qui respecte les secteurs de compétence du gouvernement fédéral et des provinces ainsi que les nouveaux secteurs de compétence des gouvernements des premières nations.

Nous sommes fiers que tous ces objectifs soient respectés dans le cadre de cette revendication.

J'ai eu la chance de voyager d'un bout à l'autre du pays, tant durant mon mandat de député qu'avant. Comme je l'ai dit au comité, quand je me suis rendu dans le nord du Labrador pour rencontrer les Inuits, je ne me suis pas déplacé comme le font parfois les députés. Pour me rendre à Nain et rencontrer les résidants de Nain et de Hopedale, j'ai voyagé à l'arrière d'un avion-cargo où on avait inséré quelques sièges. J'aime à croire que j'ai vu cette partie du Canada comme il convient de la voir.

C'est une région d'une beauté extraordinaire. Je ne crois pas que beaucoup de Canadiens soient conscients de l'extraordinaire beauté de la péninsule nord du Labrador. Les monts Torngat, qui s'élèvent de 3 000 à 4 000 pieds d'altitude depuis la mer du Labrador, forment l'une des plus belles chaînes de montagnes au Canada. Tous les Canadiens peuvent s'enorgueillir qu'un parc national sera créé pour protéger à jamais ce secteur.

En prenant connaissance de l'Accord sur les revendications, nous constatons également avec plaisir que 28 000 milles carrés ont été réservés pour la région visée par le règlement avec les Inuit du Labrador et 6 100 milles carrés comme terres des Inuit du Labrador, leur appartenant en propre.

● (1545)

Nous avons examiné de près les droits de récolte, les droits de pêche et les droits d'exploitation de carrières, ainsi que les droits que les Inuits ont acquis concernant la zone océanique et la région visée par le règlement. Nous estimons que tout cela est conforme à l'esprit de l'approche des revendications globales.

J'aimerais signaler que la politique des revendications globales du Canada de 1986 a de fait été élaborée par un gouvernement conservateur antérieur. Dans l'histoire du Canada, quatre revendications globales des Inuits ont été négociées, et ce, au cours de la dernière génération. Les accords en question ont tous été négociés par des gouvernements conservateurs, sauf celui-ci. La revendication à l'étude a été lancée et négociée sous un gouvernement conservateur, mais menée à terme sous un autre gouvernement.

Je le souligne pour qu'il soit très bien compris que les conservateurs ont toujours favorisé la résolution de ces revendications dans la dignité et d'une manière qui donne des perspectives d'avenir tant aux Inuits qu'aux non Inuits.

Nous avons étudié cet accord en évaluant le caractère sûr et définitif des conditions établies, la mesure dans laquelle il fait progresser les intérêts des Autochtones du Canada, le degré de protection qu'il donne à la souveraineté du Canada et le degré de clarté avec lequel sont définies les compétences des divers paliers de gouvernement. Nous avons évalué la mesure dans laquelle la Charte s'applique aux citoyens inuits et la mesure dans laquelle les droits des femmes sont protégés dans la société inuite.

Pour toutes ces raisons, nous sommes fiers, comme conservateurs, de dire qu'il s'agit d'un accord que les Canadiens peuvent appuyer et que nous appuyons assurément. Je vais faire référence à la Charte des droits et libertés en abordant certains points. L'article 2.18.1 de l'accord stipule clairement que « la Charte canadienne des droits et libertés s'applique à un gouvernement inuit à l'égard de toutes les matières qui relèvent de son autorité ».

La Constitution des Inuits du Labrador et ses principes fondamentaux sont éloquents. L'alinéa 1.1.3*j*) de la constitution indique très clairement que:

[...] chaque membre de la société inuite du Labrador a les mêmes droits et libertés que ceux que la Charte des droits et libertés reconnaît à tous les Canadiens:

Les dispositions de la Charte canadienne sont on ne peut plus claires et sont sans ambiguïté à cet égard.

La situation des femmes autochtones — une question sur laquelle se sont penchés la Chambre des communes et le Sénat dans d'autres dossiers — est également très claire. Voici ce que précise l'article 17.18.3 de l'accord:

Les lois inuites en vertu de l'article 17.18.2 doivent accorder des droits et des protections pour les conjoints, les partenaires cohabitants, les enfants, les parents, les membres vulnérables de la famille et les particuliers définis comme personnes à charge en vertu des lois inuites, comparables aux droits et protections dont jouissent en vertu des lois d'application générale les particuliers dans une situation semblable.

Essentiellement, cela signifie que les femmes de la société inuite jouiront, en vertu de cet accord, d'une protection sur le plan des biens matrimoniaux et du reste. Cette protection est au moins aussi bonne que celle que leur accordent les lois d'application générale de la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Le Parti conservateur trouve cet aspect important. Nous nous réjouissons que l'accord s'y attarde.

Tout bien considéré, on se rend compte que l'accord est porteur d'espoir. Il garantit un avenir au peuple inuit qui l'a négocié.

C'est avec fierté, aujourd'hui, que nous remercions les nombreuses personnes qui ont permis à cet accord de voir le jour. Nous offrons notre soutien et nos encouragements à toutes ces personnes que nous considérons fièrement comme des concitoyens.

• (1550)

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux d'être ici cet après-midi pour parler de cette importante mesure législative.

Initiatives ministérielles

Permettez-moi d'abord de dire, et c'est peut-être un précédent, que je parle au nom du député de St. John's-Est et de moi-même. Nous avions pensé prononcer conjointement un discours, mais je pense qu'on ne nous aurait pas autorisés à le lire. Comme je parle beaucoup plus rapidement que mon collègue, cela n'aurait peut-être pas fonctionné non plus, mais tout ce que je vais dire, je le dirai en son nom aussi.

Je sais que la Chambre, en général, et les habitants du Labrador sont certainement très fiers du travail que mon collègue, le député de Calgary-Centre-Nord, a fait dans ce dossier. Au début de l'automne dernier, j'ai eu le privilège de le présenter à M. Anderson, de la Labrador Inuit Association. Depuis, il s'est beaucoup investi dans ce dossier et il a aidé à le faire avancer. Il regrette que ce ne soit pas un gouvernement conservateur qui ait présenté ce projet de loi, mais je tiens à lui dire que, sans la participation du ministre Rideout, du premier ministre Williams et du gouvernement conservateur de Terre-Neuve-et-Labrador, nous n'aurions pas été saisis de ce projet de loi aussi rapidement. C'est donc une consolation.

Permettez-moi aussi de féliciter le député de Labrador de son premier discours à la Chambre. Je suis certain qu'il en prononcera de nombreux autres au fil des ans, mais aucun ne sera aussi mémorable et important que celui qu'il a prononcé aujourd'hui, en cette occasion très particulière.

Je m'en voudrais de ne pas avoir mentionné le regretté Lawrence O'Brien. Tous ceux qui ont connu Lawrence et qui l'ont considéré comme un ami savent combien ce jour aurait été important pour lui s'il était présent, mais je sais qu'il nous regarde de là-haut, du moins je l'espère. Permettez-moi aussi de remercier la députée de Nunavut pour sa participation. Nous savons combien elle est fière aujourd'hui à l'occasion de ce grand événement.

Un grand nombre de personnes qui ont oeuvré pour que cela se produise sont à la tribune. Le président William Anderson a fait un travail excellent, pas seulement récemment pour cet accord, mais depuis des années. Je le connais depuis de nombreuses années et je sais combien cette question lui tient à coeur. Le député à la Chambre d'assemblée de la région, M. Wally Andersen, est présent ainsi que le ministre qui a été présenté tout à l'heure, M. Rideout du gouvernement de Terre-Neuve. Il a collaboré très étroitement avec tout le monde pour s'assurer que cela se produise.

C'est ainsi que nous faisons les choses. Nous rencontrons un défi, nous nous réunissons et nous y faisons face ensemble. Nous étudions les points forts, les points faibles et ce qu'il faut que chacun d'entre nous fasse pour réussir. Ce jour est un jour de gloire.

Ceux qui ne connaissent pas la région et qui n'ont pas visité la côte nord du Labrador ne savent pas ce qu'ils ratent. Quand j'étais ministre de l'Éducation, j'ai visité presque toutes les collectivités côtières. J'ai visité toutes les écoles, rencontré des gens et j'ai eu le temps de chasser et de pêcher.

Puisqu'il s'agit d'histoire. J'ai entendu des députés de l'Alberta, avec tout le respect que je dois à mes collègues, relater l'histoire de leur province. Nous ne connaissons pas l'histoire de notre pays tant que nous n'avons pas visité le Labrador. Nous ne pouvons par imaginer ce qu'est un paysage naturel tant que nous n'avons pas vu les Torngats. Nous ne savons pas ce qu'est la pêche tant que nous n'avons pas pêché au Labrador.

Nous avons rencontré les gens les plus gentils et les plus dévoués au monde. Des gens qui, pas seulement depuis des années mais depuis des siècles, ont vécu de la terre et ont vu d'autres personnes profiter peut-être plus de leurs ressources qu'eux-mêmes. Tout cela va changer grâce aux efforts des personnes que nous avons mentionnées.

(1555)

C'est aujourd'hui le début d'une ère nouvelle pour le Labrador. Cela me rappelle le poème de Robert Frost, intitulé *The Road Not Taken*. Robert Frost a été, bien sûr, un des plus grands poètes. Il a écrit des poèmes qui décrivaient vraiment bien des situations locales. *The Road Not Taken* décrit probablement ce qui arrive aujourd'hui aux Inuits du Labrador.

Il y a des années, ils ont eu le choix entre continuer de faire ce qui durait depuis des siècles, c'est-à-dire laisser les autres dicter leur avenir, ou, une fois arrivés à la croisée des chemins, s'engager dans une nouvelle voie, la voie non empruntée, et se diriger vers une nouvelle ère où ils seraient maîtres de leur avenir et de leur destinée. Ce n'est pas toujours la voie la plus facile à choisir.

Je suis certain que le nouveau député de Labrador, qui a lui-même livré de nombreuses batailles pour son peuple, sait que ce n'est pas facile. C'est facile de laisser quelqu'un d'autre prendre toutes les décisions à sa place. C'est beaucoup plus difficile de se battre pour défendre ce que l'on sait être ses droits, pour défendre sa propriété et pour pouvoir avoir la maîtrise de ses propres affaires. C'est ce qu'ont fait M. Anderson et son peuple.

Dans quelques instants, après que nous aurons entendu deux ou trois autres orateurs, le projet de loi sera adopté à la Chambre. Les Inuits obtiendront enfin ce qu'ils veulent depuis longtemps. Je veux leur dire qu'ils ont choisi la voie non empruntée, mais, comme dit Frost à la fin du poème, cela a fait toute la différence.

Je sais que cela fera toute la différence pour les habitants du Labrador et les Inuits de la côte parce qu'ils seront désormais maîtres de leur destinée. L'histoire prouvera que nous n'aurions pas pu mettre cette destinée entre les mains d'un meilleur peuple. Je leur souhaite beaucoup de succès et je suis certes heureux d'avoir joué un rôle, si petit soit-il, dans ce processus.

● (1600)

[Français]

M. Bernard Cleary (Louis-Saint-Laurent, BQ): Madame la Présidente, cela me fait plaisir, en tant que député du Bloc québécois, responsable du dossier des premiers peuples et des Inuits, Innus de Mashteuiatsh, réserve du Lac-Saint-Jean, sur le Nitassinan, territoire ancestral des Innus du Pekuakami, d'intervenir sur le projet de loi C-56, Loi portant mise en vigueur de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador et de l'Accord sur le traitement fiscal des Inuit du Labrador

Permettez-moi d'abord de féliciter la présidente du comité, la députée du Nunavut, pour son magnifique travail dans ce dossier, comme dans d'autres, ainsi que tous les députés de l'opposition qui ont fait des pieds et des mains pour que ce projet de loi soit renvoyé le plus rapidement possible à la Chambre des communes.

C'est avec beaucoup d'honneur que le Bloc québécois donne entièrement son appui au projet de loi portant sur la mise en vigueur de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador et de l'Accord sur le traitement fiscal des Inuit du Labrador. Il y a trois principales raisons qui justifient cette position.

D'abord, le Bloc québécois adhère tout à fait à l'idée du droit à l'autonomie gouvernementale pour les peuples autochtones et cet accord, de fait, actualise le droit de ces derniers à se gouverner euxmêmes. Ils auront le plaisir de faire leurs propres choix, de les réaliser et de développer, comme ils l'entendent, l'avenir de leurs peuples et, surtout, de leurs enfants. Ne serait-ce que sur cette base, nous devrions appuyer le principe sous-tendant à l'ensemble de cet accord.

Deuxièmement, les Inuits se sont prononcés majoritairement en faveur de cet accord par voie référendaire, à raison de 76 p. 100 sur un taux de participation de 86,5 p. 100 au scrutin du 26 mai 2004. Il serait mal venu pour des souverainistes de s'y opposer.

Troisièmement, l'accord constitue un excellent exemple d'autonomie gouvernementale et s'inscrira aux côtés de l'Entente des Nisga'as, celle des Tlichos et bientôt celle des Cris du Québec.

De manière plus générale, le Bloc québécois se préoccupe des revendications autonomistes des autochtones. Il reconnaît les peuples autochtones comme étant des peuples distincts ayant droit à leur culture, à leur langue, à leurs coutumes et traditions ainsi qu'à leur droit d'orienter eux-mêmes le développement de cette identité propre.

Le projet de loi C-56 en est à la deuxième lecture nécessaire pour mettre en vigueur l'accord tripartite signé entre les Inuits, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et celui du Canada.

Le peuple inuit est un peuple autochtone qui compte environ 5 300 individus. La plupart d'entre eux résident dans des communautés côtières dans le nord du Labrador.

Je tiens à saluer le président de l'Association des Inuit du Labrador, M. William Andersen III, que j'ai eu l'occasion de rencontrer à maintes reprises. J'espère que le projet de loi qui est aujourd'hui rendu à la Chambre des communes soit adopté et devienne, après de nombreuses années, le véritable projet de société de leurs populations.

● (1605)

La terre traditionnellement occupée par les Inuits du Labrador est intitulée « Nunatsiavut » et s'étend aussi dans la région des Monts Torngat.

Il s'agit du troisième accord avec des nations inuits qui vient combler les aspirations à l'autonomie gouvernementale d'une première nation et régler, en même temps, sa revendication territoriale.

Comme on l'a souligné plus tôt, il s'agissait de boucler la boucle de toutes les ententes qui ont eu lieu pour les peuples inuits. C'est donc, à mon avis, un pas énorme franchi pour le développement de ces peuples. On peut être sûrs qu'ils réussiront, grâce à l'entente qu'ils ont conclue, à se développer comme ils le méritent.

Il reste maintenant aux personnes qui ont négocié ces ententes à suivre le dossier afin qu'il donne son plein rendement.

Le gouvernement du Nunatsiavut sera propriétaire d'un bloc de territoires d'une superficie de 72 520 kilomètres carrés, qui s'étend jusqu'à la limite externe de la mer territoriale du Canada.

Le gouvernement du Canada transférera 140 millions de dollars aux Inuits du Labrador en vertu de l'accord et 156 millions de dollars pour sa mise en oeuvre.

L'accord donne notamment aux Inuits du Labrador des droits de propriété sur les ressources, soit sur les pierres à sculpter, sur la propriété des matériaux de carrière, ainsi qu'un pourcentage de 25 p. 100 des revenus des ressources souterraines, afin qu'ils puissent en tirer profit et ainsi assurer le financement à long terme de leur peuple.

Cette partie de la négociation est un résultat impressionnant de la part des négociateurs parce qu'ils réussiront à être en mesure de financer, d'une manière satisfaisante, leur entente et leur gouvernement

En vertu de l'accord, les Inuits du Labrador auront aussi un grand nombre d'autres avantages, notamment la capacité de gérer leur propre système de santé, sous réserve que leurs normes soient semblables à celles des autres communautés du Labrador; l'éducation, pour protéger leur langue et leur traditions; et l'administration courante, ressources, développement économique, etc.

Les Inuits du Labrador devront également être consultés lorsque des projets de développement toucheront leur territoire.

Dans tous les cas, la Charte canadienne continue de s'appliquer au territoire et au gouvernement inuits.

L'accord prévoit en outre que les intérêts des actuels propriétaires terriens ne sont pas touchés par les nouvelles dispositions. L'accès au territoire reste libre, à l'exception des nouveaux chemins ou voies d'accès où le gouvernement du Nunatsiavut pourrait imposer des droits de passage.

En bref, l'accord permet aux Inuits de gérer eux-mêmes leur développement. L'accord leur donne aussi plus de pouvoirs pour protéger leur mode de vie, stimuler la croissance économique et améliorer le bien-être de leurs collectivités.

Étant donné la nature du projet de loi mettant en vigueur l'accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador et de l'Accord sur le traitement fiscal des Inuits du Labrador, il nous semble que le rôle du Parlement est de débattre, d'accepter ou de rejeter le projet de loi. Nous n'avons pas à amender ce projet de loi. Il a été dûment endossé par les trois parties l'ayant négocié. Amender le projet de loi serait, à notre sens, une attitude paternaliste que nous refusons d'endosser.

• (1610)

Nous tenons à rappeler que le Bloc québécois a endossé l'essentiel des recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones du Canada. Celles-ci énonçaient une approche du concept d'autonomie gouvernementale autochtone comme un ordre de gouvernement ayant compétence sur les questions concernant le bon gouvernement et le bien-être des peuples. De plus, l'ensemble du rapport était basé sur une reconnaissance des peuples autochtones comme nations autonomes occupant une place unique au Canada.

Avant de terminer, je voudrais féliciter de nouveau toutes les personnes qui ont été appelées à travailler fort à concrétiser cet accord. Cette entente met fin aux négociations de l'ensemble des Inuits du Canada. C'est un jour historique à se remémorer.

En terminant, j'invite toutes les personnes qui auront à appliquer cette entente à être vigilantes. Comme je l'ai dit à maintes et maintes reprises, une entente, c'est comme un fusil de chasse: si on le laisse à la maison, il ne donne aucun résultat. Il faut l'utiliser à bon escient, travailler avec ce fusil de chasse. Qu'on fasse de même avec cette entente.

[Traduction]

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Madame la Présidente, c'est un véritable honneur pour moi de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-56 et présenter les vues du caucus du Nouveau Parti démocratique.

Je tiens à souligner en partant que j'appuie avec enthousiasme le projet de loi C-56, appelé la Loi sur l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador et sur l'autonomie gouvernementale. C'est un grand honneur pour moi de pouvoir participer à l'étude de ce projet de loi. Je me réjouis de l'esprit de collaboration qui existe aujourd'hui à la Chambre des communes et de la bonne volonté exprimée par mes collègues de tous les partis. C'est une manifestation du degré d'intérêt que nous constatons et ressentons tous à l'égard de cette question et des voeux sincères que nous adressons aujourd'hui au peuple inuit du Labrador.

Selon moi, avec le débat d'aujourd'hui, la Chambre avance résolument vers notre objectif ultime qui est, je le crois sincèrement, l'instauration concrète de l'autonomie gouvernementale pour les Inuits du Labrador.

L'autonomie gouvernementale des Inuits du Labrador fait partie intégrante des dispositions d'un accord historique, l'accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador, qui est, je le signale avec grande fierté, le premier traité moderne du Canada atlantique, un pacte qui marque véritablement le début d'une nouvelle ère de partenariat entre les Inuits du Labrador, la province de Terre-Neuve-et-Labrador et le Canada.

L'accord est le fruit de vastes consultations, délibérations et négociations. C'est dans cet esprit que l'accord constitue l'aboutissement de 28 ans de travail assidu de la part des Inuits du Labrador et des gouvernements du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador. Je peux comprendre tout l'engagement qu'il faut de la part de toutes les parties pour piloter et négocier un accord complexe sur une question aussi critique que le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et pour maintenir le cap sur l'objectif visé pendant 28 ans afin d'y parvenir.

C'est un travail de toute une vie pour ceux et celles qui se sont consacrés à cette mission. C'est la réalisation d'un rêve, non seulement pour la population mais aussi pour les dirigeants qui se sont dévoués pendant toute leur vie pour mener consciencieusement cette étude, cette collaboration et ce travail qui a commencé il y a longtemps, en 1977, avec le dépôt d'une déclaration de revendications par la Labrador Inuit Association.

Les négociations ont duré longtemps, mais depuis que l'accord a été finalisé le 29 août 2003, je suis heureux de pouvoir dire que les étapes ont été franchies rapidement pour parvenir à la ratification officielle, le 26 mai 2004, avec 76 p. 100 des électeurs inuits votant pour l'accord. Le 6 décembre 2004, l'assemblée législative de Terre-Neuve-et-Labrador a adopté la loi habilitante, la loi sur l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador.

Le 21 janvier, des représentants des Inuits du Labrador, du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et du gouvernement du Canada ont signé l'accord, ce qui était la dernière étape avant sa ratification. La Chambre des communes doit maintenant adopter le projet de loi C-56. Encore une fois, j'estime que c'est un honneur pour moi de contribuer à cet accord historique.

Pendant les premières années, le rythme des négociations a pu sembler très lent, mais en réalité, compte tenu du rythme normal d'adoption des projets de loi, ce qui a été fait depuis le 29 août 2003 a été fait très rapidement. Cela démontre les bonnes dispositions du peuple canadien envers les intérêts des Inuits du Labrador.

Nous devons l'accord à des hommes et des femmes dévoués qui nous ont aussi amenés au seuil d'une réalisation remarquable. Je veux rendre hommage à tous ceux qui ont joué un rôle dans la conclusion de l'accord, soit les négociateurs de toutes les parties, les Inuits du Labrador et leur sage chef, William Andersen III, les citoyens de Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que les représentants des gouvernements provincial et fédéral. Il serait juste de souligner les efforts du ministre actuel des Affaires indiennes et du Nord et de son vis-à-vis provincial, l'honorable Tom Rideout. Une véritable collaboration, un travail acharné et une patience à toute épreuve ont caractérisé le travail de tous les intervenants.

• (1615)

Il n'est pas exagéré de dire que le résultat de leur travail, le projet de loi C-56, est historique. Ce projet de loi sanctionne l'accord intervenu entre les Inuits du Labrador et les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador. Cet accord qui fera date, définit et confirme les droits des Inuits du Labrador sur leurs terres, leurs ressources et leur autonomie gouvernementale.

Un examen de l'accord révèle le soin et la rigueur que les négociateurs ont mis dans leur travail. Que la complexité de cet accord n'ait pas abouti à un échec témoigne de leur zèle. Je n'ai qu'admiration pour les gens qui ont eu la force, l'intelligence et la patience infinie de mettre de l'ordre dans l'infinité de détails qui forment un tel accord historique entre nations.

L'accord crée deux catégories de terres: la région visée par le règlement des Inuits du Labrador; et les terres des Inuits du Labrador. La région visée par le règlement s'étend sur plus de 72 000 kilomètres carrés de terres et 49 000 kilomètres carrés d'océan. Elle s'étend jusqu'à la limite des eaux territoriales du Canada. La région visée par le règlement inclut les terres des Inuits du Labrador et cinq collectivités inuites: Nain, Hopedale, Makkovik, Postville et Rigolet.

Dans la partie nord de la région visée par le règlement, environ 9 600 kilomètres carrés seront réservés à la création de la Réserve à vocation de parc national des Monts-Torngat.

À l'intérieur de la région visée par le règlement, les Inuits posséderont 15 800 kilomètres carrés de territoire appelé terres des Inuits du Labrador. C'est dans cette région que ceux-ci vont exercer le plus grand nombre de droits et bénéficier du plus grand nombre d'avantages. Ces droits et ces avantages englobent un vaste éventail de choses essentielles comme les ressources de surface et souterraines, l'utilisation et la gestion des eaux, la gestion de l'océan, le développement économique, les parcs nationaux et les zones protégées, l'aménagement des terres, l'évaluation environnementale, la faune, la flore et les pêches, les récoltes, l'archéologie et les noms de lieux. Ce sont là des secteurs de compétence importants et les Inuits du Labrador pourront prendre eux-mêmes les décisions liées à ces aspects et ainsi avoir le contrôle de leur vie et de leurs moyens de subsistance.

Je tiens à souligner encore une fois combien il a dû être difficile pour les négociateurs de convaincre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux, qui étaient parfois réticents, à reconnaître le droit inhérent d'un peuple à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale, ainsi que son droit inhérent à avoir le plein contrôle de ses terres et de ses ressources de surface et souterraines. C'est un véritable exploit. Je ne sais pas si les gens qui

nous écoutent à la maison ont une idée des obstacles qui ont dû être surmontés. À côté de cette réussite, l'envoi d'un homme sur la Lune est une réalisation presque banale. Je sais combien il peut être difficile de traiter avec nos bureaucraties.

En plus de ce règlement global visant les revendications territoriales et les droits sur les ressources, le gouvernement du Canada convient aussi, dans cette mesure législative, de verser aux Inuits du Labrador un montant de 140 millions de dollars sur une période de 15 ans. Malheureusement, l'envers de la médaille c'est que les Inuits devront rembourser les emprunts de quelque 50 millions de dollars contractés dans le cadre des négociations, et ce au cours de la même période de 15 ans. J'imagine que rien n'est jamais parfait.

Même si l'accord est détaillé et que sa portée est étendue relativement à un bon nombre de questions liées aux terres, aux ressources, aux transferts de capital et à la protection de l'environnement, ce qui me réjouit tout particulièrement ce sont les dispositions sur l'autonomie gouvernementale.

● (1620)

En collectivité prévoyante, les Inuits du Labrador se sont dotés d'une constitution il y a plusieurs années. Cette constitution, qui entre en vigueur avec l'accord, établit deux ordres de gouvernement, à savoir le gouvernement nunatsiavut, à l'échelle régionale, et les cinq gouvernements de communauté inuite.

Les gouvernements seront tous composés de personnes élues démocratiquement et obligées de rendre compte aux électeurs inuits. Le gouvernement nunatsiavut pourra adopter des lois régissant les habitants inuits des terres inuites du Labrador et les cinq communautés inuites sur des questions comme l'éducation, la santé, le soutien du revenu, les services à l'enfance et à la famille ainsi que sur divers autres aspects importants de la vie quotidienne des gens qui compteront parmi les fiers bénéficiaires de l'accord.

Les compétences du gouvernement nunatsiavut comprendront en outre ses affaires internes, y compris la langue et la culture traditionnelles ainsi que l'administration des droits et des avantages des Inuits garantis par l'accord. Le gouvernement nunatsiavut pourra aussi établir un système de justice pour veiller à l'application des lois locales. Il ne s'agit donc pas d'un miroir aux alouettes. C'est un accord important concédant une grande autonomie administrative et gouvernementale aux Inuits et reconnaissant leur droit à l'autodétermination.

Dans les études dont nous avons pris connaissance, les données empiriques montrent nettement que le développement économique et la réussite financière des collectivités inuites et des collectivités des premières nations dans le monde sont directement proportionnels au degré d'auto-détermination dont jouissent ces collectivités. Autrement dit, pour être viable et dynamique, une communauté économique doit être maître de son destin avant toute chose.

Cinq gouvernements de communauté inuite vont remplacer les autorités municipales actuelles. Ces gouvernements de communauté pourront adopter des règlements de nature municipale ou locale s'appliquant sur leur territoire. Il est intéressant de souligner ce qui me semble témoigner de la modernité de l'accord, à savoir que tant les habitants inuits que les autres habitants des collectivités concernées auront le droit de vote et pourront être élus pour siéger au conseil. En tenant compte ainsi de la réalité et en faisant preuve de générosité, on s'efforce de donner à la nouvelle communauté les meilleures chances de succès.

Je crois qu'il est important de signaler à ceux qui nous écoutent que les gouvernements inuits seront soumis à la Charte canadienne des droits et libertés, dans l'exercice de leurs pouvoirs. De plus, les lois fédérales et provinciales continueront de s'appliquer à tous les Inuits

Pour dissiper tout doute dans l'esprit de ceux qui ne sont pas trop certains du sens à donner à l'autonomie gouvernementale autochtone ou inuite, je précise qu'il n'y a rien à craindre. La Charte canadienne des droits et libertés a la primauté. Les principes d'équité et d'égalité doivent toujours être respectés, et les lois fédérales et provinciales s'appliquent toujours. Les Inuits du Labrador seront maîtres des aspects de leur existence qui leur sont propres et qui sont importants pour qu'ils s'autodéterminent et prennent leurs affaires en main.

Les Inuits du Labrador demeureront également admissibles aux programmes et aux services fédéraux et provinciaux, tout comme les autres Canadiens. Ils sont toujours citoyens canadiens. Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, le gouvernement du Canada et le gouvernement nunatsiavut négocieront, aux cinq ans, un accord de financement budgétaire pour financer le gouvernement régional nunatsiavut et lui permettre d'offrir aux Inuits et, s'il y a lieu, à d'autres résidants, les programmes et les services convenus.

Entre-temps, les Inuits du Labrador paieront une partie des coûts de leur gouvernance et des programmes et services qui leur sont offerts. Le premier accord de financement budgétaire a été négocié et prendra effet à l'entrée en vigueur de l'accord. Nous espérons que ce sera dans un avenir très proche.

Les dispositions concernant l'autonomie gouvernementale auront des répercussions dans la vie quotidienne des Inuits du Labrador car elles les aideront à établir une solide base pour assurer la croissance économique et la prospérité. Il va sans dire que, désormais, on ne remet plus en question les avantages substantiels que comporte l'autonomie gouvernementale pour les Autochtones. Le lien entre l'autonomie gouvernementale des Autochtones et l'autodétermination économique est nettement trop évident pour qu'il soit possible de le contester.

L'autonomie gouvernementale favorise, au niveau de la collectivité, une prise de décisions ouverte, transparente et responsable pour les Autochtones. La présence d'administrations locales responsables confère un certain degré de certitude à la propriété et la gestion du territoire. En outre, elle crée un environnement stable pour le développement et pour les investisseurs. Cette certitude contribue à attirer des investisseurs et des partenaires commerciaux et favorise la croissance économique.

• (1625)

Les investisseurs cherchent la stabilité et la certitude. Le présent accord donne l'assurance que les gens et les étrangers peuvent investir en toute confiance, en collaboration et avec l'autorisation des Inuits du Labrador. L'accroissement de la prospérité et de l'optimisme favorise l'autonomie et donne lieu à des améliorations au chapitre du logement, de l'emploi et de la qualité de vie. Par

surcroît, elle permet aux collectivités autochtones d'abattre des barrières et de participer plus activement à l'économie nationale.

Comme il précise les compétences, met en place des gouvernements élus, efficaces et responsables et crée un climat propice à la croissance économique et à l'autonomie, le projet de loi C-56 ouvre la voie à l'atteinte de tous ces objectifs et aide les Inuits du Labrador à poursuivre leur intégration vitale à la vie économique canadienne tout en protégeant, nous l'espérons, leurs traditions culturelles uniques.

Dans ce respect fondamental, le projet de loi C-56 constitue une réponse judicieuse aux circonstances changeantes et aux défis de la vie moderne et j'espère qu'il permettra à un peuple fier et ancien de prospérer.

En fait, par l'entremise de trois organisations inuites clés dans les secteurs économique, politique et sanitaire, les Inuits du Labrador s'emploient consciencieusement depuis nombre d'années à répondre aux besoins sociaux urgents, à établir des partenariats avec les administrations et les organisations locales et à développer l'infrastructure matérielle nécessaire pour engendrer et soutenir la croissance économique.

La Labrador Inuit Development Corporation, organisme qui s'emploie à améliorer les conditions de vie locales par la création de possibilités d'emplois et la promotion de la formation et du développement des compétences, a établi avec succès plusieurs partenariats. De plus, elle possède et exploite deux carrières d'anorthite près de Nain et une usine de traitement de la pierre près d'Hopedale.

En plus de ces projets liés aux ressources naturelles, la société de développement a signé une entente sur les répercussions et les avantages avec la Voisey's Bay Nickel Company. Cette entente prévoit l'embauche et la formation d'Inuits pour le projet de la baie Voisey. De plus, les entreprises au contenu inuit suffisant sont considérées de façon particulière en tant que fournisseurs éventuels.

De plus, le gouvernement du Nunatsiavut obtient 5 p. 100 des recettes provinciales provenant de l'exploitation des ressources du sous-sol de la région de la baie Voisey. Ces recettes sont directement affectées à un programme d'aide aux études postsecondaires qui permet à environ 100 Inuits du Labrador de faire des études supérieures, une initiative qui mérite d'être soulignée.

L'Association des Inuits du Labrador, l'organe politique de la population inuite locale, fournit un large éventail de programmes de formation, d'investissement et d'achat visant à améliorer la participation des Autochtones dans l'économie canadienne. Cette association participe également à bon nombre d'initiatives environnementales, comme des études sur les populations de poisson et des activités de protection des forêts.

La Commission des services de santé des Inuits du Labrador assure la prestation de programmes axés sur les besoins sanitaires des collectivités et se penche sur divers problèmes, comme les dépendances aux drogues et à l'alcool et les maladies mentales. L'Association des Inuits du Labrador, quant à elle, appuie un club social sans alcool, des conférences sur le trouble du spectre de l'alcoolisation foetale et la section locale des Mères contre l'alcool au volant.

Compte tenu de ces activités et de ces réussites, les Inuits du Labrador sont clairement prêts à franchir la prochaine étape cruciale vers une réelle indépendance et une réelle autonomie afin de protéger leurs terres et leur culture et d'avoir accès aux leviers du pouvoir économique.

Je crois que le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui leur permettra de le faire. J'exhorte mes collègues à remplir leur fonction dans cet événement historique en appuyant sans réserve le projet de loi C-56.

Je terminerai en citant quelques commentaires recueillis pendant la séance du 9 juin du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord, lorsque des représentants de Labrador Inuit Association sont venus s'adresser à nous, notamment son président, M. William Andersen III.

● (1630)

Je serai bref, mais j'ai trouvé ce témoignage convaincant. J'ai pensé que les commentaires de M. Andersen intéresseraient les Canadiens qui sont témoins de cet événement historique. Il a dit ceci:

Je suis de ceux dont la vie a été bouleversée à un très jeune âge par des facteurs indépendants de leur volonté. J'avais huit ans en 1956 quand ma famille a été forcée de quitter Nutuk. J'ai donc connu beaucoup de changements et je comprends toute l'importance que revêt ce projet de loi pour notre peuple.

Les Inuits du Labrador ont maintenu leur mode de vie traditionnel. Nous campons, vivons sur nos terres, chassons et cueillons notre nourriture, et surtout, nous sommes restés très attachés à notre patrimoine et à notre langue. Nous faisons fond sur nos traditions pour développer notre économie et mettre au point des programmes sociaux pour l'avenir. L'approbation de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador répondra à des préoccupations d'une importance vitale pour nous, dans l'immédiat et à long terme.

Nunasiavut est le mot par lequel les Inuits du Labrador désignent leur patrie. Il signifie « notre beau pays ».

Comme mes collègues de tous les partis, j'ai été touché par l'exposé du président de la Labrador Inuit Association. En ma qualité de représentant du Manitoba et du groupe parlementaire du Nouveau Parti Démocratique, je tiens à exprimer notre appui enthousiaste et nos meilleurs voeux aux Inuits du Labrador en vue de l'adoption du projet de loi C-56 et de l'accord historique leur reconnaissant le droit à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, le projet de loi C-56, Loi portant mise en vigueur de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador et de l'Accord sur le traitement fiscal des Inuit du Labrador, est réputé avoir été lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité, avoir fait l'objet d'un rapport sans propositions d'amendement, et avoir été agréé à l'étape du rapport, lu pour la troisième fois et adopté.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et étudié en comité; rapport est fait du projet de loi, qui est agréé et, avec le consentement unanime, lu pour la troisième fois et adopté.)

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.) propose Que le projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005, soit lu pour la troisième fois et adopté.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Selkirk—Interlake, Le Programme de commandites; le député de Skeena—Bulkley Valley, L'environnement; le député de Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, L'agriculture.

• (1635)

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat final sur le projet de loi C-43. Ce fut un long périple, que nous avons entamé le 23 février par la présentation du budget, qui a été suivie, peu après, par le projet de loi d'exécution du budget. Ensuite, nous avons fait franchir à ce projet de loi toutes les étapes nécessaires, soit le débat à la Chambre, la première lecture, la deuxième lecture, l'examen par le comité, les audiences de témoins, le renvoi du comité puis le vote, hier soir, sur les amendements à l'étape du rapport. Nous sommes maintenant parvenus à l'étape finale du long périple suivi à la Chambre par le projet de loi C-43.

Ce projet de loi contient des engagements très importants pris par le gouvernement, relativement à des questions sociales et économiques clés. Tous ces engagements reposent sur la notion selon laquelle nous disposons, au Canada, d'une saine gestion financière et que nous sommes engagés, en tant que gouvernement, à élaborer des budgets équilibrés. Le budget actuel représente le huitième budget équilibré de suite et nous prévoyons être en mesure d'en produire cinq autres dans les années qui viennent. En soi, c'est une première historique canadienne.

Cependant, nous n'avons pas toujours été dans cette situation enviable. On se souviendra qu'en 1993, lorsque nous avons accédé au pouvoir, le *New York Times* disait du Canada qu'il était un pays économiquement sinistré. Le défi que nous avions à relever était énorme, et il nous a fallu trois ou quatre cycles budgétaires pour rétablir la situation financière du pays. Nous sommes passés d'une période marquée par les déficits chroniques et une dette publique qui monte en flèche à une situation excédentaire. En effet, nous avons réduit le déficit année après année jusqu'en 1997, où nous avons dégagé notre premier excédent. Depuis lors, nous avons toujours eu des excédents.

Je pense que le gouvernement libéral ainsi que tous les partis de l'opposition sont maintenant déterminés à assurer l'équilibre budgétaire avant de penser aux dépenses à faire avec les excédents. Je sais que c'est une idée un peu révolutionnaire pour les députés du Parti conservateur, du NPD et du Bloc, mais, aussi remarquable que cela puisse paraître, le gouvernement libéral a réussi à réaliser le consensus politique au sujet de l'idée qu'il faut avant toute chose obtenir l'équilibre budgétaire.

Nous avons accompli de grandes choses dans notre pays, l'une d'elles étant la réduction de la dette nationale à hauteur de quelque 60 milliards de dollars au cours des dernières années. Cela nous a permis d'obtenir une cote de crédit triple-A et, en prime, d'économiser pas moins de quelque 3,5 milliards de dollars par année en intérêts seulement.

Et cela a profité également aux gouvernements provinciaux et aux municipalités ainsi qu'aux entreprises. Nous connaissons à l'heure actuelle des taux d'intérêt très bas. Cela, dans une certaine mesure, est attribuable au fait que le gouvernement du Canada a assaini ses finances

Nous avons fait passer notre ratio dette/PIB d'un sommet historique de 68 p. 100 à moins de 40 p. 100, et, si tout se passe comme prévu, nous devrions réussir à le faire tomber à 25 p. 100 dans quelques années.

Nous sommes le seul pays du G7 qui ait réussi un aussi remarquable redressement marqué par la réalisation de l'équilibre budgétaire et le dégagement d'excédents par la suite. Nous sommes, par conséquent, l'une des économies dominantes dans le monde.

Ensuite, au fur et à mesure que nous mettons de l'ordre dans nos comptes, cela nous permet d'envisager des investissements dans des priorités d'ordre à la fois social et économique dont les Canadiens nous parlent depuis quelques années. Ceux qui suivent ces délibérations savent que le Comité des finances, par exemple, tient des audiences approfondies afin de déterminer les priorités de nos compatriotes.

● (1640)

Le ministre lui-même participe à diverses tables rondes justement dans ce but. Il se tient ce qui semble être, du moins, un nombre infini de réunions, à la fois publiques et privées, sur les priorités économiques et sociales des Canadiens. Je crois que le succès de ce dernier budget et l'accueil très favorable que lui ont réservé nos concitoyens d'un bout à l'autre du pays s'expliquent par les audiences prébudgétaires approfondies que nous avons tenues.

Cela, à son tour, suscite des attentes que le gouvernement respecte ses engagements envers les Canadiens, envers les familles, les particuliers, les entreprises, les municipalités et les provinces, aussi, de notre pays. Le budget répond à une certaine attente de la part des Canadiens que nous nous engagions plus largement dans les affaires du monde.

Si je peux prendre quelques moments, je vais aborder ces engagements et la façon dont le budget y donne suite.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'allégement du fardeau fiscal qui pèse sur les particuliers et les familles, les députés d'en face se souviendront qu'au cours des cinq dernières années, nous avons mis en oeuvre des initiatives de baisse des impôts de l'ordre de 100 milliards de dollars; ces initiatives ont effectivement réduit l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers de 21 p. 100 en moyenne et de 27 p. 100 pour les familles avec enfants.

Dans le budget de 2003, par exemple, les familles à faible et modeste revenu ont bénéficié d'augmentations de la prestation nationale pour enfants s'élevant à 185 \$ par an dont l'une entrera en vigueur en juillet 2005, autrement dit le mois prochain, et l'autre en juillet 2006. Suite à ces changements, le programme de prestation fiscale canadienne pour enfants s'élèvera à un peu plus de dix milliards de dollars dès l'exercice 2007.

D'une certaine façon, cela reflète notre engagement envers les Canadiens et en particulier les familles ayant des enfants. C'est une augmentation de près de 100 p. 100 depuis 1996. Comme je le dis, les députés peuvent constater que c'était l'une des priorités du gouvernement dès que nous sommes passés à une situation excédentaire.

Le budget de 2005 s'inscrit dans le prolongement de notre remarquable bilan au chapitre des réductions d'impôts durables et responsables en augmentant le montant personnel que tous les Canadiens peuvent gagner sans payer d'impôt. Le budget prévu dans le projet de loi C-43 propose que nous relevions le montant à 10 000 \$ d'ici 2009. En conséquence, 860 000 déclarants à faible revenu, dont environ 250 000 aînés, ne paieront plus d'impôt.

Le budget de 2005 essaie aussi de favoriser l'épargne. Nous savons que l'épargne privée intérieure joue un rôle clé au sein de notre économie. Nous sommes très au fait des réalités démographiques de notre pays. Avec le vieillissement des enfants de l'aprèsguerre, il faut s'attendre à ce qu'ils commencent, dans quelques années, à puiser dans leurs épargnes, publiques et privées.

Le gouvernement a donc relevé les plafonds de cotisation aux régimes de pensions agréés dans le projet de loi C-43 et s'attend aussi que ces plafonds augmentent plus tard. D'ici 2010, le plafond de

Initiatives ministérielles

cotisation annuelle à un REER sera de l'ordre de 22 000 \$, avec des augmentations correspondantes pour les régimes de pensions agréés. Par la suite, les plafonds seront indexés en fonction de l'augmentation moyenne des salaires.

Nous espérons que cela encouragera les Canadiens à épargner et à aider les employeurs à offrir des régimes de rémunération plus compétitifs afin d'attirer et de garder des travailleurs spécialisés et encourager l'épargne pour favoriser l'investissement, la productivité et la croissance économique.

En outre, le budget proposait que nous éliminions la règle sur les biens étrangers. Nous avons immédiatement pris une mesure dans ce sens prenant effet à la date du budget. À un certain moment, les plafonds étaient de 20 p. 100, puis ils ont grimpé à 30 p. 100. Aujourd'hui, il n'y a pas de plafond pour l'achat de biens étrangers dans le REER de quelqu'un. Cela permet aux Canadiens de diversifier leurs investissements et crée de plus grands fonds commun que nous pouvons utiliser dans l'intérêt de tous les Canadiens.

● (1645)

Le budget prévoit aussi des mesures pour améliorer l'équité de notre système fiscal. Il tient compte de la situation particulière de certains contribuables et des obstacles qui ont une incidence sur leur capacité de payer des impôts. Il prévoit donc des mesures pour rendre notre système fiscal plus équitable et améliorer la qualité des vie des personnes handicapées. Ces mesures donnent suite aux recommandations du Comité consultatif technique sur les mesures fiscales pour les personnes handicapées.

Le budget prévoit une hausse du montant maximal annuel de la Prestation pour enfants handicapés, qui est de 1 681 \$ actuellement et qui sera portée à 2 000 \$ par enfant à compter du mois prochain. Le projet de loi C-43 prévoit aussi une hausse du montant maximal admissible au titre de la déduction pour frais médicaux. Ce montant passe de 571 \$ à 750 \$ par année. Un projet de loi qui sera présenté plus tard cette année comprendra d'autres mesures découlant des recommandations du Comité consultatif technique sur les mesures fiscales.

Le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que le régime fiscal des sociétés canadiennes soit équitable. Il reconnaît qu'un régime fiscal des sociétés concurrentiel favorise l'investissement. Ainsi, la réduction du taux d'imposition du revenu des sociétés prévue à l'origine dans le projet de loi C-43 fera l'objet d'une autre mesure législative. Cette mesure a déjà fait l'objet d'un préavis.

Par ailleurs, le budget traite des préoccupations exprimées par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante relativement à l'équité fiscale. Il donne suite à l'une des recommandations prioritaires formulée par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes relativement à l'industrie joallière au Canada. Le budget prévoit l'élimination progressive de la taxe d'accise sur les bijoux, ce qu'avait déjà recommandé à deux reprises le Comité des finances. Cette mesure reflète la considération que le ministre des Finances voue au Comité des finances et aux travaux de ce comité.

En passant, je me permets d'ajouter que le Comité des finances a formulé 33 recommandations, dont 24, si ma mémoire est bonne, figurent en tout ou en partie dans le budget. Le ministre sait gré au Comité des finances pour ses travaux, lesquels sont reconnus dans le budget.

Sur un autre front, le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir des fonds aux villes et aux collectivités. En 2004, il a fait les premiers pas et, dans le cadre d'un nouveau pacte, s'est engagé à accorder aux villes et aux collectivités un remboursement de la TPS d'une valeur de 7 milliards de dollars sur 10 ans. Ainsi, pour la collectivité de Toronto que je représente, ce remboursement sera de l'ordre de 52 millions de dollars chaque année.

Depuis le milieu des années 1990, le gouvernement du Canada a injecté quelque 12 milliards de dollars dans les programmes d'infrastructure, suscitant un apport de 30 milliards de plus dans les infrastructures pendant la même période. Nous avons utilisé le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique, le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale et le Fonds pour l'infrastructure frontalière pour faire injecter ces 30 milliards de dollars au cours de cette période.

Je le répète, le plein remboursement de la TPS a été prévu dans un budget antérieur. Le budget de 2005 donne suite à notre engagement de partager avec les municipalités le produit de la taxe fédérale sur l'essence de façon à répondre à leurs besoins en infrastructures. En 2005-2006, les villes et localités canadiennes recevront une part qui s'élèvera à environ 600 millions de dollars, ce qui est l'équivalent de 1,5 ¢ le litre. Des dispositions législatives ultérieures feront augmenter ce montant progressivement et il atteindra quelque 2 milliards de dollars d'ici 2009-2010, soit l'équivalent de 5 ¢ le litre.

Le ministre d'État à l'Infrastructure et aux Collectivités a déjà amorcé les négociations avec les provinces et les territoires en vue de partager le produit de cette taxe sur l'essence. Nous commencerons à verser des fonds pour des projets respectueux de l'environnement. En Ontario, cela devrait représenter un montant de 1,9 milliard de dollars sur cinq ans. On pourrait donc parler d'environ 750 millions de dollars d'argent frais par année pour l'Ontario. Il nous semble que c'est là un bon exemple de ce que les trois ordres de gouvernement peuvent faire ensemble pour bâtir des communautés durables.

• (1650)

Les députés se rappellent l'engagement pris l'automne dernier lorsqu'on a promis aux provinces et aux territoires des paiements de péréquation de l'ordre de 33 milliards de dollars sur dix ans. Comme il s'agit d'une mesure habilitante, cet accord a maintenant reçu la sanction royale et l'argent a commencé à être versé aux provinces et aux territoires.

Je tiens à signaler que cette initiative représente une réforme fondamentale de ces programmes en réaction aux préoccupations des premiers ministres et des trésoriers qui se plaignaient du fait que le financement qu'ils recevaient était quelque peu irrégulier à cause de la nature même de la formule. Les transferts montaient ou baissaient parfois en fonction de la situation économique à l'intérieur de la province et à l'extérieur. Le gouvernement a supprimé en fin de compte cet aspect aléatoire et les provinces peuvent compter sur l'engagement financier qui a été pris.

Les sommes supplémentaires qui ont été fournies aux provinces, tant celles qui touchaient des paiements de péréquation que les autres, étaient de l'ordre de 41 milliards de dollars sur dix ans, ce qui fait au total, lorsqu'on ajoute les 33 milliards de dollars, presque 75 milliards de dollars en crédits supplémentaires. Ces sommes devraient dans une large mesure stabiliser le processus de financement pour les provinces qui essaient de répondre aux besoins de leurs citoyens.

Cette somme ne figure pas dans cette mesure législative, mais le budget de 2005 a également annoncé 805 millions de dollars en soutien direct à des initiatives en santé, et je voulais le mentionner parce que cela montre bien à quel point notre gouvernement entend continuer d'améliorer notre système de soins de santé.

Je sais que nos vis-à-vis, deux en particulier, souhaitent ardemment l'adoption de ce budget, car ils s'attendent à ce que la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador reçoivent d'importantes sommes. Dans le cas de la Nouvelle-Écosse, il est question d'un montant de l'ordre de 830 millions de dollars. Pour Terre-Neuve-et-Labrador, il sera d'environ deux milliards de dollars.

Je sais que ces députés en particulier seront très enthousiastes et qu'ils souhaitent l'adoption rapide de cette mesure législative. Ils pourront peut-être convaincre leurs collègues de ne faire qu'un discours à la fois pour que nous puissions passer directement à un vote en troisième lecture. Je présume peut-être du pouvoir de ces deux députés d'encourager leurs collègues à agir ainsi.

De plus, je voulais signaler que ce budget prévoit 120 millions de dollars pour la Stratégie pour le Nord, pour les trois territoires, le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Cet argent sera divisé également entre ces derniers à raison de 40 millions de dollars environ chacun. À la suite de l'adoption de ce projet de loi, cet argent sera versé dans une fiducie.

Ce budget propose aussi une ouverture sur le monde. Je sais que, vous et moi, madame la Présidente, nous nous intéressons beaucoup aux Caraïbes. Nous avons aussi participé aux élections en Irak, entre autres choses. Il a été très intéressant de parler à des Canadiens d'origine irakienne qui votaient pour la première fois.

Nous voulons que le Canada continue de tendre à main à Haïti, à l'Afrique, aux Palestiniens, à l'Afghanistan et au Kosovo, et ce budget nous permet de le faire, en partie. Madame la Présidente, au début de l'année, vous et moi avons été émus par la générosité dont les Canadiens ont fait preuve pour venir en aide aux victimes du tsunami et qui, au bout du compte, a permis d'amasser quelque 425 millions de dollars. Je sais, madame la Présidente, que vous avez à coeur le bien-être de la population sri lankaise et que nous avons, vous et moi, encouragé le gouvernement à s'assurer que les secours soient distribués de manière juste et équitable.

Par ailleurs, la Fondation Asie Pacifique a reçu du financement de l'ordre de 50 millions de dollars. Il est à espérer que celui-ci aidera la Fondation Asie Pacifique à poursuivre son excellent travail.

(1655)

En conclusion, j'apprécie le travail accompli par les députés des deux côtés de la Chambre. Il m'arrive d'apprécier un peu moins celui des députés d'en face, mais ce budget est très représentatif des priorités des Canadiens. Nous avons, dans une large mesure, donné suite à des engagements pris envers les provinces, les collectivités et l'ensemble de la communauté internationale.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Madame la Présidente, j'étais content d'entendre non seulement ce que le secrétaire parlementaire avait à dire, mais aussi le ton avec lequel il nous a vanté les mérites et les avantages du projet de loi C-43.

Il se souviendra que les néo-démocrates ont réagi avec peu d'enthousiasme au premier budget des libéraux. En effet, nous nous y sommes opposés. Nous estimions qu'il ne répondait pas aux besoins

et aux priorités des Canadiens tels qu'établis par les néo-démocrates. Il va sans dire que l'information que nous avions reçue relative aux priorités des Canadiens n'était pas reflétée dans le budget concocté par le Parti libéral. Nous avons la chance, cependant, d'être en situation de gouvernement minoritaire, situation dans laquelle un bon parti d'opposition peut présenter ses propres initiatives. C'est l'avantage que présente un gouvernement minoritaire pour les Canadiens ordinaires. Un parti d'opposition mesure son succès en

Dieu merci, après négociations, le NPD, parti d'opposition efficace, a réussi à convaincre le parti au pouvoir qu'il représentait certaines des priorités des Canadiens. Les libéraux nous ont écoutés, et c'est tout à leur honneur. C'est là la magie d'un gouvernement minoritaire.

fonction des initiatives qu'il réussit à faire adopter.

Même si nous sommes aujourd'hui saisis du projet de loi C-43, qui contient de nombreux éléments centraux du budget du gouvernement libéral, mon honorable collègue ne conviendrait-il pas que le processus budgétaire a grandement bénéficié de la coopération qui a eu lieu? Un parti d'opposition efficace a investi son propre capital politique et a exercé certaines pressions pour présenter des initiatives qui leur sont chères, soit en matière de dépenses sociales, de réduction de la pauvreté, de logements abordables et d'un environnement sain.

En d'autres mots, mon collègue conviendrait-il que nous avons bien fait d'exercer notre influence pour convaincre le gouvernement d'investir l'argent des contribuables dans l'intérêt de ces derniers, et de manière à répondre à leurs attentes? Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous en dire un peu plus à ce sujet?

● (1700)

L'hon. John McKay: Madame la Présidente, c'est un processus budgétaire différent dans un contexte de gouvernement minoritaire, par opposition à un contexte de gouvernement majoritaire. L'argument vaut dans les deux sens. Je suis certain que le député sera d'accord pour dire que le NPD est maintenant convaincu du bien-fondé des efforts faits pour avoir des budgets équilibrés et réduire la dette. Je pense qu'il est convaincu de la nécessité d'agir d'une façon prudente qui réponde aux besoins des Canadiens. En ce sens, le NPD a fait certaines concessions.

Cela dit, il y a des dispositions, tant dans le projet de loi C-43 que dans le projet de loi C-48, qui correspondent à des initiatives que le gouvernement a prises et qu'il veut prendre, sous réserve de la capacité de l'économie de générer suffisamment d'argent pour engager ces dépenses éventuelles. C'est peut-être là une distinction qui échappe à bien des gens.

Nous discutons du projet de loi C-43, qui s'inscrit dans le cadre financier prévu dans les documents budgétaires présentés le 23 février. Il s'agit d'engagements fermes en matière de dépenses. Le projet de loi C-48 vise des dépenses conditionnelles à l'existence d'excédents budgétaires. Si les excédents dépassent 2 milliards de dollars par année, nous affecterons des fonds aux priorités du Nouveau Parti démocratique, qui sont aussi des priorités du gouvernement du Canada et qui incluent le logement abordable, l'aide extérieure, l'environnement et divers autres points.

C'est un processus différent, mais il y a des choses que le gouvernement du Canada n'est pas prêt à faire. Nous n'allons pas fonctionner de façon déficitaire. Nous allons nous en tenir à des budgets équilibrés et nous n'allons pas déstabiliser le cadre financier.

Initiatives ministérielles

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Madame la Présidente, je veux donner suite aux commentaires de mon honorable collègue. Il me semble que l'une de nos conditions préalables à l'ouverture de discussions avec le gouvernement pour améliorer le budget s'appuyait essentiellement sur le fait que le budget devait être équilibré. Si nous n'avions pas de budget équilibré, nous ne pourrions donner suite à aucun de nos programmes sociaux.

Ce qui, dans le projet de loi C-43, nous a préoccupés initialement, c'était les 100 milliards de dollars déjà accordés en réductions d'impôt sur les sociétés. Aux élections du mois de juin de l'année dernière, j'ai pu entendre parler, dans les débats qui se tenaient tous les soirs, du programme libéral et de ses dépenses sociales. Il y était question du logement et de l'environnement. Cependant, le premier projet de loi C-43 nous a vivement choqués, car il semblait qu'aucune de ces priorités n'y était, à l'exception d'une autre baisse d'impôt de 4,6 milliards de dollars.

Nous nous sommes demandé comment pouvions-nous dépenser de l'argent en baisse d'impôt après avoir accordé 100 milliards de dollars alors qu'il y avait un déficit sur le plan du logement et un autre à l'égard des étudiants ayant contracté des dettes d'études. Nous avions les dettes des collectivités de nos premières nations et la dette qui commençait à croître à cause de l'absence d'un plan à long terme en matière d'environnement.

Lorsque nous avons rencontré les membres du gouvernement pour améliorer le projet de loi C-43 et en faire un projet de loi plus conforme au souhait des Canadiens, nous nous sommes fondés sur le principe d'un budget équilibré. Nous voulions donner aux Canadiens un plan qui comblerait beaucoup d'autres déficits accumulés au cours des ans. Nous étions obsédés par la seule chose que sait faire le Parti conservateur, baisser des impôts au détriment de tout le reste.

Ce budget a bénéficié d'un soutien si fort dans la collectivité! Des gens de toutes allégeances politiques, dans Timmins—Baie James, demandent de présenter ce budget et de le concrétiser. Ils veulent qu'il soit adopté et voir une fin à cette situation. Nous sommes presque au mois de juillet et nous n'avons pas encore adopté ces deux projets de loi. Je le demande à mon honorable collègue, pouvons-nous avoir un engagement très ferme pour que le projet de loi C-43 et notre budget modifié soient adoptés avant la fin de cette session?

● (1705)

L'hon. John McKay: Madame la Présidente, j'aimerais pouvoir prendre cet engagement, mais je soupçonne qu'une bonne partie du débat sur le budget ne sera pas nécessairement occupée par les députés de ce côté-ci de la Chambre, mais plutôt par ceux d'en face et je ne peux ni recevoir d'engagements de la part des députés d'en face, ni en prendre à leur place.

Je suis d'accord avec le député au sujet de la répétitivité de cet exercice. Il est vrai que les députés d'en face chantent toujours la même rengaine: les baisses d'impôt sont une panacée. Nous savons tous que ce n'est pas le cas. Ce qu'il y a de bien avec le fait d'être libéral, c'est que nous sommes capables de marcher et de mâcher de la gomme en même temps.

En ce qui a trait aux 100 milliards de dollars d'allégements fiscaux, environ le quart est allé aux sociétés et le reste aux particuliers. De même, l'allégement fiscal prévu dans le projet de loi C-43 se divise en deux parties: environ 7,4 milliards de dollars pour les particuliers et un peu plus de 4 milliards de dollars pour les sociétés, dont une partie demeure intacte.

Nous présumons qu'un milieu des affaires concurrentiel augmentera notre productivité. Si nous augmentons notre productivité, nous générons des recettes. Si nous générons des recettes, tous les ordres de gouvernement peuvent percevoir des impôts pour le bien public. Voilà le raisonnement qui sous-tend l'allégement fiscal que propose le projet de loi C-43 et qui sera finalement rétabli dans le projet de loi C-43.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Madame la Présidente, le Parti conservateur croit que le Canada peut devenir le pays le plus prospère au monde, mais que cela ne peut se faire sous la gouverne des libéraux. Certainement pas quand ceux-ci sont appuyés par les néo-démocrates et reçoivent d'eux leurs orientations en matière de politique économique et financière. À mes yeux, impossible d'imaginer pire scénario pour générer de la richesse pour les Canadiens, pour créer des emplois et pour instaurer les conditions indispensables afin que les Canadiens bénéficient des occasions qu'ils méritent.

Cela dit, je suis heureux de signaler que nous allons appuyer le projet de loi C-43, puisque nous avons réussi à y apporter des modifications

Les députés et notre collègue d'en face se rappelleront que, au moment du discours du Trône, début septembre, le Parti conservateur a fini par obtenir des amendements prévoyant un allégement fiscal, celui-là même que notre collègue néo-démocrate critiquait tout à l'heure, que son parti a fini par accepter et qui a été incorporé au budget.

Enfin, le gouvernement s'est rangé à notre avis et s'est rendu compte de l'importance de ces amendements, car les Canadiens qui gagnent 9 900 \$ par année doivent payer de l'impôt sur le revenu, ce qui est ridicule.

Nous voulons venir en aide aux gens à faible revenu. Visiblement, le Nouveau Parti démocratique n'a pas de souci de cet ordre. À ce sujet, pourquoi percevons-nous de l'impôt auprès de ceux qui vivotent avec une pension de retraite? C'est indécent. Je me réjouis que nous ayons amené le gouvernement à endosser partiellement notre position sur des allégements de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Pour ce qui est d'une réduction de l'impôt des sociétés, les libéraux ont suivi une démarche insensée: au début, ils y croyaient sous prétexte que cela créerait des emplois; afin d'assurer leur salut politique, ils ont ensuite changé d'avis et déclaré qu'ils retrancheraient cette disposition du projet de loi C-43 et concluraient une entente avec les néo-démocrates.

Le lendemain, sous la forte pression exercée par notre parti et par des employeurs canadiens, ils ont décidé de la rétablir, mais au moyen d'un autre projet de loi. C'est ridicule. Les libéraux n'ont aucune suite dans les idées. Ils ne savent manifestement pas dans quelle voie nous devrions nous engager. Selon moi, il importe que le gouvernement du Canada ait une certaine vision concrète afin de garantir aux Canadiens des emplois et des occasions de se réaliser dans l'avenir.

Je tiens à signaler aujourd'hui que nous avons de grands défis. Le salaire net au Canada stagne. Un rapport publié en janvier a montré que le salaire net des Canadiens n'avait augmenté que de 3,6 p. 100

depuis 1989, ce qui représente une augmentation d'environ 84 \$ par année pour le Canadien moyen. C'est honteux.

Le fait que le salaire net n'ait pas plus augmenté en 15 ans en dit long sur la politique publique. Le gouvernement ne tire pas profit des ressources naturelles extraordinaires que nous avons ni des ressources humaines. Nous devrions profiter de notre relation commerciale libre avec les États-Unis, le pays le plus riche dans l'histoire du monde. Nous ne profitons pas pleinement de ces choses, ce qui a pour résultat que le salaire net ne bouge pas pour ainsi dire au Canada. En fait, selon un rapport de Statistique Canada, la productivité stagne au Canada. Nous avons eu notre pire performance en matière de productivité en six ans au printemps.

En raison de la politique d'impôts élevés du gouvernement, le Canadien moyen verse environ 49 p, 100 de son salaire en impôts et en taxes. Un rapport du Fraser Institute a révélé qu'un Ontarien qui gagne 35 000 \$ par année doit payer 17 175 \$ en impôts et en droits aux différents ordres de gouvernement, ce qui est insensé.

● (1710)

Je sais que le député néo-démocrate nous dira que le gouvernement remet sous une forme ou sous une autre ce que le contribuable lui verse et que tout le monde est gagnant. Ce que mon collègue ne dit pas cependant, c'est que le gouvernement donne à la bureaucratie, et dans certains cas à des agences de publicité libérales, 20 p. 100 de chaque dollar qu'il soutire des goussets du contribuable. Il remet donc 80 ¢ à ce dernier, qui est censé être ravi du 80 ¢ qui lui revient sur son dollar. C'est absurde.

Nous devons déterminer ce que le gouvernement peut et doit faire et ce qu'il ne peut pas et ne doit pas faire. À l'heure actuelle, le gouvernement est engagé dans un grand nombre d'activités qui ont causé beaucoup de gaspillage. Je pourrais parler du registre des armes à feu et de bien d'autres choses, mais je n'en ai pas le temps.

En plus de convaincre le gouvernement de changer d'idée au sujet de l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt des sociétés, le Parti conservateur a réussi à faire supprimer la partie 15 de la mesure législative sur le budget, qui aurait assujetti les grands émetteurs finaux visés par les dispositions de Kyoto à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Il était inopportun de le faire et tous les partis ont fini par nous donner raison. Nous avons donc réussi à cet égard. Pour nous, c'est important. Le gouvernement pourra faire les choses autrement, lorsqu'il aura trouvé le moyen de le faire sans trop nuire à l'économie. Nous devons bien nous en soucier.

Nous avons également été en mesure d'opérer des changements importants concernant le Fonds d'investissement technologique pour la lutte aux gaz à effet de serre. Nous avons proposé des amendements que le gouvernement acceptera et qui rendront le fonds beaucoup plus souple, de telle sorte que les entreprises qui y participeront pourront respecter les objectifs sans que cela n'entraîne une saignée d'emplois pour l'économie canadienne.

Nous avons également introduit des dispositions de responsabilisation de telle sorte que les conseils consultatifs qui relèvent du ministre pour ce qui est du Fonds d'investissement technologique pour la lutte aux gaz à effet de serre seront tenus de rendre publics leurs conseils, ce qui me semble aller de soi.

Nous avons fait beaucoup pour modifier et renforcer le projet de loi, et nous en sommes fiers.

Cependant, le gouvernement doit aller plus loin. Le pacte qu'il a conclu avec le NPD est désastreux. Je prétends qu'il existe une meilleure façon de faire. Nous pensons que le gouvernement a un rôle à jouer, mais le rôle joué à l'heure actuelle est beaucoup plus vaste qu'il le devrait. Les Canadiens devraient pouvoir garder une plus grande partie de l'argent qu'ils gagnent.

Les députés m'ont peut-être déjà entendu parler à la Chambre de ce qui arriverait si nous laissions 1 000 \$ par année dans les poches des Canadiens à faible revenu. J'ai fait des calculs. Pensons à des personnes que nous connaissons qui tirent le diable par la queue.

Je connais une famille qui a quatre enfants et dispose d'un revenu modeste. Si nous offrons à cette famille un allégement fiscal annuel de 1 000 \$ et qu'elle verse ce montant dans un REER, cela représentera 1 160 \$ en raison de l'avantage offert par le REER. Au bout de 30 ans, en supposant un taux de rendement de seulement 5 p. 100, le montant du REER équivaudrait à 81 000 \$. Si l'allègement fiscal est de 2 000 \$ par année, évidemment le montant épargné double.

Les gens savent mieux que le gouvernement ce qui est bon pour leur famille et leur argent. Est-ce logique de donner de l'argent à un gouvernement qui le gaspille? Dans certains cas, je regrette de le dire, cet argent a été volé par des membres du Parti libéral. Cela est indéniable. Personne ne dit le contraire. Des accusations criminelles ont même été portées. Des dirigeants du Parti libéral ont admis être impliqués dans le vol de cet l'argent.

Efforçons-nous de prendre moins d'argent aux Canadiens. Ils le gagnent cet argent. Si nous faisons cela, je pense que le Canada deviendra le pays le plus prospère du monde. Il devrait déjà l'être. Nous avons failli à la tâche. D'autres pays nous ont devancés. Des pays comme l'Islande, l'Irlande et les Pays-Bas nous surpassent au chapitre du niveau de vie. Pourquoi? À cause de mauvaises politiques publiques.

Ces pays ont-ils des ressources que nous n'avons pas? Ce n'est vraiment pas le cas. Ils n'ont habituellement pas de ressources. Nous avons toutes les ressources, mais ces pays ont un niveau de vie supérieur au nôtre. Ils ont réduit les impôts qui nuisent le plus à leur productivité, ce que le gouvernement libéral refuse de faire. En fait, le ministre des Finances a prononcé une allocution à Halifax aujourd'hui et a reproché aux entreprises de ne pas être plus productives. Le ministre est celui dont les impôts sur le capital et l'investissement sont parmi les plus élevés au monde.

• (1715)

Comment nos entreprises peuvent-elles être concurrentielles quand ces impôts sont exorbitants? Comment les entreprises peuvent-elles embaucher d'autres employés lorsque nous devons traîner ce boulet? Comment le gouvernement envisage-t-il de faire du Canada le pays le plus prospère au monde?

Si nous pouvons atteindre une telle prospérité, nous pourrons faire du Canada le pays le plus généreux au monde. Si nous avons le pays le plus prospère, nous pourrons être les plus généreux.

Je tiens à démentir tout de suite les propos qu'ont tenus le député du NPD et le député libéral, il y a un instant. Ils disent que nous voulons uniquement des réductions d'impôt. Les réductions d'impôt constituent un moyen de parvenir à une fin. Nous voulons la prospérité pour les Canadiens. Nous voulons des perspectives. Il m'importe peu que nous ayons un programme axé uniquement sur des réductions d'impôt.

Il y a bien d'autres choses que nous devons faire pour veiller à ce que les Canadiens jouissent de ce niveau de vie élevé. Nous devons pouvoir, en fin de compte, disposer des moyens pour financer nos programmes sociaux, comme l'enseignement postsecondaire. Une des façons les plus importantes de veiller à ce que les Canadiens aient un niveau de vie élevé, c'est de faire en sorte qu'ils aient accès à l'enseignement postsecondaire. En outre, évidemment, la vie d'une personne qui bénéficie de cet enseignement s'en trouve enrichie.

La seule façon de garantir que nous aurons l'argent à terme est d'élargir l'assiette fiscale. Cela veut dire que l'on mette fin à une fiscalité excessive touchant toutes sortes d'entreprises, comme les petites entreprises, les sociétés similaires à celles que défendent la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et la Chambre de commerce, des organismes très critiques du gouvernement et du projet de loi C-48 depuis un certain temps, et les grands employeurs.

Je signale que, d'après l'Institut C.D. Howe, si le gouvernement n'avait pas inversé sa position quant à la baisse de la fiscalité visant les grands employeurs, cela aurait coûté à l'économie canadienne 340 000 emplois. Cela n'est pas qu'une simple statistique. Ce sont des emplois pour des êtres en cher et en os, des gens qui doivent subvenir aux besoins de leur famille. Je suis heureux que le Parti conservateur et une coalition de personnes qui embauchent réellement des travailleurs aient pu tirer à boulets rouges sur le gouvernement jusqu'à ce que celui-ci reprenne ses esprits. Il ramène maintenant la baisse des impôts visant les grandes entreprises. Il est très important de le faire.

Pour en revenir à ce que je disais, nous estimons que le gouvernement a un important rôle à jouer. Le gouvernement a un rôle à jouer lorsqu'il s'agit de garantir la primauté du droit. Franchement, ce n'est pas une tâche dont nous nous acquittons bien aujourd'hui au Canada. Nous venons d'avoir une période des questions où le Parti conservateur a mitraillé le gouvernement à propos du rapport voulant qu'il y ait maintenant un millier d'espions chinois actifs au Canada.

Je veux faire valoir que, dans de nombreux cas, l'argent, qui devrait aller aux services essentiels, aux choses que seul le gouvernement peut faire, est détourné vers des choses que le gouvernement ne devrait pas faire du tout, comme, encore une fois, le registre des armes à feu. Je pourrais mentionner d'autres domaines où le gouvernement a gaspillé de l'argent. Je pourrais parler des sousmarins que le gouvernement a achetés et qu'il n'arrive pas à faire flotter ou couler, je ne sais plus. Il a fait du très mauvais travail dans certaines de ces questions. Qu'il suffise de dire que le gouvernement a un rôle à jouer.

Nous croyons également que le gouvernement a un rôle très important à jouer lorsqu'il s'agit de nous assurer un accès aux marchés. Le Parti conservateur croit qu'il y a un problème que le gouvernement n'a pas réglé, et c'est de nous garantir que nous pouvons vendre des biens et des services aux États-Unis, de loin notre plus important marché. Quatre-vingt-quatre pour cent de toutes nos exportations se font aux États-Unis. Ce marché est donc capital. Ces temps-ci, il arrive trop souvent que la frontière américaine nous soit fermée. Nous croyons que le gouvernement a un grand rôle à jouer pour nous assurer l'accès à ce marché, mais il n'a pas fait un très bon travail à cet égard.

Nous pensons que le gouvernement a un rôle très important à jouer dans des domaines comme la santé. Nous croyons que le gouvernement devrait consacrer suffisamment de fonds aux services de santé. Nous croyons aussi — et je crois que les tribunaux nous ont donné raison — qu'en 12 ans, le gouvernement a fait un travail épouvantable pour ce qui est de donner accès aux soins de santé aux Canadiens. Le gouvernement ne peut blâmer personne d'autre que lui-même pour cela. La situation s'est tellement détériorée que les gens doivent maintenant s'adresser aux tribunaux pour forcer le gouvernement à s'occuper de leurs problèmes médicaux. Le gouvernement fait aussi piètre figure pour ce qui est de fournir certains services gouvernementaux.

(1720)

Je vous donne un exemple. Y a-t-il quelqu'un ici qui a essayé d'obtenir un passeport récemment? Le seul endroit où on peut s'adresser pour obtenir un passeport, c'est au gouvernement. Le gouvernement gère très mal les 160 milliards de dollars que nous lui envoyons pour fournir des programmes et des services. Les services gouvernementaux comme les services des passeports sont médiocres.

Beaucoup de gens viennent à mon bureau pour dire qu'ils ont envoyé leurs papiers il y a six ou huit mois, mais qu'ils n'ont toujours pas reçu leur passeport et en ont besoin. Les services de base sont très mauvais.

Nous pensons que le gouvernement a un rôle à jouer, mais qu'il ne le joue pas. Nous pensons que, très souvent, les Canadiens pourraient faire meilleur usage de l'argent qu'ils envoient à Ottawa et qui y est gaspillé.

Si l'idée consiste à veiller à ce que les gens soient le plus à l'aise possible, qu'ils soient aussi prospères que possible et qu'ils puissent subvenir aux besoins de leur famille, il arrive souvent que les programmes gouvernementaux ne les aident pas à parvenir à pareille situation. Bien souvent, les familles y parviendront par elles-mêmes, en tout cas celles qui peuvent compter sur un bon emploi, voire deux. Si elles ont un revenu suffisant, les familles peuvent, après avoir payé leurs impôts, mettre de l'argent dans un REEE pour l'éducation de leurs enfants et dans un REER, pour leur retraite. Je pense que c'est une excellente idée.

Mon vis-à-vis dit que c'est une idée libérale. Certes, mais ce sont aussi les libéraux qui font payer tellement d'impôts aux Canadiens que ceux-ci ne peuvent mettre d'argent dans leurs REER aujourd'hui. Un taux d'imposition de 49 p. 100 est une idée libérale.

Nous croyons que les Canadiens ont besoin de cet argent pour payer l'épicerie ou aller en vacances. Nous voulons qu'ils jouissent d'un meilleur niveau de vie. Nous voulons qu'ils disposent d'assez d'argent après avoir payé leurs impôts afin de pouvoir profiter de la vie. Nous voulons qu'ils aient plus de choix en matière de garde d'enfants.

Voici une autre question à propos de laquelle, selon moi, beaucoup de Canadiens sont du même avis que le Parti conservateur. Le gouvernement dit aux parents qu'ils s'occupent mal de leurs enfants. Alors, il compte prendre l'argent de leurs impôts pour le consacrer à un programme national de garderies. Qu'ils aient recours aux garderies ou non, ils devront payer pour ce service de toute manière.

Nombre de Canadiens font un choix différent. Ils disent qu'ils veulent qu'un des parents reste au foyer pendant un certain temps avec les enfants, le temps qu'ils grandissent un peu. Ils pensent que c'est la meilleure manière d'aider leurs enfants à traverser ces années déterminantes pour leur avenir. D'autres préfèrent confier leurs

enfants à une garderie. En somme, les Canadiens devraient avoir le choix.

Bien que le gouvernement refuse de l'admettre, il ne laisse pas le choix aux gens, puisqu'il prend l'argent de tout le monde pour le consacrer à des garderies publiques. C'est ce que préfère le gouvernement, mais ce n'est peut-être pas ce que préfèrent d'autres Canadiens.

Le Parti conservateur s'oppose à cette orientation et je n'ai aucun regret à le dire. Tous les sondages que j'ai vus indiquent que 80 p. 100 des Canadiens aimeraient avoir le choix. En fait, 80 p. 100 d'entre eux disent qu'ils préféreraient passer du temps à la maison avec leurs enfants plutôt que de les mettre dans une garderie. Nous ne voulons pas les en empêcher. Donnons le choix aux Canadiens. Le nouveau ministre s'y connaît peut-être très bien en hockey, mais il ne semble pas comprendre ce que signifie la liberté de choix des parents.

J'ai hâte d'entendre les questions de mes amis d'en face.

(1725)

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Madame la Présidente, j'ai bien aimé le discours du député, que j'ai écouté en partie ici et en partie dans mon bureau, mais j'ai été particulièrement surpris de l'entendre s'en prendre aux REER.

Comme l'a dit le député, nous voulons tous avoir de l'argent pour aller en vacances ou d'autres choses, soit, mais je pense aussi qu'on devrait nous encourager à épargner afin de prendre de plus longues vacances.

Les REER encouragent les gens à épargner. Je sais aussi que le député se préoccupe de la surimposition. Les REER permettent aussi de réduire les impôts, c'est pourquoi j'étais étonné qu'il en parle défavorablement.

Dans le même ordre d'idée, il y a aussi les REEE qui permettent aux gens d'épargner de l'argent libre d'impôt pour l'éducation future de leurs enfants. En passant, les sommes épargnées ne sont pas imposées quand elles sont retirées, ce qui est très encourageant.

Un autre aspect des REEE est le Programme de la subvention canadienne pour l'épargne-études, qui permet aux gens d'investir dans un REEE pour l'éducation future de leurs enfants et de recevoir une subvention de 20 p. 100, jusqu'à concurrence d'une certaine somme, pour chaque enfant.

Il y a aussi le Bon d'études canadien destiné aux enfants de familles à très faible revenu, que les conservateurs ont appuyé. En l'occurrence, un parent, un gardien ou la Société d'aide à l'enfance, le cas échéant, peut ouvrir, au nom de l'enfant pauvre, un compte REEE que le gouvernement du Canada bonifiera de 500 \$ dès le départ, et ensuite de 100 \$ par année jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 15 ans. L'argent s'accumule et, à partir de 18 ans, et pour un bon nombre d'années après, l'enfant devenu adulte pourra en disposer à des fins d'éducation permanente. Il y a aussi le supplément de 40 p. 100. Effectivement, si la famille décide d'investir en plus des 500 \$ d'origine et des allocations de 100 \$, elle recevra un complément de 40 p. 100, jusqu'à concurrence d'un certain maximum, gracieuseté du gouvernement du Canada.

Qu'est-ce que le député reproche aux REER?

M. Monte Solberg: Madame la Présidente, mon collègue se trompe du tout au tout. J'ai parlé des REER en des termes favorables, mais il se trouve que mon collègue confond les programmes et l'efficacité de ces programmes.

Mon collègue sait-il qu'au Canada, aujourd'hui, le taux d'épargne moyen est nul? Nous pouvons avoir tous les programmes du monde, si les contribuables croulent sous les impôts, ils ne pourront pas s'en prévaloir. Ils ne pourront pas mettre de côté autant d'argent qu'ils le devraient. Aujourd'hui, le taux d'épargne moyen au Canada est nul.

Mon collègue ne l'a peut-être pas entendu, mais, au début de mon intervention d'aujourd'hui, j'ai signalé que Don Drummond, un ancien sous-ministre des Finances qui a travaillé avec le premier ministre lorsqu'il était ministre des Finances, a publié en janvier un rapport selon lequel la rémunération nette, au Canada, n'a augmenté que de 3,6 p. 100 en 15 ans. Il faut faire mieux. Le député ne devrait pas confondre l'annonce de programmes et l'obtention de résultats.

AFFAIRES COURANTES

● (1730)

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 14 juin, de la motion.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion d'adoption du cinquième rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

Convoquez les députés.

(1800)

Abbott

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote nº 122)

POUR

Députés

Ablonczy

Adams Alcock Allison Ambrose Anderson (Victoria) Anderson (Cypress Hills-Grasslands) André Angus Asselin Augustine Bachand Bagnell Bains Bakonanos Barnes Batters Beaumier Bélanger Rell Bellavance Bennett Bergeron Bevilacqua Rezan Blaikie Bigras Blondin-Andrew Roire Boivin Bonsant Bonin Boshcoff Bouchard Roudria Boulianne Bradshaw Bourgeois Brown (Leeds-Grenville) Brunelle Bulte Byrne Cardin Carrie Carrier Carroll Casey Catterall Casson Chamberlain Chan Chong Christopherson Cleary Clavet Comartin Coderre Comuzzi Cotler Crête Crowder Cullen (Skeena—Bulkley Valley) Cullen (Etobicoke North)

Affaires courantes

D'Amours Davies Day Deschamps Demers Desjarlais Desrochers DeVillers Devolin Dhalla Dion Dosanih Dovle Drouin Dryden Duncan Easter Efford Emerson Epp Eyking Faille Finley Fletcher Fitzpatrick Folco Fontana Forseth Frulla

Fry Gagnon (Québec)
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain) Gagnon (Jonquière—Alma)
Gallant Gallaway

Gaudet Gauthier Godbout Godfrev Godin Goldring Goodale Goodyea Graham Gouk Grewal (Fleetwood-Port Kells) Guarnieri Guay Guergis Guimond Hanger Harper Harris Harrison Hearn Hiebert Hill Holland Hinton Hubbard Jaffer Jean Johnston Julian Kadis Kamp (Pitt Meadows-Maple Ridge-Mission) Karetak-Lindell

Keddy (South Shore—St. Margaret's)

Kenney (Calgary Southeast)

Komarnicki Kotto
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Laframboise
Lalonde
Lapierre (Outremont)
Lastewka
Lauzon

Layton LeBlanc Lemay Lee Lessard Lévesque Longfield Loubier Lukiwski Lunn MacAulay Lunney MacKay (Central Nova) MacKenzie Macklin Malhi Maloney Marceau Mark Marleau

Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) Martin (Winnipeg Centre)

 Masse
 Matthews

 McCallum
 McDonough

 McGuinty
 McGuire

 McKay (Scarborough—Guildwood)
 McLellan

 McTeague
 Ménard (Hochelaga)

 Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
 Menzies

Ménard (Marc-Aurèle-Fortin) Menzies
Merrifield Miller
Mills Minna

Mitchell Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)

Picard (Drummond) Pickard (Chatham-Kent—Essex)

Plamondon Poilievre Poirier-Rivard Prentice Preston Proulx Rajotte Ratansi Redman Regan Reid Reynolds Richardson Ritz Robillard Rodriguez Rota Roy

Faille

Folco

Fitzpatrick

Initiatives parlementaires

Sauvagea Savage Savoy Scarpaleggia Schellenberger Schmidt (Kelowna-Lake Country) Siksay Simard (Beauport—Limoilou) Silva Simard (Saint Boniface) Smith (Pontiac) Smith (Kildonan-St. Paul) Solberg St-Hilaire Sorenson St. Amand St. Denis Steckle Stronach Szabo Temelkovski Telegdi Thompson (New Brunswick Southwest) Thibault (West Nova) Thompson (Wild Rose) Tilson Toews Tonks Torsney Trost Tweed Valley Valeri Van Loan Vellacott Wappel Volpe Wasylycia-Leis Warawa Watson White Wilfert Williams Wrzesnewskyj Yelich

CONTRE

Députés

Brown (Oakville) Phinney- — 2

PAIRÉS

Députés

Duceppe Ianno
Khan Lavallée
Perron Peterson

Scott Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)—— 8

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 13 juin, de la motion: Que le projet de loi C-259, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (suppression de la taxe d'accise sur les bijoux), soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le vice-président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-259, inscrit sous la rubrique des initiatives parlementaires.

Avant que le greffier n'annonce le résultat du vote:

• (1810)

Mme Ruby Dhalla: Monsieur le Président, veuillez faire inscrire mon vote contre la motion.

● (1815)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote nº 123)

POUR

Députés

Abbott Ablonczy Allison Ambrose

Anders Anderson (Cypress Hills—Grasslands)

André Angus Asselin Bachand

Bakopanos Bagnell Batters Beaumier Rell Rellavance Benoit Bergeron Bevilacqua Bezan Bigras Blaikie Blais Boire Bonsant Bouchard Boulianne Bourgeois Brown (Oakville) Breitkreuz Brown (Leeds-Grenville) Brunelle Bulte Cannis Cardin Carrie Carrier Casev Casson Catterall Chamberlain Chong Christopherson Clavet Coderre Cleary Comartin Côté Crête Crowder Cullen (Skeena-Bulkley Valley) Cummins Davies Day Demers Deschamps Desjarlais Desrochers Devolin Doyle Duncan Epp

Gagnon (Québec) Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)

Finley

Fletcher

Forseth

Gagnon (Jonquière—Alma) Gallant
Gallaway Gaudet
Gauthier Godin
Goldring Goodyear

Gouk Grewal (Fleetwood—Port Kells)

Guay Guergis Guimond Hanger Harper Harris Harrison Hearn Hiebert Hill Hinton Jaffer Iean Jennings Johnston Julian

Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission) Karetak-Lindell

Keddy (South Shore—St. Margaret's) Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki Kotto

Kramp (Prince Edward-Hastings) Laframboise Lalonde Lauzon Layton Lemay Lessard Lévesque Loubier Lukiwski Lunney Lunn MacKay (Central Nova) MacKenzie Malhi Marceau Mark Marleau

Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) Martin (Winnipeg Centre)

Masse McDonough

Ménard (Hochelaga) Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)

Menzies Merrifield
Miller Mills
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)

Myers Nicholson
O'Connor Obhrai
Oda Pallister
Paradis Parrish
Patry Penson

Phinney Picard (Drummond)
Plamondon Poilievre
Poirier-Rivard Prentice
Preston Proulx
Rajotte Reid
Reynolds Richardson

Affaires courantes

travaux de la Chambre qui doivent reprendre plus tard aujourd'hui sous la rubrique « Initiatives ministérielles ». Je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Que, lorsque la Chambre reprendra les initiatives ministérielles plus tard aujourd'hui, après les initiatives parlementaires, la présidence ne reçoive ni motions dilatoires ni demandes de vérification du quorum.

Qu'à la conclusion du débat d'aujourd'hui à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-43, mais au plus tard à minuit, toutes les motions nécessaires pour terminer l'étude à cette étape de l'étude du projet de loi soient mises aux voix, et que le vote par appel nominal soit demandé et reporté au jeudi 16 juin 2005 à 15 heures.

Qu'à la fin des délibérations sur le projet de loi C-43, la Chambre s'ajourne au prochain jour de séance.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, de façon similaire, je crois qu'il y a eu des consultations entre tous les partis, et je demande le consentement unanime pour déposer le 42^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant le changement d'allégeance d'un député.

Le vice-président: Le député de Glengarry—Prescott—Russell at-il le consentement de la Chambre?

Des voix: D'accord.

L'hon. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, si la Chambre donne son consentement, je propose que le quarante-deuxième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre soit adopté.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord. (La motion est adoptée.)

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, simplement à titre de précision au cas ou cela se produirait de nouveau dans l'avenir, si je ne m'abuse, la motion aurait dû d'abord demander un retour aux affaires courantes, puis le dépôt du rapport. Je comprends que c'est la volonté de la Chambre, mais j'aimerais avoir cette précision.

● (1820)

Le vice-président: Je remercie le député de Mississauga-Sud. Je pense que les deux formules sont acceptables. Il est soit possible de revenir aux affaires courantes soit simplement de demander le consentement unanime; les deux façons de faire prennent à peu près le même temps.

Comme il est 18 h 20, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au Feuilleton d'aujourd'hui.

Roy Sauvageau

Schmidt (Kelowna-Lake Country) Schellenberger Simard (Beauport—Limoilou)

Skeltor Smith (Pontiac) Smith (Kildonan-St. Paul) Solberg St-Hilaire Sorenson St. Amand Telegdi

Thompson (Wild Rose) Thompson (New Brunswick Southwest) Tilson Toews Trost Tweed Van Loan Vellacott Warawa Wasylycia-Leis

Williams Yelich Zed- - 185

CONTRE

Députés

Adams Alcock Anderson (Victoria) Augustine Bains Barnes Bélanger Bennett Blondin-Andrew Boivin Boshcoff Bonin Boudria Bradshaw Brison Byrne Carr Carroll Chan Comuzzi

Cullen (Etobicoke North) Cotler

D'Amours DeVillers Dhalla Dosanjh Dion Dryden Easter Efford Emerson Eyking Fontana Godfrey Godbout Goodale Graham Guarnier Holland Hubbard Kadis Lapierre (Outremont) Lastewka Macklin MacAulay

Maloney Matthews McCallum

McGuire McKay (Scarborough—Guildwood) McLellan McTeague

Murphy Neville Owen Pacetti

Pettigrew Pickard (Chatham-Kent-Essex) Ratansi Powers

Redman Regan Robillard Rodriguez Russell Rota Saada Savage Scarpaleggia Savoy Silva Simard (Saint Boniface)

St. Denis Steckle Stronach Szabo

Temelkovski Thibault (West Nova) Tonks Valley Valeri

Wrzesnewskyj- - 93

PAIRÉS

Wappel

Députés

Duceppe Ianno Lavallée Khan Perron Peterson

Thibault (Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les

Basques)- - 8

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée. (Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les partis concernant les Initiatives parlementaires

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 9 mai, de la motion: Que le projet de loi C-312, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (nomination des directeurs du scrutin), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-312, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, concernant la nomination des directeurs du scrutin.

Nous suivons ce débat avec grand intérêt depuis le tout début de l'étape de la deuxième lecture. Malgré certaines divergences, il est clair qu'on s'entend sur certains points fondamentaux.

J'aimerais insister de nouveau sur le fait que, dans le contexte de l'embauche de directeurs du scrutin, on doit bien comprendre qu'un concours public aux termes de cette loi ne doit pas être interprété d'une manière qui puisse miner la valeur de l'expérience des campagnes électorales et de l'expérience du travail dans une circonscription. Comme la commission royale l'a souligné, une telle expérience est une preuve légitime de compétence pour le poste.

Ainsi, il serait malheureux qu'un directeur du scrutin soit choisi d'une manière qui donnerait la préférence à l'embauche de personnes sans expérience politique n'ayant jamais participé à des campagnes électorales. À mon avis, une telle façon de faire aurait de lourdes conséquences.

Cependant, nous savons que, dès le départ, le gouvernement avait des réserves à l'égard de ce projet de loi et nous croyons maintenant qu'il serait prématuré d'apporter des changements, un à la fois, sans avoir une meilleure compréhension du contexte global.

Il semble y avoir consensus parmi tous les partis représentés à la Chambre sur le fait qu'il est possible d'améliorer le système de nomination en assurant un niveau plus élevé de transparence et de professionnalisme et en fondant la sélection sur les compétences.

Après avoir entendu les arguments présentés pendant la première heure du débat en deuxième lecture, nous sommes maintenant aux prises avec le fait que le désaccord concerne surtout certaines dispositions précises du projet de loi et non ses principes généraux.

C'est pour cette raison que mon collègue du parti ministériel et moi croyons que les députés devraient appuyer le principe du projet de loi. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura aucune objection relative à ses dispositions. Il serait préférable, de l'avis du gouvernement, de laisser les amendements du projet de loi visant à corriger certaines lacunes aux soins du comité.

Pour terminer, j'aimerais consacrer le peu de temps qu'il me reste à insister sur le fait que les principes de transparence, de professionnalisme et de sélection fondée sur les compétences sont essentiels à l'efficacité du processus d'administration électorale.

Cependant, l'adoption d'un nouveau système sera assujettie à un examen rigoureux afin de tuer dans l'oeuf tout effet imprévu et non désiré éventuel. Par exemple, comme je l'ai dit plus tôt, il faut au moins veiller à ce qu'un concours public conforme à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique ne mine pas la valeur d'une participation à une campagne électorale antérieure, ce qui constitue tout de même une expérience pertinente pour un directeur du scrutin. Ce n'est qu'un exemple de ce dont le comité devra tenir compte.

De plus, le comité permanent s'affairera à modifier le projet de loi afin de donner plus de poids à ses principes fondamentaux: transparence, professionnalisme et sélection fondée sur les compétences.

En fin de compte, nous voulons faire en sorte que les différents aspects de notre processus électoral, qu'il s'agisse du financement politique, de l'enregistrement des partis ou de la nomination des directeurs du scrutin, répondent aux besoins des Canadiens et reflètent notre vision d'une démocratie moderne. Cela est conforme à l'esprit du renouveau démocratique. Voilà pourquoi j'appuie le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je dois avouer que je suis agréablement surpris de constater que le gouvernement est maintenant en faveur de cette mesure législative. Les libéraux l'ont critiquée très énergiquement dans le passé, mais je suis heureux de voir qu'ils se sont rendus à l'évidence et que cette mesure sera adoptée parce que les trois autres partis à la Chambre veulent que ce soit ainsi. Je suis heureux de voir qu'ils commencent à se réveiller.

Quoi qu'il en soit, je tiens à souligner certains des aspects de ce projet de loi que je juge importants.

Premièrement, le directeur du scrutin de chaque circonscription ne serait plus nommé par le gouverneur en conseil. Pourquoi suis-je en faveur d'une telle mesure? Parce que le « gouverneur en conseil », c'est en fait le Bureau du premier ministre, de sorte qu'en réalité, ces postes électoraux sont tout simplement des nominations politiques. Nous aimerions que cette situation change.

L'un des grands problèmes que présentait cette façon de faire, c'est-à-dire lorsque les gens étaient nommés par le Bureau du premier ministre, c'est que nous n'avions pas le droit de licencier ces membres du personnel électoral pour abus de leur poste. C'était là un grave problème. De nombreux cas ont été soulevés à la Chambre à ce sujet par les divers partis. J'aimerais en aborder quelques-uns.

Mon parti et moi-même appuyons certainement la décentralisation des pouvoirs du Bureau du premier ministre. À mon avis, c'est ce qu'il convient de faire. Je dirais également qu'une telle mesure aide à assainir nos pratiques politiques. Il est intéressant de noter qu'aussi bien dans le passé qu'aujourd'hui, bon nombre de ceux qui ont occupé ces postes politiques étaient mêlés au Parti libéral du Canada. Ils étaient des amis du gouvernement, d'anciens organisateurs du Parti libéral au pouvoir ou d'anciens candidats du Parti libéral. C'est important de le souligner.

J'ai lu les comptes-rendus des débats sur la question. J'ai remarqué avec intérêt que ce changement à la loi était en vigueur dans la province de Québec depuis 1980. Je suis sûr que mon collègue du Bloc en parlera. C'est d'ailleurs en l'écoutant que je l'ai appris.

Ce changement apporté dans le cas des agents du scrutin vise en général à rendre le processus plus ouvert et transparent. Ces postes seraient annoncés dans les journaux pour que l'on puisse recevoir des candidatures et les évaluer d'après les mérites, les compétences et les qualifications de chacun.

Je tiens à signaler qu'en ce qui concerne les questions de mise en candidature des députés de la Chambre, mon association de comté doit faire publier un avis dans un journal local au moins deux semaines avant la date limite de mise en candidature pour que tous les intéressés puissent se présenter. J'ai participé à ce processus quatre fois, je sais donc de quoi je parle. Cela garantit l'ouverture et

Ce qui est ironique actuellement, c'est que seule la personne qui embauche ces gens peut les congédier. Si le cabinet du premier ministre embauche quelqu'un sans que le directeur général des élections puisse intervenir et que la personne embauchée ne fait pas le poids, nous ne pouvons rien faire. Cela s'est déjà produit dans le passé.

la transparence du processus.

Un des mes collègues s'intéresse de près à la réforme démocratique. Le député de Lanark—Frontenac—Lennox and Addington a parlé des ajouts qu'il aimerait apporter à ce projet de loi et de certains points qui pourraient être considérés comme des amendements bienveillants. J'aimerais aborder brièvement le concept de la formation et des tests.

Le député du Bloc, qui est déjà intervenu, a mentionné qu'il fallait bien former les gens et s'assurer qu'ils connaissent à fond la Loi électorale du Canada. J'ajouterai que j'espère que ces gens devront aussi subir un test de connaissance de la Loi électorale du Canada afin de prévenir les problèmes déjà survenus.

(1825)

Dans son dernier discours, le député a déclaré que des présidents en poste d'associations de comté libérales ont été nommés directeurs du scrutin. Il a cité en exemple la circonscription d'Ahuntsic. Le président de l'association de comté libérale de cette circonscription a été directeur du scrutin. Si cela n'est pas un étrange conflit d'intérêts, je ne sais pas ce que c'est.

Le député a aussi raconté une histoire que j'ai trouvé fascinante. Un directeur du scrutin a embauché un secrétaire du scrutin qui ne savait ni lire ni écrire. On pourrait croire qu'un secrétaire devrait nécessairement savoir lire et écrire, mais cela n'était clairement pas un critère pour le cabinet du premier ministre au moment où il a nommé le directeur en question qui a ensuite choisi le secrétaire du scrutin.

Selon moi, ce projet de loi permet d'améliorer notre loi électorale. On m'a offert la chance d'occuper l'un de ces postes lors des élections de 1993. J'ai alors refusé, car j'espérais pouvoir aider mon parti, ce que j'ai fait d'ailleurs, mais je ne peux m'empêcher d'envier l'expérience de la participation aux mécanismes d'adjudication du processus électoral.

Cette idée m'enchantait tellement que j'ai voulu me rendre en Ukraine, récemment, lorsque les citoyens de ce pays ont tenu leurs élections parlementaires. Je voulais participer à ce processus, mais, malheureusement, j'étais trop malade pour m'y rendre à Noël. J'aurais aimé y participer dans la circonscription de Calgary—Nose Hill, ou Calgary-Nord comme on l'appelait à l'époque, mais je n'en ai pas eu l'occasion. Dans toutes les élections ultérieures, je me suis présenté comme candidat. Je ne pouvais donc participer au processus autrement qu'à ce titre.

J'aimerais également préciser que diverses autres réformes électorales sont, selon moi, opportunes et nécessaires. Celles-ci remontent à mon premier engagement dans mon parti en 1993 et aux élections de 1988, où je les ai appuyées. Je suis toujours favorable à la notion de révocation, de même qu'à celle de référendum exécutoire, qu'il soit national, provincial ou autre. Je continue d'appuyer la notion d'initiative citoyenne, cette idée selon laquelle les

Initiatives parlementaires

citoyens peuvent se rassembler, inscrire des milliers de leurs concitoyens, apporter des changements à la loi et retirer le pouvoir aux politiciens et à la Chambre. J'appuie ces initiatives.

Je comprends que le projet de loi dont nous sommes saisis tente également de rendre ces fonctions plus professionnelles. Je pense que c'est une bonne chose. J'ai lu beaucoup sur l'histoire ces derniers temps, dans le cadre du débat sur le mariage à la Chambre. Je me suis rendu compte que la fonction publique britannique était très respectée en raison de son professionnalisme. Ce pays a formé en profondeur sa fonction publique pour s'assurer que ces personnes font, autant que possible, de leur mieux lorsqu'elles administrent des dossiers au nom de l'empire britannique. C'est pourquoi cette fonction publique inspire le respect. Je pense que la professionnalisation des fonctions est une initiative avisée.

En lisant des discours antérieurs, j'ai été frappé par une anecdote relatée par un de mes collègues conservateurs au sujet d'un directeur de scrutin affecté dans sa circonscription qui n'avait pas une connaissance suffisante des réalités locales. Cette personne avait établi un bureau de scrutin à un endroit qui était accessible par ce qu'on appelait la California trail. Or, cette fameuse California trail était en réalité une piste de motoneige qui n'était praticable qu'en hiver et ne servait à rien en été pour un bureau de scrutin. On voit par là qu'une personne qui ne connaît pas le terrain ne fait pas l'affaire.

Mon collègue a également relaté que cette personne qui ne connaissait pas suffisamment les réalités locales n'avait pas un approvisionnement suffisant en formulaires à un certain bureau de scrutin. À cause du manque de formulaires, des gens n'ont pas pu s'inscrire et les choses ont mal tourné. On a du faire venir la police pour calmer les électeurs en colère.

Mon collègue conservateur a également parlé à un moment donné d'un mécanisme d'examen. Nous sommes probablement nombreux, comme députés, à faire une sorte de bilan après la campagne électorale, pour déterminer quels ont été les bons et les mauvais coups. Je pense qu'un mécanisme d'examen du même genre devrait s'appliquer à ces gens.

En terminant mon discours, je voudrais énoncer la politique numéro six du Parti conservateur:

Un gouvernement conservateur ferait en sorte que les hauts fonctionnaires comme la vérificatrice générale, le directeur général des élections, le contrôleur général, le commissaire à l'éthique, le commissaire à l'information et la commissaire à la protection de la vie privée soient nommés par le Parlement et lui fassent rapport.

• (1830)

Voilà qui cadre bien avec l'esprit du projet de loi à l'étude. J'espère qu'à un moment au cours de la prochaine année, un gouvernement conservateur sera en mesure de proposer une version de cette mesure législative et en assurer la mise en oeuvre.

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, je suis très heureux ce soir de prendre la parole en cette deuxième heure de débat sur le projet de loi C-312, présenté par le député de Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, que l'on doit féliciter de cette initiative.

Initiatives parlementaires

Actuellement, la nomination des directeurs d'élections est un peu archaïque. Elle date pratiquement du début de la Confédération. On avait mis en place un avantage, au début d'une campagne électorale, pour le gouvernement sortant. En bout de ligne, le fait que le premier ministre peut décider de la date d'élections relève un peu du même type d'avantages. Dans la pratique, cela a développé une culture malsaine pour la démocratie. En effet, même si la plupart des gens qui remplissent cette fonction veulent le faire très correctement, dans la pratique, au niveau de la justice et de l'apparence de justice, il y a un problème fondamental.

Je me rappelle de la première fois où j'ai été candidat en 1993 et que l'on m'a parlé de la présidente d'élections qu'il y avait à ce moment-là. Évidemment, les gens disent que la personne est nommée par le gouvernement en place et est nécessairement partisane. Cela crée une relation inégale au départ. Il faut absolument corriger cette situation.

Ce n'est pas que le Bloc québécois qui le dit. Aujourd'hui, nous sommes très heureux de voir que le gouvernement s'est rendu aux arguments du Bloc québécois, et particulièrement du député de Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord. Tout à l'heure, un représentant du gouvernement nous a dit qu'il voterait en faveur du principe du projet de loi. Nous nous en réjouissons. Il semble que, maintenant, l'ensemble des députés de cette Chambre seront en faveur de ce projet de loi.

Un des principaux arguments est le fait que le processus d'élections au fédéral est nettement en retard par rapport à ce qui se passe majoritairement au Canada, et particulièrement sur le processus qui a été mis en place au Québec, il y a déjà une quinzaine d'années. Il y a une sélection très rigoureuse des présidents d'élections. Des étapes sont prévues avec des évaluations et des recommandations. Ensuite, il y a un processus de formation de ces gens, ce qui fait qu'on a éliminé le problème rencontré au niveau du fédéral et qui a été clairement identifié dans les premières heures de débat par le député qui a présenté la motion. On a une liste de situations inacceptables et de comportements adoptés par des présidents d'élection, souvent involontairement, mais qui dénotaient un manque de connaissances qui mériterait d'être comblé de façon très rapide.

Le projet de loi devant nous vise à mettre en place un régime qui donnera plus de crédibilité aux présidents d'élections qui pourront agir en pleine connaissance du mandat qui leur appartiendra. Celui-ci leur viendra non pas du gouvernement qui déclenche l'élection, mais bien du directeur général des élections. Donc, cela va atteindre un niveau d'impartialité nettement supérieur à celui que l'on connaît aujourd'hui.

D'ailleurs, le directeur général des élections a maintes fois répété les arguments comme quoi il était dans une situation très difficile et, à la limite, quasiment invivable. En effet, il ne nomme pas les présidents d'élections. Lorsque la personne ne remplit pas sa tâche correctement et décide tout simplement de se moquer du directeur général des élections, celui-ci n'a aucun recours. Cela place donc le directeur général des élections dans une situation de manque de pouvoir flagrant pour mener le processus électoral de façon satisfaisante.

On l'a vu dans un certain nombre de circonscriptions. En début d'élections, il y avait des mises en place qui allaient cahin-caha, avec des résultats nécessitant beaucoup d'ajustements et causant beaucoup de frustration au niveau des différents partis politiques. Il y avait toujours cette menace de partisanerie flottant au-dessus de la tête des gens qui remplissaient ces tâches, comme une épée de Damoclès.

Le projet de loi présenté aujourd'hui vise à régler ce problème. Cela serait un avantage important qui s'ajouterait au système démocratique actuel au Canada. Je suis convaincu qu'à très court terme, dès la prochaine élection ou la suivante, si on a réussit à adopter cette nouvelle façon de faire d'ici là, on aura une amélioration au niveau de la qualité du travail accompli et au niveau de la qualité de la relation entre les candidats et le directeur du scrutin. En effet, celui-ci aura dorénavant un mandat qui lui vient du directeur des élections.

● (1835)

Cela permettra au directeur général des élections de passer par toutes les étapes normales de la gestion du personnel: contrôler la sélection des directeurs du scrutin; s'assurer que ces personnes sont compétentes; s'assurer que, si les directeurs du scrutin ont besoin de formation, elle leur sera offerte; s'assurer de la tenue régulière d'une évaluation de leur travail afin qu'ils remplissent leurs tâches de façon adéquate.

Tout cela s'effectuerait dans le cadre d'une relation plus normale et plus égalitaire entre l'employeur et l'employé. Présentement, ayant été nommés, les directeurs du scrutin ne peuvent être destitués que par le gouverneur en conseil. Comme j'en parlais au préalable, cela place le directeur général des élections dans une situation un peu intenable propice à des abus importants.

Selon l'avis du directeur général des élections, « ce régime de nomination suscite plusieurs difficultés ». Voici ce qu'il en pense:

Les personnes nommées ne reçoivent pas assez d'information à l'avance sur la nature du travail que l'on attend d'eux.

Le régime actuel ne permet pas de traiter efficacement les cas d'inexécution ou de mauvais rendement chez les directeurs du scrutin.

J'en parlais il y a quelques minutes.

Les directeurs du scrutin conduisent les élections dans leur circonscription. En raison de l'importance de ce rôle, des candidats ont signalé par le passé que le contrôle des nominations par le parti au pouvoir donnait lieu à des impressions de partialité.

Ce n'est pas un député du Bloc qui dit cela; ce sont les arguments mêmes du directeur général des élections. Il souhaite voir un changement semblable à ce que propose le député bloquiste de Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord. C'est là une amélioration à laquelle on doit donner suite. Il faut aussi s'assurer que, dès les prochaines élections, cette modification sera en vigueur. Ce faisant, le système électoral au Canada franchira un pas important. Cela permettra au pays de rejoindre plusieurs provinces ayant déjà évolué dans ce sens, particulièrement le Québec.

On a vu tout ce qui est ressorti du scandale des commandites, de même que la façon dont les élections ont été tenues en 1997 et en 2000, particulièrement au Québec. Par conséquent, il faudra assainir le système encore plus sérieusement. L'un des outils pertinents pour y arriver, c'est ce projet de loi.

On doit s'assurer de l'impartialité et de la compétence autant des directeurs du scrutin, ces personnes mêmes qui remplissent la tâche, que des candidats et des partis politiques impliqués dans les élections. Notre système doit établir non seulement une justice, mais aussi une apparence de justice suffisante.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous considérons très important que ce projet de loi reçoive un appui massif des députés de cette Chambre. On nous a déjà informés que le gouvernement s'était rendu à l'argument de fond sur la question de principe. Souhaitons que tous les autres partis et députés de cette Chambre appuieront la motion. S'il y a des améliorations à faire, le parrain de la motion est ouvert aux suggestions et aux commentaires en comité afin d'améliorer le projet de loi. Or, au départ, il faut respecter le principe du projet de loi

Notre processus électoral doit pouvoir servir de modèle plutôt que d'être un anachronisme en appliquant de vieilles règles de partialité qui n'ont plus leur place aujourd'hui dans notre système démocratique.

● (1840)

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, je remercie le député de Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord d'avoir présenté le projet de loi C-312 qui a trait à la nomination des directeurs du scrutin.

Aujourd'hui, en 2005, au nom de la démocratie, il est temps de faire un pas en avant pour éliminer la partisanerie d'un gouvernement voulant décider qui seront les directeurs du scrutin. En effet, c'est le gouvernement qui décide de la nomination des directeurs du scrutin, alors qu'on dit vivre dans un pays démocratique.

Il faut être transparents, et la meilleure façon de l'être serait d'appuyer le projet de loi de notre collègue. Dans ce projet de loi, on parle de la nomination des directeurs du scrutin qui fait suite à un concours public ouvert aux personnes ayant les qualités d'électeur et domiciliées soit dans la circonscription visée, soit dans une circonscription contiguë, auquel cas la personne doit être en mesure d'exercer la fonction d'une façon aussi satisfaisante que si elle était domiciliée dans la circonscription pour laquelle elle est nommée. Il faudrait voir à la compétence. Toutefois, on a ouvert un concours public, alors qu'il est question d'élections où plusieurs partis politiques se présentent. C'est là où il ne faut surtout pas utiliser la partisanerie d'un parti politique qui décidera qui sera son directeur du scrutin. Pour être franc, c'est un sujet dont nous avons discuté au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre. Ce sujet n'est pas agréable à discuter, car on parle du directeur du scrutin. En effet, il peut y avoir parfois un candidat que le directeur du scrutin n'aime pas. Il y a alors toute une pression qui pèse sur les candidats.

À la Chambre, on peut se lever et voir tous les partis politiques. Finalement, les libéraux disent qu'ils sont prêts à appuyer le projet de loi et qu'ils vont essayer de l'améliorer. Tout projet de loi est susceptible d'être amélioré en comité et ramené à la Chambre des communes. J'appuie fortement cela.

Cependant, en 2005, le fait qu'un parti politique puisse décider qui seront les directeurs du scrutin n'est pas acceptable. En démocratie, ce n'est plus acceptable. Nous voulons un Canada transparent, où les gens puissent participer et se sentir à l'aise, où le candidat nommé l'ait été parce qu'il était qualifié et non pas parce qu'il était un ami des libéraux ou d'un autre parti politique au pouvoir. Ces choses doivent cesser.

Il y a le projet de loi C-312 sur la nomination des directeurs du scrutin qui seraient nommés par le directeur général des élections. Il serait important de mettre en place un processus ouvert ainsi que de pouvoir le contester. Présentement, on ne peut pas le contester. On ne peut même pas dire un mot.

Par exemple, regardons la délimitation des circonscriptions au Nouveau-Brunswick. L'ex-ministre du Travail de Moncton avait suggéré le nom de deux personnes pour être affectées à la Commission de délimitation de la circonscription. Ces personnes ont été retenues et acceptées. Cela ne donne pas de bons sentiments aux personnes ou aux citoyens affectés par la délimitation des circonscriptions. Cela est arrivé dans la circonscription d'Acadie—Bathurst. De plus, le président de la Commission de délimitation

Initiatives parlementaires

était le beau-père du député de Beauséjour. Imaginez-vous! C'est totalement inacceptable.

• (1845)

Je n'ai pas eu honte d'aller voir les médias pour leur dire que le président et tous les commissionnaires devraient démissionner à cause d'un conflit d'intérêt.

La même chose peut arriver ici et c'est ce qui arrive. C'est totalement inacceptable. Nous sommes dans un pays démocratique et le premier ministre, par l'entremise d'organismes de son parti, nomme des personnes de Élections Canada pour s'occuper des élections, pour représenter tous les partis politiques afin de nous donner la chance de nous présenter librement en politique et être traités justement.

Je veux faire le point là-dessus. Chez nous, le directeur du scrutin est une personne très respectable. Nous sommes chanceux. Je n'ai jamais eu l'impression qu'il faisait de la politique. Je peux le dire publiquement.

Cependant, imaginez qu'une personne nommée décide de faire le contraire. C'est arrivé ici, dans certains endroits, dans certaines provinces, dans certaines circonscriptions. Je ne peux même pas imaginer comment je me sentirais comme candidat, si je savais que le directeur du scrutin était nommé par un parti politique et qu'il fait de la partisanerie, comme cela est arrivé à la Commission de délimitation des circonscriptions du Nouveau-Brunswick. Ces choses doivent cesser. On doit mettre des systèmes en place pour empêcher la partisanerie. Les gens détestent la partisanerie, c'est comme du chantage. On n'a pas besoin de vivre cela au Canada.

Dès la première heure de débat, les libéraux ont dit qu'ils étaient prêts à voter contre le projet de loi C-312. Je ne pouvais pas comprendre pourquoi. C'était comme si j'enlevais quelque chose à un enfant. Tu veux aller le chercher, mais il ne veut pas te le donner. C'est comme si on était allé chercher quelque chose aux libéraux. Pourquoi sont-ils si attachés à l'idée de vouloir nommer le directeur du scrutin? Est-ce parce que le parti fait une faveur à ses amis?

Dans les deux premières heures du débat, ils ont vu que, en 2005, on ne peut plus argumenter. C'est le temps pour eux de voir la lumière au bout du tunnel. Les Canadiens n'ont plus de respect pour ce genre d'argument ou de procédure. Ils ne veulent plus de partisanerie.

Nous vivons dans un pays démocratique et nous voulons que les choses se fassent démocratiquement. Nous voulons que les gens qui ont des responsabilités de cette envergure soient choisis pour leur compétence et leur impartialité. Nous ne voulons pas qu'ils se rangent d'un côté ou de l'autre.

Les candidats doivent se sentir à l'aise dans le processus. Ils devraient pouvoir dire qu'ils connaissent bien cette personne, qu'elle a été choisie par plusieurs personnes lors d'un concours ouvert et que tout le monde est au courant de ce qui se passe. Tout le monde a eu la chance de poser sa candidature comme directeur du scrutin.

Quand la personne est choisie selon un système mis en place, les gens peuvent alors dire qu'ils savent pourquoi il a été mis en place. De plus, si cette personne ne prend pas ses responsabilités et ne fait pas un bon travail, on peut la mettre à la porte. On n'a pas à demander au premier ministre du Canada ou à un parti politique de le faire, parce que cette personne ne représente pas un parti politique, elle représente la démocratie de notre pays. C'est ce qui est important.

Initiatives parlementaires

C'est pourquoi le Nouveau Parti démocratique sera favorable au projet de loi C-312 de notre collègue du Bloc québécois. Le directeur d'Élections Canada, M. Jean-Pierre Kingsley, est même venu au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre pour dire que c'était insensé au Canada que ces personnes soient nommées par un parti politique. Il faut qu'Élections Canada ait le contrôle à ce sujet, mais avec un système ouvert. Il ne faut pas laisser au directeur d'Élections Canada le pouvoir de choisir lui-même le candidat. Cela est un système fermé. Nous voulons un système ouvert aux Canadiens et aux Canadiennes.

• (1850)

Ces personnes devront être choisies selon leurs compétences.

En somme, nous appuyons le projet de loi.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir prendre part à ce débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-312, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (nomination des directeurs du scrutin).

Je voudrais saluer l'initiative de mon collègue, député de Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord et whip du Bloc québécois. J'aimerais le féliciter pour ce projet de loi d'initiative parlementaire qui vise à mettre un terme aux nominations partisanes des directeurs du scrutin.

Trois éléments m'apparaissent essentiels dans ce projet de loi. Premièrement, il ferait en sorte que le directeur général des élections du Canada puisse superviser la nomination des directrices et directeurs du scrutin. Deuxièmement, les candidates et candidats devront démontrer leur compétence, leur mérite et leur aptitude à remplir leurs fonctions, avant d'être nommés. Troisièmement, il permettrait de renforcer l'autorité du directeur général des élections dans ses rapports avec les directrices et directeurs du scrutin.

Ces trois éléments font suite au dernier rapport du directeur général des élections du Canada, où il déplorait le fait de ne pouvoir assurer un service de qualité uniforme dans l'ensemble du Canada, parce que les directeurs du scrutin sont désignés par le gouvernement

Cela étant dit, je sais que mon collègue a étayé sa réflexion sur la base de la loi québécoise, dont le processus est plus transparent et plus ouvert.

En effet, le processus de sélection comporte trois étapes. La première étape consiste en un formulaire d'inscription. Les candidats et candidates dont l'expérience est jugée pertinente sont convoqués à un examen écrit, qui constitue la deuxième étape. À la troisième étape, les candidates et candidats qui se sont classés parmi les trois premiers au terme de la deuxième étape sont convoqués à un examen oral. L'examen oral se déroule en présence d'un comité formé de trois membres, dont l'un ne fait pas partie du personnel du directeur général des élections. Le candidat qui s'est classé premier à la suite des trois étapes du processus de sélection est nommé directeur du scrutin.

Dans les semaines qui suivent sa nomination, il doit procéder à la nomination d'un directeur adjoint du scrutin selon les règles établies par le directeur général des élections. Un programme de formation conçu à l'intention des nouveaux titulaires lui est donné afin qu'il puisse acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires à l'exercice de la fonction.

Le directeur du scrutin doit avoir une connaissance pertinente des particularités de sa circonscription afin de pouvoir adapter sa gestion d'un événement électoral. Il doit tenir compte notamment des facteurs suivants: les types de régions et de population, qu'elle soit rurale, semi-rurale ou urbaine; l'étendue de la circonscription; le nombre de municipalités; le nombre de candidates et candidats et de partis politiques; la disponibilité des locaux pour y installer son bureau principal; les bureaux de révision et les bureaux de vote; les moyens de communication.

Donc, la sélection d'une éventuelle directrice des élections ou d'un éventuel directeur des élections emprunte un chemin ouvert et transparent à cette fin.

Au palier fédéral, c'est une tout autre histoire. Pour ce qui est des nominations des directeurs du scrutin au palier fédéral, le paragraphe 24(1) de la Loi électorale du Canada prévoit que le gouverneur en conseil nomme les directeurs du scrutin. De fait, pour des précisions à ce sujet, Élections Canada nous réfère au Bureau du premier ministre.

Le processus de sélection est donc obscur, ce qui nous permet de douter de la qualité des personnes qui sont nommées pour remplir cette charge très importante dans le processus démocratique. Il n'y a pas de concours ouvert, pas de possibilité pour une personne intéressée par ce poste de faire valoir la qualité de sa candidature, pas non plus de sélection sur la base de critères de compétence et d'aptitudes. La nomination est loin d'être faite selon l'ordre de mérite des candidates et candidats. Je résumerais en disant que les nominations sont faites sur une base purement partisane.

● (1855)

L'actuel directeur général des élections, Jean-Pierre Kingsley, prône une modernisation du processus électoral. Lors de l'une de ses comparutions au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, il déplorait les faits suivants: les personnes nommées ne reçoivent pas assez d'informations à l'avance sur la nature du travail que l'on attend d'eux; le régime actuel ne lui permet pas de traiter efficacement les cas d'inexécution ou de mauvais rendement chez les directeurs du scrutin. S'il a le pouvoir de donner aux directeurs du scrutin des instructions exécutoires, il ne peut imposer de mesures disciplinaires à l'un d'eux ou le révoquer pour inexécution de ses instructions. Seul le gouverneur en conseil peut révoquer un directeur du scrutin et le remplacer.

Le contrôle des nominations par le parti au pouvoir donne lieu à des impressions de partialité. Voilà pourquoi l'initiative du whip du Bloc québécois est appuyée par les autres partis de l'opposition, et nous en sommes très fiers. En un mot, il faut que ces nominations partisanes cessent.

J'attire aussi l'attention de la Chambre sur le rapport du directeur général des élections du Canada sur la 38^e élection générale tenue le 28 juin 2004. À la page 1, on y lit:

D'ores et déjà, cette élection permet de faire certains constats dont il importe de tirer des leçons en vue de poursuivre l'amélioration du processus électoral. En particulier, il demeure difficile d'assurer un service de qualité uniforme dans l'ensemble du pays quand les directeurs du scrutin désignés à cette fin par le gouverneur en conseil ne sont pas nommés sur la base du mérite, et encore moins, semble-t-il, à la suite d'une vérification de leurs aptitudes à remplir leurs fonctions. La tâche du directeur général des élections est d'autant plus difficile que certains d'entre eux estiment ne pas avoir à respecter son autorité parce qu'ils doivent leur nomination à une autre instance.

Ce constat est éloquent et suffit à lui seul pour encourager tous les parlementaires à donner leur appui au projet de loi C-312.

Compte tenu que le système actuel de nominations partisanes fait en sorte que les directeurs du scrutin fédéral sont davantage redevables aux partis politiques au pouvoir qu'au directeur général des élections; compte tenu qu'au Québec les candidats et candidates au poste de directeur du scrutin doivent s'inscrire à un concours public et ouvert pour obtenir une nomination; compte tenu qu'une loi existe déjà au Québec depuis 1980; compte tenu que la transparence du système électoral du Québec est reconnue de par le monde; le Bloc québécois renouvelle son engagement à mettre fin aux nominations partisanes des directeurs et directrices du scrutin fédéral par le gouvernement libéral.

Je demande donc à tous mes honorables collègues de cette Chambre d'appuyer, sinon de façon unanime, majoritairement le projet de loi C-312.

• (1900)

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, j'aimerais remercier tous les collègues qui se sont adressés à la Chambre et aux personnes qui nous écoutent par l'entremise du canal parlementaire relativement à ce projet de loi C-312 visant à moderniser, pour ne pas dire à réformer complètement, le processus de nomination des directeurs du scrutin au niveau local. Je voudrais aussi en profiter pour remercier tous les collègues des deux côtés de la Chambre, car on a vu que les députés du parti gouvernemental ont décidé d'appuyer ce projet de loi.

Je veux vous dire que, pour le Bloc québécois, c'est une grande source de fierté. En effet, en déposant ce projet de loi, je me faisais uniquement le porte-parole d'une revendication traditionnelle du Bloc québécois, et ce, depuis 1993.

Plus récemment, lors de la dernière campagne électorale de maijuin 2004, notre chef, le député de Laurier—Sainte-Marie, avait pris l'engagement, à maintes reprises, que dès la reprise des travaux parlementaires, le Bloc québécois inscrirait dans ses priorités parlementaires cette révision du mode de nomination, au même titre que la caisse d'assurance-emploi ou d'autres revendications traditionnelles du Bloc québécois. Je crois qu'avec le vote que nous anticipons quant à ce projet de loi, je ne peux me réjouir totalement. Je peux uniquement me baser sur les discours qui ont été faits des deux côtés de la Chambre.

Les collègues de tous les partis ont compris que la façon de nommer les directeurs du scrutin en 2005 ne peut plus perdurer, ne peut plus continuer. En effet, nous sommes en présence d'un système archaïque où le gouverneur en conseil — c'est-à-dire le conseil des ministres, donc le gouvernement — décide de nominations partisanes. Pour vous en convaincre, pendant la période estivale, vous pourriez regarder le curriculum vitae des 308 titulaires de charge à l'heure actuelle au niveau des directeurs de scrutin. Dans la très grande majorité des cas, il s'agit de nominations partisanes et politiques.

Ce que nous proposons par ce projet de loi, c'est d'avoir un processus ouvert et transparent où les meilleures personnes pour occuper ce poste pourront postuler aux termes d'un affichage public dans les journaux. Il n'y aurait rien en catimini. Ils pourront faire valoir leurs compétences devant un comité de sélection et, par la suite, être nommés directeurs du scrutin.

Les collègues ont compris que ce projet de loi transcende la partisanerie politique parce que durant les élections générales précédentes, on a été à même de constater que, parfois, l'incompétence de directeurs du scrutin constitue souvent une entrave au libre exercice démocratique lors d'élections générales.

Initiatives parlementaires

Je vous donne juste un petit exemple que j'avais mentionné lors de la première heure de débat. Lors du vote par anticipation à Baie-Saint-Paul, dans ma circonscription, la directrice du scrutin a manqué de bulletins de vote. Environ six à dix personnes n'ont pu exprimer leur choix démocratique. Je ne peux pas dire que je savais qu'ils votaient pour moi en raison du secret du vote. Donc, les candidats et candidates des autres partis ont aussi été pénalisés par un événement totalement inacceptable alors que des personnes n'ont pu s'exprimer. Si ces personnes voulaient voter par anticipation, c'est tout simplement parce qu'elles n'étaient pas disponibles pour voter le 28 juin dernier.

Encore une fois, lors du vote qui devrait avoir lieu, je l'espère, avant la fin des travaux parlementaires, avant la pause estivale, j'ose espérer qu'il y aura unanimité de la part de tous les partis et que ce projet de loi pourra être envoyé au comité pertinent, à savoir le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, pour faire en sorte que le mode de nomination des directeurs du scrutin soit vraiment réformé et changé, et ce, pour le bien-être de la démocratie.

• (1905)

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[Traduction]

Le vice-président: Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote par appel nominal est reporté au mercredi 22 juin, immédiatement avant la période réservée aux initiatives parlementaires.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais que vous vérifiiez quelque chose auprès des greffiers du Bureau. Lorsque vous avez fait la mise aux voix et que vous avez demandé aux députés s'ils étaient en faveur de la motion ou contre celle-ci et lorsque cinq collègues se sont levés, je crois que les collègues du Parti libéral n'étaient pas à leur place.

J'aimerais que les greffiers du Bureau nous indiquent si, pour être comptés, les cinq députés doivent être à leur place.

Initiatives parlementaires

Une voix: C'est exact. Ils n'étaient pas à leur place. [*Traduction*]

Le vice-président: Je remercie le député de Montmorency— Charlevoix—Haute-Côte-Nord de son recours au Règlement.

Je ne sais pas si les députés doivent rester assis. Je crois qu'il faut seulement qu'ils restent à la Chambre. Cependant, je vérifierai.

Normalement, je ne vérifie pas si les députés des deux côtés de la Chambre sont assis, debout près de leur siège ou simplement dans la Chambre. Je consulterai le Règlement à ce sujet et j'en ferai part sous peu au député.

[Suite des délibérations au fascicule B]

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 15 juin 2005

Recours au Règlement		M. Gauthier	7181
Dépôt de documents		M. Cotler	7181
M. Valeri	7177	M. Gauthier	7181
		M. Cotler	7182
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS		M. Guimond	7182
Les Centres de ressources humaines		M. Brison	7182
M. Malhi	7177	M. Guimond	7182
	7.177	M. Cotler	7182
La métamphétamine	2122		
M. Merrifield	7177	L'environnement	7100
La roche d'honneur		M. Layton	7182
Mme Ur	7177	M. Martin (LaSalle—Emard)	7182
Hugh Thomson		Les ressources naturelles	
Mme Bonsant	7178	M. Layton	7182
		M. Dion	7182
Le Festival de la truite de Balmoral	7178	La Chine	
M. D'Amours	/1/8	M. MacKay	7182
L'environnement		Mme McLellan	7183
M. Mills	7178	M. MacKay	7183
Bruce Erskine		Mme McLellan	7183
M. Lastewka	7178	M. Day	7183
La gestion de l'eau potable		M. Pettigrew.	7183
M. Clavet	7178	M. Day	7183
	7170	M. Pettigrew	7183
Caroline Faucher		· ·	/102
M. Drouin (Beauce)	7179	Les anciens combattants	
L'agriculture		M. Bachand	7183
M. Miller	7179	M. Graham (Toronto-Centre).	7183
La ville de Kingston		M. Bachand	7183
M. Boudria	7179	M. Graham (Toronto-Centre).	7184
		La Défense nationale	
Le logement	7179	M. Côté	7184
Mme Desjarlais	/1/9	M. Graham (Toronto-Centre)	7184
La Chine		M. Côté	7184
M. Kenney	7180	M. Graham (Toronto-Centre)	7184
L'Initiative de partenariats en action communautaire		Le Programme de commandites	
M. Simard (Beauport—Limoilou)	7180	M. Preston	7184
La justice		M. Brison.	7184
Mme Yelich	7180	M. Preston	7184
	,	M. Brison	7184
L'immigration	7180	M. Lukiwski	7184
Mme Folco	/180	M. Brison	7185
QUESTIONS ORALES		M. Lukiwski	7185
QUESTIONS ORALES		M. Brison.	7185
Le Programme de commandites			710.
M. Harper	7180	Le projet de loi C-48	
M. Martin (LaSalle—Émard)	7181	Mme Boivin	7185
M. Harper	7181	Mme Robillard	7183
M. Martin (LaSalle—Émard)	7181	La défense nationale	
M. Harper	7181	M. Angus	7185
M. Martin (LaSalle—Émard)	7181	M. Graham (Toronto-Centre).	7185
M. Cotler	7181 7181	La frontière canado-américaine	
M. Toews.	7181	M. Masse	7185
M. Cotler	7181	Mme McLellan	7186
171. COUCI	/101	THIRD INICECTION	, 100

La Chine		Le mariage	
Mme Guergis	7186	M. Watson	7189
Mme Carroll	7186	L'assurance-emploi	
Mme Guergis	7186	M. Malhi	7190
Mme Carroll	7186	Le mariage	
Le Programme de commandites		M. Benoit	7190
M. Kenney	7186	M. Jaffer	7190
M. Brison	7186	Questions au Feuilleton	
M. Kenney	7186	M. LeBlanc	7190
M. Brison	7187		
L'aide internationale		Demandes de documents	7100
Mme Bourgeois	7187	M. LeBlanc	7190
Mme Carroll	7187	Adoption de la motion	7190 7190
Mme Bourgeois	7187	M. Cummins	7190
Mme Carroll	7187	M. LeBlanc	/190
	,10,	Demande de débat d'urgence	
L'environnement	5105	L'industrie de l'automobile	
M. Mills	7187	M. Carrie	7191
M. Dion	7187	,	
M. Mills	7187	INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
M. Dion	7187	Loi sur l'Accord sur les revendications territoriales des	
La santé		Inuit du Labrador	
M. Savage	7188	Mme McLellan (au nom du ministre des Affaires	
M. Dosanjh	7188	indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral	7191
Le projet de loi sur les dénonciateurs		auprès des Métis et des Indiens non inscrits) Projet de loi C-56. Deuxième lecture	7191
M. Lauzon	7188	M. LeBlanc	7191
M. Alcock	7188	Mme Karetak-Lindell	7191
M. Lauzon	7188	M. Russell	7191
M. Alcock	7188	M. Prentice	7193
Présence à la tribune		M. Hearn	7194
Le Président	7188	M. Cleary	7196
	7100	M. Martin (Winnipeg-Centre)	7197
Recours au Règlement		Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi;	/1//
La période des questions orales	7100	étude en comité; rapport; approbation; troisième lecture et	
Mme Carroll	7188	adoption du projet de loi	7200
M. Kenney	7188	Loi d'exécution du budget de 2005	
AFFAIRES COURANTES		Mme McLellan	7200
AFFAIRES COURANTES		Projet de loi C-43. Troisième lecture	7200
Les banques régionales de développement		M. McKay	7200
Mme Torsney	7189	M. Martin (Winnipeg-Centre)	7202
La Loi sur la révision des limites des circonscriptions		M. Angus	7203
électorales		M. Solberg.	7204
M. Goodyear	7189	M. Adams	7206
Projet de loi C-406. Présentation et première lecture	7189		
Adoption des motionsl; première lecture et impression du		AFFAIRES COURANTES	
projet de loi	7189		
Le Code criminel		Les comités de la Chambre	
Mme Lalonde	7189	Accès à l'information, protection des renseignements personnels et éthique	
Projet de loi C-407. Présentation et première lecture	7189	Motion d'adoption	7207
Adoption des motions; première lecture et impression du		Adoption de la motion	7208
projet de loi	7189	Adoption de la motion	7208
Pétitions		INITIATIVES PARLEMENTAIRES	
La citoyenneté			
M. Vellacott	7189	La Loi sur la taxe d'accise	
Le mariage		Projet de loi C-259. Troisième lecture	7208
M. Vellacott	7189	Adoption de la motion	7209
M. Szabo	7189	Troisième lecture et adoption du projet de loi	7209
Le Soudan		Les travaux de la Chambre	
M. MacKenzie	7189	Mme Redman	7209

AFFAIRES COURANTES		M. Adams	7210
Les comités de la Chambre Procédure et affaires de la Chambre		M. Anders	7210
M. Boudria	7209	M. Crête	7211
Motion d'adoption	7209 7209	M. Godin	7213
		Mme Picard	7214
INITIATIVES PARLEMENTAIRES La Loi électorale du Canada Projet de loi C-312. Deuxième lecture		M. Guimond	7215
	7210	Report du vote sur la motion	7215



Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé
Poste-lettre

Postage paid Lettermail

1782711 Ottawa

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à : Les Éditions et Services de dépôt TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5 Internet: http://publications.gc.ca 1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to: Publishing and Depository Services PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5 Internet: http://publications.gc.ca 1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante : Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address: http://www.parl.gc.ca

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 085

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5



CANADA

Pébats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 116 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL (HANSARD)

Le mercredi 15 juin 2005 Partie B

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 15 juin 2005

[Suite des délibérations consignées à la partie A]

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 14 juin 2005, de la motion portant que le projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, on est maintenant rendu à la troisième lecture du projet de loi C-43 qui met en application le plan budgétaire 2005 du gouvernement. Je tiens à rappeler, dans un premier temps — parce qu'on peut difficilement passer à côté —, qu'on ne peut pas parler du projet de loi C-43 sans, par la même occasion, parler du projet de loi C-48.

En introduction, j'aimerais préciser quelque chose. Au Bloc québécois, contrairement à nos collègues du NPD, on n'a pas attendu à la dernière minute pour effectuer des propositions au gouvernement afin qu'il puisse présenter un projet de loi budgétaire répondant aux attentes du Québec.

Dès la présentation du budget, nous avons présenté au gouvernement un certain nombre de points qui rejoignaient les consultations prébudgétaires qui avaient eu lieu au sein du Comité permanent des finances. Certains points nous avaient aussi été présentés lors de la tournée du Bloc québécois à travers le Québec, afin de s'assurer de bien valider auprès des Québécoises et des Québécois ce que nous allions demander au gouvernement.

On a présenté ces points, immédiatement lors de la présentation du budget. On ne l'a pas fait plusieurs semaines plus tard ou encore, dans un souci de sauver ce gouvernement, on n'a pas fait un arrangement de dernière minute sur le coin d'une table, soit un arrangement qui oubliait totalement les chômeurs, où il n'y avait rien pour l'augmentation des prestations d'assurance-emploi, rien pour l'établissement d'une caisse d'assurance-emploi véritablement autonome, rien qui améliorait l'accessibilité des chômeurs à ce régime très important pour les gens dans le besoin qui vivent souvent des situations de crise. On a, immédiatement lors de la présentation du budget, signalé au gouvernement nos intentions. On leur a dit qu'on était prêts à travailler avec eux, à voter, à la limite, en faveur de leur budget. Toutefois, ils devaient écouter les priorités des Québécoises et des Québécois, car cela est très important. On avait pourtant bien validé ces points lors de préconsultations budgétaires au Comité des finances et lors d'une tournée québécoise. Il y a unanimité.

Je commencerai avec le premier point, soit le déséquilibre fiscal. Sur 200 élus, soit 125 à l'Assemblée nationale et 75 au Parlement du Canada, uniquement 21 députés ne reconnaissent pas le déséquilibre fiscal. Comme par hasard, ce sont des députés du Parti libéral du Canada. Toutefois, il y a quasi-unanimité ou, tout au moins, un très large consensus au Québec à l'effet que le déséquilibre fiscal est un sujet qui doit être réglé. Il doit y avoir des transferts de champ fiscal afin que les provinces comme le Québec puissent offrir les services auxquels s'attendent les citoyens. Il doit y avoir une hausse des transferts pour l'éducation et pour l'aide sociale. Il doit y avoir aussi une réforme profonde de la péréquation.

On a vu au cours des derniers mois le gouvernement, suite à des promesses où l'ampleur n'a pas été totalement calculée, faire des ententes à la pièce qui avaient des impacts très importants au niveau de la péréquation. Ces ententes sont même de nature à dénaturer le système de la péréquation. Il doit y avoir une réforme en profondeur de la péréquation, entre autres, lever les plafonds et enlever les niveaux planchers. Il est important que la péréquation reconnaisse et s'adapte à la réalité économique du Québec et du Canada. Plutôt que de prendre la moyenne de cinq provinces, les montants doivent être calculés sur la base de la moyenne de l'ensemble des provinces et du Québec. Certains calculs dans la formule de péréquation doivent être réévalués, entre autres, au niveau de l'impôt foncier. C'était et c'est toujours une priorité des Québécoises et des Québécois.

J'en profite pour mentionner que dans le cadre des travaux du Sous-comité sur le déséquilibre fiscal, on en est arrivé à pouvoir déposer un rapport majoritaire qui reprend quatre recommandations très importantes.

• (1915)

Le gouvernement a beau ne pas reconnaître le phénomène du déséquilibre fiscal, il n'en reste pas moins qu'il existe un rapport d'un sous-comité de la Chambre des communes concernant le déséquilibre fiscal.

Le deuxième élément essentiel pour les Québécoises et les Québécois, j'en ai parlé brièvement tout à l'heure, c'est l'assurance-emploi.

Nous avons une nouvelle ministre. Il n'y a pas si longtemps, elle s'était prononcée en faveur de l'élargissement de l'accessibilité à l'assurance-emploi. Il faut rappeler que, à l'heure actuelle, uniquement 38 p. 100 des gens qui font une demande à l'assurance-emploi réussissent à se qualifier. C'est scandaleux et ignoble. On fait des surplus sur le dos d'une partie de la population qui est en situation de crise et qui présente des besoins réels, et non imaginaires. Ces gens attendent pour pouvoir payer leur épicerie, leur loyer, leur hypothèque et nourrir leurs enfants. Or, seulement 38 p. 100 y ont accès. C'est vraiment scandaleux.

Il n'y a pas si longtemps, la ministre reconnaissait ce fait et reconnaissait aussi qu'il devait y avoir une caisse autonome d'assurance-emploi, afin que le gouvernement ne puisse plus jamais puiser dans ces surplus. Cela aussi est scandaleux. C'est 48 milliards de dollars que le gouvernement a pris. Plutôt que de se servir de cet argent pour satisfaire les besoins réels de nos concitoyens, il l'a pris pour continuer à accumuler des surplus ignobles.

Je rappellerai brièvement que, l'année dernière, au départ, l'estimation des surplus était de 1,9 milliard de dollars; à la fin, c'était 9,1 milliards de dollars. Si cela n'est pas scandaleux, je me demande ce qui peut bien l'être.

Quant à l'amélioration de l'accessibilité à l'assurance-emploi, un rapport unanime a été adopté en cette Chambre, recommandant une diminution du nombre d'heures nécessaire afin d'avoir accès aux prestations. Que fait le gouvernement? Naturellement, le premier ministre répète qu'il veut réduire le déficit démocratique au sein de cette Chambre. Or, depuis juin 2004, ce que fait le gouvernement en réalité, c'est continuer à ignorer les décisions majoritaires et même unanimes des comités de cette Chambre, allant même jusqu'à ignorer des décisions prises en cette Chambre de façon majoritaire. Je citerai uniquement le cas de la scission du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en deux.

En cette Chambre, on a parlé régulièrement du Protocole de Kyoto. Les Québécoises et les Québécois sont soucieux de leur environnement. Ils ont fait énormément d'efforts afin d'inciter les industries à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre. Un grand travail a été fait. D'énormes efforts ont été consentis au Québec. Or, que nous présente le gouvernement? Il s'agit encore une fois d'un mauvais plan qui favorisera la notion du pollueur-payé, et non pas celle du pollueur-payeur.

Il faut vraiment renvoyer ce gouvernement à ses devoirs. Il s'est trompé complètement en rédigeant le projet de loi C-43. Dieu sait que nous avons tenté de l'aider. Nous lui avons présenté, il me semble, des propositions non seulement crédibles, mais efficaces, dans le cadre des moyens financiers dont le gouvernement dispose actuellement. Qu'a-t-il décidé de faire? Il a poussé cela du revers de la main complètement.

Malheureusement, nous sommes souvent beaucoup trop créatifs pour ce gouvernement. Je ne donnerai qu'un exemple rapide. Je pense à ma collègue de Longueuil—Pierre-Boucher, qui a déposé un projet de loi émanant des députés mettant en avant une solution toute simple, de nature à favoriser un meilleur environnement et à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Ce projet de loi vise à instaurer un incitatif fiscal aux utilisateurs du transport en commun lors de l'achat de laissez-passer. C'est un élément tout simple qu'il serait facile de mettre en application. Mais non, le gouvernement n'y a pas songé. Pourtant, nous y avons pensé, nous. Nous avons présenté ce projet de loi au gouvernement et nous attendons toujours de connaître ses réactions.

Un autre élément tout simple serait facilement applicable. Pourquoi ne pas instaurer un crédit d'impôts pour l'achat de véhicules hybrides? Cela favoriserait à la fois une industrie importante, ce qui favorise donc la création d'emplois, et un meilleur environnement. Cela suit exactement la ligne de pensée de l'entente de Kyoto.

• (1920)

Toutefois, ce gouvernement est beaucoup trop préoccupé à accumuler des surplus, à casser du sucre sur le dos des souverainistes, en particulier. Au Québec, ce gouvernement sait

qu'il n'a rien à gagner. Il a laissé tomber le Québec et il continue à le faire et à l'ignorer.

En matière d'agriculture, on a fait au gouvernement des propositions concrètes et précises. L'agriculture vit sa pire crise des dernières décennies, que l'on pense à la crise de la vache folle. Ai-je besoin d'en parler longuement? Je me souviens, à Québec, du congrès de l'Union des producteurs agricoles. Le ministre a préféré se cacher en Chambre plutôt que de rencontrer les agriculteurs du Québec. Le Bloc québécois y est allé. Nous n'avons pas trouvé de faux-fuyants. En effet, un bon nombre de députés du Bloc québécois sont partis d'Ottawa et se sont rendus à Québec pour aller rencontrer les agriculteurs. Nous avons entendu leurs besoins et les avons rassurés quant au fait que nous allions défendre leurs intérêts. Nous sommes revenus afin d'être présents en Chambre lors d'une journée de l'opposition qui touchait l'agriculture.

Qu'a fait le ministre pendant ce temps? Il a dit qu'il n'avait pas pu y aller. Défendre les intérêts des Québécoises et des Québécois, c'est de les défendre en cette Chambre; c'est de les défendre dans nos comtés; c'est de les défendre lors de colloques, tels que celui dont je viens de parler, et de ramener en cette Chambre les véritables besoins de nos concitoyens.

J'entendais parler cet après-midi, en cette Chambre, de l'aide internationale. Encore une fois, l'ONU a fixé un objectif qui est noble, à savoir que 0,7 p. 100 du produit intérieur brut du Canada soit dédié à l'aide internationale. Effectivement, dans le projet de loi C-48, il y a une augmentation de 500 millions de dollars à cet égard. L'objectif visé par l'ONU, c'est que 0,7 p. 100 soit atteint d'ici 2015. Vers quoi se dirige ce gouvernement? Cet objectif, si les investissements sont faits et sont continus, sera atteint uniquement en 2035. Encore une fois, le gouvernement rate tout à fait la cible.

Parlons maintenant du respect des compétences du Québec et des provinces. On comprendra que ce sujet est important pour nous. Aujourd'hui, en cette Chambre, on a encore parlé des services de garde à la petite enfance. Le premier ministre avait pris un engagement voulant que les transferts de fonds se fassent sans condition vers le Québec. Plusieurs mois plus tard, il est toujours en négociations. Pourriez-vous m'expliquer, madame la Présidente, ce qu'il y a à négocier si le transfert se fait sans condition? Cela m'échappe. Est-ce moi qui ne comprends pas exactement? C'est sans condition. Qu'y a-t-il à négocier à ce moment-là? Pourquoi ne transfère-t-il pas l'argent au gouvernement du Québec pour un système que lui-même cite comme l'exemple à suivre?

En matière de francophonie canadienne, nos cousins francophones du reste du Canada ont été complètement oubliés dans ce budget. À certains égards, je trouve un petit peu ironique que ce soit le Bloc québécois qui, trop souvent, se fasse le défenseur des minorités francophones hors Québec. À ce titre, mon collègue du NPD — malheureusement, le nom de sa circonscription m'échappe — , parle très régulièrement de l'importance de protéger les minorités francophones dans le reste du Canada. Je tiens à le féliciter pour ce travail.

Un peu plus tôt, je mentionnais qu'on ne peut pas parler du projet de loi C-43 sans parler du projet de loi C-48. Brièvement, je rappellerai qu'en ce qui concerne le projet de loi C-48 — j'espère que mes paroles ne seront pas trop dures pour cette Chambre — , le NPD s'est fait avoir royalement. C'est aussi simple que cela. Pourquoi s'est-il fait avoir ainsi? Je donne un exemple succinct.

Le NPD a dit qu'il fallait que la baisse d'impôts quant à la taxe sur le capital soit retirée des mesures budgétaires afin de l'investir dans des mesures à caractère social. Le gouvernement a dit: « Bien sûr, on va agir ainsi. » Ce faisant, vendredi dernier, en cette Chambre, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances nous disait — si vous n'êtes pas convaincus, je vous invite à examiner le texte écrit que je n'ai pas devant moi, de sorte que je paraphrase — que bien que le gouvernement présente une motion établissant qu'uniquement 40 p. 100 des entreprises pourront bénéficier de la réduction de la taxe sur le capital, de toute façon, que ce soit accepté ou non dans une future législation, le gouvernement a l'intention de réintroduire cette taxe sur le capital. Il va donc la réintroduire.

(1925)

Le NPD s'est fait avoir, ne serait-ce que sur cet aspect-là.

Plus important encore, au Comité permanent des finances, il y a quelques jours, on recevait M. Charles-Antoine Saint-Jean du Secrétariat du Conseil du Trésor.

En parlant du projet de loi C-48, mon collègue de Joliette lui mentionne que, effectivement, s'il y a un surplus budgétaire de 2 milliards de dollars, le gouvernement pourra entreprendre des dépenses prévues au projet de loi C-48. Vous me permettrez de citer la réponse de M. Charles-Antoine Saint-Jean:

Vous en avez l'occasion; ce n'est pas obligatoire. Le projet de loi permet de le faire $[\ldots]$

À cela, le député de Joliette lui répond: « Ah bon, ce n'est pas obligatoire? Répétez-nous pourquoi. » Et M. Saint-Jean de répondre:

Ce projet de loi « enables »: cela veut dire « autorise » le gouvernement [...]

Il l'autorise, il ne l'oblige pas. Or, un petit peu plus tard, dans cette rencontre du Comité permanent des finances, je voulais m'assurer d'avoir bien compris. Je vais donc me citer moi-même, si vous le permettez. Je demande donc à M. Saint-Jean:

Or, si j'ai bien compris [...] on a besoin du surplus de 2 milliards de dollars. Par la suite, le gouvernement peut, s'il le désire, si ses priorités n'ont pas changé, si l'année prochaine, dans le cadre d'un nouveau budget, il ne présente pas un projet de loi qui élimine les 2 milliards de dollars, il peut allouer jusqu'à [...], mais il n'est pas obligé de le faire. En plus, il y a les 2 milliards de dollars, naturellement. [Ce sont 2 milliards de dollars de surplus.]

Donc, je veux m'assurer que j'ai bien compris cela, monsieur Saint-Jean. Le gouvernement peut, mais il n'est pas obligé de dépenser jusqu'au [montant mentionné dans le projet de loi C-48.]

La réponse de M. Saint-Jean a été la suivante. J'invite à la fois mes collègues du NPD, du Parti conservateur, comme le secrétaire parlementaire du ministre des Finances et ses collègues libéraux, à prendre connaissance de cette réponse. Elle est très importante, et il faut vraiment que nos concitoyens comprennent.

Effectivement, au paragraphe 11, il est indiqué clairement que le ministre des Finances peut faire des versements à prélever sur le Trésor jusqu'à concurrence de la différence. Donc, c'est « peut » et non « doit ».

Et j'ai conclu ainsi: « Cela conclut très bien, monsieur le président. »

Par conséquent, ils ont fait un marché avec le gouvernement. À la base, il s'agissait d'enlever l'élimination de la taxe sur le capital. Le gouvernement a déjà dit qu'il n'avait pas l'intention de le faire puisqu'il va procéder, de toute façon, lors d'une législation future.

Ensuite, le gouvernement s'est gardé une porte de sortie en disant qu'il devait absolument avoir un surplus de 2 milliards de dollars, surplus qui sera comptabilisé à la fin de l'année. On ne parle donc pas d'investissements rapides. Il faut s'assurer qu'il y a 2 milliards de dollars de surplus. Cependant, en outre, rien dans le projet de loi C-48 n'oblige le gouvernement à verser les sommes qui y sont mentionnées.

Il pourrait verser 0 \$, 1 \$. Il pourrait en verser la moitié. Il pourrait aussi en verser la totalité, j'en conviens. Toutefois, rien ne l'y oblige. L'année prochaine, il va déposer un nouveau budget. Il pourrait décider que ses priorités ne sont plus celles mentionnées dans les projets de loi C-43 et C-48, plus particulièrement. Il pourrait présenter un budget qui aurait entre autres conséquences que le surplus serait hypothétiquement de 1,5 milliard de dollars. Il serait ainsi dégagé de son obligation virtuelle imposée par le projet de loi C-48. Et le NPD se sera fait avoir. Même s'il y a 2 milliards de dollars de surplus, rien n'oblige le gouvernement à dépenser les sommes prévues dans le projet de loi C-48.

Comme il me reste une minute, je conclus mon allocution. Je rappellerai que, contrairement au NPD, nous n'avons pas attendu jusqu'à la dernière minute avant de présenter au gouvernement ce qu'étaient les priorités des Québécoises et des Québécois. Nous lui avons présenté des éléments importants et réalisables quant aux consensus au Québec, mais surtout des éléments qui allaient vers le mieux-être de nos concitoyens, les Québécoises, les Québécois, tout comme ceux du reste du Canada. Nous n'avons pas conclu un marché de dernière minute et nous ne nous sommes pas fait avoir par le gouvernement libéral.

● (1930)

[Traduction]

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Madame la Présidente, si la Chambre devait adopter une résolution selon laquelle une fée est assise sur l'épaule gauche de quelqu'un, et que la résolution était adoptée à l'unanimité, cela voudrait-il dire qu'une fée est assise sur l'épaule gauche de quelqu'un?

Les politiciens provinciaux ont adopté une résolution déclarant qu'il y a un déséquilibre fiscal. Que peut-on espérer de la part de politiciens provinciaux sinon qu'ils adoptent une résolution déclarant qu'il y a un déséquilibre fiscal? Pour les politiciens provinciaux, il n'y a aucun désavantage à adopter une telle résolution. Les politiciens provinciaux auraient le sentiment qu'ils sont morts et qu'ils sont allés au ciel. Ils peuvent obtenir les revenus d'un autre palier de gouvernement et ne jamais avoir à payer un prix politique ni à rendre des comptes à leurs électeurs. C'est de l'argent gratuit.

Si l'argent qui me permettrait de combler un déséquilibre fiscal ne tient qu'à une résolution, en tant que politicien provincial, que je sois trésorier, premier ministre ou simple député, je voterai en faveur de cette résolution, car je recevrai de l'argent. C'est là le pouvoir et l'effet du déséquilibre fiscal tel que le perçoivent les politiciens provinciaux.

Ironiquement, il y a 25 ans environ, quand les rôles étaient inversés, quand les coûts montaient en flèche ici à Ottawa et que les provinces enregistraient un surplus, c'était le même phénomène, mais inversé. On a découvert à cette époque qu'il n'y avait pas de déséquilibre fiscal. Quelqu'un sait-il pourquoi? C'est parce qu'il ne peut pas y avoir de déséquilibre fiscal dans cette fédération. Il ne peut simplement pas y en avoir, car les deux paliers de gouvernement ont accès à des sources de revenus similaires.

Premièrement, je voudrais que le député nous dise comment il est possible d'avoir un déséquilibre fiscal structurel alors que chaque palier de la fédération a accès à des résolutions pratiquement identiques. Deuxièmement, il a beaucoup parlé du fait qu'il s'agissait d'une loi habilitante. J'aimerais qu'il nous dise si le projet de loi C-43 est aussi une loi habilitante et si son libellé a le même effet que celui du projet de loi C-48.

[Français]

M. Guy Côté: Madame la Présidente, le secrétaire parlementaire se fait fort de rappeler que de nombreux élus provinciaux reconnaissent le problème du déséquilibre fiscal. Cela n'est pas uniquement au Québec. Je pense au ministre des Finances de l'Ontario, M. Greg Sorbara, à la tournée que nous avons faite dans le cadre du Sous-comité sur le déséquilibre fiscal où, dans la presque totalité des provinces visitées, le courant était très largement majoritaire à l'effet qu'il y avait un déséquilibre fiscal.

Le pire c'est que non seulement ce déséquilibre fiscal existe, mais il se transforme en déséquilibre politique où les décisions du gouvernement fédéral ont des impacts très graves sur la gestion des différents États provinciaux et du Québec. Ce ne sont pas uniquement les députés des différentes assemblées législatives et de l'Assemblée nationale qui reconnaissent le déséquilibre fiscal.

Notre collègue d'Acadie—Bathurst, dont le nom de comté me revient, à ce que je sache, n'est pas membre d'une assemblée législative, c'est un élu fédéral. Le chef de l'opposition et nos collègues conservateurs qui reconnaissent ce problème de déséquilibre fiscal, à ce que je sache, ne sont pas membres d'une assemblée législative. Au Bloc québécois, vous en conviendrez, nous reconnaissons le problème du déséquilibre fiscal. Bien sûr, nous ne sommes pas toujours tout à fait d'accord sur la façon de résoudre ce problème très important, mais on doit reconnaître le phénomène.

Rapidement, je vais donner un exemple au secrétaire parlementaire et je reviendrai sur l'élimination de la taxe sur le capital pour les entreprises. Lors du dépôt du projet de loi C-43, le gouvernement fédéral prévoyait se retirer en partie de la taxe sur le capital. Peu de temps après, le ministre des Finances du Québec déposait son budget et, voyant l'orientation que le gouvernement fédéral allait prendre, en a profité pour, de son côté, abaisser lui aussi la taxe sur le capital, augmenter légèrement la taxe pour les entreprises, ce qui se traduisait en totalité par une diminution des taxes pour les entreprises au Québec.

Le problème c'est que, par sa décision aujourd'hui de vouloir modifier sa position sur la taxe sur le capital, il fout complètement par terre la stratégie québécoise en taxation des entreprises. C'est cela le déséquilibre fiscal. Leurs décisions ont des impacts directs sur les autres législations.

● (1935)

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Madame la Présidente, le député de Portneuf—Jacques-Cartier a fait comme ses collègues, il a essayé d'attaquer le NPD plutôt que le gouvernement qui s'acharne tant.

J'aurais des questions à lui poser. Pourquoi le Bloc québécois voulait-il tant avoir des élections? Le chef du Bloc québécois voulait-il avoir des élections à cause de sa marque élevée dans les sondages? Voulait-il par la suite s'en aller à Québec en tant que chef péquiste? Est-ce cela la raison? Je ne sais pas ce qui les a menés là.

Je peux comprendre les députés du Bloc québécois lorsqu'ils disent qu'ils vont voter contre le projet de loi C-42. Cependant, comment peuvent-ils voter contre le projet de loi C-48, quand 1,5 milliard de dollars servira à aider et à réduire la dette des étudiants? Dans cette entente, on inclue les Québécois et des Québécoises, parce que nous sommes tous Canadiens et Canadiennes et qu'ils font partie de la Confédération. Alors comment peuvent-ils voter? Le député peut attaquer le NPD en disant qu'il n'aura pas eu l'assurance-emploi.

Le député de Portneuf—Jacques-Cartier dit que nous avons négocié à la pièce. Si je regarde la motion du Bloc québécois de la semaine dernière et sur laquelle nous avons voté cette semaine, on lit, et je cite:

Que, de l'avis de la Chambre, en raison des fermetures d'usines qui se multiplient dans le contexte de la mondialisation, le gouvernement devrait mettre sur pied une stratégie pour venir en aide aux travailleurs âgés qui perdent leur emploi, stratégie qui devrait notamment prévoir des mesures de soutien au revenu.

Je peux vous dire que dans la Baie-des-Chaleurs, quand ils ont perdu le poisson, ce n'était pas à cause de la mondialisation. Cela n'en fait même pas partie. C'était une motion à la pièce. On peut l'interpréter ainsi, une motion à la pièce. C'est de la façon dont on va interpréter une question.

Comment le Bloc québécois peut-il voter contre 1,5 milliard de dollars qui servira au logement abordable, partout au Canada, parce qu'il y a des gens dans rue? Il y a des gens du Québec qui nous félicitent; ils nous disent merci. Comment le Bloc québécois peut-il voter contre le projet de loi C-48? Je peux voir les conservateurs voter contre, parce qu'ils ne veulent pas donner d'argent aux citoyens ordinaires, ils ne veulent pas mettre d'argent dans le logement abordable, ils ne veulent pas qu'on aide les étudiants et les jeunes Canadiens et Canadiennes à payer leurs dettes. Cela va contre leur pensée.

Mais voir le Bloc québécois voter contre le projet de loi C-48! Je ne peux même pas imaginer comment ils peuvent voter contre l'amendement au budget que nous avons déposé. Je ne les comprends pas du tout. Ils ne travaillent pas pour les Québécois et les Québécoises, pour leur donner cet argent dont ils ont tant besoin. Ils devraient faire partie de notre équipe pour avoir tout cela. J'aimerais entendre les commentaires du député à ce sujet.

M. Guy Côté: Madame la Présidente, le député d'Acadie—Bathurst a beaucoup plus d'expérience que moi en cette Chambre. Je ne lui expliquerai pas quelle est la différence entre un projet de loi et une motion, je ne crois pas que ce soit nécessaire.

Cependant, par ses paroles, il nous a démontré l'exemple parfait de la raison pour laquelle on devrait voter contre le projet de loi C-48. Dans la même phrase ou presque, il nous dit que le projet de loi C-48 va permettre de diminuer les frais de scolarité et l'endettement.

J'aimerais bien que le député puisse me montrer où c'est inscrit dans ce projet de loi. Ce projet de loi est très vague. En comité, certaines gens croyaient que c'était pour la baisse des frais de scolarité, d'autres que c'était pour l'augmentation des prêts et bourses, d'autres que c'était pour l'investissement dans les infrastructures scolaires et d'autres pour des chaires de recherche. On n'a aucune idée de ce que le gouvernement veut faire avec ce projet de loi

● (1940)

[Traduction]

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Madame la Présidente, c'est aujourd'hui un grand jour à la Chambre pour le Nouveau Parti démocratique. Nous en sommes aux dernières étapes de l'adoption du projet de loi C-43, Loi d'exécution du budget, qui a été modifié, altéré et foncièrement transformé en un document que les Canadiens apprécient et accueillent favorablement. Il est ici question d'un projet de loi d'exécution du budget qui est le fruit d'une coopération heureuse avec un gouvernement minoritaire.

Les bloquistes et les conservateurs ont fait part de leurs opinions. Je dois dire que je suis étonnée de voir encore aujourd'hui les députés bloquistes s'opposer au projet de loi C-43. À maintes occasions, ils se sont joints à nous à la Chambre pour réclamer une réduction des allégements fiscaux consentis aux sociétés.

Les bloquistes travaillent sans relâche avec les néo-démocrates au sein des comités et à la Chambre, soulevant des questions et exprimant des réserves au sujet des paradis fiscaux. D'ailleurs, demain, au sein du comité, nous discuterons d'une motion qui a été présentée par le Bloc québécois, relativement aux fuites de capitaux qui se produisent parce que nous acceptons des échappatoires fiscales lucratives et que nous autorisons les sociétés à transférer des capitaux à l'étranger.

Je suis donc stupéfaite et étonnée de constater que, malgré cela, le Bloc n'est pas prêt à appuyer un budget qui a foncièrement été modifié et qui compte parmi les plus progressistes. Les néo-démocrates ont voulu s'assurer qu'il soit davantage représentatif des besoins des Canadiens. Le budget nous donne la garantie de pouvoir investir dans des projets et des secteurs qui seront avantageux pour les Canadiens pour bien des années à venir. Il est donc extrêmement difficile de comprendre ce qui se passe ici ce soir.

Par ailleurs, depuis des jours, les conservateurs disent que le budget et ses modifications concernant les baisses d'impôt des sociétés et prévoyant l'élimination d'un autre avantage consenti à ces dernières mèneront notre pays à la ruine, qu'ils l'acculeront à la faillite, qu'ils causeront des pertes d'emplois, qu'ils créeront d'énormes problèmes pour notre devise et qu'ils provoqueront une flambée inflationniste.

Nous avons maintes fois entendu ces arguments qui ne sont toutefois étayés par aucun fait ou donnée statistique. Pourtant, les conservateurs ont appuyé les amendements que le NPD a proposés au projet de loi C-43. Les conservateurs à la Chambre se sont joints à nous pour demander l'élimination des baisses d'impôt consenties aux sociétés. Nous n'arrivons pas à la croire. Quelqu'un aurait-il pu imaginer que nous en arriverions là aujourd'hui?

Nous savons que les conservateurs voient d'autres problèmes dans le budget. Ils ont fait volte-face si souvent par rapport au projet de loi d'exécution du budget qu'il est difficile de s'y retrouver. Ils appuyaient le budget cinq minutes après sa présentation. Puis, ils s'y sont opposés peu de temps après. Ils y ont ensuite été favorables, puis défavorables, et maintenant ils l'appuient. C'est difficile de les suivre.

Je suis convaincue qu'il doit être pénible pour les conservateurs d'être ici ce soir et de devoir appuyer un projet de loi qui a été modifié en profondeur par le NPD. Je pense qu'ils ont eu passablement de difficulté à se rallier à leur chef le 23 février, lorsque ce dernier est sorti de la Chambre et s'est déclaré en faveur du projet de loi d'exécution du budget des libéraux sans même y avoir jeté un coup d'oeil. Et maintenant, ils doivent appuyer le projet de loi que le NPD a modifié en profondeur. Nous sommes tout de même heureux de pouvoir compter sur leur appui.

Je ne sais pas s'ils ont eu une révélation. Je ne sais pas s'ils ont changé d'avis à propos des avantages d'investir de manière stratégique au lieu de toujours récompenser les entreprises. Je ne sais pas si leur transformation est complète.

À ce stade-ci, nous ne mettrons pas en doute leurs motifs. Nous allons accepter leur appui. Nous les aiderons à comprendre en mettant en oeuvre ce budget mieux équilibré et les amènerons à partager notre point de vue et à appuyer le projet de loi C-48. Le projet de loi nous permettra d'éliminer les allégements fiscaux

consentis aux entreprises et d'investir l'argent épargné afin de créer des emplois, d'améliorer les programmes offerts aux Canadiens et d'accroître la qualité de vie au pays.

• (1945)

Il y a peut-être de l'espoir. Avant la fin de ce processus, nous aurons peut-être convaincu les conservateurs qu'il s'agit là d'une contribution importante pour les Canadiens et pour l'avenir du Canada

Il est clair que les préoccupations formulées par les conservateurs à l'égard du budget ont été entendues par leurs amis du secteur des entreprises. L'Institut C.D. Howe, la Fédération canadienne des contribuables et la Chambre de commerce se sont fait entendre. Ils ont adopté une position conservatrice. Ils ont fait front commun, indiquant que cette légère modification du taux d'imposition des sociétés aurait des conséquences désastreuses pour le pays. Ils n'ont pas tout dit aux Canadiens. Ils ont passé sous silence le fait qu'il s'agit d'environ 1,15 p. 100 de l'ensemble des dépenses fédérales. C'est ce qu'on enlève au secteur des entreprises, qui continuent de bénéficier d'une réduction de quelque 9 milliards de dollars par année jusqu'en 2010.

Mettons les choses en contexte. Les Canadiens ont besoin de connaître le fin fond de l'histoire. Ils ont besoin de savoir qu'il est question d'un petit ajustement pour le secteur des entreprises. Il est question de 1,15 p. 100 de l'ensemble des dépenses fédérales, d'un montant qui représente 0,02 p. 100 du PIB. Il est question de 2,3 milliards de dollars pour cette année et l'an prochain, par rapport à un PIB de 1,14 billion.

Les conservateurs devraient se montrer plus logiques. Qu'ils se montrent un peu plus forts en calcul. Ils devraient enfin comprendre qu'il est question d'une initiative qui améliorera la création d'emplois, qui suscitera des investissements et qui améliorera notre position concurrentielle. Du même coup, cette initiative procurera un allégement nécessaire aux Canadiens qui tentent d'épargner pour que leurs enfants puissent poursuivre des études universitaires, ou qui tentent de trouver un logement sûr et abordable pour leurs familles, ou qui veulent faire en sorte qu'il y ait moins de smog et de pollution pour que leurs enfants qui souffrent d'asthme puissent respirer de l'air sain et vivre une vie normale.

Ce ne sont pas de gros montants. Nous, les néo-démocrates, aurions aimé voir un meilleur budget que celui que nous avons obtenu, mais nous avons fait avancer les choses dans la bonne direction. Nous avons amélioré le budget fédéral des libéraux, annoncé le 23 février, de manière à ce que de nombreux Canadiens puissent jouir concrètement d'une meilleure qualité de vie, et pour donner de l'espoir aux Canadiens qui doivent traverser des situations très difficiles.

La raison d'être des budgets devrait être d'assurer la croissance économique et de répondre aux besoins des Canadiens. Ce n'était pas le cas du budget que les libéraux ont déposé le 23 février. Ce budget ne faisait rien pour répondre aux besoins urgents des Canadiens. Il ne faisait rien pour qu'il y ait des investissements dans des secteurs stratégiques, de manière à assurer la croissance de l'économie et répondre aux besoins des Canadiens. Les défauts et les lacunes du budget pesaient nettement plus lourds dans la balance que ses avantages.

Nous l'avons vu presque immédiatement lorsque nous avons examiné le budget fédéral et nous avons entrepris de le faire modifier, contrairement aux conservateurs qui l'ont accepté et quitté la Chambre en disant: « Ça nous va. »

Les conservateurs répètent à tue-tête qu'ils se sont abstenus lors du vote. Nous ignorons où en sont les conservateurs ces temps-ci. Une minute ils sont pour, la minute suivante ils s'abstiennent, l'instant d'après ils sont contre, puis ils votent avec le NPD.

(1950)

Cet endroit est un monde curieux. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, les conservateurs sont rancuniers et envient le NPD. Ils auraient bien aimé tenir les rênes comme nous l'avons fait. Tous sauf leur chef auraient aimé être en mesure d'essayer d'infléchir le budget fédéral, plutôt que de renoncer à la responsabilité de faire apporter des changements. Ils sont sortis de cette Chambre en acceptant le budget tel quel. Nous ne l'avons pas accepté. Nous avons travaillé pour le faire modifier. Les Canadiens nous ont envoyé un message nous disant d'essayer de faire fonctionner le Parlement minoritaire et d'aider les Canadiens de notre mieux, et c'est ce que nous avons voulu faire.

Lorsque nous avons examiné le budget le 23 février, nous avons été consternés de voir qu'il y avait encore 4,6 milliards de dollars qui étaient prévus pour des allégements fiscaux aux entreprises. Nous ne nous attendions pas à cela. Comme je l'ai déjà dit à maintes reprises, le premier ministre a promis, lors de la dernière élection, de ne pas entreprendre d'autres allégements fiscaux tant que le financement des programmes n'aurait pas été rétabli à un niveau approchant au moins celui qui existait pour l'exécution des programmes avant le début des compressions, en 1995.

Le lendemain du 23 février, les Canadiens n'en croyaient pas leurs yeux. Le budget prévoyait des réductions de l'impôt sur le revenu des sociétés s'élevant à 4,6 milliards de dollars alors que le revenu des ménages avait diminué de 38 p. 100 depuis 1989. Le recours aux banques alimentaires avait augmenté de 8,5 p. 100 l'année précédente. L'écart entre les riches et les pauvres continuait de s'élargir. Le chômage des jeunes venait de dépasser les 13 p. 100, mais le gouvernement fédéral n'a rien fait pour diminuer les droits de scolarité pratiqués dans tout le pays. En dépit d'une pénurie de logements, le gouvernement n'a pas accordé un seul cent au logement à prix abordable. Le budget ne renfermait aucune stratégie d'ensemble en matière de logement.

Les Canadiens savaient que le gouvernement canadien avait souscrit au Protocole de Kyoto. Ils savaient aussi que les émissions polluantes avaient augmenté de 20 p. 100 au lieu de diminuer. Un important accord avait été conclu en santé, mais les coûts des médicaments et les dépenses de santé remboursables ne cessaient d'augmenter. Le gouverneur de la Banque du Canada a dit que l'économie tournait à plein régime, mais le chômage s'élevait toujours à 7 p. 100, et 40 p. 100 des sans-emploi n'avaient pas accès aux prestations d'assurance-emploi.

Il fallait faire quelque chose. On ne pouvait continuer d'accorder des allégements fiscaux aux sociétés et aux riches sans voir de résultats. Très peu d'investissements avaient été faits et très peu d'emplois avaient été créés. Quand les bénéfices se sont envolés, les réinvestissements ont été proportionnellement très faibles. Entre 2001 et 2004, le pourcentage de liquidités investies dans les immobilisations a diminué, passant de presque 100 p. 100 à seulement 66 p. 100.

Les dépenses d'investissement en pourcentage du PIB sont passées de 13 p. 100 en 1998 à moins de 11 p. 100 en 2004. Quantité d'économistes se sont penchés sur cette situation. Nombre d'entre eux ont dit que plus l'impôt sur le revenu des sociétés baisse au Canada, moins les entreprises investissent dans les immobilisations. Même le ministre des Finances y a fait allusion dans son discours

devant la chambre de commerce de Halifax la semaine dernière. Il a dit que malgré tous les allégements fiscaux qui ont été accordés aux sociétés ces dernières années et malgré leurs bénéfices records, les investissements ont diminué. Ils n'ont pas suivi la courbe bénéfique à laquelle s'attendait le gouvernement.

Il était temps de mettre à l'essai une autre méthode, et c'est ce que nous avons proposé. Il s'agissait de prendre le petit montant obtenu en ramenant de 21 à 19 p. 100 l'allégement fiscal consenti aux entreprises, et de l'investir dans l'éducation afin de faciliter l'accès aux études supérieures, dans le logement pour offrir des logements convenables et abordables, dans l'environnement pour assainir l'air, dans les transports en commun pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et dans l'aide à l'étranger pour honorer nos obligations internationales et combattre la pauvreté dans le monde.

Un grand nombre d'économistes ont dit que nous obtiendrions de bien meilleurs résultats par ces investissements stratégiques que par un autre allégement fiscal consenti aux entreprises.

• (1955)

Les conservateurs, malgré leur vote, tiennent encore à accorder d'autres allégements aux entreprises, qui engrangent pourtant des bénéfices records. Il est incroyable qu'ils ne changent pas de refrain, malgré les données statistiques les plus récentes. La revue des marchés d'aujourd'hui nous apprend que les bénéfices des entreprises ont fait un bond de 21 p. 100 au cours du premier trimestre. Les rapports de Statistique Canada montrent que les bénéfices des sociétés ont poursuivi leur progression au premier trimestre de 2005, car les bénéfices d'exploitation ont augmenté de 3,4 p. 100 pour atteindre 51,5 milliards de dollars.

Je n'arrive pas à croire que les conservateurs s'en tiennent toujours à leur conception étriquée de l'économie, alors que le Groupe financier Banque TD a publié un rapport intitulé: *Canadian Corporations are Riding the Profit Surge*. Le rapport dit que, à quelques exceptions près, les entreprises canadiennes ont de l'argent plein les poches.

Dans ce contexte, sachant que les entreprises ont de l'argent plein leurs coffres, que les bénéfices sont à la hausse tandis que les Canadiens en arrachent, la logique veut que les parlementaires fassent ce qu'ils peuvent pour donner une chance aux Canadiens et faire augmenter leurs salaires. Il est logique d'investir dans le logement abordable quand on sait que cela non seulement répond à un besoin social, mais crée aussi des milliers d'emplois. D'après les estimations, le 1,6 milliard de dollars préconisé par le NPD au cours du processus budgétaire permettrait de créer au bas mot 26 000 emplois.

En matière d'économie, n'est-il pas logique de cibler nos investissements de manière à ce que les jeunes bénéficient d'une éducation supérieure et consacrent leurs talents à développer notre économie? N'est-il pas logique d'investir dans le transport en commun qui procure des emplois et un mode de déplacement pour les citoyens et nous aide à réduire nos émissions de gaz à effet de serre?

Pourquoi ne pas faire ce qui est le plus logique au regard de l'ensemble de nos besoins comme société? Pourquoi ne pas nous intéresser aux domaines qui nous donnent les meilleurs résultats par rapport aux sommes investies?

Il est temps pour nous d'abolir les mythes entretenus par le Parti conservateur et ses meneurs de claque que sont la chambre de commerce, la Fédération canadienne des contribuables et l'Institut C. D. Howe. En fait, je ne sais pas si ce sont eux qui sont les meneurs de claque des conservateurs ou si ce sont plutôt les conservateurs qui font la promotion de ces organisations de droite? Chose certaine, leurs voix réunies ont très peu de portée sur la scène politique canadienne. La plupart des entreprises, des économistes et des Canadiens savent qu'investir dans les domaines qui créent des emplois et bâtissent un avenir pour les Canadiens, c'est bien la façon la plus efficace et la plus efficiente de faire.

Bon nombre des études réalisées doivent être prises en compte. D'après le Centre canadien de politiques alternatives, au cours des cinq prochains exercices, les revenus tirés de l'impôt des sociétés chuteront de 15 à 11 p. 100 du total des recettes. Nous devons mettre les choses en perspective. J'espère que les conservateurs sont à l'écoute. Ces chiffres viennent de Statistique Canada, non pas du NPD ou d'une organisation chargée de formuler des politiques. Ce sont des données fournies par Statistique Canada qui montrent que l'impôt des sociétés, exprimé en pourcentage du total des recettes, diminue de façon marquée tandis que l'impôt sur le revenu des particuliers est en voie de passer de 45 à 65 p. 100 du total des recettes.

Enfin, nous entendons rarement parler du revers de la médaille des congés fiscaux accordés aux sociétés, à savoir ce qu'il en coûte aux particuliers. Par exemple, il en coûterait environ 400 \$ de plus par année à chaque Canadien pour maintenir les services publics à peu près à leur niveau d'il y a cinq ans. Cela représenterait une somme totale de 12,6 milliards de dollars en 2010, pour compenser en partie seulement la réduction de 9 p. 100 des taux d'imposition des sociétés consentie entre 2000 et 2010 ainsi que la suppression de la surtaxe et de l'impôt sur le capital.

● (2000)

Nous avons trouvé une meilleure formule. C'est une première étape en deux volets: le projet de loi C-43, qui supprime les allègements fiscaux pour les sociétés, puis le projet de loi C-48, qui injecte cet argent dans le logement, l'éducation, l'environnement et l'aide à l'étranger. Cette combinaison produit un budget mieux équilibré dont les Canadiens peuvent s'enorgueillir. J'espère que les députés vont mettre l'épaule à la roue et appuyer les deux projets de loi, de sorte que les Canadiens puissent retirer les avantages de ces mesures progressives.

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC): Madame la Présidente, je viens de la Saskatchewan et j'ai certaines questions à poser à la députée néo-démocrate.

Lorsque ce budget néo-démocrate a été négocié dans un hôtel cinq étoiles à Toronto, Buzz Hargrove était là pour agir à titre de médiateur entre le chef du NPD et le chef du gouvernement, l'homme qui fait construire ses bateaux en Chine par ses amis chefs d'entreprise là-bas.

J'aurais peut-être pu appuyer le projet de loi du NPD, mais il ne prévoit rien pour l'agriculture. Les agriculteurs de la Saskatchewan se demandaient si le chef néo-démocrate défendrait leurs intérêts, mais il n'y a rien pour l'agriculture dans cette entente.

Lorne Calvert, le premier ministre de la province, se promène partout dans le pays pour dire à qui veut l'entendre que la Saskatchewan se fait avoir à cause de la formule de péréquation.

Voilà que le chef du NPD avait l'occasion de s'attaquer à deux questions majeures en Saskatchewan, et il a plutôt choisi de fermer les yeux. C'est comme s'il ne pouvait pas voir au-delà du smog qui

enveloppait Toronto ce jour-là pour se rendre compte qu'il y avait une région du pays qui avait vraiment besoin d'aide. Il a totalement raté le coche dans les deux cas.

La question que je poserai à la députée est la suivante. En forgeant cette alliance douteuse avec les libéraux, pourquoi le chef néodémocrate n'a-t-il pas tenté d'obtenir quelque chose pour les agriculteurs? Pourquoi n'a-t-il pas essayé de voir à ce que la Saskatchewan bénéficie d'un traitement plus juste dans le cadre du système de péréquation? Il a semblé oublier complètement la Saskatchewan lorsqu'il a négocié avec les libéraux cette entente spéciale dont il est si fier.

Mme Judy Wasylycia-Leis: Madame la Présidente, je n'en reviens jamais d'entendre les conservateurs poser ce genre de question, étant donné qu'ils n'ont pas proposé une seule modification au budget fédéral le 23 février. Ils n'ont proposé aucune mesure de soutien pour l'agriculture. Ils n'ont fait aucune suggestion constructive. Ils sont tout simplement sortis de la Chambre en appuyant le budget.

Nous, au moins, avons essayé de faire des changements. Nous avons bien dit que le budget n'était pas parfait, mais nous avons bel et bien réussi à avoir une influence. Je crois qu'il faudrait souligner que de nombreux premiers ministres provinciaux du pays...

Des voix: Oh, oh!

Mme Judy Wasylycia-Leis: Madame la Présidente, je me demande si les conservateurs veulent entendre la réponse à leur question concernant la Saskatchewan.

Je me demande si les conservateurs veulent savoir que le premier ministre Calvert appuie fermement le budget mieux équilibré du NPD. Je me demande si les députés veulent entendre ce que le premier ministre de la Saskatchewan a dit pour féliciter le NPD d'avoir su négocier l'augmentation des sommes accordées au logement, à l'éducation et à l'environnement, ce qui aura pour effet d'accroître les recettes des provinces comme la Saskatchewan.

Si les députés d'en face ne faisaient pas que des calculs bidon, ils sauraient que toutes les provinces recevront leur part du montant d'environ 4,6 milliards de dollars. Cela se traduira par de meilleures possibilités d'investissement dans des provinces comme la Saskatchewan et, assurément, par la création d'emplois.

Tout comme le premier ministre Calvert, un grand nombre de dirigeants d'un peu partout dans le pays nous ont dit que cela se traduira par un meilleur rendement que celui que nous aurions eu avec la proposition des libéraux.

Je tâcherai encore une fois d'amener les conservateurs jaloux à cesser de dire des sottises. Aujourd'hui, ils ont dit que l'entente a été conclue dans un hôtel cinq étoiles. Hier, le porte-parole du Parti conservateur en matière de finances a évoqué l'hôtel des coeurs brisés. Un autre député conservateur a parlé de la banquette arrière d'une Chevy Nova, alors qu'une autre personne a mentionné le motel-hôtel.

Je crois que les conservateurs commencent à être exagérément envieux. Ils devraient savoir que cette initiative du Nouveau Parti démocratique a été élaborée en plein jour et sous les yeux des conservateurs, pour qu'ils puissent voir exactement ce qui était proposé et comment les options pourraient être mises en oeuvre. Ils savent également que toute l'entente prévoit un cadre de responsabilité financière, l'absence de déficits annuels et le remboursement de la dette fédérale, par le gouvernement du Canada, d'au moins 2 milliards de dollars chaque année.

Non seulement investissons-nous des fonds dans des secteurs importants pour les Canadiens, mais nous veillons à ce que cela se fasse sur des bases financières solides.

• (2005)

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Madame la Présidente, il est intéressant d'observer les huées et le chahut.

Une critique a été formulée au sujet de la Chine et de la nécessité de prendre position en faveur du Canada dans ce dossier, mais c'est le Parti conservateur du Canada qui, de concert avec les libéraux, a rejeté une motion que j'avais présentée au Comité de l'industrie afin qu'on étudie la possibilité d'adopter des dispositions législatives sur l'examen des investissements étrangers, parce que la Chine est en train d'acheter des entreprises d'un bout à l'autre du pays sans qu'on puisse y faire quoi que ce soit. Les conservateurs et les libéraux se sont opposés à une telle étude en comité. Il est important de noter qu'ils acceptent le fait que des Chinois puissent être propriétaires de ressources canadiennes. C'est ironique, parce que les Canadiens ne peuvent en faire autant, que ce soit par l'entremise de Petro-Canada ou d'autres types d'industries. Nous ne pouvons le faire, mais ça ne les gêne pas que la Chine le fasse. C'est ce qu'ils ont dit et fait au comité en votant pour faire en sorte que la Chine puisse investir ici et acheter des entreprises canadiennes.

Cela dit, ma question porte sur l'avantage que présente cet amendement au budget pour les entreprises et les jeunes Canadiens. Nous avons proposé certaines choses qui touchent les jeunes de notre société, par exemple en matière d'éducation, d'environnement et de logement, qui sont tous des dossiers importants. les jeunes profiteraient des améliorations apportées au budget.

En ce qui concerne les réductions d'impôt accordées aux sociétés, pourquoi un Canadien devrait-il, à l'heure actuelle, approuver le fait que les banques ou les compagnies d'assurances profitent d'allègements fiscaux, aux dépens des consommateurs? Cela n'a aucun sens. Dans ma collectivité, il y a des jeunes qui paient des primes d'assurances plus élevées que le prix d'achat de leur véhicule. Cette situation nuit à notre économie parce qu'elle freine l'arrivée des nouveaux modèles sur le marché, elle nuit à l'environnement parce que ces nouveaux modèles seraient moins polluants, et elle place les jeunes dans une situation encore plus difficile.

Nous proposons donc des améliorations au niveau de l'éducation, du logement et de l'environnement. J'aimerais que la députée nous dise si elle est d'accord qu'il est plus important d'aider nos jeunes que d'accorder des allégements fiscaux aux banques ou aux compagnies d'assurances, au détriment des Canadiens ordinaires.

Mme Judy Wasylycia-Leis: Madame la Présidente, je suis d'accord avec mon collègue de Windsor pour dire qu'il n'y a pas de preuve de cohérence, pas plus qu'il n'y a de signe d'une approche stratégique rationnelle et complète que les conservateurs suivent dans ce domaine. Ils ont la réaction instinctive de faire ce que les entreprises leur disent de faire et de mettre les bénéfices au-dessus de tout, indépendamment des effets de cela pour le pays. Ils ne semblent pas vouloir du tout aborder la question de l'investissement étranger.

Nous attendons avec impatience le jour où les conservateurs vont présenter un semblant de cadre financier et une politique économique qui soit sensée.

Toutefois, permettez-moi de dire qu'en ce qui concerne l'emploi, nous prenons la valeur des diminutions d'impôt des sociétés, dont nous savons qu'elles n'entreront pas en vigueur tout de suite pour les entreprises, lesquelles n'auront pas d'incidences importantes sur la création d'emplois, d'après l'expérience récente du monde réel...

M. Tom Lukiwski: Vas-y, t'es capable. Désolé, Judy, je ne voulais pas te faire monter sur tes grands chevaux.

M. Jeff Watson: Le programme d'action financier avait du sens pendant la campagne électorale, pas vrai?

● (2010)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): À l'ordre, s'il vous plaît. Nous voulons garder un certain décorum dans la Chambre. C'est le moment de la soirée où les familles regardent les travaux qui se déroulent en cette Chambre, alors ayons un certain décorum.

Mme Judy Wasylycia-Leis: Je voulais simplement clarifier à l'intention des conservateurs quels seront les effets des propositions contenues dans les projets de loi C-43 et C-48.

Nous prenons les réductions d'impôt des sociétés, qui n'auraient pas d'effet majeur sur la création d'emplois comme le démontre l'expérience mondiale, et les transformons en dépenses réelles à court terme au titre de programmes. Ce budget mieux équilibré créera des emplois comme le réclame le député de Windsor. Il n'en fera pas disparaître.

Si nous investissions 1,6 milliard de dollars dans le logement, nous créerions au bas mot 26 000 emplois en plus de combler des besoins en logement criants au Canada. Si nous investissions 1,5 milliard de dollars en éducation, nous pourrions former nos jeunes pour qu'ils puissent profiter de la nouvelle économie de manière à travailler et à devenir des membres productifs de notre société. Si nous investissions 900 millions de dollars dans les transports en commun et la réhabilitation thermique des maisons, nous créerions des emplois et nous ferions quelque chose pour protéger la planète pour les générations futures. Je ne peux pas imaginer meilleure façon d'aborder l'établissement d'un budget que celle-là.

L'hon. Maria Minna (Beaches—East York, Lib.): Madame la Présidente, je suis extrêmement fière d'intervenir à la Chambre ce soir pour appuyer ce budget, surtout du fait qu'il prévoit de nouveaux crédits importants pour la santé, pour les aînés, pour l'éducation, pour la garde d'enfants et pour l'environnement. C'est un budget qui est très bon pour Beaches—York-Est et pour tout le Canada.

Il montre que nous respectons les promesses que nous avons faites au cours de la dernière campagne électorale. C'est un budget qui touche les aînés, les enfants et les familles. Il s'adresse aux Canadiens et il investit dans ces derniers. C'est pourquoi j'en suis très fière. Il apporte des modifications tout à fait nécessaires à notre système de justice sociale. Là encore, j'en suis très fière.

Je vais m'arrêter sur les initiatives contenues dans le budget qui tirent parti de nos fondements sociaux et renforcent nos collectivités.

Les habitants de Beaches—York-Est m'ont dit qu'ils veulent que leurs gouvernements réussissent mieux à assainir l'environnement. Ils ont tout à fait raison. C'est un engagement que nous avons pris et auquel je consacre beaucoup d'efforts depuis très longtemps.

Le budget de 2005 tient l'engagement du gouvernement d'avoir au Canada une économie verte. Il renferme des mesures s'élevant à cinq milliards de dollars sur les cinq prochaines années pour appuyer un développement durable. Il est notamment question de s'attaquer au changement climatique en favorisant des réductions des émissions de gaz à effet de serre. Après les derniers jours que nous avons vécus, nous savons ce que cela signifie dans la plupart de nos villes. Il est aussi question d'améliorer les mesures fiscales actuelles pour encourager les entreprises canadiennes à investir dans la production d'énergie renouvelable et efficiente, ce qui est extrêmement important pour mettre un terme à l'utilisation des combustibles fossiles. Une autre mesure consiste à investir dans l'infrastructure publique pour encourager une meilleure utilisation de l'énergie. Il y a également le nettoyage des friches industrielles et la protection de notre environnement naturel, y compris les Grands Lacs, les océans et les parcs nationaux.

Il ne s'agit là que d'une partie des mesures importantes prises par le gouvernement pour améliorer l'environnement et s'attaquer au changement climatique. Par exemple, le Projet vert comprend des investissements de l'ordre de 10 milliards de dollars d'ici 2012, afin d'aider le Canada à respecter ses engagements reliés au Protocole de Kyoto.

Il est important de penser mondialement, mais je crois que nous devons également agir localement. Par exemple, dans ma circonscription, Beaches—York-Est, le gouvernement fédéral finance la construction d'un immeuble de 25 logements pour les aînés et ce projet comprendra de nombreuses mesures favorisant l'économie d'énergie, comme l'installation de panneaux solaires sur le toit...

Une voix: Oh! oh!

L'hon. Maria Minna: Madame la Présidente, si le député écoutait, il pourrait apprendre quelque chose...

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je crois que nous n'en sommes plus aux commentaires formulés à l'intention d'un député d'en face qui s'exprime. C'est du chahut et c'est un manque de respect. Je demanderais à tous les députés de faire preuve de respect les uns envers les autres. Les députés ne sont peut-être pas d'accord avec ce qui est dit, mais faire des observations désobligeantes, parler fort et appeler les gens par leur nom ne sont pas des comportements appréciés. Je demanderais à tous les députés, particulièrement à cette heure-ci, de se montrer respectueux à l'endroit des députés qui prennent la parole. Je suis certaine que leurs électeurs les regardent et qu'ils peuvent reconnaître leurs voix aussi.

La députée de Beaches—East York a la parole.

• (2015)

L'hon. Maria Minna: Madame la Présidente, le budget 2005 ne contient pas seulement des chiffres. Il tient compte des citoyens. C'est pourquoi j'ai été ravie de voir qu'il prévoit des mesures pour aider les aînées, les enfants et les personnes handicapées.

Je prends un moment pour souligner certaines mesures visant les Canadiens du troisième âge, mesures pour lesquelles je travaille très fort depuis deux ou trois ans, en collaboration avec le caucus des femmes libérales, afin d'obtenir des changements. En passant, je signale que le Parti libéral est le seul qui, au cours des dernières années, s'est penché directement sur les questions concernant les aînés. Le budget 2005 commence à aborder ces questions très directement et je suis persuadée que, dans les programmes à venir, le gouvernement fera encore mieux. Il y a quelques années, mes collègues et moi avons commencé à travailler sur les questions concernant les Canadiens du troisième âge. Aujourd'hui, nos efforts portent fruit. Nous voyons maintenant, dans le budget 2005, des

investissements substantiels dans un large éventail de politiques importantes pour les aînés.

Le budget 2005 prévoit notamment des investissements au titre du Supplément de revenu garanti, ou SRG comme la plupart des gens l'appellent. Le budget prévoit une augmentation des prestations maximales du SRG de plus de 400 \$ par année pour une personne seule et de près de 700 \$ pour un couple. La moitié de l'augmentation sera versée à compter du 1^{er} janvier 2006 et le reste le 1^{er} janvier 2007. En tout, 1,6 million de prestataires bénéficieront de cette augmentation, dont plus de 50 000 aînés qui deviendront admissibles aux prestations suite à ce changement.

Il importe de souligner que l'augmentation bénéficiera tout particulièrement aux femmes puisqu'elles sont plus d'un million à recevoir le SRG. Cette aide leur permettra d'acheter de la nourriture et des médicaments et de payer leur loyer dans des endroits comme Toronto par exemple.

Le budget 2005 prévoit également l'élargissement du financement du programme Nouveaux Horizons, notamment pour promouvoir la participation, entre autres des aînés, aux activités bénévoles et de soutien qui leur sont destinées. Le financement du programme sera accru de 5 millions de dollars en 2005-2006, de 10 millions de dollars en 2006-2007 et de 15 millions de dollars en 2007-2008.

Le budget de 2005 prévoit aussi 13 millions de dollars de plus sur les cinq prochaines années pour mettre sur pied un Secrétariat national des aînés, au sein du ministère du Développement social. Cet organisme servira de plaque tournante pour les efforts de collaboration visant à aider les personnes âgées à relever les défis qui se présentent à eux. Grâce à cela, le gouvernement du Canada pourra s'attaquer aux questions comme le logement des aînés dans ma circonscription. Le gouvernement du Canada a investi 1,25 million de dollars dans la construction d'un nouvel immeuble de 25 logements pour les aînés, comme je l'ai déjà dit.

Le budget de 2005 aidera aussi les aînés en augmentant le revenu non imposable des Canadiens, mesure qui rayera 240 000 aînés du rôle d'imposition.

Le budget de 2005 propose aussi de faire passer de 5 000 \$ à 10 000 \$ le montant que les aidants naturels peuvent déduire de leur impôt au titre des dépenses médicales. Comme nous le savons tous, c'est là une partie importante de la réforme nécessaire. Il nous faut travailler dans le dossier des soins à domicile, entre autres, et obtenir des résultats.

De plus, nous devons continuer de réformer le régime de pensions et offrir des soins à domicile de qualité dans tout le Canada. Il faut, entre autres, se pencher sur les REER, qui ne profitent aujourd'hui qu'à ceux qui peuvent mettre de côté de grosses sommes d'argent pendant toute leur carrière. Ils n'aident pas les Canadiens moyens, comme le savent la plupart des gens.

Nous devons nous pencher sur le renouvellement et la réforme du régime de pensions et sur les logements abordables, les soins à domicile et de nombreuses autres choses qui permettront aux aînés de vivre de façon indépendante, avec respect et dignité, et de continuer à contribuer à la société.

Ayant défendu les intérêts des enfants depuis 10 ans, j'étais très heureuse de voir que le gouvernement libéral, dans son budget, proposait de financer l'établissement d'un programme national d'éducation préscolaire et de garderies. Les investissements dans le développement de la petite enfance son beaucoup plus fructueux que tout autre investissement dans le domaine de l'éducation à d'autres périodes de la vie.

Les électeurs de ma circonscription, Beaches—East York, m'ont fait savoir très clairement qu'il voulaient que cette entente se concrétise. Des parents m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas travailler parce qu'ils n'avaient pas accès à des services de garde. Cet investissement est positif pour les enfants du Canada et touche autant l'aspect social que l'aspect économique. C'est un investissement dans l'avenir de nos enfants, ce qui signifie que c'est un investissement dans notre système de santé, dans la lutte contre le crime et dans bien d'autres aspects de la société. En fin de compte, c'est un investissement dans l'avenir de notre pays.

(2020)

On ne parle pas souvent de certains des membres les plus vulnérables de notre société. J'aimerais aborder ce sujet brièvement.

Je suis fière des mesures contenues dans ce budget, qui visent à rendre notre système fiscal plus équitable pour les Canadiens handicapés. Au cours des dernières années, le gouvernement a pris des mesures importantes pour améliorer l'équité fiscale. Le budget de 2005 s'appuie sur ces mesures en améliorant la reconnaissance fiscale des dépenses associées aux handicaps, aux soins à domicile et à l'adoption.

Dans son budget de 2003, le gouvernement a mis sur pied le Comité consultatif technique sur les mesures fiscales pour les personnes handicapées afin de conseiller le ministre des Finances et le ministre du Revenu national sur les façons d'aider les personnes handicapées sur le plan fiscal. Le rapport final du comité contenait 25 recommandations, et le gouvernement prend actuellement des mesures pour les mettre en pratique.

Parmi les nouvelles mesures dans ce domaine, on compte l'élargissement de l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées aux personnes ayant des restrictions multiples qui ont un effet cumulatif notable sur leur vie quotidienne. Cela signifie que davantage de personnes qui ont besoin de suivre des thérapies constantes pour garder la santé sont admissibles à un crédit d'impôt. Le budget clarifie également les critères d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées afin d'inclure les dispositions relatives aux handicaps mentaux.

Le budget ajoute aussi des physiothérapeutes à la liste des professionnels de la santé autorisés à attester l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Il allonge la liste des dépenses donnant droit à la déduction pour mesures de soutien aux personnes handicapées pour inclure des coûts tels que les services de formateurs en milieu de travail, d'intervenants auprès de personnes aveugles et sourdes et d'appareils de prise de notes en braille.

La prolongation de la période de cotisation à un REEE est une autre importante mesure concernant les étudiants admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Le montant maximum du supplément remboursable pour frais médicaux a été augmenté de 571 \$ à 750 \$ par an. La prestation annuelle pour enfants handicapés a été portée à 2 000 \$.

Je suis très fier de ces réalisations. Ce budget ne touche pas seulement les enfants, les aînés, les familles, les personnes handicapées, mais il aborde des questions plus larges comme l'environnement qui affecte notre santé et notre économie. Pratiquement tout repose sur l'avenir de notre économie.

Le nouveau pacte pour les villes correspond à un autre domaine dans lequel nous nous sommes engagés et nous respectons notre engagement. Les gens de ce secteur réclament de l'aide depuis longtemps. Nous invitons les représentants des municipalités à la table de négociations pour conclure des accords tripartites. Les villes pourront déterminer avec le gouvernement du Canada et les

provinces la façon dont l'argent sera dépensé dans les municipalités et la façon dont on répondra à leurs besoins. C'est très important.

Le fonds vert des municipalités vise, lui aussi, l'environnement et les municipalités. Nous renouvelons ce programme, qui existe déjà depuis quelques années. Ce programme n'a pas été créé dans le dernier budget, puisqu'il existe depuis quelque temps.

La récente décision de la Cour suprême nous rappelle que, outre notre engagement à verser 41 milliards de dollars pour renouveler notre système de soins de santé, nous devons maintenant lutter pour veiller à ce que notre régime de soins de santé demeure un régime universel financé et géré par l'État et à ce que la privatisation ne s'introduise pas dans le système. Cela signifie qu'il nous faudra travailler pour réduire les temps d'attente. Nous devons collaborer avec les provinces pour faire avancer les réformes et exercer des pressions sur nos partenaires du système de soins de santé pour nous assurer que les lacunes soient comblées dès que possible.

Nous devons également nous pencher sur la Loi canadienne sur la santé. Il est possible qu'elle doive être modifiée et renforcée. Nous devons également considérer les autres pouvoirs et les autres forces dont nous disposons. Notre système de santé n'est pas seulement un programme social. C'est aussi un programme économique. Nous avons récemment constaté la différence, à General Motors, entre le coût par véhicule au Canada et le coût par véhicule aux États-Unis. Une telle comparaison rend nos entreprises beaucoup plus attrayantes, beaucoup plus rentables. Les députés d'en face parlent abondamment de la productivité. L'éducation des enfants, l'éducation préscolaire, la santé, la formation et l'éducation augmentent la productivité.

Même M. Dodge, le gouverneur de la Banque du Canada, a dit très clairement, à deux ou trois reprises au cours de ses comparutions devant le Comité des finances, que s'il ne lui restait qu'un cent à investir, il l'investirait dans les enfants. Il a dit qu'en bout de ligne c'est là qu'il obtiendrait son meilleur rendement sur la productivité à long terme, une réduction des coûts de la santé et une société beaucoup plus productive. C'est là qu'il investirait.

• (2025)

Et c'est un ancien sous-ministre des Finances et le dirigeant de la Banque du Canada qui parle ainsi.

Selon moi, ces programmes sont d'une importance fondamentale, car ils concernent la justice sociale dans notre pays, mais aussi notre politique économique. Ils sont indissociables. La politique sociale et la politique économique ne sont pas des entités distinctes. Il s'agit d'une seule et même chose. On ne peut s'occuper de l'une sans tenir compte de l'autre. Autrement, ce serait à nos risques et périls. Notre société ne pourrait pas fonctionner, ni être prospère ni être au diapason de l'époque moderne.

M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC): Madame la Présidente, j'étais sur le point de demander à la députée si elle avait écrit son discours elle-même ou si c'est le ministère qui l'avait fait pour elle, mais j'ai constaté vers la fin qu'elle parlait de façon impromptue, de sorte que je lui accorde le bénéfice du doute.

J'ai une question à lui poser. Elle a dit qu'elle souhaitait renforcer la Loi canadienne sur la santé. La Cour suprême du Canada s'est prononcée à ce sujet tout récemment en déclarant que le fait d'offrir des soins de santé aux Canadiens avait prépondérance sur la défense de la Loi canadienne sur la santé. Or il me semble que la députée est obnubilée par la politique libérale qui veut que la Loi canadienne sur la santé soit immuable, coulée dans le béton. Elle fait totalement abstraction du fait que des dizaines de milliers de Canadiens sont dans l'attente de soins de santé.

Il n'y a pas de médecins. Certaines villes perdent tout leur personnel médical. Des hôpitaux doivent fermer. Des régions éloignées n'ont pas accès aux soins de santé. Pourtant, les libéraux semblent croire qu'il est beaucoup plus important de protéger la Loi canadienne sur la santé que la santé des Canadiens.

Au Royaume-Uni, où les soins de santé publics ont pris naissance après la guerre, les soins de santé privés occupent une place importante à l'heure actuelle. Il y aurait lieu de s'inspirer de l'expérience du Royaume-Uni, qui offre des soins de santé d'une plus grande qualité, en plus grande quantité et à moindre coût que le Canada.

J'aimerais donc demander à la députée si elle pense qu'il est plus important de protéger la loi que la santé des Canadiens. Est-elle disposée à faire preuve d'ouverture d'esprit et à étudier des moyens d'améliorer la situation ici au Canada?

L'hon. Maria Minna: Madame la Présidente, sachez d'abord que le député n'a pas d'affaire à dire que je ne rédige pas mes propres discours. Je le fais et il le sait, et je n'ai besoin de personne pour me dire ce que je dois penser de la question.

Premièrement, ne pas protéger la Loi canadienne sur la santé, c'est en réalité ne pas protéger les Canadiens. C'est du pareil au même, franchement, et je parle donc de la protection des Canadiens. Je parle du nombre de médecins qu'il faut avoir. Je parle des listes d'attente qu'il faut réduire. Le député oublie que, pendant 10 ans en Ontario, M. Harris a réduit les impôts de façon draconienne. Au moyen de trois accords, nous avons rétabli tous ces fonds et nous en avons même rajoutés, mais c'était peine perdue car M. Harris continuait à sabrer dans les services.

Parallèlement, il fallait réformer le système mais on n'a rien fait. Il y a des pénuries énormes qu'il faut corriger. Personne n'oserait le contester. C'est la raison du troisième accord, qui prévoit encore 41 milliards de dollars ainsi qu'une échelle mobile sur les 10 prochaines années pour être certain qu'il y aura suffisamment d'argent. Ce n'est pas d'argent qu'il faut parler, mais de réforme. Les provinces et le gouvernement du Canada doivent concerter leur action et ils doivent le faire rapidement pour apporter des réformes.

Premièrement, il y en a parmi les médecins de notre pays qui se préoccupent beaucoup trop de leur bilan plutôt que de la réforme. Les centres de santé communautaires sont la voie de l'avenir. Il faut réformer le système de soins de santé primaires dans notre pays. Inutile de vouloir faire autre chose car on ne réussira pas à faire baisser les coûts. Une telle réforme est essentielle.

Les listes d'attente et leur coût doivent être réduits. Pour y parvenir et pour parvenir également à faire soigner les gens, s'il faut faire venir des médecins de l'étranger et les préparer pour faire ce travail, parce que nous les avons empêchés de le faire pendant je ne sais combien d'années, les obligeant à conduire des taxis à la place...

M. John Williams: C'est à cause de votre politique, en passant.

L'hon. Maria Minna: Non, cette question relève des provinces. Voilà quelqu'un qui ne cesse de répéter que nous ne devrions jamais

empiéter sur les compétences des provinces, mais qui maintenant reconnaît que cette question relève des provinces; c'est là où se trouve le problème et il faut le corriger pour qu'il puisse y avoir des médecins. Ma propre belle-mère, par exemple, ne peut trouver un médecin de famille, mais il y a des médecins prêts à travailler.

Il y a moyen de réparer le système. C'est une question de volonté politique. L'argent qu'il faut est là. Il ne faut pas affaiblir la loi. Il faut réparer le système et le faire fonctionner pour les Canadiens pour qu'ils puissent en bénéficier pendant 100 ans encore, il ne faut pas le privatiser et il ne faut pas affaiblir la Loi canadienne sur la santé, mais c'est la seule solution que le député aimerait proposer pour corriger la situation.

● (2030)

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Madame la Présidente, je crois qu'il importe de noter ici que cet argument au sujet de la santé porte sur une décision de la Cour suprême.

Nous devons noter plus précisément que cette décision autorise des gens à adhérer à des régimes d'assurance privés. En dépit des grandes déclarations que le gouvernement libéral a faites au cours de la dernière décennie, les régimes de santé privés sont toujours plus nombreux dans bien des provinces. À l'heure actuelle, si des gens ont suffisamment d'argent, ils peuvent obtenir des soins de santé privés au Canada. La différence aujourd'hui, c'est que des gens peuvent acheter une assurance privée.

C'est un legs déplorable du gouvernement de l'heure, qui n'a pas investi les ressources nécessaires dans la santé et dans la réforme de la réglementation. Cette réforme est très importante, car nous ne pouvons pas régler le problème à coups d'argent.

Je voudrais poser à la députée une question précise au sujet d'une des réformes de la réglementation que même les États-Unis ont examinée. Cela a trait à la modification progressive, l'avis de conformité et le fait que des fabricants peuvent produire des médicaments génériques. Après 20 ans, lorsque ces produits sont mis sur le marché, la compagnie pharmaceutique peut obtenir automatiquement une prolongation de l'injonction interdisant toute contrefaçon de brevet, sans devoir présenter le moindre élément de preuve.

Aux États-Unis, cela n'est autorisé qu'une fois, mais au Canada, on autorise plusieurs modifications progressives, de sorte que différents types de médicaments brevetés ne peuvent être transformés en produits génériques, ce qui ferait économiser des millions de dollars par année aux contribuables canadiens et aux régimes de soins de santé, qui sont très importants. Aujourd'hui, la majeure partie des négociations syndicales portent sur les régimes de soins de santé et sur leur perte ou leur réduction. Cette situation a entraîné le plus grand nombre de grèves au cours de la dernière décennie.

Il est très important que la députée clarifie cette question. Croitelle que le Canada devrait être le dernier pays au monde à autoriser d'office la prolongation de l'injonction? Le Canada est le seul pays à le faire. Il n'y en a pas d'autres, d'autant plus que les Rx&D, les compagnies pharmaceutiques, n'ont jamais honoré leur promesse de 10 p. 100. Elles promettent depuis 20 ans de réinvestir dans la recherche et le développement. Elles n'ont jamais tenu cette promesse.

Nous faisons surtout de l'emballage ici. C'est ce qu'on appelle la R et D au Canada: de l'emballage.

La députée appuie-t-elle la réforme de la réglementation dans ce secteur? Les plus fortes augmentations des coûts dans notre système de santé sont attribuables aux médicaments. La députée appuie-t-elle une modification du système ou voudrait-elle que le Canada soit le seul pays à appliquer cette politique dépassée?

Une voix: Bonne question.

L'hon. Maria Minna: Je pense que c'est une bonne question également, parce que je suis d'accord pour dire qu'une réforme s'impose.

• (2035)

M. Brian Masse: Mais vous avez voté contre.

L'hon. Maria Minna: Non, je n'ai jamais voté contre, je vous demande pardon. Je n'ai jamais voté contre cela. Je ne m'y opposerais jamais. Je suis convaincue qu'une réforme s'impose. Je suis pour cette réforme comme je l'ai toujours été.

J'aimerais aussi parler des commentaires du député à propos du jugement de la Cour suprême. Bien entendu, ce jugement aura des répercussions. C'est pourquoi je pense qu'il faut prendre le taureau par les cornes et réformer notre système pour remédier à la pénurie de médecins et d'autres professionnels de la santé et pour raccourcir les listes d'attente.

Nous nous sommes fixé l'échéance de 2007. Je pense que nous devrions la devancer. Il nous faut une approche beaucoup plus énergique à court, à moyen et à long termes, en collaboration avec les provinces, pour que la réforme nécessaire ait lieu le plus vite possible. Nous devons nous assurer que tous les Canadiens puissent obtenir des services de qualité dans les meilleurs délais et que les opérations chirurgicales se fassent sans attendre, ce qui aura pour effet de dissuader les gens de se tourner vers le secteur privé. En outre, nous devons trouver les moyens nécessaires pour empêcher la pénétration des entreprises privées dans ce domaine, au pays.

En fait, pour répondre à une question posée auparavant au sujet du Royaume-Uni et d'autres pays, j'aimerais dire que Roy Romanow, qui a effectué une vaste consultation et qui s'est rendu dans tous les autres pays occidentaux, a tout simplement affirmé qu'il n'existe pas de meilleur système. Le recours au secteur privé pour les soins de santé ne réduit pas les listes d'attente et ne fait rien pour améliorer la situation. En fait, le secteur privé ne fait que siphonner les ressources, sans rien changer. Les gens doivent toujours attendre aussi longtemps, et la qualité des soins ne s'améliore pas, en fin de compte.

Nous avons le devoir de livrer ce combat et de remettre le système en état le plus vite possible. À ce stade-ci, il ne s'agit plus d'un manque de ressources. Il s'agit de réformer et de renforcer notre système pour nous assurer que le secteur privé ne l'envahisse pas. Comme nous avons pu le constater dans les médias au cours des deux ou trois derniers jours, des sociétés américaines sont déjà en train de se demander combien de temps il leur faudra pour s'emparer d'une part du marché. Je ne voudrais certainement pas les voir à l'oeuvre.

[Français]

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Madame la Présidente, je suis très heureux de participer à ce débat qui est très important pour le pays, c'est évident.

[Traduction]

D'entrée de jeu, je veux dire que je partagerai mon temps avec la députée d'Edmonton—Spruce Grove, l'une des jeunes femmes les plus impressionnantes à avoir fait son entrée à la Chambre depuis

des années. Je suis honoré de partager mon temps de parole avec elle ce soir.

L'intervenante qui m'a précédé a donné son point de vue sur de nombreuses questions. Elle a, entre autres, parlé longuement et avec passion du régime de soins de santé. Si j'en avais eu l'occasion, la question que je lui aurais posée, au sujet de ses plans et de ceux de son gouvernement en matière de soins de santé, est fort simple: qu'est-ce qui les a empêchés d'agir pendant 12 ans?

Qu'est-ce qui a empêché le gouvernement libéral de prendre certaines des mesures très novatrices, et je dirais très utiles, dont elle a parlé? Qu'est-ce qui a bien pu mettre des bâtons dans les roues du gouvernement libéral?

En fait, si on lit entre les lignes et qu'on déchiffre la décision de la Cour suprême du Canada, on voit bien que cette dernière se pose essentiellement la même question. Elle critique sévèrement la façon dont le gouvernement administre la Loi canadienne sur la santé.

Il ne fait aucun doute que l'état déplorable de nos soins de santé découle de l'administration du premier ministre. À titre de ministre des Finances, il a réduit unilatéralement et de manière brutale les transferts aux provinces, et cette mesure s'est traduite par la détérioration des soins de santé. Personne n'est plus à blâmer pour l'état pitoyable des soins de santé que le premier ministre actuel du Canada.

Le projet de loi omnibus maladroit dont nous sommes saisis est, dans son approche, typique du Parti libéral. Cela me rappelle la vieille parabole du pain volé et des miettes qu'on redonne au peuple reconnaissant. C'est ainsi que le gouvernement libéral gère l'argent et les finances de la nation.

Le projet de loi C-43 est un projet de loi que le Parti conservateur a cherché à améliorer et je n'ai pas peur de dire qu'il l'a amélioré. Notre position est restée cohérente. Au départ, nous avons dit que le budget était conservateur, mais qu'il nécessitait des améliorations, car il comportait de graves lacunes qui auraient menacé le gagnepain des Canadiens.

Nous nous sommes montrés responsables en tentant d'améliorer ce projet de loi, et nous l'avons amélioré. Nous avons proposé des modifications qui, paradoxalement, rétablissent certains des allégements fiscaux proposés par le ministre des Finances avant que celuici ne se laisse gagner par l'entente conclue entre le premier ministre et le NPD.

Au bout du compte, il se pourrait que les promesses au NPD ne soient pas grand-chose, car comme ce budget elles sont postdatées. Elles ne constituent ni plus ni moins qu'un billet à ordre. Elles ne se concrétiseront que dans des années. En fait, l'effet immédiat de ce budget est de procurer 16 \$ au Canadien moyen, soit le coût d'une pizza de taille moyenne.

Cela n'est pas suffisant quand on pense aux travailleurs canadiens, aux mères célibataires et aux Canadiens traités injustement qui tentent de s'en sortir. Un trop grand nombre de ces Canadiens doivent payer des impôts alors qu'ils ne devraient plus en payer. Le gouvernement devrait relever l'exemption personnelle de base et rayer ces travailleurs canadiens du rôle d'imposition. Ce sont des travailleurs pauvres. Le budget de cette année ne prévoit rien pour ces Canadiens traités injustement.

Ce projet de loi, et ses 24 lois distinctes et, dans la plupart des cas, non liées les unes aux autres, renferme beaucoup de mesures injustifiées et, je dirais, non voulues et a causé des divisions régionales dans notre pays. Je parle, bien sûr, de l'Accord atlantique.

Le Parti conservateur a bien fait, à plusieurs reprises, des efforts très concertés pour retirer l'Accord atlantique du projet de loi budgétaire et obtenir qu'il soit présenté dans un projet de loi séparé, ce qui serait plus sensé et ce qui était d'ailleurs l'intention des signataires de l'accord, comme chacun sait. Cela était conforme à l'avis du Parti conservateur, qui voulait que l'on confère au Canada atlantique, à Terre-Neuve-et-Labrador et à la Nouvelle-Écosse en particulier, la capacité de profiter des recettes tirées de leurs ressources naturelles.

Cette approche adoptée par le gouvernement libéral pour enfouir l'Accord atlantique dans le budget était clairement une tentative des libéraux pour revenir sur leur engagement. Nous avons opté plutôt pour une démarche constructive durant tout le processus pour que cette promesse faite aux Canadiens de l'Atlantique soit remplie.

Nous voulions parvenir à un meilleur budget. Nous voulions améliorer la qualité de vie des Canadiens. Et je le répète, je crois que nous avons réussi. Nous en sommes arrivés à une approche compatissante et conservatrice qui est des plus conformes au genre de gouvernance que nous voulons offrir au Canada, au mode de gouvernance que nous voulons continuer de promouvoir avec passion et d'une manière progressiste dans les jours à venir et durant tout l'été.

(2040)

Nous voulons protéger le gagne-pain de milliers de Canadiens en empêchant une coalition libérale-néo-démocrate de supprimer les allégements fiscaux prévus. Ces allégements fiscaux visaient à améliorer notre position concurrentielle, à améliorer le marché de l'emploi et à raffermir les capacités des entreprises d'employer des milliers de Canadiens. Nous allons continuer de nous battre au nom des Canadiens qui travaillent fort et qui sont surimposés.

Ce projet de loi est lourd et compliqué. Au bout du compte, le gouvernement tente d'acheter les gens avec leur propre argent. Le gouvernement est tombé bien bas pour en arriver à vouloir acheter les contribuables avec leur propre argent, et même à vouloir acheter des députés.

Par ailleurs, le budget augmenté du NPD, si j'ose dire, comporte trois articles. Il tient sur une page. Peut-on s'imaginer que l'on puisse improviser des dépenses de 4,6 milliards de dollars sur une page et demie, des dépenses qui ne sont assorties d'aucun cadre financier? C'est une approche lamentable et irresponsable sur le plan de la gouvernance et de la gestion financière. Je pense au Programme de commandites, par exemple, ou encore au registre des armes à feu, au cafouillis au ministère du Développement des ressources humaines, ou encore aux nombreux marchés annulés, autant de viles pratiques de pillage des fonds publics. Ces pratiques de dépenses incontrôlées n'entraînant aucune conséquence ont été conformes à l'approche du gouvernement au cours des 12 dernières années. L'heure des conséquences a sonné. C'est l'heure du Parti conservateur du Canada.

Cette tentative de se rallier le NPD était bien sûr un effort éhonté pour s'accrocher au pouvoir. Une grande partie de ce que le NPD dit maintenant à la Chambre, ses discours, les critiques adressées au gouvernement, ne veut rien dire, car il soutient le parti au pouvoir. Depuis que ce budget a été annoncé, nous savons que tout semblant de prudence financière est disparu. Ce n'est qu'une affaire de sectarisme, une façon d'acheter le soutien provisoire du NPD. Mais ce château de cartes va bientôt s'écrouler.

Initiatives ministérielles

Des dépenses supplémentaires de 26 milliards de dollars ont été annoncées en dehors du budget, tout cela depuis que le premier ministre a adressé aux Canadiens par la voie des ondes un message qui a fait l'objet d'un grand battage et dans lequel ils les a implorés d'attendre la publication du rapport Gomery. Depuis quelques jours, la vieille coalition de Chrétien et de l'actuel premier ministre s'est reformée pour faire avorter la commission par une entente secrète permettant à M. Chrétien de présenter une objection contre le rapport Gomery et très probablement empêcher la tenue des élections promises par le premier ministre. C'est sa petite échappatoire.

Quelques rares députés se rappellent peut-être que la politique budgétaire de Jean Chrétien, lorsqu'il était ministre des Finances, a provoqué une hausse de 83 p. 100 du déficit fédéral entre 1977 et 1980. Même vous, monsieur le Président, vous n'étiez pas là, je crois. Le premier ministre nous parle souvent du déficit dont il a hérité, ce déficit tellement décrié dont le gouvernement libéral a hérité en 1993.

Ce qu'on ne dit jamais, ce qu'on néglige toujours, mais c'est pourtant un fait — « Vous pouviez vérifier, » aurait dit Yogi Berra —, c'est que le nouveau gouvernement conservateur de 1984 a hérité d'un déficit de 38 milliards de dollars de l'ère Trudeau. Lorsqu'il s'agit de finances, il est commode d'avoir une mémoire sélective et de ne citer que certains chiffres.

Les libéraux sont arrivés au pouvoir en promettant d'assainir le gouvernement. Depuis, ils ont cependant été mêlés au scandale des commandites et il y a eu des échanges d'enveloppes d'argent dans des restaurants et une corruption effrénée. Tout cela a été exposé au grand jour devant la Commission Gomery. Le Parti libéral ne peut plus rien cacher et la danse des sept voiles est terminée. Il est là dans son plus simple appareil. Les Canadiens peuvent maintenant voir que, comme dans le conte, l'empereur est tout nu.

C'est parfaitement clair. Les Canadiens ont maintenant l'occasion de déterminer pour eux-mêmes, d'après des informations factuelles, ce qu'ils veulent. Ils veulent un gouvernement probe et propre qui va prodiguer des soins de santé et proposer des orientations sur plusieurs questions financières qui leur importent, des questions relatives au commerce et à l'économie, et sur des enjeux concernant la défense nationale, le système de justice et l'environnement.

C'était intéressant d'entendre Elizabeth May, du Sierra Club, qualifier récemment l'ancien premier ministre Brian Mulroney de premier ministre le plus écologiste de l'histoire du Canada, comparativement à la catastrophe qu'est le plan d'application du Protocole de Kyoto que le gouvernement cherche encore à nous faire avaler. Le gouvernement cherche à faire croire aux Canadiens que cela est bon pour eux et que nous allons arriver, on ne sait trop comment, à atteindre ces objectifs irréalistes et qu'en achetant des crédits étrangers, nous allons vraiment améliorer l'environnement du Canada. Ce n'est tout simplement pas vrai.

● (2045)

Cela fait onze ans que nous voyons un gouvernement prendre constamment de mauvaises décisions qui ont fait mal aux Canadiens, fait mal à notre économie et nui à notre réputation internationale. Le présent budget offre au moins une chance de redonner enfin une apparence de prudence financière, sans l'ajout néo-démocrate.

Je vais céder la parole à ma collègue d'Edmonton—Spruce Grove, qui va éclairer la Chambre avec ses réflexions sur ce que nous devrions faire à l'avenir en matière de gestion financière.

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, je viens d'examiner les mesures prévues dans le budget pour la Nouvelle-Écosse et je constate que, sous la rubrique de la taxe sur l'essence, les collectivités de cette province toucheront des revenus de 145 millions de dollars. De plus, dans le cadre du programme de développement économique Une montée en puissance, 700 millions de dollars sont prévus.

Le développement économique dans les quatre provinces de l'Atlantique comprend le renouvellement du montant de 300 millions de dollars affecté au Fonds d'innovation de l'Atlantique et 290 millions de dollars pour la nouvelle direction innovatrice des programmes communautaires. Les coûts du CNRC en matière de technologie à eux seuls représentent un autre 110 millions de dollars. L'APECA aura 41 millions de dollars de plus. Cela représente 205 millions de dollars sur cinq ans dans ce budget.

Le programme Aide au développement des collectivités recevra 8,4 millions de dollars, le Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique obtiendra 30 millions de dollars et la Garde côtière touchera 276 millions de dollars de plus. Je pourrais aussi parler du Plan d'action pour les océans, des ressources aquatiques, de Génome Canada, des investissements importants dans la recherche dans les provinces de l'Atlantique et j'en passe.

Mon collègue voudrait-il nous dire pourquoi il s'oppose à un budget aussi favorable pour la Nouvelle-Écosse?

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, toutes ces mesures sont bonnes, à première vue, pour le Canada atlantique, mais elles dépendent de certains facteurs, et si elles finissent par profiter à cette région, ce qui est loin d'être assuré, ce ne sera pas avant un an. Cela dépend de nombreux indicateurs économiques qui pourraient varier à la suite de la mise en oeuvre de ce budget supplémentaire néodémocrate, qui risque de miner la capacité de mettre en oeuvre ces programmes.

Je m'empresse également de signaler que c'est le gouvernement de notre vis-à-vis qui a maintenant attendu 11 mois avant de respecter l'engagement qu'il a pris relativement à l'Accord atlantique. Chaque semaine qui passe coûte à la Nouvelle-Écosse, ma province, plus de 900 000 \$. À Terre-Neuve-et-Labrador, c'est un million de dollars par jour. Ainsi, le gouvernement provincial ne peut investir dans les réseaux routiers, dans les hôpitaux, dans l'éducation, ni dans aucun de ces nombreux domaines où la Nouvelle-Écosse veut agir pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens.

Pour mon vis-à-vis, cela semble très beau. Ce sont les apparences, les communiqués de presse et les annonces continues dont les Canadiens ont assez. Nous nous en sortons bien dans le Canada atlantique malgré les mesures prises par le gouvernement libéral, et non grâce à ces dernières.

Je me rappelle de mon arrivée ici en 1997. Le gouvernement libéral était au pouvoir depuis quatre ans et les Canadiens de l'Atlantique avaient pu voir là où il voulait en venir. Il avait effectué des coupes sombres dans les paiements de transfert, surtout dans le domaine de l'assurance-emploi. Ce dossier seulement a fait perdre aux libéraux leurs 11 sièges en Nouvelle-Écosse.

S'ils continuent leurs manigances et leurs magouilles, c'est ce qui va se produire à nouveau, car les Canadiens de l'Atlantique sont loin d'être dupes et ils suivent la politique de très près. Ils peuvent voir le jeu de passe-passe auquel on se livre dans ce budget et dans d'autres mesures prises dans le passé.

Le gouvernement libéral nous a servi ce refrain trop souvent. Les Canadiens de l'Atlantique et les Canadiens en général sont prêts à faire ce que les gens de la Nouvelle-Écosse ont fait en 1997, soit flanquer carrément les libéraux à la porte et les remplacer par un bon gouvernement conservateur propre, qui comprend les priorités des Canadiens.

• (2050)

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, le député d'en face a fait un énoncé de politique relativement à l'accord de Kyoto. J'ai demandé à plusieurs reprises à leur porte-parole en matière d'environnement de clarifier deux points: Premièrement, le Parti conservateur croit-il la théorie voulant que les changements climatiques soient causés par l'homme? Deuxièmement, si cette vision fictive voulant que les conservateurs en viennent un jour à former le gouvernement devait se concrétiser par un malheureux concours de circonstances, ceux-ci se distance-raient-ils des engagements pris dans le cadre de l'accord de Kyoto, ou essaieraient-ils d'atteindre les objectifs prévus?

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, en fait nous irions plus loin que ce que prévoit le Protocole de Kyoto. Je pense que le député prend son rôle très au sérieux et qu'il va reconnaître que le Protocole de Kyoto n'est pas la solution. Même si le Canada a signé cet accord international, nous n'allons pas atteindre ces objectifs.

Pour ce qui est de savoir les changements climatiques sont réellement un problème, il faudrait vivre dans un autre système solaire pour ne pas être au courant qu'il existe un problème dans notre pays en ce qui a trait aux changements climatiques. Toutefois, ce problème ne se limite pas aux seules émissions de gaz à effet de serre. Le député sait sans doute que l'accord de Kyoto ne traite pas du smog. Il ne traite pas non plus de la brunification et des problèmes qui existent dans les grands centres urbains comme le sien.

Le Parti conservateur prend très au sérieux le dossier des changements climatiques, de l'énergie verte et des efforts faits pour améliorer notre environnement, tout comme il l'a fait dans le passé. À titre de ministre de l'Environnement, Jean Charest a mis en place le plan vert et il a signé le traité sur les pluies acides avec les États-Unis. Nous avons besoin d'une solution canadienne pour l'Amérique du Nord. C'est dans cette direction qu'ira le Parti conservateur, dans l'intérêt des Canadiens.

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Nova-Centre de partager son temps avec moi. Mes observations seront sûrement beaucoup moins passionnantes que les siennes.

Je suis heureuse d'intervenir aujourd'hui au sujet du budget, à son étape finale. Nul doute, il s'est agi de l'une des mesures législatives qui ont suscité le plus d'intérêt.

Aujourd'hui, j'aimerais évoquer la façon dont le budget se rapporte au domaine dont je suis la porte-parole, les affaires intergouvernementales, et aussi la manière dont il aurait pu mieux refléter les priorités des Canadiens.

Les provinces, qui constituent un élément fondamental de notre fédération, ont été formées il y a très longtemps. Plusieurs d'entre elles sont même antérieures au Canada, né en 1867. Depuis, elles ont assumé la responsabilité de programmes et de services chers au coeur des Canadiens.

Le 6 février 1885, Sir John A. Macdonald a habilement décrit le partage des pouvoirs devenu caractéristique de notre pays. Il a dit: [...] tout ce qui touche les intérêts de la Confédération dans son ensemble a été confié au Parlement fédéral, tandis que les lois et les intérêts locaux propres à chaque section sont gardés intacts et placés entre les mains des organismes locaux.

Cette répartition des pouvoirs a été explicitement inscrite dans notre Constitution et, par suite, consacrée dans notre histoire. Des accords fiscaux fédéraux-provinciaux jouent un rôle fondamental dans la concrétisation des principales priorités canadiennes: la santé, l'éducation et les services sociaux.

Or, l'approche libérale a sapé le tissu social et politique du Canada, mettant ainsi en danger le financement futur des programmes sociaux, voire du fédéralisme lui-même.

Les libéraux y sont parvenus en recourant à la capacité fiscale croissante du gouvernement fédéral pour contrôler et manipuler les provinces au moyen de l'argent et de conditions. En exerçant des pressions sur les provinces afin qu'elles mettent sur pied des programmes coûteux, les libéraux ont accru les attentes des Canadiens, mais n'ont laissé aux provinces que de maigres ressources financières.

Nous avons vu le gouvernement et le premier ministre, en particulier, se livrer au jeu dangereux de dresser les provinces les unes contre les autres et les familles les unes contre les autres. Dans ce but, le gouvernement conclut des ententes particulières qui ne servent qu'à instaurer entre elles une inégalité de traitement.

Le budget libéral consacre les mêmes tendances, à savoir une manière archaïque de mener les affaires intergouvernementales et le refus de reconnaître la maturité et la force des provinces et l'important rôle qu'elles jouent aujourd'hui. Le plus grave, c'est que le budget ne relève d'aucune vision nationale.

Le budget ne répond pas aux attentes des provinces car il ignore complètement le déséquilibre fiscal croissant entre le fédéral et les provinces, et c'est le plus grave. Autrement dit, le gouvernement fédéral continue de percevoir beaucoup plus de revenus qu'il n'en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles. Entre-temps, les provinces subissent des pressions pour ne pas augmenter leurs impôts, car en fin de compte, on fait appel aux mêmes contribuables.

J'ai eu la chance de faire partie du sous-comité du Comité des finances chargé d'examiner le déséquilibre fiscal. Ce fut une expérience très enrichissante. J'aurais vraiment voulu que l'on incorpore nos recommandations dans le budget; je crois qu'elles auraient grandement contribué à en faire un budget durable.

Le Parti conservateur du Canada souscrit au rapport majoritaire du sous-comité sur le déséquilibre fiscal. Le rapport conclue que le déséquilibre fiscal existe et qu'il constitue un problème croissant pour tous les paliers de gouvernement.

Le Parti conservateur du Canada, le Nouveau Parti démocratique et le Bloc québécois se sont entendus sur un certain nombre de recommandations. Cependant, le Parti conservateur est allé plus loin dans ses recommandations. Il croit que toutes les solutions proposées au déséquilibre fiscal et les changements à la formule de péréquation doivent tenir compte des principes suivants.

Elles doivent reposer sur un leadership animé d'une vision nationale du fédéralisme. Elles doivent être fondées sur la collaboration, afin que les changements à la formule de péréquation ou les mesures pour corriger le déséquilibre fiscal soient le fruit d'une consultation avec les provinces et les municipalités. Les solutions devront aussi tenir compte du droit de tous les Canadiens à des soins de santé, à une éducation et à des services sociaux de qualité, quel que soit leur lieu de résidence. Elles devront aussi

Initiatives ministérielles

respecter l'égalité de toutes les provinces et tenir compte des besoins particuliers du Québec dans un fédéralisme coopératif. Enfin, elles doivent tenir compte du fait que le programme national canadien le plus important, la péréquation, doit servir les fins pour lesquelles il a été conçu, c'est-à-dire l'entraide en période de difficulté.

L'approche des libéraux envers le fédéralisme fiscal ne respecte pas ces principes. Dans leur précipitation à acheter des votes avant les prochaines élections générales, les libéraux ont abandonné tout engagement concernant des négociations multilatérales, ils ont ignoré le besoin d'une approche commune et globale du fédéralisme fiscal et ils fragilisent des programmes sociaux importants.

(2055)

La solution libérale au déséquilibre fiscal continue d'être la négation de son existence et le recours à un fédéralisme rapiécé à la hâte. Les libéraux ont abandonné le fédéralisme fiscal au nom de l'opportunisme politique en signant une série d'ententes particulières et d'ententes bilatérales sans vision nationale.

En concluant ces ententes particulières et bilatérales avec les provinces, à l'extérieur du cadre fiscal du programme de péréquation, les libéraux sont en train d'anéantir la péréquation. Or, je considère que c'est le programme national le plus essentiellement canadien. En abusant de leur pouvoir fédéral de dépenser, en contrevenant à la Constitution et en abordant les négociations avec les provinces d'une façon inéquitable et non uniforme, les libéraux ont engendré la méfiance entre les divers ordres de gouvernement et ont tourné le dos au fédéralisme axé sur la collaboration.

En négligeant le déséquilibre fiscal émergent entre les provinces et les municipalités et l'augmentation de la pression sur les provinces et sur les municipalités, qui doivent offrir des services sociaux de base, les libéraux ont monté les provinces les unes contre les autres et les Canadiens les uns contre les autres. À cause des libéraux, les villes sont maintenant montées contre les provinces et les maires contre les premiers ministres.

Par surcroît, notre comité a entendu des témoins qui soutiennent que la formule de péréquation doit être remaniée. De nombreuses questions doivent être réglées, notamment l'incidence du plancher et du plafond précisés dans le nouveau cadre de péréquation, qui a fait l'objet d'une entente en octobre 2004. De plus, il faut revoir le traitement des recettes provenant des ressources naturelles, dans le cadre fiscal de la péréquation.

En s'appuyant sur ces observations, le Parti conservateur du Canada recommande que les recettes provenant des ressources naturelles non renouvelables soient exclues de la formule de péréquation, afin de favoriser la croissance économique dans le secteur des ressources non renouvelables dans l'ensemble du Canada.

De plus, le Parti conservateur du Canada est d'avis que le gouvernement fédéral devrait adopter une approche multilatérale dans son examen du déséquilibre fiscal horizontal et du cadre de péréquation. En nous fondant sur le cadre et les ressources déjà établis par les provinces, par l'entremise du Conseil de la fédération, nous appuyons l'élaboration d'un processus consultatif qui comprend également des représentants des ordres fédéral et municipal de gouvernement.

La plupart des gouvernements provinciaux ont clairement affirmé que le déséquilibre fiscal vertical empêchait de plus en plus les provinces de se livrer à une planification financière à long terme et d'assurer la prestation de programmes essentiels de santé et de services sociaux. Le Parti conservateur du Canada croit que, pour corriger le déséquilibre fiscal vertical, le gouvernement fédéral doit effectuer un examen en profondeur de tous les domaines d'imposition et de tous les mécanismes fédéraux de transferts fiscaux et étudier la possibilité de transférer un nombre approprié de points d'impôt aux provinces.

Enfin et surtout, pour le bien du fédéralisme, le Parti conservateur du Canada recommande que, si le gouvernement fédéral engage de nouvelles dépenses dans des secteurs qui sont exclusivement du ressort des provinces ou des territoires sur le plan constitutionnel, il doit avoir l'accord de la majorité des provinces avant de le faire. De plus, les provinces doivent avoir le droit de se retirer du programme fédéral tout en continuant d'obtenir des fonds fédéraux, tant qu'elles offrent un programme semblable ayant des structures de reddition de comptes apparentées.

Cependant, le budget ne porte pas uniquement sur le fédéralisme financier. Il constitue le plan des dépenses du gouvernement fédéral. Notre position sur le projet de loi C-43 n'a jamais changé. Au comité, nous avons été en mesure de l'améliorer pour le bien des Canadiens. Le Parti conservateur du Canada est l'unique responsable de l'amélioration de ce projet de loi, et nous en sommes fiers.

En conservant l'allégement fiscal destiné aux principaux employeurs de notre pays, nous avons assuré la sécurité des emplois au Canada. En améliorant les structures de reddition de comptes de nos lois environnementales, nous avons aidé à prévenir les scandales futurs. Nous défendrons toujours les solutions canadiennes aux problèmes environnementaux de notre époque. Nous avons mené le combat pour supprimer la partie 15, concernant la LCPE, de ce projet de loi de dépenses omnibus et nous avons tenté de faire en sorte que le gouvernement ne puisse pas acheter des droits d'émission à l'étranger afin d'atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto. Nous voulons que l'argent demeure au Canada et serve à financer nos programmes environnementaux.

Au comité, nous nous sommes battus pour assurer la transparence et nous avons fait en sorte que le conseil consultatif nommé par les libéraux, qui relève de l'Agence canadienne pour l'incitation à la réduction des émissions rendra ses conseils publics.

De plus, j'espère qu'à l'avenir les Canadiens auront un budget conservateur, un budget qui contient de vraies réductions d'impôt pour les familles canadiennes. C'est un élément qui manque dans cette initiative de dépenses majeure. Les députés de ce côté-ci de la Chambre se souviendront toujours, et les Canadiens sont d'accord avec nous, que nous ne pouvons maintenir les programmes sociaux qui nous tiennent à coeur si nous ne faisons pas preuve de prudence financière.

• (2100)

Malheureusement, ce n'est pas le seul projet de loi budgétaire débattu à la Chambre. Lorsque le premier ministre a conclu avec le NPD une entente de dernière minute, qui faisait fi de la responsabilité financière, en échange de quelques votes néodémocrates, la Chambre s'est retrouvée avec deux projets de loi budgétaires. La Chambre et les Canadiens peuvent avoir l'assurance que nous continuerons de tenir les libéraux responsables de leurs tactiques non démocratiques, de leur gaspillage et de leurs dépenses effrénées dans le cadre du projet de loi C-48 et des annonces s'élevant à plusieurs milliards de dollars depuis.

Nous avons tenu parole. Nous avons aidé à faire adopter le budget au comité et nous avons apporté d'importants amendements pour rendre le budget plus avantageux pour les Canadiens. C'est le Parti libéral qui a ralenti l'adoption du budget en faisant de l'obstruction pour éviter la tenue d'un vote de défiance avant d'avoir acheté l'appui de certains membres de l'opposition.

Il me tarde que le budget soit adopté pour que nous puissions aller de l'avant en tant que pays.

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite rendre hommage à la députée pour son travail au sein du Comité des finances. C'est une voix rafraîchissante et raisonnable, quelque chose qui, parfois, nous fait défaut.

J'aimerais répliquer à deux ou trois de ses commentaires au sujet du travail du Parti conservateur pour faire modifier le projet de loi d'exécution du budget, qui aurait été amélioré énormément à cause de ces amendements.

Je tiens d'abord à faire remarquer que le projet de loi d'exécution du budget contient 24 parties et que parmi ces 24 parties, il y a la partie 15 que le Parti conservateur a fait modifier légèrement, l'amendement portant sur le terme « toxicité » pour savoir s'il convenait de l'inclure ou non dans le projet de loi d'exécution du budget. Le gouvernement a accepté l'amendement parce qu'il y avait en fait un peu d'ambigüité.

Le second changement attribuable à ce parti, si j'ai bonne mémoire, concernait les fonds de technologie et le fait qu'il pouvait y en avoir plusieurs pour le ministre. À ma connaissance, c'était là la seule contribution du Parti conservateur.

Quant aux autres aspects, les conservateurs appuyaient au début le projet de loi d'exécution du budget. Ensuite, lorsque le budget a commencé à franchir les diverses étapes à la Chambre, ils ont décidé de ne plus l'appuyer. Lorsque ce projet de loi a été renvoyé au comité, ils l'ont appuyé. Aujourd'hui, je crois savoir qu'ils appuient toujours le projet de loi d'exécution du budget. C'est là une juxtaposition intéressante de la réalité et de ce qui s'est produit lorsque le budget a franchi les diverses étapes à la Chambre au cours des derniers mois.

Je suis heureux de l'appui du Parti conservateur et j'encourage les députés d'en face à limiter leurs observations pour que nous puissions procéder à l'adoption du projet de loi.

À propos du soi-disant déséquilibre fiscal, qu'y a-t-il d'inacceptable au juste dans le fait que le ministre veuille créer un comité sur le déséquilibre fiscal? C'est un travail permanent d'examen des sources de recettes pour voir s'il y a un juste équilibre entre elles. Pourquoi s'opposer à la proposition du ministre qu'un comité examine la formule de péréquation?

(2105)

Mme Rona Ambrose: Monsieur le Président, moi aussi j'ai aimé siéger au Comité des finances avec lui. Ce fut une expérience très enrichissante.

Les modifications que nous avons apportées au budget sont très importantes. Elles visent la productivité, la responsabilité et l'obligation de rendre compte. Ce sont là trois grandes valeurs qui sont chères aux Canadiens ainsi qu'aux députés du Parti conservateur.

En ce qui concerne la productivité, c'est nous qui avons obligé les libéraux à maintenir à peu près l'échéancier prévu pour les allégements fiscaux consentis aux grands employeurs. Ces allégements sont très importants pour les Canadiens et, même s'il ne s'agit que d'un aspect du budget, il est capital.

Nous sommes aussi à l'origine d'une solution plus responsable en matière d'environnement, comme le député l'a dit, puisque nous avons fait supprimer la question de la toxicité par rapport à la LCPE. L'environnement revêt une énorme importance et il s'agissait d'une disposition très importante du budget qui préoccupait beaucoup une grande partie de l'industrie et de nombreux groupes écologistes.

Nous avons aussi lutté avec succès en faveur de l'obligation de rendre compte. En général, c'est fort important pour les Canadiens, notamment en raison du contexte dans lequel les députés évoluent actuellement. Se fondant sur un avis du conseil consultatif libéral formulé à l'intention du ministre de l'Environnement indiquant que ces projets peuvent avoir un caractère hautement politique, le Parti conservateur a fait adopter un amendement afin de garantir que toutes ces recommandations soient rendues publiques.

Les Canadiens souhaitent un gouvernement qui fait preuve de transparence et rend des comptes. Nous sommes très fiers d'avoir fait en sorte que le budget accorde une plus grande place à la responsabilité et à l'obligation de rendre compte.

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, je veux d'abord mentionner que je partagerai mon temps de parole avec le député de Windsor-Ouest.

Je suis très heureux de parler du projet de loi C-43 ce soir, non pas à cause de ce que le budget contenait à l'origine lorsque nous avons amorcé les discussions sur ce projet de loi, mais bien à cause de ce que le NPD a proposé pour aider à faire de ce budget un budget mieux équilibré.

Pour commencer, je vais parler un peu de l'histoire de l'établissement des budgets dans ce pays. Durant les années 1980, sous les conservateurs de M. Mulroney, nous avons connu les déficits les plus importants de l'histoire du Canada. Année après année, lorsque les conservateurs ont été au pouvoir, du début des années 1980 jusqu'au début des années 1990, nous avons vu les budgets les plus gonflés et les déficits les plus énormes de l'histoire de notre pays.

Je reviendrai à cela dans un instant parce qu'il est important de mettre en relief l'irresponsabilité financière dont a fait preuve le Parti conservateur lorsqu'il était au pouvoir.

Puis nous avons remplacé les conservateurs par les libéraux. Ils ont réussi à équilibrer le budget, du point de vue financier, mais, comme à l'époque des conservateurs, leur approche à l'égard de l'établissement des budgets n'allait vraiment pas dans le bon sens. Bien que les libéraux aient su atteindre l'équilibre budgétaire, nous les avons vus sabrer dans l'assurance-emploi, qu'on appelait assurance-chômage à l'époque, et utiliser les fonds à leurs propres fins. Au même moment, ils sabraient dans le système de soins de santé. Nous avons certainement pu constater les impacts de ces réductions la semaine dernière dans le jugement de la Cour suprême. Ils ont aussi sabré dans les programmes de logement et de lutte contre la pauvreté, ainsi que dans l'enseignement postsecondaire, un point sur lequel je reviendrai plus tard. Nous avons également vu l'impact net sur les emplois.

L'approche irresponsable des conservateurs de M. Mulroney à l'égard de l'établissement des budgets a certes coûté cher aux Canadiens, mais nous avons vu le même genre d'approche irresponsable de la part des libéraux depuis les années 1990 jusqu'à

aujourd'hui, puisque tout s'est fait aux dépens des Canadiens. Bien qu'ils aient réussi à atteindre l'équilibre budgétaire, ce qui était rare pour le Parti libéral, ils l'ont fait aux dépens des Canadiens ordinaires d'un bout à l'autre du pays.

Il est intéressant de noter les conclusions d'une étude, menée l'année dernière, qui portait sur l'ensemble des bénéfices financiers réels, non pas sur les documents budgétaires, réalisés par tous les partis politiques du Canada pendant une période de 20 ans, soit de 1981 à 2000. De tous les partis étudiés, notamment le Parti québécois, le Parti du crédit social, le Parti conservateur, le Parti libéral et le NPD, tant fédéraux que provinciaux, c'est le Parti libéral qui affichait la plus piètre performance budgétaire. Dans 85 p. 100 des cas, il enregistrait un déficit. Les conservateurs viennent au deuxième rang pour le plus mauvais bilan, déficitaire deux fois sur trois. Bien entendu, j'inclus les déficits scandaleusement gonflés des années de gouvernement Mulroney. Le meilleur bilan, celui du parti qui a équilibré son budget dans des exercices financiers réels plus souvent que tout autre parti, c'est celui du Nouveau Parti démocratique.

Cette performance est basée sur la réalité, et non pas sur le genre de foutaise que nous servent souvent les conservateurs et les libéraux. En se basant sur les faits, on constate que le NPD a la méthode de budgétisation la plus équilibrée. Il est très intéressant de constater que non seulement le NPD affiche le meilleur bilan dans le domaine des programmes sociaux, de l'éducation postsecondaire et de la santé, mais qu'il équilibre aussi son budget plus souvent que tout autre parti politique canadien.

Cela ne signifie certainement pas que nous sommes parfaits, mais cela montre clairement que nous faisons mieux les choses que les deux autres partis à la Chambre.

Par conséquent, la version originale du projet de loi C-43 reflétait la méthode de budgétisation typique des conservateurs et des libéraux, qui consiste essentiellement à faire payer les Canadiens et à leur faire porter le fardeau. Les libéraux voulaient des réductions d'impôt démesurées pour les entreprises, avec l'appui des conservateurs. Ce budget ne faisait que distribuer en toute prodigalité de l'argent au secteur des affaires, ce même secteur qui a atteint des niveaux de rentabilité sans précédent.

\bullet (2110)

Il est important de noter que c'est une chose à laquelle les autres partis ne portent souvent qu'un intérêt de façade. Lorsqu'il est question de compétitivité, il s'agit en fait de voir dans quelle mesure les villes et les régions du Canada sont compétitives en Amérique du Nord. En fin de compte, les régions les plus compétitives en Amérique du Nord se trouvent au Canada.

L'étude effectuée par la firme Price-Waterhouse à l'automne dernier a montré clairement que les villes canadiennes sont plus compétitives pour le secteur privé. Pourquoi? Parce que nous avons un système de santé public. Les entreprises établies au Canada ont ainsi un avantage concurrentiel grâce à une subvention publique dans le domaine des soins de santé. Pourtant, ce même secteur privé, ces mêmes conseils d'administration ne veulent pas payer leur juste part des impôts grâce auxquels nous finançons un système de santé public qui leur donne un grand avantage concurrentiel.

Il est intéressant de noter que nous avons commencé avec le projet de loi C-43, le projet de loi qui était censé donner plein d'argent au secteur privé et auquel, heureusement, le NPD s'est opposé. Le caucus néo-démocrate a lutté dans ce coin-ci de la Chambre pour transformer ce mauvais budget en un budget mieux équilibré, afin de répondre aux besoins dans un certain nombre de domaines, comme le logement, la lutte contre le phénomène des sans-abri et la pauvreté.

Nous avons un nombre croissant d'enfants pauvres au Canada. Le nombre de sans-abri augmente. Dans ma province, la Colombie-Britannique, il a triplé. Un budget mieux équilibré s'attaque à ces problèmes par l'entremise du projet de loi C-48 et fait du projet de loi C-43 une initiative beaucoup plus acceptable.

En ce qui concerne l'environnement, comme les gaz à effet de serre ont augmenté de 20 p. 100 à cause de l'inertie du gouvernement libéral, alors qu'ils étaient censés diminuer, nous cherchons à régler ce problème grâce à notre budget mieux équilibré.

L'enseignement postsecondaire est en crise, et le gouvernement fédéral ne fait rien pour corriger la situation. Grâce au budget mieux équilibré du NPD, nous nous attaquons enfin à ce problème.

Au chapitre de l'aide étrangère, beaucoup de gens parlent de la stabilité internationale. Cette dernière vient avec un meilleur équilibre, lorsqu'on est capable de rétrécir l'écart entre les riches et les pauvres dans le monde. Le budget mieux équilibré du NPD répond à ce besoin de stabilité internationale en appuyant les pauvres du monde entier et en soutenant le développement qui permet de donner à chacun un niveau de vie acceptable.

C'est vrai. Il y a deux ou trois domaines dans lesquels nous continuerons la lutte. C'est notamment le cas de l'emploi, car nous constatons une baisse dans ce domaine. La plupart des emplois créés à l'heure actuelle au Canada sont temporaires ou à temps partiel. Le travailleur canadien moyen a vu son revenu réel baisser notablement. Nous allons continuer à lutter dans ce coin-ci de la Chambre pour remédier à cette situation.

L'autre question que j'aimerais aborder est celle des soins de santé. Les libéraux commencent à s'en occuper et on peut en remercier le NPD, qui exerce des pressions en ce sens. L'enjeu est d'une grande importance. Il est bien ressorti du jugement de la Cour suprême qu'il faut régler le problème des longues listes d'attente. Nous devons également être plus pragmatiques en matière de coûts de santé.

Comme je l'ai dit plus tôt, le NPD est le parti le plus responsable au Canada en matière de budgets et de finances. C'est ce qui ressort d'une étude rigoureuse des résultats financiers de 1981 à 2001. Les néo-démocrates souhaitent également s'occuper du problème des soins de santé. Nous avons fondé le régime des soins de santé et nous l'avons bâti. C'est Tommy Douglas, le plus grand Canadien de tous les temps, selon le choix des Canadiens, qui a établi le régime de soins de santé tel que nous le connaissons aujourd'hui.

En dépit de l'irresponsabilité des libéraux et des conservateurs en matière de soins de santé, nous allons continuer à nous battre pour réduire les coûts des soins de santé dans deux domaines clés: tout d'abord pour ce qui est de la modification progressive des produits pharmaceutiques, l'élément le plus rentable et le plus coûteux des soins de santé.

Mon collègue de Windsor-Ouest fait des efforts constants pour amorcer une réduction des coûts. Au lieu d'alimenter les coffres des multinationales, nous devrions établir un programme pharmaceutique beaucoup plus efficace. Le deuxième domaine critique est celui des soins à domicile. Nous savons que lorsque nous aidons les gens à se soigner à la maison plutôt qu'à l'hôpital, nous économisons pratiquement les deux tiers des coûts des soins. Pourtant, les libéraux n'ont pratiquement rien fait en matière de soins à domicile. Voilà donc les deux domaines où nous pouvons économiser et ainsi affecter davantage de ressources à la réduction des temps d'attente.

(2115)

À partir de notre coin de la Chambre, nous avons réussi à transformer un mauvais budget en un budget amélioré et équilibré. Nous luttons contre cette tendance qu'ont les conservateurs et les libéraux à dilapider l'argent et à enrichir les entreprises à chaque bonne occasion. Nous allons continuer à nous battre pour de meilleurs soins de santé et pour des emplois de meilleure qualité au Canada.

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations de mon collègue sur le projet de loi C-48. J'ai une question qui est peutêtre hors sujet, puisqu'il ne s'agit pas nécessairement d'économie. Tous les programmes sociaux qu'une partie de cet argent financera sont très importants, même si on en est arrivé là d'une manière très regrettable.

Une chose dont le député d'en face n'a pas parlé, c'est le caractère peu démocratique de la démarche suivie pour arriver à cet accord. Alors que ce parti-là parle beaucoup de démocratie, une valeur que, de ce côté-ci de la Chambre, nous respectons beaucoup, ce marché a été conclu sans que le ministre des Finances soit présent et en dehors des exigences de la responsabilisation, comme la consultation du ministère des Finances, une surveillance acceptable du budget et la consultation préalable du Parlement. L'accord a été conclu de façon extrêmement peu démocratique, sans que soient consultés les provinces, les municipalités, les Canadiens, le ministre des Finances ni les partis d'opposition.

Le gouvernement est minoritaire, et le député et le parti d'en face parlent constamment de démocratie. Dans ce contexte, peut-être le député pourrait-il dire un mot du caractère peu démocratique de l'accord.

M. Peter Julian: Monsieur le Président, la démocratie est un élément fondamental au Canada. À mon avis, ce que la démocratie implique, c'est que les représentants élus viennent à la Chambre, votent et font des choix, parce que ce sont là leurs responsabilités à titre de représentants élus.

Comme tout le monde à la Chambre, j'ai été renversé et outré lorsque le projet de loi C-43 a été présenté pour la première fois aux députés. Certains députés—des représentants des quatre coins du pays qui ont été élus pour accomplir un travail—, y compris à ce moment-là 99 députés conservateurs, ont refusé de faire leur travail. Ils ne sont pas venus pour faire leur travail. Ils sont restés assis et ont refusé de voter.

Ils auraient peut-être dit que le projet de loi C-43 constituait un bon budget, et je n'aurais assurément pas été d'accord avec eux, mais le fait est qu'ils avaient le droit de voter et d'accomplir le mandat démocratique que leurs électeurs leur avaient confié. Ils auraient pu adopter notre position, rejeter la réduction de l'impôt des sociétés et voter contre le projet de loi. Mais ils n'ont rien fait. Ils sont restés assis en silence dans cette enceinte et ils ont refusé d'accomplir ce pourquoi ils ont été élus. C'est stupéfiant et consternant. C'était du jamais vu que des représentants élus, touchant un généreux salaire et bénéficiant de toutes sortes d'avantages, refusent de voter et de remplir le mandat qui leur a été donné par les électeurs.

Je viens de la Colombie-Britannique, une province qui peut être fière de sa tradition démocratique. Or, la majorité des députés britanno-colombiens ont refusé de voter sur le projet de loi C-43. Les députés conservateurs qui restent ont de quoi avoir honte. Certains ont déjà quitté le parti, ou peu importe, mais ceux qui restent devraient avoir honte de ne pas avoir accompli le mandat démocratique que leur ont confié leurs électeurs. Je suis certain que si l'un d'entre eux avait dit, en campagne électorale: « Élisez-moi et je ne m'acquitterai pas de mes tâches » , il ne siégerait pas à la Chambre en ce moment.

(2120)

M. James Moore (Port Moody-Westwood-Port Coquitlam,

PCC): Monsieur le Président, je trouve toujours hilarant de voir les néo-démocrates, et surtout ceux de la Colombie-Britannique, venir à la Chambre prêcher la responsabilité financière. J'ai toujours vécu en Colombie-Britannique et je trouve cela risible. Les 400 millions de dollars que le NPD a gaspillés dans le projet de traversier rapide auraient pu être utilisés pour sauver des vies, réduire les files d'attente dans les hôpitaux ou aider les étudiants et le député a le culot de nous dire que les néo-démocrates préconisent la responsabilité financière. Quelle farce! Pas étonnant que les néo-démocrates n'aient remporté que deux sièges aux élections suivantes et pas étonnant non plus que leur chef les ait quittés pour passer au Parti libéral.

Et le député prétend que des députés viennent ici et ne font pas leur travail. Je ne peux pas le croire.

Nous avons reconnu que la population canadienne voulait s'assurer que le projet de loi C-43 était débattu à fond et c'est ce que nous avons fait. C'est le Parti conservateur qui a fait adopter des amendements en comité. Les néo-démocrates n'en ont pas fait passer un seul. Nous, du Parti conservateur, n'avons pas ménagé nos efforts.

Quant à la question des votes à la Chambre, notre parti a tenu un vote libre sur la question de politique sociale la plus profonde et la plus difficile qui ait été soumise à la Chambre depuis une génération probablement, soit la définition du mariage. J'ai pris la parole et j'ai pu voter librement à l'opposé du chef de mon parti. J'appuie le projet de loi C-38 et j'ai pu voter et m'exprimer librement sur la question.

Qu'est-ce que les néo-démocrates ont fait? Ils ont dit à la députée de Churchill de rester assise, de ne pas dire un mot, de ne pas voter et de nier ses propres valeurs. C'est ce qu'a fait le Nouveau Parti démocratique en 2005 et c'est pour cela que ce parti ne va nulle part.

M. Peter Julian: Monsieur le Président, j'ai deux points à soulever. De toute évidence, le député de Port Moody—Westwood—Port Coquitlam ne vient pas très souvent en Colombie-Britannique. Il y a eu des élections dans cette province il y a quelques semaines. On ne parle pas de deux députés du NPD. Ce fut la percée la plus importante dans l'histoire politique provinciale au Canada. L'Assemblée législative de cette province compte maintenant 33 députés néo-

démocrates et, sous réserve de quelques dépouillements judiciaires, ce nombre pourrait encore augmenter.

Permettez-moi de dire que je trouve plutôt risible de voir le député parler des déficits. S'il se rendait plus souvent en Colombie-Britannique, il verrait que c'est sous la gouverne des libéraux de Gordon Campbell qu'ont été enregistrés les plus gros déficits dans l'histoire de la Colombie-Britannique. Les plus gros déficits dans l'histoire de la Colombie-Britannique ont été...

Le Président: Je crains que le temps alloué au député ne soit épuisé.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, je suis ravi de parler du projet de loi C-43.

Les députés de l'Ouest ne doivent certainement pas se sentir isolés à la Chambre ce soir. Nous tenons un excellent débat sur la Colombie-Britannique et sur les différentes politiques qui y sont appliquées, mais je voudrais poursuivre le débat sur le projet de loi C-43. Je veux parler de son importance pour l'avancement de notre pays au cours de cet exercice financier, et également des changements que nous pouvons apporter pour résoudre quelques-uns des sérieux problèmes que nous avons dans notre pays.

Plus tôt, dans le débat de ce soir, je ne me suis pas rendu compte que la députée de Beaches—East York avait voté en faveur de mon initiative parlementaire, le projet de loi C-274. Je l'en remercie. Elle a été au nombre des rares députés d'en face qui se sont ralliés à nous sur ce projet de loi très important. Il s'agit de questions très importantes concernant la réforme du système de santé.

Nous traitons actuellement du projet de loi budgétaire. L'accord des premiers ministres relatif aux soins de santé arrive bien tard et compte de nombreux problèmes, mais il commencera au moins à répondre à certains des problèmes actuels du système de soins de santé. Par ailleurs, la Cour suprême du Canada selon laquelle on peut souscrire à un régime d'assurance privé au Québec.

Le projet de loi C-274, que j'ai présenté et que la députée de Beaches—York-Est a appuyé, se penche sur une de ces questions, notamment la modification progressive, qui est une des questions d'ordre réglementaire qu'il faut résoudre au Canada.

Le présent budget consacre des sommes considérables aux soins de santé, ce qui a été remarqué. Il s'agit d'un élément important de la culture canadienne. Le fait est que Tommy Douglas, le plus grand des Canadiens, a participé à la création du système de soins de santé de notre glorieuse nation. Ce système est aussi une source formidable d'investissement économique et de prospérité.

General Motors, aux États-Unis, procède à de nombreuses mises à pied, de l'ordre de 25 000 personnes, à cause de certains problèmes qu'ils ont. Le plus important d'entre eux est le coût des soins de santé pour leurs travailleurs, qui représente environ 1 500 \$ pour chaque véhicule produit. Les régimes d'assurance privés aux États-Unis connaissent un échec retentissant. C'est pourquoi les assemblées législatives américaines ont commencé à se pencher sur la question des modifications progressives, question qui figurait dans mon projet de loi qui a malheureusement été rejeté à la dernière session.

Il faut exercer un contrôle sur les coûts faramineux des médicaments. Ceux-ci ne cessent de monter en flèche à cause de questions de brevet relatives aux modifications progressives. Cela permet le recours à une injonction automatique qui fait en sorte que, après 20 ans, quand une société de produits génériques a le droit de manufacturer des médicaments pour le marché canadien, la société pharmaceutique peut automatiquement faire valoir que d'autres empiètent sur les droits qui leur sont conférés par le brevet sans avoir à présenter de preuve.

Imaginez cela. Devant n'importe quel tribunal, n'importe où dans notre pays, sans l'ombre d'un élément de preuve, l'entreprise obtiendra automatiquement une prolongation de son brevet pendant deux ans. Aucune industrie n'a un tel privilège. Nous sommes le seul pays au monde qui ait encore cette disposition. Même les États-Unis sous George Bush ont changé cette politique. C'est incroyable. C'est un scandale en soi.

Avec le projet de loi C-43 et les améliorations néo-démocrates dans le projet C-48, nous affectons des recettes importantes aux soins de santé. Nous voulons nous assurer que nous maintiendrons l'identité canadienne et la tradition culturelle du régime d'assurancemaladie pour tout le monde au Canada. Nous faisons des investissements considérables dans ce régime, mais, en même temps, nous nous laissons tondre comme des moutons. En outre, lorsque les sociétés pharmaceutiques ont recu des libéraux l'entente sur la prolongation à 20 ans des brevets, elles étaient censées remettre 10 p. 100 dans la recherche-développement, qu'il fallait faire au Canada. Elles ont négocié une entente en vertu de laquelle ce n'était pas obligatoire. C'était volontaire. Les accords volontaires avec l'industrie pharmaceutique n'ont jamais marché. Les sociétés pharmaceutiques n'ont jamais atteint une proportion de 10 p. 100, même si l'on inclut l'emballage dans la recherche-développement, et je ne vois pas en quoi l'emballage et la recherche-développement vont ensemble. Néanmoins, les entreprises ne respectent même pas cet engagement de 10 p. 100.

• (2125)

Voilà pourquoi, lorsque nous parlons d'un budget, nous parlons d'investir dans les Canadiens. Il ne peut pas s'agir seulement de dépenser de l'argent. Il s'agit aussi de modifications de la réglementation.

Nous n'aimions pas la baisse de l'impôt sur les sociétés qui figurait dans le projet de loi budgétaire C-43. Nous l'avons dit dès le départ. Nous avons dit que ce n'était pas acceptable. Je n'avais rien contre les baisses d'impôt pour les petites et moyennes entreprises, mais les grandes sociétés ont enregistré des bénéfices records. Selon une enquête parue dans *Report on Business*, encore une fois, les bénéfices des entreprises ont fait une forte poussée de 21 p. 100 au premier trimestre.

Nous avons entendu diverses personnes du monde des affaires affirmer que le ciel est en train de s'effondrer. Ces gens tentent de semer la panique en faisant croire qu'en retirant du système le montant d'argent minuscule correspondant à la baisse sur l'impôt des sociétés, on va faire s'effondrer l'économie canadienne. Nous les avons entendus nous dire régulièrement à quel point cela va être catastrophique. En dépit de réductions d'impôts d'un montant total de 100 milliards de dollars depuis 10 ans, ils soutiennent qu'une augmentation insignifiante des dépenses, de l'ordre de 1,15 p. 100 des dépenses totales — et c'est ce que le projet de loi C-48 ajoutera — va faire s'effondrer l'économie canadienne. Ils affirment que nous allons perdre des emplois.

Paradoxalement, après avoir critiqué l'amendement du NPD, ils ont dit que la baisse d'impôt sur le revenu des sociétés était nécessaire. Ils disaient avoir besoin de choix. Nous n'acceptons pas leurs choix, notamment lorsque leurs bénéfices augmentent de 21 p. 100. C'est certes une bonne chose que leurs bénéfices augmentent, mais il doit y avoir un équilibre. Pensons seulement aux banques, aux compagnies d'assurances et aux primes que doivent payer les Canadiens. Rares sont mes électeurs qui m'appellent pour se plaindre de ce que les banques ne font pas assez d'argent et dire que si nous leur accordons des allégements fiscaux, elles diminueront leurs frais de service, embaucheront plus de personnel et ouvriront d'autres succursales. Ce n'est pas cela la réalité. Tout ce que je sais, c'est que les banques continuent de fermer des succursales au lieu d'en ouvrir de nouvelles dans ma collectivité. Tout ce que je sais, c'est que les consommateurs de ma circonscription doivent payer des primes d'assurance records.

Je ne pense pas que c'est équilibrer les choses que d'accorder un allégement fiscal aux sociétés maintenant. Je ne pense pas que l'économie profite automatiquement des bénéfices accrus des sociétés. Ce n'est pas ainsi que cela se passe. Ce n'est pas ce que l'on observe dans l'industrie de l'automobile. Malgré tous les allégements fiscaux qui ont été accordés à l'industrie automobile, le gouvernement a dû intervenir au moyen de stratégies sectorielles et d'investissements ciblés. C'est ce que l'industrie de l'automobile a demandé comme amélioration à l'infrastructure pour pouvoir construire les quelques nouvelles usines qui ont été établies depuis 10 ans.

Il est triste que nous soyons encore en train de nous battre pour obtenir une politique de l'automobile. Nous avons besoin de paramètres pour responsabiliser les divers acteurs. Lorsque nous investissons dans une usine de fabrication d'automobiles, nous devrions pouvoir examiner de plus près le développement prévu et l'utilisation des sommes accordées. Il n'y a pas de problème à vouloir investir ainsi, mais force est d'admettre que les réductions de l'impôt des sociétés n'ont pas entraîné l'ouverture de nouvelles usines ici. Les constructeurs vont s'établir au Mississippi, en Alabama, au Mexique, au Brésil ou en Chine. Voilà où ils vont. Même si nous leur accordons des réductions d'un ou deux pour cent, ce n'est pas ce qui les convaincra de construire une nouvelle usine. Ils vont venir nous dire qu'ils veulent des programmes de formation et d'infrastructure.

Cela nous ramène au principal poste d'investissement de ce budget, la santé. Ils veulent de l'assurance-maladie parce qu'aux États-Unis, General Motors doit dépenser 1 500 \$ à ce chapitre pour chaque véhicule fabriqué. Au Canada, le coût des soins de santé équivaut à environ 400 \$ par véhicule. C'est une économie de 1 100 \$, ce qui est remarquable.

Monsieur le Président, je sais que je dois mettre fin à mon intervention maintenant, mais j'aimerais dire avant de terminer que la collaboration est possible au Parlement. J'ai été heureux d'avoir pu obtenir des changements au dernier budget. Les sociétés avaient le droit de déduire de leur impôt annuel les amendes qu'elles payaient pour avoir pollué ou pour avoir commis d'autres infractions. Après s'être fait prendre et s'être vu condamner au terme d'une poursuite criminelle, elles pouvaient récupérer des gens une partie de cet argent. Les libéraux n'avaient pas respecté leur engagement de rectifier la situation. C'est une motion que j'ai présentée au comité, avec l'appui des conservateurs et du Bloc, qui a permis d'amender le projet de loi et de corriger cette anomalie.

Manifestement, nous sommes capables de collaborer parfois au Parlement et nous obtenons ainsi les résultats que les Canadiens souhaitent voir.

• (2130)

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, je sais gré au député de ses observations sur le projet de loi portant sur le budget. Je voudrais revenir à la question de la modification progressive, car je sais que le député a accompli énormément de travail dans ce secteur pour tenter de réduire ces coûts de la santé, qui sont versés à un secteur extrêmement rentable, voire le plus rentable en Amérique du Nord.

Les Canadiens doivent payer cher pour des médicaments, tandis que les listes d'attente s'allongent et que la qualité des soins diminue, en raison du sous-financement et de l'inaction du gouvernement libéral dans ces secteurs.

Je pose directement la question au député. Lorsqu'il s'agit de modification progressive, quelle serait le meilleur moyen de réduire ces coûts, pour que nous puissions investir davantage de ressources dans la création d'un système de santé plus efficace et dans la réduction de ces listes d'attente?

• (2135)

M. Brian Masse: Monsieur le Président, la première chose à faire, c'est d'éliminer l'injonction automatique et toutes les poursuites en justice futiles. Soit dit en passant, les fabricants de produits génériques finissent par avoir gain de cause dans plus de 80 p. 100 de ces poursuites.

Les poursuites en justice retardent la mise en marché des médicaments génériques, ce qui coûte annuellement des centaines de millions de dollars aux gouvernements fédéral et provinciaux qui sont ainsi privés d'un accès aux médicaments génériques. Comme ceux-ci ne sont pas disponibles, les gouvernements doivent payer un prix élevé pour les médicaments, même si la période de 20 ans est écoulée. Il faut adopter un règlement pour changer cela.

Nous n'avons rien contre le fait qu'une entreprise qui investit dans la mise au point d'un nouveau médicament retire des bénéfices de cet investissement et voie son médicament protégé par un brevet. Ces jeux-là peuvent se jouer de part et d'autre, mais le principal problème de ce système, c'est qu'on intente des poursuites en justice au lieu d'innover.

Nous permettons à quelqu'un d'obtenir automatiquement une injonction et d'avoir de multiples protections conférées par des brevets. Voilà ce qui est étonnant dans tout cela. Les fabricants peuvent dire qu'ils ont modifié le codage d'un médicament ou sa couleur. Ils peuvent ajouter du sucre. Ils peuvent faire cela et prétendre qu'il s'agit d'une innovation. Ils bénéficient automatiquement de la protection d'un brevet pour deux années de plus, et c'est aux fabricants de médicaments génériques qu'il incombe de prouver qu'ils ne font pas de contrefaçon. C'est curieux.

Aux États-Unis, les fabricants ont droit à une injonction. Ils peuvent encore dire qu'il y a contrefaçon de brevet, mais ils doivent en faire la preuve. Ils doivent se présenter devant le tribunal et exposer des arguments logiques prouvant qu'il y a contrefaçon de leur produit, au lieu de simplement obtenir automatiquement une injonction. Je pense que c'est un système juste, parce qu'il permet d'éviter toutes les poursuites en justice futiles que l'on constate dans cette industrie.

Une fois que nous aurons fait cela, nous pourrons immédiatement avoir accès à des médicaments moins chers sur le marché. C'est une façon de veiller à ce que les provinces en bénéficient et puissent acheter des médicaments en vrac à meilleur compte. Si nous pouvons modifier certains autres règlements, nous réglerons peut-être d'autres problèmes du secteur de la R-D qui inquiètent les gens.

Initiatives ministérielles

Mais c'est la première mesure que nous devons prendre. Il est important d'en parler, parce que nous, néo-démocrates, sommes d'avis que l'on ne peut continuer à simplement jeter de l'argent au système de soins de santé. Nous pouvons faire des réformes réglementaires qui entraîneront de plus grandes économies. Ces économies pourraient ensuite servir à réduire les périodes d'attente et à faire en sorte que les gens puissent avoir plus rapidement accès aux médicaments.

Les gens seront en meilleure santé s'ils ont accès aux médicaments et aux traitements dont ils ont besoin. Il s'ensuivrait des économies importantes, non seulement pour notre système de santé, mais aussi pour les personnes, qui recevraient leurs traitements sur une base régulière, qui auraient les moyens d'acheter leurs médicaments et qui les prendraient comme elles sont censées le faire. Ces gens seraient en meilleure santé, ils vivraient plus longtemps et ils seraient plus productifs au sein de notre société.

C'est quelque chose que nous pouvons contrôler au moyen d'une réglementation. Nous nous faisons flouer bien trop souvent pour rester passifs. Je ne peux comprendre pourquoi on tolérerait une telle situation. J'ai été très déçu lorsque mon projet de loi d'initiative parlementaire a été rejeté, mais je n'ai pas été surpris. Cela dit, je sais qu'il y a des députés à la Chambre qui commencent à réfléchir à cette question. Après le vote, plusieurs d'entre eux sont venus me voir et m'ont dit qu'ils ne pouvaient appuyer mon projet de loi, mais qu'ils allaient appuyer ma démarche concernant les modifications progressives visant à prolonger la période de validité des brevets.

Ils n'ont pas compris que l'expression « modifications progressives » sert uniquement à désigner une pratique, tandis que le projet de loi proposait des changements législatifs précis afin d'éliminer les avis de conformité. Pour une raison quelconque, les députés n'ont pas compris cela, mais je suis content que certains d'entre eux commencent à réfléchir à cette question.

Peut-être vont-ils comprendre que l'on peut prendre des décisions en matière de politique publique qui nous permettent non seulement d'affecter nos ressources d'une façon plus judicieuse, mais qui permettent aussi aux gens — et c'est encore plus important — d'avoir accès aux soins de santé. Ceci leur donnerait la chance d'être en meilleure santé et de ne pas dépendre du système.

M. Charlie Penson (Peace River, PCC): Monsieur le Président, je partagerai le temps dont je dispose avec le député d'Okanagan—Coquihalla.

Je suis heureux de pouvoir participer au débat d'aujourd'hui sur le budget. Je suis ici depuis 1993, monsieur le Président, et vous y êtes peut-être depuis plus longtemps que moi. Je sais que c'est le cas de quelques députés. L'histoire du budget fédéral est très étrange. C'est l'histoire la plus étrange qu'il m'ait été donné de voir depuis que je suis ici.

En fait, il est difficile de dire exactement par où est passé le gouvernement. Il a apparemment deux budgets. Le budget du 23 février auquel le ministre des Finances affirmait qu'on ne pouvait rien changer est devenu une espèce d'oeuvre collective où chacun peut ajouter sa marque, selon ce qu'il faut au gouvernement pour rester au pouvoir. C'est un budget du désespoir qui coûte cher aux Canadiens et qui leur coûtera cher aussi dans l'avenir.

J'ai entendu dire l'autre jour que le ministre des Finances s'était mis tout à coup à parler de productivité et à dire à quel point le Canada tirait de l'arrière à ce chapitre. Je dirais que c'est un converti de fraîche date, mais je me réjouis néanmoins qu'il ait finalement vu la lumière.

Il s'agit d'un sujet dont nous devons nous occuper. Lorsque je faisais partie du Comité des finances et du Comité de l'industrie, j'ai entendu de très nombreux Canadiens dire que nous devions nous préoccuper de la productivité.

La raison, c'est que cela se répercute sur le niveau de vie des Canadiens. Je préciserai ma pensée au fil de mon discours, mais fondamentalement, les Canadiens ordinaires souffrent chaque jour parce que le gouvernement ne laisse pas leurs forces créatives et leur capacité naturelle de soutenir la concurrence s'exprimer puisqu'il les étouffe sous des impôts et une réglementation trop lourds.

Le 9 juin, Statistique Canada a publié un rapport révélant que la productivité de la main-d'oeuvre dans le secteur opérationnel au Canada avait augmenté de 0,2 p. 100 pendant le premier trimestre de 2005 par rapport au trimestre précédent, continuant sa progression anémique des deux dernières années. Pendant la même période, la productivité augmentait de 0,6 p. 100 aux États-Unis, soit trois fois le taux canadien. Ce phénomène n'est pas nouveau. Si nous regardons les chiffres de 2000 à 2004, nous voyons que la croissance de la productivité a été de 0,9 p. 100 au Canada mais de 3,8 p. 100 aux États-Unis.

Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que le niveau de vie de la famille moyenne est d'environ 30 p. 100 inférieur à ce qu'il est chez notre principal partenaire commercial et concurrent, en l'occurrence les États-Unis. Ce n'est pas satisfaisant.

Par habitant, cela représente environ 6 000 \$ canadiens. Pour une famille moyenne de quatre, c'est donc 24 000 \$ par année. On peut se demander ce que 24 000 \$ par famille représentent par rapport à une famille américaine. Cela veut dire que la famille canadienne moyenne pourrait verser mensuellement 2 000 \$ de plus sur son hypothèque. Je veux tout simplement dire que ce n'est pas suffisant parce que la famille moyenne canadienne de quatre personnes tire de l'arrière de 24 000 \$ par année par rapport à la famille américaine.

Cette différence est importante parce qu'elle a une incidence réelle sur la qualité de vie des gens. Le 30 mars 2005, le *National Post* publiait un article qui disait entre autres:

Le FMI estime que, compte tenu de l'incertitude entourant le taux de change, le cours des produits de base sur la scène mondiale et la poursuite de la libéralisation du commerce, le Canada devrait mettre l'accent sur des politiques qui permettraient d'améliorer sa prudence financière et sa productivité économique.

L'histoire se poursuit. J'ai en main un article publié dans l'édition du 11 avril 2005 du *Financial Post*. Gilles Paquet, éminent professeur de l'Université d'Ottawa, dépeint le Canada dans des termes peu flatteurs en disant que c'est une nation peu encline à prendre des risques et qui est sur le point de devenir une société vieillissante.

Qu'est-ce que cela signifie? Nous savons que la situation démographique joue contre nous. Dans l'avenir, moins de gens travailleront et devront soutenir un plus grand nombre de concitoyens qui toucheront des pensions. Par conséquent, il faut relever notre niveau de vie.

Les groupements d'entreprises, les PDG, les économistes et, plus important encore, David Dodge, le gouverneur de la Banque du Canada, ont lancé des avertissements concernant la faiblesse de la croissance de la productivité canadienne. Statistique Canada a rapporté que l'an dernier, le Canada a affiché le pire rendement en près d'une décennie au chapitre de la croissance de la productivité.

(2140)

Le gouvernement a reçu des avertissements. Différentes personnes lui disent depuis des années qu'il y aura un coût pour le Canada. L'article du *National Post* poursuit avec une citation de Gilles Paquet:

[...] les élus n'ont pas su faire comprendre aux Canadiens l'importance de la croissance de la productivité. « Les dirigeants doivent être des éducateurs, ils doivent redresser la perception qu'ont les citoyens du domaine public, » écrit l'Economist. « La plupart des représentants élus au Canada ne font qu'examiner passivement les résultats des sondages d'opinion publique et n'assument pas leur responsabilité [...] d'informer les citoyens de l'importance des gains de productivité et de l'impovation. »

Jacqueline Thorpe, dans son article du 28 avril, cite Doug Porter, l'économiste en chef de la Banque de Montréal, qui a déclaré au sujet du budget du 23 février, je crois:

Si c'est là une indication du type de décisions fiscales qui seront prises au Canada, le marché des changes devrait plutôt réagir favorablement à la perspective d'élections à court terme.

C'était au moment où Il y avait possibilité d'élections.

Juste après le dépôt du budget, le *National Post* a demandé « Quelle note donneriez-vous au budget? » et M. Porter a répondu « Nous lui donnons un C ». Avec les révisions apportées, il déclare maintenant qu'il donnerait au budget néo-démocrate—libéral un D. M. Porter est un économiste en chef respecté de la Banque de Montréal et il n'accorde pas la note de passage au budget et au fiasco budgétaire.

J'ajouterai un dernier point. L'autre jour un témoin a comparu devant le comité. Je vois que le secrétaire parlementaire discute de la chose avec vous, monsieur le Président. Il s'agissait de David Stewart-Patterson du Conseil canadien des chefs d'entreprises. Voici ce qu'il a dit:

Hausse de productivité nulle, croissance minime de l'investissement étranger, épargne des ménages négative et une base manufacturière qui peine à survivre dans un monde marqué par la concurrence, le changement et un dollar élevé : voilà une situation qui n'augure rien de bon pour la prospérité future des familles canadiennes.

Il a aiouté:

Des taux d'imposition plus bas ne peuvent garantir à eux seuls un avenir prospère aux Canadiens. Mais, si nous voulons stimuler notre économie et améliorer nos programmes sociaux, nous devons travailler plus fort à faire du Canada un endroit où plus de gens talentueux voudront vivre et où plus d'investisseurs voudront créer et développer des entreprises.

C'est un point important. L'investissement quitte le Canada en masse. À l'heure actuelle, notre bilan net en matière d'investissement est négatif. Les Canadiens cherchent de meilleurs endroits où investir parce que les politiques du gouvernement chasse l'investissement du pays.

Nous nous penchons sur ce dossier depuis un certain temps. Je vais revenir sur certains des rapports qui ont été produits par le Comités des finances et par celui de l'industrie quand j'en faisais partie.

Voici l'opinion divergente émise par le Parti conservateur, le 14 décembre 2004, au sujet du processus prébudgétaire. Il était question du bilan peu reluisant du gouvernement:

Quelques statistiques fondamentales suffisent à conforter notre opinion selon laquelle le moment est venu de faire des changements en profondeur — qu'il ne suffit pas de continuer sur notre lancée — et que les Canadiens méritent mieux. Premièrement, au cours des 40 dernières années, le PIB du Canada par habitant est demeuré presque stationnaire comparativement à celui des États-Unis; il demeure résolument à 85 p. 100 du PIB américain.

[...] « De peur que des Canadiens ne pensent que l'écart de productivité est sans importance, il convient de signaler qu'il est plus important que l'écart de revenu de 6 078 \$ par Canadien ». Nous devrions certainement pouvoir faire mieux. Qu'une famille canadienne de quatre personnes gagne 24 000 \$ de moins par année que si elle vivait aux États-Unis n'a rien de réjouissant.

Pourquoi est-il important d'investir dans la productivité? Parce que cela crée des emplois. Je poursuis ma citation:

Tout au long de nos audiences, les témoins nous ont répété que l'investissement dans la productivité est anémique et que la faute en revient surtout à un certain nombre de facteurs clés. Les taux d'imposition dissuadent les investisseurs d'augmenter la capacité industrielle au Canada. Si les impôts sont trop élevés et l'investissement, trop bas, les Canadiens ne peuvent tout simplement pas être compétitifs. Des pays comme l'Australie et l'Irlande ont donné l'exemple et jouissent maintenant d'une importante augmentation des investissements productifs. Pourquoi le Canada n'en fait-il pas autant?

La question est vraiment excellente, mais ce sont les politiques de ce gouvernement au cours des 12 dernières années et son orientation qui envoient les mauvais messages aux Canadiens. Le fait d'annuler les réductions de l'impôt des sociétés qui nous rendraient plus concurrentiels par rapport aux États-Unis envoie un très mauvais message à tous les Canadiens qui souhaitent investir et qui doivent le faire pour créer des emplois pour les Canadiens.

Franchement, le gouvernement ne mérite pas de rester au pouvoir. Le budget néo-démocrate est une preuve de plus qu'il est près à tout pour s'accrocher au pouvoir. J'estime que les Canadiens devraient mettre un terme à l'agonie des libéraux.

● (2145)

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, je n'ai pas vraiment suivi le député lorsqu'il a évoqué notre avantage concurrentiel. Auparavant, le député de Windsor-Ouest avait parlé de l'avantage que représente pour General Motors, par exemple, le système de santé canadien, dont il est tenu compte dans l'établissement du coût de fabrication par véhicule et dont la facture est refilée au consommateur.

Dans la dernière question qu'il a abordée, le député a parlé du besoin d'uniformiser les règles du jeu avec les Américains. Pourtant, en comparant les taux d'imposition des sociétés dans les deux pays, nous possédons un avantage sur les Américains, car le taux canadien est moins élevé. Le député doit s'emmêler dans son argumentation.

La deuxième partie concerne la responsabilité financière à l'égard du contribuable. Nous avons examiné certains chiffres récemment et nous avons conclu que les frais de fonctionnement de la Chambre, chaque jour de session, s'établissent à environ 700 000 \$, selon les responsables de la Chambre des communes. La protestation des conservateurs et du Bloc, il y quelques semaines, nous a coûté entre 1,4 et 2,1 millions de dollars, sans que nous puissions en évaluer le résultat avec certitude.

Pour ce qui est de la responsabilité financière, je me demande si le député envisagerait de proposer une motion aux députés de son caucus, pour leur demander de refuser d'encaisser leur chèque de paye, au moins pour les jours pendant lesquels ils n'ont pas fait leur travail en ne se présentant pas à ce comité. Il semble raisonnable et judicieux sur le plan financier de dire que lorsqu'un travailleur décide de faire la grève, ce qu'a le droit de faire tout travailleur canadien, il ne doit pas s'attendre à ce que la compagnie qui l'emploie lui verse son salaire pour les jours où il a fait la grève.

Le député pourrait-il également répondre à la question relative à l'avantage concurrentiel? Comme nous avons déjà consenti des réductions d'impôt de quelque 100 milliards de dollars au cours des 10 dernières années, que recherche donc le député?

● (2150)

M. Charlie Penson: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Skeena—Bulkley Valley de m'offrir l'occasion de dissiper le mythe entretenu par le NPD et certains libéraux au sujet de l'avantage que nous avons par rapport aux États-Unis en ce qui concerne l'impôt des sociétés.

Initiatives ministérielles

Si c'était le cas, pourquoi les Canadiens cherchent-ils de plus en plus à investir à l'extérieur du pays? Ils voudraient bien investir ici, mais le gouvernement ne leur offre pas le genre de taux d'imposition qu'il faudrait pour ça.

Très franchement, je crois que le député se trompe en pensant que les deux pays ont des taux d'imposition des sociétés égaux. Notre taux d'imposition réel est supérieur d'environ un tiers à celui des États-Unis. Nous n'avons pas encore rattrapé les États-Unis et voilà qu'ils s'apprêtent à bouger. Durant les consultations prébudgétaires, nous avons constaté que beaucoup de personnes s'inquiétaient du fait que le Canada n'est pas sur un pied d'égalité avec les États-Unis. Nous les avons entendu exprimer cette préoccupation maintes et maintes fois. Je pense que c'est un fait connu.

Quant à la raison pour laquelle le Parlement devrait exercer une surveillance et pour laquelle nous faisons subir au gouvernement cet examen approfondi, eh bien la voici: c'est ce que les Canadiens méritent. C'est pour ça qu'ils m'ont envoyé ici.

Le député de Skeena—Bulkley Valley soutient que nous ne devrions pas procéder à un tel examen parce c'est coûteux. C'est un peu comme si je lui disais de ne pas parler, parce que le dioxyde de carbone qu'il dégage contribue au réchauffement de la planète.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, je voudrais féliciter les députés de Peace River, d'Edmonton—Spruce Grove et tous les autres qui, de leur manière analytique et convaincante habituelle, ont décortiqué le processus budgétaire et montré clairement comment le gouvernement aurait rendu un meilleur service aux Canadiens s'il avait suivi les conseils que nous lui avions prodigués.

Nous appuyons le projet de loi C-43 parce qu'après avoir analysé attentivement le budget, nous avons réussi, avec l'aide des députés de notre parti, qui ont présenté des arguments convaincants, et des Canadiens qui nous ont soutenus, à persuader le gouvernement libéral de reconnaître la nécessité d'apporter des améliorations au projet de loi C-43, qui était très mal conçu. En effet, il aurait gravement désavantagé le Canada et les Canadiens dans un certain nombre de secteurs clés.

Nous nous réjouissons d'avoir réussi à convaincre le gouvernement d'abandonner sa conception gauchisante selon laquelle le meilleur moyen d'augmenter les recettes consiste à soutirer le plus d'impôts aux particuliers et aux sociétés. Ce n'est pas en ponctionnant ainsi les Canadiens et en les faisant travailler davantage pour qu'ils puissent payer des impôts de plus en plus élevés que l'on parviendra à stimuler l'économie. Cette méthode a été un échec partout où on y a recouru.

Lorsqu'on réduit le fardeau fiscal, il se peut que, la première année, on perde des recettes, mais on crée alors un cercle vertueux. En fait, plus de gens vont travailler, soit parce que les impôts sur les investissements sont réduits et que les gens n'hésitent pas alors à investir dans des entreprises, soit parce que les citoyens pensent qu'ils peuvent garder pour eux une plus grande part de leur argent durement gagné. Lorsqu'on établit ce cercle vertueux fondé sur une plus grande innovation, une créativité accrue, et un travail plus acharné encore parce que les citoyens ou les entreprises paient moins d'impôt de façon globale, les recettes fiscales nécessaires pour financer d'importants programmes sociaux comme le système de soins de santé augmentent.

Les livres d'histoire économiques sont remplis d'exemples qui montrent comment cela fonctionne. Ils réduisent à néant l'utopie socialiste prônée par les libéraux et les néo-démocrates. Ils vont totalement à l'encontre du cercle vicieux, défendu par des gens comme John Maynard Keynes pendant des années, voulant qu'on peut se sortir de difficultés financières grâce au financement par le déficit. Il faut plonger le pays dans les dettes et le déficit, emprunter et agir ainsi sur l'économie pour stimuler la croissance et pour tout régler. Il y a un problème avec cette théorie. Il se résume en deux mots: intérêts composés.

Ce gouvernement a bien montré ce problème, malheureusement. Durant l'ère Trudeau surtout, nous avons connu l'augmentation la plus radicale du déficit et de la dette jamais vue dans l'histoire de notre pays. Il s'agissait d'un cercle vicieux et non vertueux. Les libéraux n'ont tout simplement pas compris. Leur solution consiste à toujours imposer davantage les travailleurs et les entreprises pour stimuler l'économie. Les choses ne se passent tout simplement pas ainsi

À l'échelle provinciale, nous pouvons prendre l'exemple des réductions d'impôt en Alberta dans les années 90, lorsque l'économie était au ralenti, le prix du pétrole était à la baisse et il y avait une guerre des prix des denrées dans le monde entier. En fait, durant cette période, lorsque l'Alberta a réduit ses impôts, elle a augmenté ses recettes. C'était incroyable, Les gens ont été surpris du succès de cette politique, même si c'était prévisible.

La même chose s'est produite dans le cas des réductions d'impôt du président Reagan. Les gens dans ce coin-ci n'aiment pas entendre cela. Les mesures prises par le président Reagan ont conduit à ce même cercle vertueux de recettes accrues. Bien entendu, les dépenses militaires ont également augmenté. En ce qui concerne les recettes, elles ont augmenté parce que plus de gens travaillaient, parce qu'ils travaillaient plus fort et qu'ils sont devenus plus novateurs du fait que leur travail acharné, leur esprit d'innovation et leur créativité n'étaient pas punis, bien au contraire.

Les réductions d'impôt du président Kennedy, en 1962, qui sont représentatives d'une tendance observable et qui ont été les plus importantes du siècle, ont en réalité déclenché un cycle de prospérité qui s'est poursuivi pendant sept ans. Malheureusement, par la suite, l'effet positif de ces réductions s'est estompé à cause des politiques du président démocrate Lyndon Johnson, avec sa guerre contre la pauvreté et la guerre qu'il a déclenchée au Vietnam. Il a fallu un républicain pour sortir les Américains de ce mauvais pas.

• (2155)

Les députés de l'alliance des néo-démocrates et des libéraux ne comprennent rien. Je remercie nos députés qui, grâce à leurs vaillants efforts, les ont forcés à admettre que la fiscalité débridée et les déficits excessifs constituent un cercle vicieux.

Ils n'aiment pas qu'on leur mette cette autre vérité sous le nez non plus, à propos de John Maynard Keynes. Un jour, avec graphiques à l'appui, on a confronté M. Keynes à la réalité suivante: s'ils poursuivaient ce cycle de financement du déficit et qu'ils étaient obligés de payer des intérêts composés que même la plus forte croissance ne peut pas dépasser, on n'échapparait jamais aux taux d'intérêt composés. On lui a demandé s'il croyait que, à long terme, l'économie s'effondrerait. Les députés savent-ils ce qu'il a répondu, et que ces gens-là n'ont pas encore compris? Il a déclaré: « Vous savez quoi? À long terme, nous serons tous morts. » Voilà qui est absolument irresponsable. Pourtant, ces paroles sont de John Maynard Keynes, le père de la religion socialiste lamentable qu'on continue de pratiquer de l'autre côté.

Nous avons pu corriger cela plus au moins dans le projet de loi C-43. Le député de Peace River a montré comment le Canada était toujours défavorisé. Nous avons également pu faire en sorte que l'Accord atlantique se concrétise. Ce sont les députés conservateurs, notamment ceux du Canada atlantique, qui ont fait valoir la nécessité que les provinces de l'Atlantique reçoivent un peu de ce qu'on leur a promis et qui les a incitées à se joindre à la Confédération. Les libéraux n'avaient pas honoré cette promesse. C'est le travail acharné de nos députés qui a permis ce déblocage, et nous pouvons appuyer cette mesure budgétaire.

En matière d'environnement, nous avons vu dans quelle voie s'était engagé le gouvernement, ou plus particulièrement l'alliance entre le NPD et les libéraux. Après avoir parlé de Kyoto pendant des années et après avoir dit pendant des années comment il allait si prendre, le gouvernement utilisera les fonds publics pour acheter aux pollueurs d'autres régions du monde, comme la Chine qui n'adhère même pas au protocole, des droits d'émission qui aideront des entreprises d'ici à continuer de polluer. Je n'imagine pas approche plus bizarre des problèmes de l'environnement. Je suis heureux que, grâce au travail persévérant de nos députés, nous ayons pu corriger cela

Quant à la taxe sur l'essence, il y aura enfin une partie du produit de cette taxe fédérale qui ira aux municipalités. Encore une fois, l'idée remonte à nos propositions d'octobre 2003. Toutes nos circonscriptions ont des besoins. Il y a des besoins en matière de développement à Penticton. Cette mesure procurera des fonds indispensable pour les infrastructures. Des travaux s'imposent sur les réseaux de distribution d'eau de Naramata. La croissance fait apparaître des besoins de Summerland à Peachland et à Westbank. Je parle bien de Westbank en Colombie-Britannique, et non de la Cisjordanie, au Moyen-Orient, et les infrastructures doivent répondre à des exigences incroyables.

Il n'y a pas que les grandes villes. Les localités plus petites ont des besoins criants aussi. Elles sont en croissance. La ville de Merritt croît à un rythme incroyable et elle a besoin de cet argent. Près de Merritt se trouve la ville de Logan Lake. Ce n'est pas un grand centre urbain, mais elle a besoin d'un coupe-feu. Elle est située dans une zone boisée et doit se protéger contre des ravages comme ceux dont nous avons été témoins il y a deux ans.

C'est dans ces domaines qu'il faut utiliser le produit de la taxe fédérale sur l'essence. Il doit être rendu à des municipalités à court d'argent. Nous sommes heureux que des membres de notre caucus aient eu cette idée et fait en sorte que les libéraux y donnent suite.

Nous avons encore quelques réserves. D'aucuns n'appuieront de gaîté de coeur le projet de loi C-43, car dans plusieurs domaines il ne donne pas suite aux recommandations formulées par la vérificatrice générale.

En ce qui concerne le gaspillage gouvernemental, question que nous avons soulevée lors de la dernière campagne électorale, il y a encore 6 milliards de dollars dont on ne s'est pas encore occupé. Trois vérificateurs généraux ont utilisé la même formulation, demandant qui s'occupait de la boutique. C'est une terrible condamnation pour le gouvernement. On ne fait rien au sujet des milliards de dollars que le gouvernement a dilapidés. C'est tragique et ce sont les contribuables canadiens qui devront porter ce fardeau inutile. Des mesures s'imposent.

Comme le dit la vérificatrice générale, il y a encore des quantités de fonds que l'on soustrait aux écritures comptables. Le gouvernement veut garder le secret sur la vérification de ces fonds. Il est impossible de savoir ce qui se passe. Si les fonds des commandites sont un exemple des fonds que les libéraux veulent garder secrets, voilà une excellente raison de vouloir percer ce secret.

• (2200)

Je prie mes collègues de m'excuser, mais je dois féliciter les députés néo-démocrates de ce qu'ils ont fait. Il en a coûté 4,6 milliards de dollars pour acheter 19 votes. Faisons le calcul. Il s'agit d'un quart de milliard de dollars par personne. Les commandites ont coûté quelque 250 millions de dollars. Le Québec compte environ quatre millions de contribuables. Autrement dit, les Québécois ne valent que 60 \$ chacun. La coalition libérale-néo-démocrate a permis d'extorquer un quart de milliard de dollars par tête de pipe. Je les félicite pour cela, bien que les dépenses qu'ils veulent effectuer me préoccupent vivement.

Je félicite les vaillants députés de notre caucus qui ont réussi à améliorer le budget de façon à ce que nous puissions l'appuyer. Le budget comprend maintenant des mesures que nous avons proposées et qui bénéficieront aux Canadiens.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir pris note des améliorations au budget.

Les députés de l'opposition officielle avaient leur propre stratégie et ils y avaient droit. À ce moment-là, ils oeuvraient de concert avec le Bloc pour faire tomber le gouvernement. Nous avons essayé de faire un meilleur budget. Je le remercie d'avoir fait remarquer que 19 d'entre nous ont pu obtenir des améliorations dans les domaines de l'éducation, de l'environnement et des retraites. Nous estimons que ce sont là des questions importantes pour les Canadiens.

Il pourrait peut-être y réfléchir. La différence, c'est que nous avons agi à titre collectif pour obtenir des ressources et pour obtenir un investissement que nous voulions redonner aux Canadiens. Son parti a vu de ses députés partir en quête de meilleurs postes. J'aimerais entendre ce qu'il a à dire sur cette situation des députés qui décident de négocier un avancement personnel en passant du côté des libéraux. Ils ont également décidé d'enregistrer des rencontres.

Le député pourrait peut-être nous dire si son chef était complice dans tout cela. En vérité, il semble y avoir eu un certain type de négociations ou d'achat de votes, qui donne une image bien peu flatteuse du ministre en cause, du personnel du premier ministre et du député conservateur. Le commissaire à l'éthique fait maintenant enquête là-dessus. J'aimerais que le député nous parle de cette affaire qui a pesé sur tout le processus budgétaire.

Je crois que les Canadiens regardent cet aspect du Parlement et n'en reviennent pas. Peu importe qui allait faire l'offre. Était-ce le député conservateur ou le gouvernement qui cherchait quelque chose?

Cela est bien différent d'un effort pour modifier le budget afin de le rendre plus efficace. C'est ce que nous avons tenté de faire et nous y sommes parvenus. Nous avons modifié le budget en retirant 4,6 milliards de dollars d'un ensemble de priorités sur lesquelles nous n'étions pas d'accord. C'est pourquoi nous avons voté contre le projet de loi C-43. Si, à ce moment-là, les conservateurs avaient décidé de voter contre le projet de loi C-43, nous aurions eu des élections. Ils ne l'ont pas fait, et c'est fort bien. Ils avaient leurs raisons, que j'ignore. Ils ont changé d'idée à ce moment-là.

Il importe de noter que nous avons pu obtenir des fonds pour qu'ils soient investis dans l'environnement, la santé et l'éducation.

Initiatives ministérielles

Je voudrais que le député nous parle du fait que des députés de son parti semblent préférer enregistrer des conversations et changer de parti, dans leur propre intérêt, et non dans celui d'autres personnes.

(2205)

M. Stockwell Day: Monsieur le Président, personne n'a dit que la cohérence devait caractériser tout ce qui se dit ici, et nous venons certainement d'en avoir la preuve. Je pense que je devrais toutefois essayer de revenir sur certaines observations. Les seules questions posées l'ont été pour la forme.

Je pense que, pendant la période réservée aux observations, le député a fait quelques déclarations et que, lorsqu'il s'est rendu compte de ce qu'il venait de dire, il s'est dit qu'il avait intérêt à faire diversion parce que si l'on se concentrait sur ses déclarations, il allait être dans le pétrin.

Premièrement, le député a parlé du Bloc et des alliances avec ce parti au moment des votes. Vous savez sûrement, monsieur le Président, parce que vous vous acquittez si bien de vos fonctions et que vous êtes au courant des faits et des chiffres, que d'après les données, aucun parti n'a voté davantage avec le Bloc québécois que le NPD. Les statistiques le prouvent. C'est l'alliance Bloc-NPD qui a caractérisé les prises de position des néo-démocrates en l'occurrence.

Deuxièmement, je suis content que le NPD ait soulevé la question des enregistrements. Ils ont montré autre chose très clairement. Ils ont montré que le chef de cabinet du premier ministre et un ministre ont offert des récompenses en échange de votes. Je suis heureux que les bandes intégrales aient été remises à la GRC.

Il y a toutefois une chose que l'on ne peut esquiver. Je suis certain que le député voulait me voir aborder la question parce que les néodémocrates ont conclu cette alliance commode. Ils ont pactisé avec un parti que l'on dit corrompu. Il y a eu l'alliance conclue entre les néo-démocrates et les libéraux. Les néo-démocrates ont non seulement dû se pincer le nez, mais ils ont aussi dû se fermer les yeux et se boucher les oreilles lorsqu'ils ont décidé d'être de connivence avec le gouvernement le plus corrompu de l'histoire de notre pays. Je reconnais aux néo-démocrates le mérite d'avoir obtenu 4,6 milliards de dollars en échange de leurs votes. Je ne peux toutefois les féliciter d'avoir été à l'origine de dépenses non planifiées. On a parlé de certains aspects, mais il s'agit de dépenses non planifiées.

Voilà le genre de réflexion néo-démocrate qui a causé la chute économique de l'Ontario et la ruine de ses programmes sociaux. C'est le même type de dépenses imprévues qui a été à l'origine des difficultés de la Colombie-Britannique lorsque le NPD y a été au pouvoir par intermittence. Heureusement, l'électorat s'en est rendu compte et a réglé le problème dans les deux cas.

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat de ce soir sur le projet de loi C-43.

Je vous signale que je vais partager mon temps de parole avec le député de Vegreville—Wainwright.

Commençons d'abord par expliquer pourquoi la plupart d'entre nous sont venus ici à Ottawa. Nous sommes venus ici parce que nous étions extrêmement préoccupés par la dette qui s'accumulait.

Si nous remontons dans le temps, on constate qu'en 1969 nous n'avions pour ainsi dire pas de dette. En 1972, notre dette se chiffrait à quelque 18 milliards de dollars. En 1984, elle était passée à environ 180 milliards de dollars. En 1993, notre dette dépassait 400 milliards de dollars, tandis qu'aujourd'hui elle atteint 530 milliards de dollars. Cette dette est en grande partie attribuable à la façon dont le gouvernement est dirigé, à la façon dont les budgets sont établis et à la façon dont l'argent est dépensé. Lorsque nous sommes arrivés ici, le budget était d'environ 140 milliards de dollars. Aujourd'hui, il atteint presque 200 milliards de dollars. De toute évidence, le gouvernement est complètement déchaîné.

Toutefois, je veux surtout discuter des dispositions du budget qui sont liées à l'environnement, et de leur contenu.

Premièrement, si l'on regarde la performance du gouvernement, on constate que l'OCDE nous classe maintenant au 28° rang parmi 29 pays, en vertu de 25 critères d'évaluation en matière d'environnement. Trois villes canadiennes continuent de déverser des eaux d'égout brutes dans l'océan. Plus de 300 avertissements sur la nécessité de faire bouillir l'eau sont en vigueur. Toronto a déjà connu 20 jours de smog, ce qui est le plus grand nombre jamais enregistré, et nous ne sommes qu'en juin. Il y a des friches industrielles dans toutes les municipalités du pays. Quelque 50 000 sites contaminés ont été recensés.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de continuer à citer des exemples. C'est probablement la commissaire à l'environnement qui a fait le meilleur résumé de la situation. Dans ses six derniers rapports elle mentionne que le gouvernement dit beaucoup de choses, qu'il parle beaucoup de l'environnement dans chacun de ses budgets, mais qu'il ne prend aucune mesure. C'est la raison pour laquelle nous nous retrouvons au 28^e rang sur 29 pays. C'est la raison pour laquelle notre performance est si pitoyable.

Que dire de ce budget? Ce budget traite de trois principaux secteurs, sous le couvert des changements climatiques et du fameux accord de Kyoto, auquel le gouvernement a adhéré. Je n'ai pas beaucoup de temps, mais je vais traiter de ces trois aspects, afin de montrer aux députés de quelle façon le gouvernement planifie son programme en matière d'environnement.

Penchons-nous avant tout sur la partie 13 qui porte sur le Fonds pour le climat. Le gouvernement investira 10 millions de dollars dans le Fonds pour le climat cette année, 50 millions de dollars l'année prochaine, 300 millions de dollars en 2008-2009, et 340 millions de dollars en 2009-2010. Après cinq ans, il y aura 1 milliard de dollars dans ce fonds.

Il établira ensuite une bureaucratie qui achètera des crédits. Idéalement, bien sûr, elle achèterait des crédits à l'intérieur du pays, mais n'importe quel expert nous dira que nous finirons par acheter des crédits à l'étranger. Nous devrions vraiment examiner ce que cela signifie.

Le gouvernement se vante abondamment du fait qu'il n'achètera des crédits que dans le cadre de projets écologiques. Il réparera le pipeline ukrainien pour en éliminer les fuites et cela résoudra de nombreux problèmes. Il se rendra au Zimbabwe et lancera des projets environnementaux parce que ça leur coûtera moins cher d'acheter des crédits là-bas.

En réalité, le gouvernement achètera des crédits à l'étranger sans qu'aucun contrôle ne soit exercé, sans qu'on sache s'il s'agit vraiment de projets écologiques. Nous donnerons de l'argent à des entreprises qui finiront par faire concurrence aux entreprises canadiennes, et notre gouvernement financera cette concurrence. Nous établirons des strates de bureaucratie et, bien sûr, les bureaucrates seront de bons

libéraux. Nous aurons tout ce qu'il faut pour créer un autre scandale des commandites, un autre Shawinigate, ou d'autres situations du genre pour lesquelles les libéraux sont reconnus.

Nos sociétés, nos contribuables, seront assujettis à des coûts auxquels nos compétiteurs échapperont. Nos principaux concurrents, les États-Unis et la Chine, n'auront pas de pareils coûts à payer. Ce sera évidemment problématique.

• (2210

Lorsqu'on achète du vent, il est bien de se demander à quoi cela va servir, mais on nous demande aussi souvent ce que nous ferions. Je donne quelques exemples.

Supposons que le gouvernement accorde des crédits d'impôts aux entreprises qui se démarquent avec une technologie environnementale novatrice élaborée au Canada. Qu'est-ce que cela signifie?

Parlons de la technologie du charbon épuré. Les députés savent-ils que le charbon est la source de 81 p. 100 de l'électricité de la Chine, de 79 p. 100 de celle de l'Inde, de 57 p. 100 de celle des États-Unis, de 70 p. 100 de celle de l'Alberta et de 25 p. 100 de celle de l'Ontario?

Si le Canada devient un chef de file dans la technologie du charbon épuré et qu'il accorde des crédits d'impôts aux entreprises qui développent cette technologie, et s'il transfère ensuite cette technologie à des pays comme l'Inde, la Chine et les États-Unis, les députés peuvent facilement s'imaginer l'incidence que cela pourrait avoir pour l'environnement si jamais nous pouvions régler le problème du dioxyde de carbone. Ce serait une solution canadienne. Nous accorderions des crédits au lieu d'envoyer notre argent à l'étranger.

J'ai souvent dit qu'au lieu d'acheter ces crédits étrangers, le Canada devrait simplement obtenir les numéros des comptes en Suisse pour ces projets écologiques et y envoyer directement l'argent.

Je pourrais parler de la séquestration du $\rm CO_2$. Visiblement, des mesures sont prises à cet égard. La séquestration du $\rm CO_2$ dans un endroit comme Fort McMurray permettrait d'éliminer 60 p. 100 des émissions de $\rm CO_2$ au Canada.

En gazéifiant le CO₂ et en le transportant à l'aide d'un pipeline pour l'envoyer au fond d'un puits de pétrole, nous augmenterions notre taux de récupération de 30 p. 100. C'est ce qui se fait à Weyburn, en Saskatchewan. Cela se fait aussi en Allemagne et dans huit États des États-Unis. Si nous étions des chefs de file dans ce domaine, imaginons tout ce que nous pourrions faire pour l'environnement en répandant cette technologie partout dans le monde. Nous assainirions l'environnement et nous accorderions des crédits d'impôt aux entreprises qui participent au développement de cette technologie. Nous serions les leaders mondiaux grâce à une technologie canadienne.

Je crois que les députés comprennent les avantages des idées que nous voulons mettre en pratique, par opposition au transfert de fonds vers des comptes en Suisse.

Jetons un coup d'oeil à la partie 14, qui concerne le Fonds d'investissement technologique pour la lutte aux gaz à effet de serre. En gros, elle prévoit que les grands émetteurs finaux peuvent acheter des crédits et les verser dans ce fonds technologique en échange de crédits d'émission. Tout cela semble très bien; les grands émetteurs finaux achèteront donc ces crédits du gouvernement.

Mais pensez-y un peu. Il y aurait un conseil d'administration de 12 membres. Nous savons bien comment on vérifierait les titres de compétence de ces membres: « Qu'avez-vous fait pour le Parti libéral récemment? Combien de fois vous êtes-vous présenté à des élections sous la bannière libérale? Dans quelles circonscriptions seront dépensés les fonds? Quelles entreprises les obtiendront? » Nous savons que l'argent n'ira pas dans des endroits d'où viennent certains d'entre nous parce que, de toute évidence, cela n'aiderait pas les libéraux à gagner des votes. N'essayons pas de le cacher.

Donc, ce que nous disons aux entreprises, c'est qu'elles peuvent acheter des crédits et contribuer au fonds d'investissement technologique ou qu'elles devront payer des amendes. Nous créerons une taxe sur le carbone et nous leur imposerons des amendes.

Nous et notre comité des finances avons essayé d'obtenir des amendements à cette partie et nous avons assez bien réussi. Quel genre d'amendements voulions-nous voir apporter? Nous voulions une obligation de rendre des comptes et de la transparence. N'est-ce pas original? Nous voulions obliger l'ouverture des livres.

Nous voulions que le plafond de 15 \$ soit valable au-delà de 2012, car il est clair que les entreprises ont besoin de pouvoir planifier à long terme.

Nous voulions l'apport du Comité de l'environnement. N'est-ce pas original de demander la participation des gens qui travaillent dans ce secteur. Nous voulions que les rapports du comité consultatif soient rendus publics. Nous voulions que les gros émetteurs finaux puissent transférer des crédits.

Finalement, dans le troisième article, il y a la LCPE. Qu'est-ce que la LCPE? C'est la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. À quoi cela sert-il? Eh bien, à s'occuper de l'arsenic et des produits toxiques du genre. Le CO₂ est de la nourriture pour les plantes, du jus pour la photosynthèse. Le gouvernement voulait utiliser le règlement adopté en vertu de la LCPE pour imposer une taxe sur le carbone qu'émettent les entreprises. Je peux vous affirmer que cette idée reviendra sur le tapis. Le gouvernement la ressuscitera.

• (2220)

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses observations et d'avoir apporté une dimension environnementale à ce débat, ce qui est toujours important.

Je ferai une observation, qui est en fait un élément d'information, et je poserai ensuite une question.

Il y a quelques semaines, dans un débat semblable concernant les budgets et les plans sur les changements climatiques, le député a indiqué que le Parti conservateur avait une politique et un plan concernant les changements climatiques. Je crois qu'il a dit que leur publication était imminente. J'aimerais qu'il fasse le point à ce sujet. Si ces documents ont été publiés, alors c'est peut-être vrai.

Grâce au député et à certains de ses collègues du Comité de l'environnement, la Presse canadienne rapporte que le gouverneur du Dakota du Nord va suspendre temporairement le projet de diversion des eaux du lac Devils. Cela est attribuable en partie au fait que le comité a appuyé à l'unanimité une motion demandant au gouvernement du Canada de prendre tous les moyens nécessaires pour arrêter ce projet. Je crois que cette motion a été, pour le Canada, une bonne mesure qui a montré comment les députés peuvent faire bouger les choses en collaborant. Je remercie d'ailleurs le député de son appui. Le député pourrait-il nous parler brièvement du dossier du lac Devils?

Initiatives ministérielles

Pourrait-il aussi nous dire où en est le plan? Je ne veux pas ressasser mes vieux souvenirs les libéraux qui ne cessaient d'annoncer la publication imminente de leur plan semaine après semaine. J'espère que nous ne nous engageons pas dans cette voie. Je voudrais simplement avoir une idée de la date de la divulgation du plan afin que nous puissions débattre les diverses options. Le NPD a rendu public, il y a cinq mois, un plan qui a été fort bien accueilli.

M. Bob Mills: Monsieur le Président, nous avons effectivement un plan extrêmement détaillé qui sera intégré à notre politique, mais nous n'éprouvons pas la même confiance envers les libéraux que le NPD.

Les libéraux subtiliseront tout ce qu'ils pourront et rejetteront tout ce qu'ils décideront de rejeter. Il est beaucoup mieux de cacher nos cartes jusqu'au moment où nous pourrons les coincer grâce à notre politique. C'est une technique que nous avons apprise sur la Colline. Les députés néo-démocrates apprendront également qu'il ne faut pas faire confiance au diable, car il finira inexorablement par les coincer. Ils verront exactement ce que c'est à l'automne.

Dans quelques semaines, j'irai faire un tour en Colombie-Britannique. J'aimerais visiter la circonscription du député s'il veut bien m'y inviter.

En ce qui concerne le lac Devils, le problème, c'est en fait que la CMI n'est pas un organisme très fonctionnel. En effet, elle ne s'occupe pas vraiment des questions courantes, qu'il s'agisse du fleuve Saint-Laurent, des Grands-Lacs, du fleuve Columbia, de la rivière Sumas, en Colombie-Britannique, ou de la question du lac Devils. Je n'ai simplement pas l'impression qu'on s'y soit bien pris. Je ne crois pas que le gouvernement se soit vraiment occupé du problème.

En 2002, le gouvernement a eu l'occasion d'intervenir et de demander à la CMI d'agir, mais il ne l'a pas fait. Je crois que cela devrait être porté à l'attention de tout le monde. Je pense que nous finirons par avoir gain de cause grâce à notre collaboration. Nous devons collaborer et nous baser sur des données scientifiques. Il ne devrait y avoir aucun transfert entre bassins hydrographiques sans les bases scientifiques permettant d'en déterminer les répercussions sur l'environnement.

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de dire que je suis heureux d'intervenir au sujet de ce projet de loi. Je crois deviner que je suis le dernier intervenant, ce soir.

Nul doute, il a été intéressant d'écouter cet homme remarquable qu'est notre collègue de Red Deer, le porte-parole du Parti conservateur dans le domaine de l'environnement. Ça a été enrichissant d'entendre ses projets pour notre pays à ce sujet. Grâce à ses conseils, nous pouvons espérer voir s'améliorer notre environnement. Quand il sera chargé de ce portefeuille au sein d'un gouvernement conservateur dirigé par notre chef, le député de Calgary-Sud-Ouest, je sais que l'environnement sera en bonne voie. C'est un homme et un environnementaliste remarquable. J'attends ce jour avec impatience.

Nous débattons ce soir du projet de loi C-43, le projet de loi d'exécution du budget du ministre des Finances libéral. Nous ne traitons pas du projet de loi C-48, le projet de loi d'exécution du budget du ministre des Finances néo-démocrate.

Le chef du Nouveau Parti démocratique est devenu en quelque sorte ministre des Finances, le deuxième au sein du gouvernement libéral. Libéraux et néo-démocrates proposent le projet de loi C-48, qui n'aura pas l'appui des conservateurs. Ce budget néo-démocrate engage des milliards et des milliards de dollards, plus de 4 milliards de dollars, en mesures qu'approuvent malheureusement les libéraux uniquement pour échapper à des élections. Ils feraient n'importe quoi dans ce but. Mais ce soir, nous n'étudions pas le projet de loi C-48, nous le ferons demain.

Nous sommes favorables au projet de loi C-43, pas parce que c'est un budget formidable, tel n'est certainement pas le cas, mais parce que, tout compte fait, nous y avons retrouvé de nombreux éléments que nous proposons depuis un certain temps. Je ne dis pas cela à la légère, car il y a une similitude. Dans certains domaines, les libéraux empruntent la voie que nous avions indiquée, mais à moitié. Ils n'ont fait qu'une partie du chemin, contrairement à ce que feraient les conservateurs. Le projet de loi C-43 va dans la bonne direction sur des questions importantes à nos yeux. C'est pourquoi nous l'appuyons.

Toute personne qui a observé le débat de ce soir et les débats sur la mesure à l'étude et sur d'autres mesures au cours des derniers jours ne peut faire autrement que constater que les députés libéraux, jour après jour, chaque fois qu'ils prononcent un discours, se vantent de leurs réalisations tout autant que de ce qu'ils vont faire, à tel point que ça semble trop beau pour être vrai. Les libéraux sont passé maîtres dans l'art du beau discours, d'un bout à l'autre du pays. Ils sont beaux parleurs, mais leurs discours ne sont pas du tout le reflet de la réalité. Impossible de ne pas s'en rendre compte.

Prenons n'importe quel enjeu qui a de l'importance pour les Canadiens, les soins de santé par exemple. Aujourd'hui, j'ai entendu des députés libéraux dire qu'ils avaient la solution, qu'ils étaient encore en mesure de régler le problème des soins de santé. Pour ce qui est du jugement de la Cour suprême, qui ouvre la porte au secteur privé, les libéraux réagissent en disant que ce n'est pas nécessaire puisqu'ils vont régler le problème. Ils disent qu'ils ont affecté 21 milliards de dollars aux soins de santé mais, en réalité, ce sont eux qui ont retiré 25 milliards de dollars des soins de santé lorsque le premier ministre actuel était ministre des Finances. Les libéraux ont réduit de 25 milliards de dollars les transferts aux provinces sur une période d'environ cinq ans. Évidemment, ils se gardent bien de le dire.

Ce qui est encore plus dérangeant, étant donné que le montant d'argent investi dans les soins de santé ne déterminera pas le succès du programme, c'est que la situation des soins de santé a empiré depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux, il y a 12 ans. Pourquoi les Canadiens devraient-ils les croire quand ils se décident soudainement à dire qu'ils vont changer les choses et les améliorer?

En vérité, notre régime de soins de santé est tellement mauvais que la Cour suprême du Canada a statué la semaine dernière que nous ne pouvions pas compter dessus pour offrir des soins de santé adéquats aux Canadiens. La cour a jugé qu'il fallait autoriser la prestation de services par le secteur privé. Voilà la réalité. Les libéraux se vantent d'avoir un bilan extraordinaire, mais ce bilan est si mauvais, en réalité, que nous devons permettre les services privés. C'est ce que la Cour suprême a décidé.

(2225)

Dans le domaine des affaires étrangères, les libéraux se plaisent à répéter à la Chambre que le Canada est le meilleur pays du monde, qu'il jouit d'une réputation enviable dans le monde et qu'il y joue un rôle important. Évidemment, nous sommes tous fiers d'être

canadiens. Nous vivons certes dans le meilleur pays du monde, mais, hélas, le fait est que le Canada n'a plus la même stature sur la scène mondiale.

Un fait le montre plus que toute autre chose. Je suis membre de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN. Je me rends trois fois par année aux assemblées de cette association. Tous les mois de février, nous allons au quartier général de l'OTAN, à Bruxelles. Je me rends ensuite à Paris en tant que représentant canadien de l'OCDE.

L'OCDE nous communique alors ses prévisions économiques. Dans le passé, ces prévisions économiques portaient sur les pays du G8, lorsque nous croyions que la Russie allait devenir une puissance économique. Mais elle a été rayée de la liste parce qu'elle n'est pas parvenue à maîtriser le crime organisé chez elle et qu'elle n'appartient donc pas au groupe des puissances économiques reconnues. C'est ainsi que l'OCDE ne parle plus que du G7 depuis plusieurs années.

Or, cette année, les prévisions économiques de l'OCDE ne concernent que les pays du G6 et non du G7, ce qui témoigne de la perte d'influence qu'a tristement subie le Canada sous le gouvernement libéral. Le Canada ne figure plus sur la liste des pays dont il est question dans les prévisions. On parle du G6, pas du G7. Voilà ce que le gouvernement libéral a fait à notre merveilleux pays. Un organisme respecté comme l'OCDE ne considère plus le Canada comme un des principaux pays du monde. C'est bien triste.

Au chapitre des impôts, combien de fois est-ce que le gouvernement a promis de baisser les impôts? Le meilleur exemple de cela, c'est qu'en 2000, le premier ministre, qui était alors ministre des Finances, a dit qu'il réduirait les impôts de plus de 100 milliards de dollars. C'était en 2000.

J'invite les gens à jeter un coup d'oeil à leurs chèques de paie de 1999 et à les comparer avec ceux de 2001. Je les invite ensuite à dire qu'ils ont payé moins d'impôt. Évidemment, ils ne le diront pas, parce que cela n'est pas vrai. Je les encourage à vérifier leurs retenues à la source de 2005 et à les comparer avec celles de 1999. Ils constateront la triste réalité suivante: la réduction d'impôt d'un milliard de dollars promise par le ministre des Finances n'existe pas. Elle n'existe pas. Si les gens comparaient leurs chèques de paie de 1999 et de 2005, ils se rendraient compte que ces 100 milliards de dollars ont disparu. C'est triste.

Les libéraux disent de belles choses, qui donnent à de nombreux Canadiens l'envie de voter pour eux. Cependant, la réalité diffère entièrement des promesses. C'est le cas dans le domaine des soins de santé. C'est aussi le cas en ce qui concerne les affaires étrangères et les impôts.

Je n'ai pas besoin de parler d'environnement. Notre porte-parole en la matière a été très éloquent. À entendre les députés ministériels parler d'environnement, on jurerait qu'ils sont de grands environnementalistes. Ils pourraient presque inciter les gens à voter pour eux sur le plan de l'environnement. Cependant, la réalité diffère totalement de ce que le gouvernement dit.

Dans ma circonscription, l'agriculture est un secteur extrêmement important. Le ministre de l'Agriculture et les autres libéraux ne cessent de répéter à la Chambre que le gouvernement fait beaucoup pour l'agriculture et que ce secteur se porte très bien au pays. Mais en réalité, après 12 années de gouvernement libéral, les agriculteurs canadiens ont davantage de problèmes et se portent plus mal que jamais.

Le gouvernement dit que les choses vont bien dans le monde agricole et se vante de ses réalisations, alors que c'est tout à fait le contraire qui est vrai. On n'a qu'à parler aux agriculteurs pour s'en convaincre. Parlez-leur et vous saurez la vérité. Les libéraux disent une chose, mais la réalité est totalement différente.

Je pourrais continuer ainsi pendant longtemps, mais le temps qui m'était accordé arrive à sa fin. Les conservateurs appuieront le projet de loi C-43 parce que c'est au moins un pas dans la bonne direction. Mais le projet de loi du NPD, lui, dont nous allons parler demain, est une tout autre affaire. Nous ne l'appuierons pas. Nous allons tout faire pour que ce projet de loi ne soit pas adopté.

• (2230)

M. Peter Goldring (Edmonton-Est, PCC): Monsieur le Président, je félicite mon collègue de son discours et j'aimerais parler du projet de loi C-43 que nous appuyons, c'est vrai, mais qui a une lacune importante. Je parle de l'absence de financement pour le logement abordable, omission qui n'est pas innocente.

J'aimerais rappeler à mon collègue une autre promesse faite et non tenue. Il s'agit d'une promesse libérale du livre rouge de 2000. Les libéraux avaient promis de dépenser 680 millions de dollars pour construire 120 000 logements abordables d'ici 2005. Ils ont promis 320 millions de dollars de plus dans le budget de 2003. Toute proportion gardée, ce milliard de dollars aurait dû permettre de construire, d'après leurs propres chiffres, près de 200 000 unités. Devinez combien ont été construits? Ni 200 000, ni 120 000, ce milliard de dollars a financé la construction de moins de 25 000 unités dans tout le Canada. Voilà les chiffres.

Les libéraux n'ont prévu dans le projet de loi C-43 aucun argent frais pour le logement parce que même eux reconnaissaient que c'était un gaspillage des ressources, mais devinez où on en parle? Dans le projet de loi du NPD, le projet de loi C-48. On nous promet encore de construire plus de logements abordables sauf qu'au-

Initiatives ministérielles

jourd'hui le ministre ne nous dira pas combien d'unités il compte construire parce que, honnêtement, il ne le sait pas, comme nous le prouvent les bilans passés.

En conjuguant une promesse non tenue portant sur de l'argent qui avait déjà été engagé — autre promesse faite et non tenue — à un investissement supplémentaire de 1,6 milliard de dollars dans un plan irréalisable, les libéraux ne perpétuent-t-ils pas une tendance? J'aimerais que mon collègue nous parle des promesses non tenues.

• (2235

M. Leon Benoit: Monsieur le Président, loin de moi l'idée de fournir une réponse détaillée sur le logement abordable alors que le député qui a posé la question est de loin le plus compétent à la Chambre des communes dans ce dossier. Le député d'Edmonton-Est est celui qui a tenté de faire en sorte que les fonds alloués au logement abordable soient utilisés efficacement. Toute réponse détaillée que je pourrais fournir n'éclairerait aucunement le député, étant donné qu'il maîtrise beaucoup mieux le dossier que moi.

Le député a raison de dire que les 2 milliards de dollars promis au cours des dernières années ont servi à construire moins de 25 000 maisons. Combien de logements la municipalité d'Edmonton a-t-elle pu construire avec la part des 2 milliards de dollars qui lui revenait? On a construit 647 logements dans la municipalité du député. C'est incroyable, et le député d'Edmonton le sait.

Le député sait que l'an prochain, le Parti conservateur et son chef, qui sera alors le premier ministre, obtiendront de bien meilleurs résultats. Le gouvernement conservateur et le député de Calgary, qui sera le premier ministre, répondront aux besoins de façon raisonnable en matière de logement abordable. Ils ne verseront pas 2 milliards de dollars pour la construction de moins de 700 logements à Edmonton. Ces fonds ont été mal dépensés.

Le vice-président: Comme aucun autre député ne demande la parole, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la motion est réputée mise aux voix et le vote par appel nominal est demandé et reporté d'office au jeudi 16 juin, à 15 heures.

Comme il est 22 h 38, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 38.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 15 juin 2005

INITIATIVES MINISTÉRIELLES		M. McKay	
Loi d'exécution du budget de 2005		M. Julian	7233
Projet de loi C-43. Troisième lecture	7217	Mme Ambrose	723
M. Côté	7217	M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam).	723
M. McKay	7219	M. Masse	723
M. Godin	7220	M. Julian	723
Mme Wasylycia-Leis	7220	M. Penson	723
M. Fitzpatrick	7223	M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	723
M. Masse	7224	M. Day	723
Mme Minna	7224	M. Masse	724
M. Williams	7226		,
M. Masse	7227	M. Mills	724
M. MacKay.	7228	M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	724
M. Adams	7230	M. Benoit	724
M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	7230	M. Goldring	724
Mme Ambrose	7230	Demande et report du vote	724



Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé
Poste-lettre

Postage paid Lettermail

1782711 Ottawa

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à : Les Éditions et Services de dépôt TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5 Internet: http://publications.gc.ca 1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to: Publishing and Depository Services PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5 Internet: http://publications.gc.ca 1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante : Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address: http://www.parl.gc.ca

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 085

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5